

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Aperçu de la situation économique et financière de la Belgique à la fin de juin 1964 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE A LA FIN DE JUIN 1964

La période d'expansion conjoncturelle que l'économie belge connaît depuis le second semestre de 1958 se caractérise par la prolongation, exceptionnelle, d'une phase de très haute conjoncture, au travers d'une situation de plein emploi atteinte dès le début de 1962. Les caractéristiques de cette phase se dégagent d'une comparaison avec les fluctuations conjoncturelles antérieures.

Celles-ci sont au nombre de trois, à dater de l'ajustement général des parités monétaires européennes en septembre 1949, qui se situe, pour la Belgique, après l'achèvement de la

période de reconstruction de l'immédiat après-guerre. Ces phases peuvent être retracées, grosso modo, par les deux moments de retournement de la tendance de la production industrielle globale, à savoir le moment du fond de la récession et celui du sommet de la prospérité. Mesurée de la sorte, la durée d'une fluctuation correspond à l'intervalle de temps entre le fond d'une récession et celui de la suivante. La chronologie de l'évolution conjoncturelle de l'économie belge de 1949 à 1964, ainsi obtenue, est la suivante.

Moments des retournements de la tendance conjoncturelle

	Fond de la dépression	Sommet de la prospérité	Fond de la dépression
Première fluctuation	4 ^e trimestre de 1949	2 ^e trimestre de 1951	1 ^{er} trimestre de 1953
Deuxième fluctuation	1 ^{er} trimestre de 1953	1 ^{er} trimestre de 1957	2 ^e trimestre de 1958
Troisième fluctuation	2 ^e trimestre de 1958		

D'une de ces fluctuations conjoncturelles à l'autre, les phases de recul se sont raccourcies et les phases d'expansion, allongées. Le repli de la production industrielle a duré environ 21 mois lors de la première fluctuation et 15 mois lors de la deuxième. En revanche, l'expansion s'est poursuivie pendant environ

18 mois lors de la première fluctuation, 48 mois lors de la deuxième et elle dure déjà depuis 72 mois pour la fluctuation en cours, sans qu'on puisse encore affirmer que le sommet ait été atteint. Sans doute convient-il de retenir que les deux premières fluctuations ont été marquées par des événements politiques —

déclenchement de la guerre de Corée et l'affaire de Suez — qui ont suscité un brusque emballement dans l'essor; les perturbations qu'ils ont provoquées sur les marchés mondiaux, en l'espèce des hausses exagérées suivies de replis, ont compromis la continuation de la phase de conjoncture ascendante.

Il reste néanmoins que l'actuelle période d'expansion est d'ores et déjà non seulement beaucoup plus longue que celles qui l'ont précédée depuis la dernière guerre, mais surtout une des plus longues que l'économie belge ait enregistrée au XX^e siècle. Un des facteurs en est sans doute l'accélération de la croissance économique en Europe suscitée par la création du Marché Commun. Un autre facteur en est le soutien qu'apporte à la conjoncture mondiale la longue période de prospérité dont bénéficient les Etats-Unis.

En Belgique, cette expansion s'est produite en regard d'une évolution démographique caractérisée par un faible accroissement numérique. Aussi l'économie belge a-t-elle affronté une raréfaction de l'offre de main-d'œuvre qu'elle a pu compenser néanmoins par une redistribution progressive de la population active et surtout par un effort continu de rationalisation des processus de production.

Cette rationalisation répondait non seulement à la nécessité de faire face à l'expansion fondamentale de la demande, mais aussi à celle de contenir les coûts, en raison de l'accentuation de la concurrence sur des marchés où l'offre devenait progressivement plus abondante. On constate d'ailleurs que les hausses conjoncturelles des prix de gros des produits industriels belges ont diminué d'intensité d'une fluctuation conjoncturelle à l'autre.

Tableau I.

Variations conjoncturelles des prix de gros des produits industriels belges

Ecarts, calculés sur une base annuelle, entre le minimum et le maximum d'une phase conjoncturelle (pour cent)

	Phase d'expansion	Phase de recul
Première fluctuation	+ 24,3	- 7,7
Deuxième fluctuation	+ 1,8	- 4,2
Troisième fluctuation (jusqu'à la fin de juin)	+ 1,3	

Certes, l'atténuation des fluctuations conjoncturelles des prix s'explique en partie par

le fait, signalé ci-dessus, que les hausses enregistrées au cours de la première fluctuation avaient été exagérées par la spéculation née des risques politiques. Cette atténuation s'explique également par l'évolution des marchés des matières premières. Mais elle résulte aussi de l'intensification de la concurrence entre les pays industrialisés; lors du « boom de Corée », celle-ci était encore relativement faible, car la plupart des économies européennes venaient d'achever ou achevaient leur restauration de l'après-guerre; elle s'est accrue assez rapidement par suite du développement du potentiel de production de ces économies et surtout par suite de la politique de libération des échanges commerciaux entre les pays industrialisés. L'économie belge a pu s'y adapter.

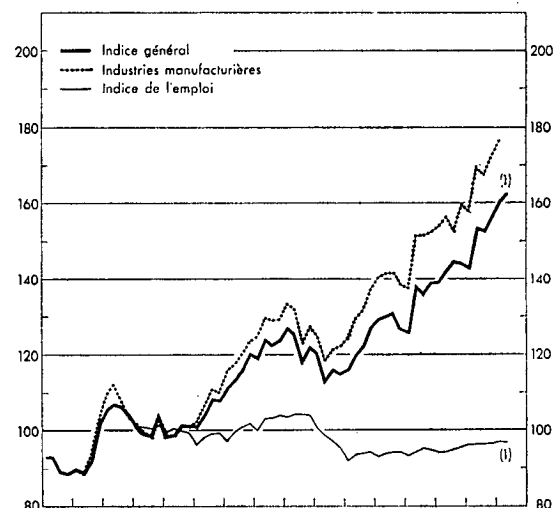
Les facultés d'expansion de la production industrielle se sont particulièrement révélées au cours de l'année 1963 et au début de 1964.

Graphique 1.

Production industrielle et emploi

Variations saisonnières éliminées (moyennes mensuelles par trimestre) Indices base 1953 = 100

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

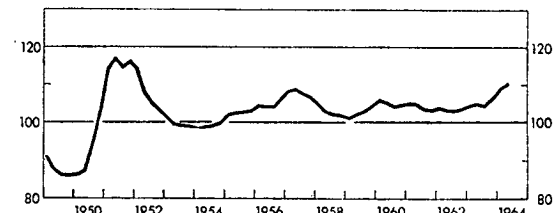


1 Moyenne avril-mai (estimation).

Prix de gros des produits industriels

(moyennes mensuelles par trimestre) Indices base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.



Le taux d'accroissement de la production industrielle s'est chiffré à 5,7 p.c. en 1962, à 6,2 p.c. en 1963 et, pour les cinq premiers mois de 1964, il atteint 9,3 p.c. par rapport à la même période de 1963 (1).

La progression récente a été stimulée par un élargissement de l'activité de plusieurs industries qui avaient connu un ralentissement au cours de l'année précédente. Dans la métallurgie de base, la production s'est redressée depuis le quatrième trimestre de 1963 en réponse au raffermissement de la conjoncture des métaux communs. Les indus-

tries de biens métalliques d'équipement ont également bénéficié d'un relèvement de la demande depuis la même époque. Enfin, les industries du ciment et du verre qui avaient pâti de la fermeture d'importants débouchés extérieurs, ont pu ouvrir de nouveaux courants d'exportation et relever leur production. Par contre, la conjoncture donne quelques signes d'hésitation dans certaines industries de biens de consommation; dans l'industrie textile notamment, la durée assurée de l'activité est revenue de 3 mois au quatrième trimestre de 1963 à 2,7 mois en juin, tandis que les stocks ont tendance à s'accumuler au stade du commerce et certaines entreprises envisagent de réduire leurs effectifs de main-d'œuvre.

(1) Indice de la production industrielle de l'Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

Tableau II.

Durée assurée moyenne de l'activité dans les industries manufacturières

Source : Enquêtes sur la conjoncture.

Moyennes mensuelles ou mois	Textile	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Papier	Bois	Cuir	Total
1959	2,0	3,0	4,5	2,3	1,8	1,5	3,3
1960	2,3	2,7	4,8	3,5	2,2	1,5	3,5
1961	2,3	2,6	6,3	3,2	2,3	1,4	4,2
1962	2,5	2,3	6,2	2,3	2,4	1,6	4,1
1963 juin	2,8	2,2	5,4	2,6	3,0	2,0	3,8
décembre	2,9	2,1	5,5	3,8	3,4	2,0	4,0
1964 mars	2,8	2,7	5,6	3,4	3,4	1,3	4,1
juin	2,7	2,8	5,6	2,8	3,0	2,1	4,1

Le niveau général de l'activité semble bien pouvoir se maintenir à son rythme actuel pendant plusieurs mois encore. Pour l'ensemble des industries manufacturières pour lesquelles on dispose des renseignements mensuels fournis par les enquêtes sur la conjoncture, la durée moyenne de l'activité assurée par les carnets de commandes est demeurée de janvier à juin au niveau de 4,1 mois, supérieur à celui de chacun des mois correspondants de 1963.

Le *plein emploi* de la main-d'œuvre se maintient. Le pourcentage des chômeurs complets à aptitude normale dans l'ensemble de la population active est revenu de 1,3 p.c. en 1962 à 0,9 p.c. en 1963. Il est descendu à 0,8 p.c. pour les six premiers mois de 1964, contre 1,1 p.c. pour la période correspondante de 1963.

L'épuisement progressif de la réserve apparente de main-d'œuvre a donné lieu à une

accentuation des tensions sur le marché du travail. Les demandes d'emploi n'ont plus couvert les offres.

C'est spécialement le manque de main-d'œuvre qualifiée qui est ressenti par l'industrie. D'après l'enquête périodique de la Banque sur l'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière, la proportion des entreprises attribuant la sous-utilisation de leurs capacités au manque de travailleurs qualifiés est passée de 24 p.c. en janvier 1963 à 29 p.c. en janvier 1964, mais elle est revenue à 26 p.c. en mai 1964. Cette diminution confirme certaines impressions d'une légère détente du marché de l'emploi au cours des mois plus récents.

En vue d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre, le Gouvernement a encouragé l'immigration des travailleurs étrangers. Les nouveaux permis de travail accordés au cours des six premiers mois se chiffrent à 18.900 en 1964, contre 12.900 en 1963.

Bien que la population active n'ait crû que de 0,5 p.c. en 1963, l'emploi dans l'industrie a progressé de 2,3 p.c. Les effectifs ouvriers ont continué de se réduire dans les industries extractives et de se renforcer dans les industries manufacturières, spécialement dans les fabrications métalliques, ainsi que dans la construction. Le mouvement ne s'est pas poursuivi au début de 1964 et l'indice de l'emploi s'est maintenu au niveau atteint au quatrième trimestre de 1963.

Tableau III.

**Evolution comparée de la production
et de l'emploi dans l'industrie**
(variations annuelles en pour cent)

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

	Production	Emploi
1959	+ 4,5	- 4,6
1960	+ 6,5	+ 0,4
1961	+ 4,4	+ 0,6
1962	+ 5,7	+ 0,4
1963	+ 6,2	+ 2,3

L'effort d'investissement et de rationalisation dans les industries a permis de relever l'efficacité des facteurs de production. Celle-ci a augmenté sans discontinuer, ainsi qu'il ressort de la comparaison des rythmes d'accroissement de la production industrielle et de l'emploi dans l'industrie au cours des dernières années; le progrès s'est ralenti en 1963. Au contraire, d'après les premières indications statistiques citées plus haut, relatives à la production industrielle et à l'emploi dans l'industrie, au cours des premiers mois de 1964, l'activité, dans l'ensemble, réalise une nouvelle et substantielle avance, en dépit du plafonnement de l'emploi. Cette constatation vaut pour l'ensemble des industries manufacturières.

Malgré l'extension des capacités de production installées, l'utilisation effective de celles-ci demeure très élevée et, dans certaines industries, elle voisine le maximum de fait. Aussi bien les enquêtes périodiques de la Banque sur l'utilisation des capacités de production dans les industries manufacturières révèlent que la proportion des entreprises se déclarant en mesure de développer leur production avec leurs moyens existants est tombée d'une moyenne de 54 p.c. en 1963 à 35 p.c. en mai dernier. Sans doute cette évolution est-elle due en

partie au redressement de la conjoncture dans la sidérurgie, mais elle s'est observée également dans les fabrications métalliques, les industries du papier, de la transformation du bois et de la chimie. De plus, la proportion des entreprises qui sont disposées à agrandir leurs capacités de production en cas de nouvelle progression de la demande, s'est redressée de 23 p.c. en 1963 à 30 p.c. en mai dernier. Si un nouvel élargissement de la demande venait à se produire à un rythme trop rapide, les facultés d'adaptation de l'offre, dans les tout prochains mois, pourraient bien se révéler moins souples qu'auparavant dans d'importants secteurs de la production. Les tensions qui en résulteraient pourraient accélérer la tendance haussière des prix.

Il convient, en effet, de rappeler que l'expansion de l'activité est allée de pair, ces deux dernières années, avec une tendance haussière des prix progressivement plus accentuée, ainsi qu'il ressort de l'évolution de l'indice des prix du Produit National Brut.

Tableau IV.

Indice des prix du Produit national brut
(variations annuelles en pour cent)

Source : Institut National de Statistique.

1959	+ 0,4
1960	+ 1,6
1961	+ 1,1
1962	+ 2,3
1963	+ 3,5

Cette hausse, d'ailleurs confirmée par les données fournies par les indices des prix de gros et de détail, s'est poursuivie au cours des derniers mois.

Les prix de gros des produits industriels ont amorcé au quatrième trimestre de 1962 un mouvement de hausse. Leur indice moyen ⁽¹⁾ s'est élevé de 6,7 p.c. des derniers mois de 1962 à juin 1964. Faible pendant un an, l'augmentation du niveau moyen des prix s'est accentuée à partir de l'automne de 1963.

Depuis lors, les hausses se sont généralisées; les prix des produits sidérurgiques et des

(1) Les indices des prix de gros des produits industriels et des produits agricoles, dont il est fait état ici, sont ceux du Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

produits chimiques se sont inscrits en hausse à leur tour; les cours des matières brutes se sont élevés sous l'influence de l'évolution des marchés mondiaux, notamment ceux des métaux non ferreux. Les matériaux de construction ont également renchéri sous la pression de la demande. Par ailleurs, le niveau moyen des prix des produits textiles, dont l'accroissement avait été particulièrement rapide en 1963, s'inscrit légèrement en recul au premier semestre de 1964; leur indice est influencé par la forte baisse de la laine et du lin.

Les *prix de gros des produits agricoles* ont accusé une hausse supérieure à celle des prix de gros des produits industriels. Le mouvement ascendant s'est amorcé dès le dernier trimestre de 1961 et s'est poursuivi, au travers de variations saisonnières. Du quatrième trimestre de 1962 à juin 1964, le relèvement de leur indice moyen s'est chiffré à 8,9 p.c. Pour les produits importés, le pourcentage de hausse n'est que de 4,1 p.c.; l'augmentation provient d'ailleurs du redressement des cours mondiaux du café et du sucre; les produits agricoles indigènes ont renchéri bien davantage, soit de 16,5 p.c. pour la période précitée. L'augmentation est attribuable essentiellement aux produits de

Le mouvement ascendant des *prix de détail* s'est également accéléré à partir de l'automne de 1963. L'inflexion résultait surtout du renchérissement des produits alimentaires. Après une accalmie en février et mars 1964, due au tassement du prix des produits alimentaires, les prix de détail ont repris leur mouvement ascendant. A la suite d'une hausse de 1,2 p.c. de mai à juin, l'indice général des prix de détail a atteint, ou est près d'atteindre, les différents indices « pivots » qui, dans les conventions d'indexation, déterminent de nouvelles adaptations, de 2 à 2,5 p.c., des salaires et des traitements dans les services publics et dans les principales industries.

Ces dernières majorations sont propres à accentuer la tendance au relèvement des *coûts de production* en cours dans l'économie depuis le début de 1963.

Les prix de revient de l'industrie ont été soumis, en effet, à une pression à la hausse; les principaux facteurs en ont été la situation des marchés mondiaux de produits de base et les tensions du marché de l'emploi intérieur.

Sur les marchés mondiaux, les cours des produits de base ont accusé un redressement qui, du quatrième trimestre de 1962 à juin 1964, atteint en moyenne 5,1 p.c. d'après l'indice de Volkswirt, — 5,4 p.c. pour les produits de base alimentaires et 4,9 p.c. pour les matières premières industrielles. Cette hausse des cours mondiaux, à laquelle s'est ajoutée celle des frets maritimes, s'est répercutée dans l'économie belge. Elle est un des facteurs de la montée, de 7,3 p.c., des prix de gros des produits importés et de celle, de 7,1 p.c., des prix des matières premières industrielles (1).

Un autre facteur d'augmentation du prix de revient a été le renchérissement des produits énergétiques. Les prix de gros des combustibles et autres sources d'énergie ont haussé de 4,6 p.c. entre le dernier trimestre de 1962 et juin 1964 (2).

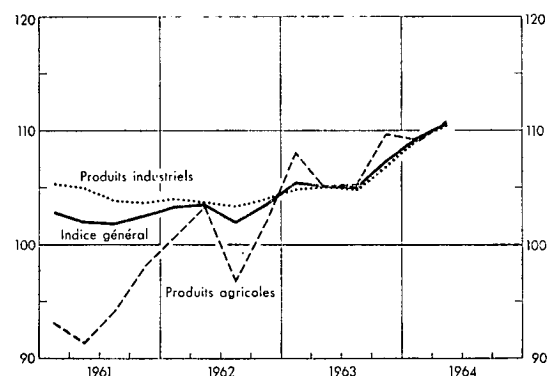
Enfin, le relèvement des rémunérations s'est accentué au cours des douze derniers mois. L'indice du gain moyen brut par heure prestée, calculé par la Banque, s'est accru de 7,7 p.c. de juin 1962 à juin 1963 et de 8,5 p.c.

Graphique 2.

Prix de gros des produits agricoles et industriels

(moyennes mensuelles par trimestre)
Indices base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.



l'élevage, et plus spécialement les viandes dont l'offre s'est révélée peu extensible, notamment à cause d'une épizootie porcine, en face d'une demande intérieure et extérieure croissant avec l'élévation des niveaux de vie. Les prix de vente des produits des cultures n'ont subi qu'une faible hausse.

(1) Indices du Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

(2) Indices de l'Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

pour la période correspondante de 1963 à 1964. Pour la période septembre 1962 à juin 1964, la hausse de l'indice est de 16,4 p.c. Le manque croissant de main-d'œuvre disponible sur le marché du travail depuis la fin de 1962, a créé un climat propice à la présentation et l'acceptation de revendications salariales; il a intensifié en outre la surenchère à l'embauche des travailleurs. De plus, la hausse de l'indice des prix de détail a donné lieu, par deux fois, à une adaptation généralisée, de l'ordre de 2 à 2,5 p.c., des salaires et des traitements en application des conventions d'indexation. En outre, les employeurs mettent graduellement en pratique la recommandation de la Communauté Economique Européenne prescrivant l'égalisation des salaires masculins et féminins.

Etant donné que les charges sociales incombant aux employeurs ont également été majorées, le coût horaire de la main-d'œuvre a augmenté plus encore que le gain horaire brut. Son indice, calculé par l'I.R.E.S.P., a progressé de 18,3 p.c. pour la période précitée de septembre 1962 à juin 1964.

La hausse des rémunérations a dépassé celle de la productivité depuis le début de 1962 et le mouvement s'est continué en 1963, mais à un rythme plus modéré. Dans les industries manufacturières, le coût de la rémunération par unité produite, calculé par l'I.R.E.S.P., s'est encore relevé de 2,9 p.c. au premier semestre de 1963 et de 2 p.c. au second, mais il n'a plus progressé que de 0,6 p.c. au premier semestre de 1964. Pour l'ensemble des industries, le renchérissement des charges des salaires par unité produite s'est donc progressivement atténué. Pour apprécier correctement son incidence sur les prix de revient, il faudrait pouvoir tenir compte de ce que la forte expansion de la production au cours des périodes récentes a sans doute diminué, dans de nombreuses entreprises, la charge unitaire des frais généraux.

Des relèvements des *revenus de facteurs* sont sans doute également en cours pour des catégories de non-salariés, notamment dans les services. Cet élargissement de marges bénéficiaires et les autres éléments de hausse se répercutent dans les prix de vente à des degrés divers suivant les progrès de la productivité.

La fermeté de la demande soutient la tendance à la hausse des prix. Aussi, usant des pouvoirs que lui confèrent les dispositions

légalles en la matière, le Gouvernement s'est efforcé de contenir les hausses, voire de les interdire lorsqu'elles n'étaient pas justifiées par une augmentation des coûts de production. Il a même décidé une baisse des prix de la viande, au début de l'année, considérant que l'évolution des prix du bétail dans les derniers mois de 1963 ne justifiait pas la hausse accusée par les prix à la consommation.

Néanmoins, l'ensemble de l'économie se caractérise par des tendances nettes à des relèvements cumulatifs des prix, sous l'action combinée d'une pression des coûts et de la demande.

En effet, d'après les estimations de la Comptabilité nationale, le volume de la *demande intérieure* aurait progressé au rythme de 3,9 p.c. en 1962 et de 4,2 p.c. en 1963. Son évolution au cours de cette dernière année s'est caractérisée par une augmentation des dépenses de consommation et par un ralentissement de la formation intérieure brute de capital.

Le volume des dépenses de *consommation privée* a dépassé largement celui de 1962. Leur taux d'accroissement est passé de 4,2 p.c. en 1962 à 4,8 p.c. en 1963, par suite principalement du développement des achats, dont la demande hausse rapidement avec l'élévation des revenus. La demande de biens de consommation se serait encore renforcée au cours des premiers mois de 1964, bien qu'à un rythme plus lent. D'après les données économiques de Dulbéa, les dépenses globales de consommation privée (exprimées à prix constants) auraient dépassé, au premier semestre de 1964, de 3,9 p.c. le niveau du semestre correspondant de 1963. Dans ces conditions, il se justifiait de rendre plus rigoureuses les conditions du recours au crédit à la consommation : l'arrêté royal du 20 février 1964 a modifié, dans un sens restrictif, la réglementation relative aux ventes à tempérament, en augmentant le minimum de l'acompte et en raccourcissant le délai de remboursement.

Les dépenses de *consommation publique* sont soumises à une expansion structurelle du fait de l'extension du rôle de l'Etat dans la communauté. En 1963, leur taux d'accroissement à prix constants a atteint 7,1 p.c. par suite de la mise en application de la politique de revalorisation des traitements, ainsi que d'une augmentation des achats courants de biens et services pour la fonction publique et pour les

forces armées. Pour 1964, l'expansion persisterait, mais à un rythme beaucoup plus faible : 3,5 p.c. seulement.

Quant au volume de la *formation intérieure brute de capital*, dans l'ensemble de l'économie, son taux d'expansion est revenu de 1,9 p.c. en 1962 à 0,6 p.c. en 1963, surtout en raison d'un fléchissement dans la formation de capital fixe, laquelle est tombée de 4 p.c. en 1962 à 2 p.c. en 1963.

Les investissements productifs des entreprises ont progressé en 1963 à un rythme moins rapide que l'année précédente. Le ralentissement a été constaté dans presque tous les secteurs; il a été particulièrement net dans la métallurgie, qui, pendant la majeure partie de l'année, a été confrontée avec une conjoncture défavorable. Au second semestre de 1963, une tendance à la reprise des investissements s'est manifestée dans diverses industries; le progrès aurait été interrompu au premier semestre de 1964, ainsi qu'il ressort des enquêtes semestrielles de la Banque sur les dépenses d'investissement dans un certain nombre d'industries, parmi lesquelles ne figurent pas encore les industries chimiques et alimentaires. Les mêmes enquêtes font toutefois prévoir une augmentation des dépenses d'investissement au second semestre de 1964, qui compenserait la réduction enregistrée au premier semestre et due, pour une bonne part, à des retards dans les délais d'exécution des programmes ainsi qu'au recul des investissements dans la sidérurgie.

Tableau V.

Evolution des investissements dans l'industrie
(indices 1958 = 100)

	Résultats des enquêtes semestrielles sur les investissements ¹	Montant des commandes d'outillage industriel (marché intérieur)
1961	137	153
1962	158	162
1963 1 ^{er} semestre	153	155
2 ^e semestre	159	182 ²
1964 1 ^{er} semestre	143	187
2 ^e semestre	172 (prévisions)	(5 prem. mois)

¹ Les enquêtes portent sur l'ensemble des dépenses d'investissement des secteurs observés, aussi bien en bâtiments qu'en outillage et autres biens d'équipement.

² Chiffre gonflé par des commandes militaires.

Les tensions conjoncturelles ont amené le Gouvernement à suspendre, pour une

période de six mois à partir du 1^{er} février, l'octroi des aides que l'Etat accordait, sous forme notamment de bonifications d'intérêt, aux investissements industriels, commerciaux et agricoles. Cette disposition temporaire prévoit d'ailleurs des exceptions en faveur de certaines régions de développement ou en faveur d'investissements qui favorisent de manière particulière la réalisation des buts sectoriels du programme d'expansion économique, ou qui rendent possible une rationalisation importante.

Les dépenses de construction se maintiennent à un niveau élevé. Ce secteur est le centre de fortes tensions conjoncturelles depuis le début de 1963. Pour la construction d'immeubles d'habitations et de locaux destinés à des usages commerciaux et industriels, la demande reste pressante, en dépit du freinage de l'octroi de crédits à la construction, par diverses catégories d'intermédiaires financiers, en suite des restrictions et recommandations du Gouvernement. Les autorisations de bâtir accordées pour les immeubles d'habitation, après avoir fléchi de 3.251 unités par mois en 1962 à 3.052 unités en 1963, sont remontées à 4.125 unités pour les cinq premiers mois de 1964; encore cette statistique, fondée sur les unités demandées et non sur le cubage à construire, peut-elle sous-évaluer l'importance réelle des investissements en immeubles d'habitation, si ceux-ci comportent une proportion croissante de buildings. De son côté, l'activité consacrée à la construction d'immeubles industriels, commerciaux et administratifs, n'a pas donné de signes de fléchissement. Aussi, bien que les entreprises de gros œuvre de bâtiment aient renforcé leur potentiel de production, la durée moyenne de l'activité assurée par le carnet total d'ordres a progressé d'une moyenne de 7,6 mois en 1962 à 8,3 mois au premier trimestre de 1964, pour revenir à 8 mois à la fin de juin, d'après les enquêtes de la Banque sur la conjoncture. Dans le secteur des travaux de génie civil, la situation s'est détendue davantage. La durée moyenne de l'activité assurée par le carnet d'ordres a progressé d'une moyenne de 15,1 mois en 1962 jusqu'à 17,5 mois au troisième trimestre de 1963; à partir de ce moment, elle s'est réduite lentement, pour revenir à 15,4 mois à la fin de juin 1964. L'activité assurée en travaux hydrauliques fléchit depuis 1962; jusqu'à l'automne de 1963, cette diminution avait été plus que compensée

par l'accroissement de l'activité assurée en travaux routiers; c'est l'étalement de ces derniers qui a provoqué la détente observée.

De manière générale, les investissements du secteur public n'ont plus accusé en 1963 la forte progression de 1962. Après avoir progressé de 12,4 milliards de francs en 1961 à 15,1 milliards en 1962, le montant des engagements contractés par le secteur public s'est situé à 15,9 milliards en 1963. Au premier trimestre de 1964, il s'est maintenu au même niveau, soit 4 milliards. Pour le reste de l'année, il y a lieu de s'attendre à un plafonnement des investissements publics; en effet, le Gouvernement a décidé d'étaler l'exécution de certaines parties du programme d'engagement des investissements publics et d'accueillir favorablement les demandes de délais d'exécution introduites par les entrepreneurs; enfin, le Gouvernement, par la circulaire ministérielle du 27 février 1964, a imposé parallèlement un freinage des dépenses d'investissement des pouvoirs subordonnés soumises à l'approbation d'une autorité de tutelle.

La demande extérieure reste également ferme. Entre 1958 et 1963, l'expansion des ventes à l'étranger avait été facilitée par une amélioration notable de la position relative des prix de gros industriels belges vis-à-vis de ceux des concurrents étrangers. En 1963 et en 1964,

la situation s'est quelque peu détériorée à cet égard, les disparités des prix de gros des produits industriels ont évolué de manière moins favorable, spécialement vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Allemagne. Cependant, la situation s'est améliorée vis-à-vis des Pays-Bas, le principal marché extérieur de l'économie belge. Celle-ci semble donc dans l'ensemble avoir sauvegardé l'essentiel de l'amélioration obtenue au cours des années antérieures.

De fait, les exportations ont progressé, en valeur, de 11,9 p.c. de 1962 à 1963; au cours des six premiers mois de 1964, leur valeur, atteignant la moyenne mensuelle de 23,1 milliards, a dépassé de 19 p.c. le niveau de la période correspondante de 1963.

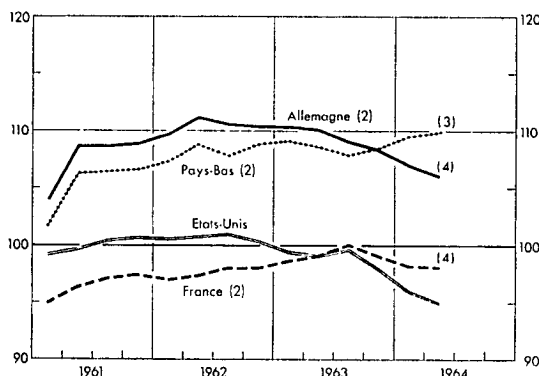
La progression des exportations résulte, pour une part prépondérante, de la demande émanant de la Communauté Economique Européenne. Cette évolution tient aux progrès réalisés dans l'interpénétration des marchés nationaux et dans la spécialisation des activités, mais aussi à l'élévation du niveau des revenus dans les pays partenaires de la Communauté. Les exportations vers les pays industrialisés, non membres de la Communauté, ont également augmenté en 1963 et en 1964, principalement sous l'influence d'une reprise des ventes au Royaume-Uni, puis aux Etats-Unis. Dans les derniers mois de 1963, on a constaté un accroissement de la demande en provenance des pays en voie de développement qui bénéficient de la hausse des produits de base sur les marchés mondiaux. De même, les exportations vers l'Europe orientale qui s'étaient ralenties en 1963, ont eu tendance à reprendre à partir du dernier trimestre de la même année.

L'accroissement des ventes à l'étranger porte sur une gamme étendue de produits. En ce qui concerne les rubriques principales, il convient de noter, au cours des six premiers mois de 1964, l'augmentation des exportations pour les fabrications métalliques, spécialement pour le matériel de transport, ainsi que les machines et appareils mécaniques et électriques, dont les taux d'accroissement, par rapport à la même période de 1963, sont respectivement de 22,4 p.c. et 32,5 p.c. Les exportations de produits textiles sont en hausse de 16,4 p.c.; les ventes de produits finis, comme les tapis et les vêtements, ainsi que de certains textiles synthétiques progressent à un taux particulièrement élevé. La sidérurgie de même

Graphique 3.

Disparité des prix de gros des produits industriels ¹

(moyennes mensuelles par trimestre)
Indices base 1958 = 100



¹ Un indice supérieur à 100 indique l'amélioration de la position relative de la Belgique par rapport à 1958.

² Indices ajustés pour variations dans les cours des changes. Dévaluation du franc français : décembre 1958. Réévaluation du Deutsche Mark et du florin : mars 1961.

³ Avril.

⁴ Moyenne avril-mai.

N. B. — Pour l'Allemagne et les Pays-Bas : produits industriels finis.
Pour les Etats-Unis et la France : ensemble des produits industriels.

que les producteurs des principaux métaux non ferreux ont enregistré, au début de 1964, une expansion importante de leurs exportations, se chiffrant globalement à 17,9 p.c. Parmi les autres rubriques, les exportations de produits pétroliers s'accroissent considérablement ainsi que celles de matières plastiques, tandis que les ventes de denrées alimentaires ont pris encore de l'extension, mais dans une moindre mesure.

De leur côté, les courants d'importation se sont également amplifiés. Leur élargissement est plus accusé que celui des exportations. Pour les six premiers mois de 1964, leur valeur atteint une moyenne mensuelle de 24,7 milliards, soit une progression de 21,6 p.c. par rapport à la même période de 1963 (contre 19 p.c. pour les exportations), alors que l'augmentation annuelle a été de 12,2 p.c. de 1962 à 1963.

Cette progression tient tout d'abord à l'interpénétration des marchés nationaux, stimulée par l'intégration économique européenne, et qui tend à engendrer une intensification des échanges de produits finis. Elle est due également à l'expansion de l'activité économique qui a pour conséquence un gonflement habituel des importations de produits de base. Mais l'expansion rapide des revenus et de la dépense intérieure a accentué l'accroissement des achats à l'étranger, notamment de biens de consommation.

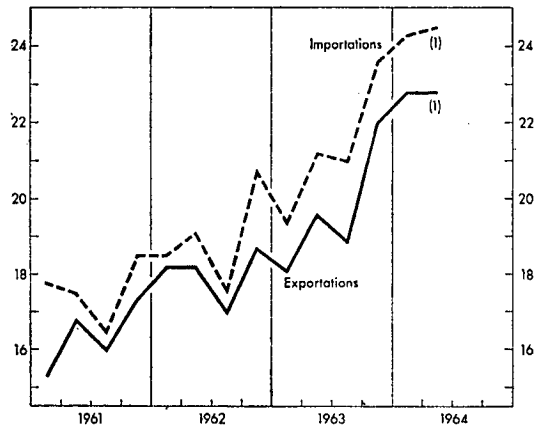
L'accroissement des importations a été quasi général en 1964. Au cours des cinq premiers mois de cette année, les importations de métaux communs ont augmenté de 16,4 p.c. par rapport à la même période de 1963. L'accroissement des importations de textiles se chiffre globalement à 19,3 p.c., mais cette moyenne est dépassée pour certains articles

finis. Les importations de produits chimiques se sont accrues de 18 p.c. et celles de machines et appareils mécaniques et électriques, de 27 p.c. Les achats de produits agricoles et alimentaires ont également enregistré des augmentations considérables.

Graphique 4.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

(moyennes mensuelles par trimestre)
Milliards de francs



1 Moyenne avril-mai.

En 1962 et 1963, le déficit de la balance commerciale n'avait pas accusé de changements notables au travers des variations saisonnières et le taux de couverture des importations par les exportations attestait une grande stabilité, aux environs de 95 p.c. en moyenne. Pour le premier semestre de 1964, la détérioration de la balance commerciale a ramené le taux de couverture à 93,5 p.c.

Les tendances divergentes qui caractérisent, depuis quelques années, la physionomie générale de la répartition géographique du commerce extérieur, ont continué de se manifester au cours de l'année 1963 : l'excédent sur l'ensemble des pays partenaires de la Communauté Economique Européenne s'est élargi en même

Tableau VI.

Balance commerciale de l'U.E.B.L. avec les pays partenaires de la Communauté Economique Européenne
(moyennes mensuelles en milliards de francs)

	Pays-Bas	Italie	France	Allemagne	Communauté
1962	+ 1,30	+ 0,16	- 0,53	- 0,37	+ 0,56
1963	+ 1,41	+ 0,30	- 0,26	- 0,37	+ 1,08
1963 janvier-mai	+ 1,29	+ 0,28	- 0,27	- 0,25	+ 1,05
1964 janvier-mai	+ 1,66	+ 0,02	- 0,28	- 0,45	+ 0,91

temps que le déficit commercial vis-à-vis des autres pays.

Les données pour les cinq premiers mois de 1964 semblent indiquer une légère diminution de l'excédent envers la Communauté par rapport à la même période de 1963. Pour ces cinq mois, cet excédent provient uniquement du surplus sur les Pays-Bas, qui s'accroît encore. A l'inverse, le déficit envers l'Allemagne s'accroît, alors qu'en 1962 et 1963, les courants d'échange avec ce pays avaient progressé parallèlement. De même, la balance commerciale avec l'Italie s'est détériorée au début de 1964; le déficit vis-vis de la France ne s'est pas aggravé; en raison des tensions qui s'étaient développées dans ces deux pays, en 1963, les ventes belgo-luxembourgeoises s'étaient élargies plus que les importations; dans les échanges avec l'Italie, cette évolution s'est renversée dans les premiers mois de 1964; les causes de ce changement peuvent être cherchées, à première vue, dans les mesures anti-inflationnistes prises dans ce pays.

Le déficit des échanges extra-communautaires de l'Union Economique s'est accru au cours de la période sous revue. L'évolution présente cependant des différences d'après la zone géographique considérée.

Tableau VII.

**Balance commerciale de l'U.E.B.L.
avec les pays non membres de la
Communauté Economique Européenne**
(moyennes mensuelles en milliards de francs)

	Pays industriels non membres C.E.E.	Groupe soviétique	Pays en voie de développement ¹	Total des pays non membres C.E.E.
1962	-0,31	-0,06	-1,16	-1,53
1963	-0,50	-0,17	-1,54	-2,21
1963 4 prem. mois .	-0,27	-0,13	-1,54	-1,94
1964 4 prem. mois .	-0,43	-0,05	-1,90	-2,38

¹ Y compris les pays communistes autres que ceux d'Europe orientale.

Avec les pays industriels non membres de la Communauté Economique Européenne, les échanges se sont intensifiés dans les deux sens, mais ils se sont soldés par un déficit qui est passé de 0,3 milliard par mois en 1962 à 0,5 milliard en 1963 et à 0,4 milliard pour les quatre premiers mois de 1964. La balance commerciale avec les Etats-Unis surtout s'est détériorée, malgré une certaine reprise des expor-

tations belgo-luxembourgeoises à partir du deuxième trimestre de 1963.

Les transactions avec les pays du groupe soviétique ont donné lieu, en 1963, à une aggravation du déficit, d'ailleurs peu important, résultant d'un accroissement des importations belgo-luxembourgeoises et d'une diminution concomitante des exportations. Au cours des premiers mois de 1964, la situation s'est améliorée par suite du retournement de ces tendances.

L'élargissement caractéristique du déficit, plus important, vis-à-vis des pays en voie de développement s'est poursuivi dans les premiers mois de 1964, malgré une reprise des exportations, jusqu'alors en déclin.

*
**

Les données de la situation économique retracée jusqu'à présent révèlent des développements homogènes depuis le début de 1963. Au-delà de la diversité des situations dans chaque secteur, notamment de la reprise en métallurgie et d'un ralentissement de l'expansion de certaines industries de consommation, les tendances générales de la production, de l'emploi et des prix ne se sont pas altérées; la modification la plus importante est sans doute l'inflexion du mouvement de hausse des prix; encore est-ce un changement d'intensité et non de direction.

L'évolution des aspects financiers, également typique d'un état de haute conjoncture, s'inscrit, elle aussi, dans le prolongement des développements antérieurs. Néanmoins, elle a été marquée de modifications plus caractéristiques. Celles-ci tiennent tout d'abord à un changement dans le comportement du public vis-à-vis de la composition des actifs financiers qu'il détient. Ce changement et d'autres facteurs qui seront décrits ci-après ont eu pour conséquence de modifier aussi les origines de la création, par le système monétaire, d'encaisses en monnaie et d'avoires quasi monétaires.

On examinera tout d'abord les changements qui sont apparus depuis le milieu de l'année 1963 dans la composition des *actifs financiers que le public se constitue*.

L'accroissement « anormal » des encaisses monétaires, tant en billets que scripturales, qui avait commencé dans le courant de 1962 et s'était poursuivi jusqu'à la fin du premier

Tableau VIII.

Stock monétaire, liquidités quasi monétaires logées dans les organismes monétaires et les caisses d'épargne

	Stock monétaire			Liquidités quasi monétaires logées dans les banques				Dépôts d'épargne logés dans les caisses d'épargne	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale	Total	Dépôts à terme	Dépôts en devises	Carnets de dépôts	Total	A la C.G.E.R.	Dans les caisses d'épargne privées
a) Moyennes des encours de la période (milliards de francs)									
1962 1 ^{er} semestre	131,5	104,7	236,2	29,9	8,3	16,8	55,0	86,5	30,8
2 ^e semestre	137,2	108,9	246,1	31,2	8,2	18,5	57,9	89,1	33,2
1963 1 ^{er} semestre	144,3	116,6	260,9	28,2	7,8	21,9	57,9	93,6	36,3
2 ^e semestre	150,7	119,0	269,7	26,9	8,6	26,4	61,9	94,9	39,3
1964 1 ^{er} semestre	153,0	123,1	276,1	26,4	9,6	31,6	67,6	<i>p</i> 98,0	42,3
b) Variations par rapport au semestre précédent (pour cent)									
1962 2 ^e semestre	+ 4,3	+ 4,0	+ 4,2	+ 4,3	- 1,2	+10,1	+ 5,3	+3,0	+7,8
1963 1 ^{er} semestre	+ 5,2	+ 7,1	+ 6,0	- 9,6	- 4,9	+18,4	—	+5,1	+9,3
2 ^e semestre	+ 4,4	+ 2,1	+ 3,4	- 4,6	+10,3	+20,5	+ 6,9	+1,4	+8,3
1964 1 ^{er} semestre	+ 1,5	+ 3,4	+ 2,4	- 1,9	+11,6	+19,7	+ 9,2	<i>p</i> +3,3	+7,6

p Chiffres provisoires.

semestre de 1963, s'est ralenti, sinon arrêté. Ainsi, le stock monétaire, qui avait progressé en moyenne de 6 p.c. au cours du premier semestre de 1963 par rapport au deuxième semestre de 1962, n'a plus augmenté que de 3,4 p.c. au second semestre et de 2,4 p.c. pendant les six premiers mois de 1964. Le ralentissement de l'expansion a porté à la fois sur les billets et sur la monnaie scripturale.

Le rythme d'augmentation du stock monétaire qui avait dépassé celui du produit national brut à prix courants en 1962 et surtout au premier semestre de 1963, lui est devenu inférieur depuis le milieu de l'année 1963.

Contrastant avec l'évolution du stock monétaire, la progression des liquidités quasi monétaires dans les banques, qui s'était interrompue au premier semestre de 1963, a repris à partir du second semestre; au cours de celui-ci, l'augmentation a été de 6,9 p.c. par rapport au premier semestre; au cours des six premiers mois de 1964, elle a été de 9,2 p.c. par rapport au semestre précédent. La stagnation au premier semestre de 1963 s'était produite bien que, durant cette période, la progression des carnets de dépôts se fût sensiblement accélérée; cette progression avait, en effet, été compensée par un recul des dépôts en devises et surtout des dépôts à terme. Par la suite, tandis que les carnets de dépôts continuaient à augmenter rapidement, les dépôts en devises se sont accrus et la diminution des dépôts à terme s'est progressivement ralentie : en ce qui concerne ces derniers, il semble que soit achevé le déplacement des fonds, à mesure qu'ils devenaient disponibles, vers d'autres catégories d'actifs financiers dont la détention est plus favorable du point de vue fiscal ou qui sont plus rémunérateurs.

On constate donc que le comportement du public vis-à-vis de la détention d'encaisses monétaires, de dépôts à terme et de dépôts en devises, s'est profondément modifié à partir du milieu de 1963, mais que ce changement d'attitude ne s'est pas étendu aux carnets de

Tableau IX.

Produit national brut et stock monétaire
(variations en pour cent
par rapport à la période précédente)

	Moyenne mensuelle du P.N.B. à prix courants ¹	Stock monétaire moyen
1960	+ 6,3	+ 2,1
1961	+ 5,8	+ 4,9
1962	+ 6,7	+ 7,0
1963 1 ^{er} semestre	+ 4,8	+ 8,2
2 ^e semestre	+ 6,2	+ 3,4
1964 5 premiers mois	+ 4,9	+ 1,7

¹ Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA).

dépôts. Il ne s'est pas étendu non plus aux dépôts d'épargne logés dans les caisses d'épargne.

L'accentuation, entre le second semestre de 1962 et le premier semestre de 1963, de l'intérêt du public pour les placements en carnets de dépôts se retrouve, bien que de façon plus modérée, dans l'évolution des dépôts de même nature auprès des caisses d'épargne privées. Par la suite, la formation de dépôts d'épargne auprès de celles-ci s'est poursuivie, mais à un rythme allant légèrement en s'atténuant.

Auprès de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, l'accumulation nette des avoirs en dépôts sur livrets s'est ralentie dans le courant de 1963 et la première moitié de 1964. Au second semestre de 1963, ces avoirs n'ont augmenté, par rapport au semestre précédent, que de 1,4 p.c. contre 3 p.c. pendant le semestre correspondant de 1962; de même, au premier semestre de 1964, le pourcentage d'accroissement n'a été que de 3,3 contre 5,1 durant le même semestre de 1963 (1).

Le comportement du public s'est modifié non seulement vis-à-vis de la monnaie et de certains types de liquidités quasi monétaires, mais aussi vis-à-vis des fonds publics. Les souscriptions aux emprunts en francs belges à long et moyen terme que le secteur public émet publiquement par grosses tranches, avaient été réticentes en 1963; elles sont redevenues plus larges au début de 1964; leur montant brut a été de 24,1 milliards pendant le premier semestre de 1964, contre 14,1 milliards pendant les six premiers mois de 1963. Une évolution analogue s'est produite dans le cas des obligations et bons de caisse émis publiquement au robinet par les organismes paraétatiques de crédit.

Plusieurs facteurs semblent avoir concouru à déterminer le changement d'attitude du public dans l'affectation de ses fonds à la constitution d'actifs financiers.

La diminution, à la fin de 1962, du rendement net des placements en valeurs à revenu fixe, conséquence de l'aggravation de la charge fiscale sur les revenus mobiliers, avait déterminé une forte préférence du public pour la monnaie, incitant celui-ci à détenir des encais-

ses temporairement inactives. Une *liquidity trap* du type keynésien était ainsi apparue dans l'économie. Cette situation s'est graduellement modifiée au cours de l'année 1963 et au début de 1964, notamment à la suite du relèvement progressif des taux d'intérêt et, peut-être, d'une certaine atténuation de la crainte, parfois irraisonnée, qu'avait inspirée l'instauration de la réforme fiscale.

Les taux de rendement des obligations et bons de caisse émis au robinet par les organismes paraétatiques de crédit ont été ajustés à la hausse dès avril 1963; ainsi, le taux du papier à 5 ans, qui était de 4,6 p.c. à la fin de mars, fut relevé plusieurs fois au cours des mois suivants, pour atteindre 6,1 p.c. après le dernier ajustement de février 1964.

Les rendements des fonds publics négociés en Bourse, qui avaient baissé régulièrement depuis le début de 1962, se sont redressés dès le mois d'avril 1963; le mouvement de hausse s'est poursuivi en 1964; interrompu en mars-avril, il a repris ensuite, cependant atténué. Au début d'août 1964, le taux de rendement moyen des emprunts de l'Etat, émis avant le 1^{er} décembre 1962, ayant encore 5 à 20 ans à courir, atteint 5,62 p.c. venant de 4,64 p.c. au 1^{er} mars 1963. A la même date, le taux des emprunts émis après le 1^{er} décembre 1962 et donc soumis au précompte mobilier est de 6,54 p.c.

Cette évolution des rendements moyens sur le marché a entraîné un ajustement à la hausse du taux de rendement brut des émissions nouvelles d'emprunts consolidés de l'Etat. Ce taux a progressé de 5,09 p.c. pour l'emprunt à 10, 15 ou 20 ans, première série, émis en mars 1963, à 5,72 p.c. pour l'emprunt, deuxième série, émis en juin, et à 5,80 et 6 p.c. pour les deux emprunts jumelés — respectivement à 10, 15 ou 20 ans et à 20 ans — d'octobre; un taux de 6,44 p.c. a été atteint avec l'emprunt 1964 à 5 ou 10 ans, émis en février de cette année. Par la suite, le taux ne varie plus guère: il a été de 6,41 p.c. pour l'emprunt à 5 ans et demi ou 11 ans un quart, émis en mai; il sera de 6,44 p.c. pour l'emprunt à 5 ou 10 ans dont l'émission aura lieu du 12 au 27 octobre.

Le niveau atteint par les taux bruts a déterminé le public à renoncer à accumuler de nouvelles encaisses monétaires au même rythme qu'auparavant: cette thésaurisation perdait son attrait au fur et à mesure que les taux paraissaient s'approcher d'un sommet. L'avant-

(1) La comparaison doit porter sur les mêmes semestres de deux années, car l'incorporation, en fin d'année, du montant des intérêts capitalisés a pour conséquence que, toutes autres choses étant égales, les encours moyens du premier semestre d'une année sont supérieurs à ceux du second semestre de l'année précédente.

tage, en revenu, des taux d'intérêt élevés et l'atténuation des craintes de pertes ultérieures en capital, même la perspective de gains, ont incité le public à placer une part plus importante de ses fonds en obligations.

Le mouvement des taux d'intérêt a également influencé l'évolution de certains actifs financiers quasi monétaires, telle qu'on l'a décrite plus haut. Le gonflement rapide des dépôts en devises, à partir du deuxième semestre de 1963, est à mettre en rapport avec la recherche d'une rémunération plus élevée. Les relèvements, en novembre 1963 et mars 1964, des taux consentis aux dépôts à terme dans les banques ont sans doute contribué au ralentissement progressif de la baisse de ces dépôts.

On a expliqué plus haut qu'au premier semestre de 1963, le public avait, dans la constitution de ses actifs financiers, montré, pour des raisons fiscales, une préférence très nette en faveur de la monnaie. C'est pour des raisons similaires qu'il a accumulé des dépôts d'épargne importants, tout au moins auprès des caisses d'épargne privées et, sous forme de carnets de dépôts, auprès des banques. Les revenus des dépôts d'épargne sont, en effet, exempts de précompte mobilier pour la première tranche de 1.500 francs et ne sont astreints qu'à un précompte réduit pour la seconde tranche de même import; en outre, ils ne sont assujettis, en aucun cas, au précompte de contrôle. Par ailleurs, et bien que légalement les exemptions et réductions de précompte mobilier dont il vient d'être question ne sont applicables qu'aux intérêts globalisés sur tous les dépôts appartenant à une même personne et éventuellement à son ménage, le

public a cherché à étendre le bénéfice qu'il en retire, en répartissant ses comptes entre différents organismes. Par conséquent, la Caisse Générale d'Epargne, auprès de laquelle sont constitués plus de la moitié des dépôts d'épargne existant en Belgique, a vu se réduire l'afflux des fonds chez elle; il semble même qu'un déplacement de dépôts ait été effectué vers les autres intermédiaires financiers — banques et caisses d'épargne privées.

Le regain d'intérêt que le public a manifesté, à partir du milieu de 1963, pour les actifs financiers non monétaires devait entraîner, toutes autres choses étant égales, une atténuation ou un renversement du mouvement de ralentissement qui s'était produit dans la vitesse de circulation de la monnaie au premier semestre de l'année. D'autres facteurs paraissent avoir agi dans le même sens.

On constate tout d'abord, en effet, que la modification des préférences du public en ce qui concerne la composition de ses actifs financiers a coïncidé grosso modo avec l'accentuation de la hausse des prix en automne 1963. Or, à des prix plus élevés, un volume donné de transactions implique des paiements plus considérables. Il est possible, au surplus, que le mouvement de hausse ait incité des entreprises, commerciales surtout, à puiser dans leur trésorerie pour accroître leurs stocks. Des particuliers également ont pu renoncer à thésauriser pour acquérir des actions ou des actifs réels — mobiliers ou immobiliers — et accélérer leurs achats de biens de consommation durables; les effets de l'élasticité au revenu de la demande de ces biens ont été renforcés par ceux des perspectives de hausse.

Tableau X.

Monnaie scripturale : Coefficient de rotation et montants globaux des paiements effectués ¹
(moyennes mensuelles par mois type de 25 jours)

	Coefficient de rotation des		Montants globaux des paiements effectués au moyen des		
	Dépôts bancaires à vue	Avoirs en C.C.P. 2	Dépôts bancaires à vue	Avoirs en C.C.P. 2	Total
1962	2,23	2,89	119,0	99,3	218,3
1963	2,23	2,85	132,5	107,1	239,6
1963 1 ^{er} semestre	2,18	2,79	125,8	104,7	230,5
2 ^e semestre	2,28	2,92	139,2	109,4	248,6
1964 1 ^{er} semestre	2,47	3,06	154,7	119,7	274,4

¹ Approximations données par le total des débits en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers, ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements de compte à compte constituant double emploi, qui résultent de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

Pour le surplus, la situation de trésorerie des entreprises industrielles est devenue, depuis un certain temps, plus difficile, malgré l'élargissement des recettes. On en trouve une indication dans l'augmentation de plus en plus rapide des crédits bancaires qui sera décrite et dont les causes seront discutées dans la suite de cet article. Il paraît vraisemblable que, dans le même temps où elles faisaient largement appel à leurs banquiers, les entreprises ont cherché à faire une utilisation plus efficiente de leurs trésoreries existantes.

L'incidence que les divers facteurs dont il vient d'être question ont eue sur la vitesse de circulation de la monnaie peut être mesurée dans le cas des encaisses scripturales. Le coefficient de rotation des dépôts à vue dans les banques est passé de 2,18 pendant les six premiers mois de 1963 à 2,47 pendant la période correspondante de 1964. Celui des avoirs en comptes de chèques postaux s'est établi respectivement à 2,79 et 3,06. Les montants globaux des paiements effectués au moyen de ces deux catégories d'avoirs, ont

augmenté de 19 p.c. au premier semestre de 1964 par rapport à la même période de 1963.

Des chiffres similaires ne sont pas disponibles pour la monnaie fiduciaire. Il semble néanmoins qu'on puisse affirmer, d'une façon générale, que la progression — moins spectaculaire qu'au premier semestre de 1963, mais toujours assez rapide — du stock monétaire et une utilisation plus intense de ce stock ont permis aux agents économiques de payer, au cours des derniers mois, une masse de transactions en forte expansion par suite d'une augmentation en volume et d'une hausse des prix.

On a noté ci-dessus qu'outre la modification dans le comportement du public vis-à-vis de la composition des actifs financiers qu'il détient, un autre changement, partiellement corollaire du premier, s'était produit, au cours de la période considérée, dans les données monétaires de la situation. Il s'agit d'une modification dans les *origines de la création des liquidités gérées par le système monétaire*.

Tableau XI.

**Origines des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires
auprès des banques**
(milliards de francs)

	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des transferts des pouvoirs publics) (1)	Financement monétaire des pouvoirs publics (2)	Monétisation d'effets publics (3)	Crédits aux entreprises et particuliers résidents		Divers (6)	Total (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) (9)	Stock monétaire (8)	Liquidités quasi monétaires (9)
				financés par les organismes monétaires (4)	pour mémoire : financés par et hors des organismes monétaires (5)				
1962	+ 6,5	+ 0,9	+ 1,2	+11,6	(+11,5)	+ 1,2	+21,4	+17,1	+ 4,3
1963	+ 1,7	+20,6	- 1,7	+18,0	(+17,2)	- 5,0	+33,6	+25,3	+ 8,3
1963 1 ^{er} semestre	+ 3,6	+15,2	+ 0,5	+ 5,8	(+ 5,8)	- 2,7	+22,4	+18,7	+ 3,7
2 ^e semestre	- 1,9	+ 5,4	- 2,2	+12,2	(+11,4)	- 2,3	+11,2	+ 6,6	+ 4,6
1964 1 ^{er} semestre	<i>p</i> - 0,5	<i>p</i> + 9,4	<i>p</i> - 1,8	+ 3,7	(+ 7,0)	<i>p</i> - 0,4	+10,4	+ 8,1	+ 2,3

p Chiffres provisoires.

Au premier semestre de 1963, le financement monétaire des pouvoirs publics avait été de loin le principal facteur de la création de liquidités, tandis que les crédits aux entreprises et particuliers résidents jouaient un rôle important certes, mais beaucoup moins grand dans l'expansion. La situation s'est renversée au second semestre de 1963, en partie sous l'effet de facteurs saisonniers. Au surplus, d'un semestre à l'autre, le solde des transactions

avec l'étranger (autres que les opérations en capital des pouvoirs publics) s'est retourné : au second semestre, ces opérations sont devenues un facteur de contraction des liquidités.

Au cours des six premiers mois de 1964, les opérations avec l'étranger continuent à agir dans le sens du resserrement. Le financement monétaire des pouvoirs publics redevient le principal facteur de la création de liquidités, mais il porte sur un montant bien inférieur à

celui de la période correspondante de 1963. Au contraire, les encours utilisés des crédits accordés, à leur origine, par les organismes monétaires, aux entreprises et particuliers résidents, s'accroissent plus que pendant les mêmes mois de 1963; cependant, les organismes monétaires ont pu mobiliser une fraction importante de ces nouveaux crédits en dehors du système monétaire; aussi, l'accroissement des crédits aux entreprises et particuliers résidents, financés par les organismes monétaires, est-il moins considérable qu'au premier semestre de 1963.

On a vu que la situation en matière de *paiements extérieurs* s'est quelque peu détériorée au cours de l'année 1963.

Le solde des transactions sur biens et services et des transferts privés est passé de + 6,2 milliards en 1962 et + 1,6 milliard au premier semestre de 1963 à - 3 milliards au second semestre. Le déficit au titre des importations et exportations s'est élargi de 1962 à 1963 et d'un semestre à l'autre en 1963. L'excédent laissé en 1962 par les transactions sur services a fait place à un déficit en 1963; ce renversement est dû à l'apparition d'un solde négatif au titre des revenus d'investissements, à l'accroissement des dépenses des pouvoirs publics à l'étranger pour les besoins de la défense nationale, à la diminution des règlements financiers effectués par les sociétés congolaises pour rémunérer les services de leurs sièges belges et à l'accentuation, par rapport au montant relativement faible de 1962, des sorties nettes au titre des déplacements à l'étranger.

Au cours du premier semestre de 1964, la balance des transactions sur biens et services et des transferts privés a laissé un déficit de 2,3 milliards. Par rapport au deuxième semestre de 1963, l'excédent des importations sur les exportations s'est encore accru, mais cet accroissement a été plus que compensé par une augmentation du boni résultant des autres opérations sur marchandises; le déficit au titre des transactions sur services est resté inchangé.

Le mouvement des capitaux du secteur privé autres que le court terme recensé s'est soldé par une entrée nette pour l'U.E.B.L. de 0,6 milliard en 1963, contre 1,2 milliard en 1962. Cette réduction résulte d'une intensification des achats de valeurs mobilières étrangères par

des résidents qui n'a pas été compensée entièrement par l'accroissement de l'afflux net d'autres capitaux.

Pour l'ensemble des six premiers mois de 1964, les achats de valeurs mobilières étrangères se sont ralentis; ils ont, en effet, cessé, à partir d'avril, notamment sous l'influence de l'annonce par les autorités allemandes de leur intention d'instaurer une taxe de 25 p.c. sur les revenus d'obligations détenues par des étrangers. Le mouvement des capitaux à court terme qui peuvent être recensés s'est soldé par un déficit qui reflète, entre autres, une augmentation de l'encours des acceptations visées représentatives d'exportations. Les autres mouvements de capitaux privés ont laissé un boni nettement plus faible qu'au deuxième semestre de 1963. Pour le secteur public, on a enregistré, au premier semestre de 1964, un excédent très important au titre des mouvements de capitaux des organismes paraétatiques de crédit et d'exploitation.

Au total, les transactions avec l'étranger, abstraction faite des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics, avaient donné lieu à une création de liquidités intérieures de 6,5 milliards en 1962 et de 3,6 milliards au premier semestre de 1963. Elles ont, au contraire, amené une destruction de liquidités à concurrence de 1,9 milliard au deuxième semestre de 1963 et de 0,5 milliard au premier semestre de 1964 (1).

Le recours de l'Etat au système monétaire a été nettement moins important durant les six premiers mois de 1964 que pendant la même période de 1963. Cette diminution s'explique principalement par deux raisons: la première est la contraction des besoins de financement de l'Etat; la seconde est la normalisation progressive des circuits financiers intérieurs dont le blocage partiel en 1963 avait contraint le Trésor à assurer la couverture de la majeure partie de ses besoins par voie de création monétaire.

Les besoins nets de financement de l'Etat, qui avaient atteint 16,8 milliards au premier semestre de 1963, se sont chiffrés par 14 milliards pour le semestre correspondant de 1964. Le déficit du budget ordinaire s'est réduit de 3,1 milliards. L'accroissement des recettes (+ 11,4 milliards) a, en effet, été plus

(1) Cf. tableau XI, colonne (1).

Tableau XII.

Besoins nets de financement de l'Etat et leur couverture
(milliards de francs)

	Opérations budgétaires					Solde des opérations extra-budgétaires (6)	Déficit de trésorerie (5) + (6) = (7)	Amortissements de la dette publique compris dans les dépenses budgétaires 1 (8)	Besoins nets de financement de l'Etat 2		
	Budget ordinaire			Solde du budget ordinaire (4)	Solde budgétaire total (3) + (4) = (5)				Total général (7) + (8) = (9)	couverts par recours aux marchés	
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Solde (1) - (2) = (3)							belge 3 (10)	étrangers 4 (11)
1960	108,1	111,2	-3,1	-23,4	-26,5	-4,4	-30,9	8,6	-22,3	+11,7	+10,6
1961	120,4	126,0	-5,6	-14,2	-19,8	-7,0	-26,8	9,0	-17,8	+13,9	+ 3,9
1962	131,2	130,1	+1,1	-17,3	-16,2	-4,3	-20,5	7,6	-12,9	+20,1	- 7,2
1963	139,5	143,0	-3,5	-21,6	-25,1	-9,0	-34,1	9,6	-24,5	+10,8	+13,7
1963 1 ^{er} semestre	63,8	73,4	-9,6	- 8,9	-18,5	-2,5	-21,0	4,2	-16,8	+ 6,6	+10,2
1964 1 ^{er} semestre	75,2	81,7	-6,5	-11,4	-17,9	-2,3	-20,2	6,2	-14,0	+11,8	+ 2,2

1 D'après les situations de la dette publique.

2 Correspondent aux variations de la dette publique directe et indirecte après élimination des variations comptables et des doubles emplois.

3 Accroissements de la dette qui n'est ni logée à l'étranger, ni financée par les banques belges au moyen de fonds étrangers.

4 Mouvements de la dette, tant en devises qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire des banques belges.

important que celui des dépenses (+ 8,3 milliards). Sans doute la comparaison avec 1963 doit-elle être interprétée avec prudence, car les résultats de cette année avaient été influencés, on s'en souvient, par les effets de l'hiver exceptionnellement rigoureux qui avaient occasionné à la fois un ralentissement des rentrées et un accroissement des dépenses. Il reste néanmoins que la situation s'est améliorée. Les recettes ont été favorablement influencées par l'expansion économique. Quant aux dépenses, il y a lieu de souligner que leur augmentation est imputable, à concurrence de 2 milliards, aux amortissements de la dette publique; ceux-ci sont défalqués du solde budgétaire pour calculer les besoins nets de financement de l'Etat.

Entre le premier semestre de 1963 et celui de 1964, le déficit du budget extraordinaire s'est aggravé de 2,5 milliards, ce qui traduit la progression des décaissements réalisés dans le cadre des engagements pris antérieurement.

La contraction des besoins nets de financement de l'Etat, entre les six premiers mois de 1963 et la même période de 1964, a pour contrepartie une diminution de même import, soit 2,8 milliards, du recours du Trésor aux marchés belge et étrangers. Fait marquant à souligner, cette diminution se retrouve, et bien au-delà, dans les appels aux marchés étrangers. Les ressources acquises de la sorte n'ont plus représenté, en effet, que 2,2 milliards contre 10,2 milliards en 1963.

Un autre élément favorable doit être noté, concernant l'évolution au cours du premier

Tableau XIII.

Dette publique en francs belges 1
(variations en milliards de francs)

	Dette consolidée	Dette flottante	Total
1963 1 ^{er} semestre	+ 2,3	+ 8,4	+ 10,7
1964 1 ^{er} semestre	+ 18,4	- 6,3	+ 12,1

1 Après élimination des variations comptables et des doubles emplois.

semestre de 1964 : la durée moyenne de la dette publique a pu être allongée. Le tableau XIII, qui ventile la dette en francs belges, illustre ce point. Il montre qu'une bonne partie des emprunts consolidés du premier semestre de l'année a servi à rembourser de la dette flottante.

Les changements apparus dans l'évolution de la dette — réduction très sensible du recours aux marchés étrangers et consolidation —

Tableau XIV.

Financement monétaire des pouvoirs publics
(milliards de francs)

	Financement de l'Etat	Financement des autres pouvoirs publics	Total
1962	- 1,3	+ 2,2	+ 0,9
1963	+ 20,8	- 0,2	+ 20,6
1963 1 ^{er} semestre	+ 16,4	- 1,2	+ 15,2
2 ^e semestre	+ 4,4	+ 1,0	+ 5,4
1964 1 ^{er} semestre ... p	+ 7,7	+ 1,7	+ 9,4

p Chiffres provisoires.

s'expliquent par la normalisation progressive du marché belge des capitaux, dont le climat s'est notablement amélioré par rapport au premier semestre de 1963, comme on l'a exposé ci-dessus. Cette normalisation devait permettre une diminution importante du financement monétaire de l'Etat.

Pour les six premiers mois de l'année, le financement monétaire de l'Etat a contribué pour 7,7 milliards à la création de liquidités dans l'économie contre 16,4 milliards au cours de la même période de 1963. En 1964, ce financement résulte principalement du recours accru de l'Etat au crédit des banques privées, qui ont souscrit, par solde, 5,1 milliards de titres de la dette publique en francs belges, alors que, durant la période correspondante de 1963, elles n'en avaient souscrit que 0,1 milliard; ces chiffres font abstraction des certificats de trésorerie que les banques financent avec le produit de ventes au comptant, assorties de rachats à terme, de monnaies étrangères à la Banque Nationale.

Le *financement monétaire des pouvoirs publics autres que l'Etat* avait été négatif à concurrence de 1,2 milliard au premier semestre de 1963, par suite de remboursements sur crédits d'avances; durant le semestre correspondant de 1964, par contre, il a donné lieu à une création de liquidités de 1,7 milliard : des pouvoirs publics ont émis des emprunts auxquels les organismes monétaires ont souscrit ou dont ils ont racheté le produit en monnaies étrangères.

A la suite de cette évolution, le *financement monétaire de l'ensemble des pouvoirs publics* n'a pas diminué aussi nettement que celui de l'Etat seul; il est revenu de 15,2 milliards pour les six premiers mois de 1963 à 9,4 milliards au cours des mêmes mois de 1964 (1).

Les opérations de *monétisation de fonds publics*, résultant des interventions des organismes monétaires sur le marché des effets publics existants, se sont soldées, au premier semestre de l'année, par une destruction de 1,8 milliard de monnaie et de liquidités quasi monétaires (2). En 1963, ces opérations avaient donné lieu, de même, à une destruction de monnaie, atteignant pour l'ensemble de l'année, 1,7 milliard. Pour l'une comme

Tableau XV.

Monétisation d'effets publics

(milliards de francs)

	Par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (1)	Achats (+) ou ventes (-) sur le marché par des organismes monétaires (2)	Monétisation d'effets publics * (1) + (2) = (3)
1962	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,2
1963	- 0,1	- 1,6	- 1,7
1963 1 ^{er} semestre	+ 1,1	- 0,6	+ 0,5
2 ^e semestre	- 1,2	- 1,0	- 2,2
1964 1 ^{er} semestre ... p	- 0,4	- 1,4	- 1,8

* signe + = facteur de création de monnaie.
 signe - = facteur de destruction de monnaie.
 p Chiffres provisoires.

pour l'autre période, cette destruction de liquidités est due surtout aux opérations effectuées à l'intervention directe des organismes monétaires, essentiellement les banques.

Au cours des dernières années, les *crédits des organismes monétaires*, c'est-à-dire surtout des banques, *aux entreprises et particuliers* se sont développés à un rythme toujours croissant. L'encours utilisé de ces crédits, y compris les acceptations en francs belges représentatives d'exportations, mais non compris les autres crédits à des non-résidents, qui englobent des crédits n'ayant aucune incidence sur l'économie belge, a augmenté de 15,7 p.c. en 1962 et 19,4 p.c. en 1963. Pour les six premiers mois de l'année, le taux d'accroissement est passé de 7 p.c. en 1963 à 7,6 p.c. en 1964; l'accélération d'un semestre à l'autre a été plus forte dans le cas des utilisations de crédits accordés à leur origine par les banques seules, pour lesquelles les pourcentages sont respectivement de 7,4 et 8,5.

En analysant l'évolution des crédits bancaires aux entreprises et particuliers sous l'angle de leur répartition par types de crédits, on constate qu'un changement d'orientation s'est produit. En 1962, les utilisations de crédits d'avances, dont l'encours est plus faible que celui des acceptations bancaires et effets commerciaux, avaient augmenté proportionnellement davantage, soit de 19 p.c. contre 14 p.c. pour les acceptations bancaires et effets commerciaux. Par la suite, en 1963, ces deux catégories de crédits ont progressé parallèlement, l'accroissement se situant pour chacune d'elles

(1) Cf. tableau XI, colonne (2).

(2) Cf. tableau XI, colonne (3).

Tableau XVI.

Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers

	Encours utilisés en fins de période (milliards de francs)				Mouvements entre le début et la fin de chaque période (pour cent)	
	Total	dont :			Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique et acceptations en francs belges représentatives d'exportations	Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique
		Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique	Crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger	Acceptations en francs belges représentatives d'exportations		
1961	84,8	75,2	9,6	6,2		
1962	100,0	86,7	13,3	7,5	+ 15,7	+ 15,3
1963	119,6	104,2	15,4	8,3	+ 19,4	+ 20,2
1963 1 ^{er} semestre	109,1	92,8	16,3	8,8	+ 7,0 ¹	+ 6,2 ¹
1964 1 ^{er} semestre	127,9	111,2	16,7	9,9	+ 7,6	+ 6,7

¹ Abstraction faite de l'augmentation résultant de ce que les effets venant à échéance le 30 juin n'ont été encaissés qu'au début de juillet, le 30 juin étant un jour férié.

entre 19 et 20 p.c. Enfin, au premier semestre de 1964, l'expansion des crédits d'avances est devenue moins rapide que celle des acceptations bancaires et effets commerciaux, soit 5,6 p.c. contre 8,9 p.c. On notera que ce renversement de tendance est dans la ligne des objectifs poursuivis par la Banque Nationale : le 31 octobre 1963, celle-ci a relevé davantage ceux de ses taux qui servent généralement de référence aux banques pour la fixation des

conditions de leurs crédits de caisse; elle a, au surplus, durant la période sous revue, fait des recommandations de prudence aux banques à propos de ces crédits.

En chiffres absolus, l'accroissement des crédits des organismes monétaires est surtout imputable aux entreprises et particuliers résidant en Belgique. Les encours utilisés par ces entreprises et particuliers ont, comme les encours plus globaux dont il a été question ci-

Tableau XVII.

Forme des crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers ¹

	Encours utilisés en fins de période (milliards de francs)				Mouvements entre le début et la fin de chaque période (pour cent)			
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total
1961	14,3	37,0	30,1	81,4				
1962	17,9	40,6	35,7	94,2	+ 25,2	+ 9,7	+ 18,6	+ 15,7
1963	18,8	51,2	42,5	112,5	+ 5,0	+ 26,1	+ 19,1	+ 19,4
1964 1 ^{er} semestre	20,7	55,5	44,9	121,1	+ 10,1	+ 8,4	+ 5,6	+ 7,6

¹ Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique et acceptations en francs belges représentatives d'exportations.

dessus, progressé à un rythme plus rapide en 1963 qu'en 1962, et au premier semestre de 1964 que durant la période correspondante de 1963 (¹).

Les banques ont pu satisfaire, sans recours excessif au réescompte, la demande croissante

de crédits de la part des entreprises et particuliers grâce à un élargissement substantiel des ressources qu'elles peuvent consacrer au financement de ces crédits. Les coefficients de couverture, qui leur étaient imposés, ont été abrogés au début de 1962, et remplacés par un « plancher » d'effets publics, qui fut lui-même supprimé un an plus tard. Pour le sur-

(¹) Cf. tableau XVI, dernière colonne.

plus, les moyens d'action des banques n'ont cessé de se développer; au cours de l'année 1963, en particulier, la préférence accrue du public pour les dépôts d'épargne, notamment pour les carnets de dépôts, et, au premier semestre, pour les encaisses monétaires, notamment pour les dépôts à vue, n'a été que partiellement compensée par la désaffection pour les dépôts à terme et les bons de caisse.

L'augmentation de la demande de crédits émanant des entreprises et particuliers résidents est liée à l'accentuation de la haute conjoncture. Les entreprises n'ont pu financer l'accroissement de leurs fonds de roulement et leurs investissements en capital fixe uniquement avec leur épargne interne et le produit de leurs émissions. Les progrès de la production et des ventes ont entraîné l'augmentation des stocks de matières, des encours de fabrication et — dans les entreprises commerciales — des assortiments de produits finis, ainsi, sans doute, qu'un développement du crédit à la clientèle. Les investissements en capital fixe ont encore progressé de 1962 à 1963. Les facultés d'autofinancement des sociétés, qui s'étaient rétrécies en 1962, semblent s'être redressées en 1963, mais, à partir des derniers mois de l'année, la hausse des prix, devenue plus rapide, a gonflé l'ampleur des ressources dont les entreprises ont besoin pour financer leurs fonds de roulement.

La description qui a été faite ci-dessus de l'évolution des encours utilisés de crédits aux entreprises et particuliers résidents ne suffit pas pour dégager l'incidence que cette évolution a eue sur les liquidités gérées par le système monétaire. En effet, une utilisation accrue des crédits octroyés par les banques peut,

compte tenu des crédits octroyés par celles-ci aux autres secteurs, excéder l'accroissement de la demande du public pour les liquidités gérées par elles. Il en résulte une insuffisance des ressources des banques qui peuvent alors mobiliser dans le marché une partie de leurs crédits. Si ce marché est assez approvisionné, les mobilisations peuvent s'effectuer en dehors du prêteur en dernier ressort. Dans la mesure où le marché est approvisionné par des organismes non monétaires, le financement des crédits sort pour autant du système monétaire; c'est ce qui s'est passé en 1964. En 1962 et 1963, les organismes monétaires avaient financé eux-mêmes l'augmentation des encours utilisés de leurs crédits aux entreprises et particuliers résidents. Il en était résulté une création de liquidités monétaires et quasi monétaires de 11,6 milliards en 1962 et de 18 milliards en 1963. Au cours des six premiers mois de 1964, l'augmentation de 7 milliards des encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers résidents a été financée pour près de la moitié en dehors des organismes monétaires. Ceci explique que, pendant cette période, les crédits de l'espèce n'ont contribué qu'à concurrence de 3,7 milliards à l'accroissement des liquidités monétaires et quasi monétaires ⁽¹⁾, en dépit du fait que l'augmentation de leur encours total a été proportionnellement plus importante que celle, déjà considérable, qui avait eu lieu pendant l'année 1963.

Cette expansion rapide des encours utilisés des crédits accordés par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers appelait

(1) Cf. tableau XI, colonne (4).

Tableau XVIII.

**Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires
aux entreprises et particuliers résidant en Belgique**
(encours utilisés en fins de période, en milliards de francs)

	Total	dont :			
		Financés par les organismes monétaires			Financés en dehors des organismes monétaires
		logés dans les banques	logés à la B.N.B.	logés dans les autres organismes	
1961 décembre	75,2	56,2	2,7	2,3	14,0
1962 décembre	86,7	65,5	6,3	1,1	13,8
1963 juin	92,8	75,6	2,5	0,9	13,8
décembre	104,2	84,4	5,2	1,6	13,0
1964 juin	111,2	89,8	4,2	0,8	16,4

une surveillance étroite des instances responsables de la *politique monétaire*. Elle se situe, en effet, dans une phase de très haute conjoncture, où la demande se heurte de plus en plus aux possibilités de l'offre et où des tensions apparaissent dans le système des prix et dans la balance des paiements.

Déjà en juillet et en octobre 1963, la Banque Nationale a majoré ses taux et recommandé la prudence aux banques.

Ultérieurement, la Banque Nationale a adressé aux banques, en janvier 1964, un appel qui visait un freinage important et efficace de la progression de leurs crédits, tandis que, de son côté, le Gouvernement a entrepris de tempérer les tensions de haute conjoncture par diverses mesures rappelées ci-avant, notamment l'étalement des adjudications de travaux publics, une application plus sélective des lois d'expansion économique et une action restrictive sur les ventes à tempérament et les prêts personnels. La limitation quantitative des crédits, qui étaient demandée au système bancaire, devait surtout porter sur les crédits à la consommation et à la construction; les crédits d'investissements devaient être orientés par priorité vers des projets de rationalisation. La Banque conseillait aux organismes bancaires de surveiller de près l'usage d'acceptations non visées et, d'une façon générale, de papier non réescomptable, ainsi que les crédits de caisse.

Une collaboration analogue fut demandée aux caisses d'épargne privées. Le Ministre des Finances invita les institutions publiques de crédit à suivre la même politique.

Malgré ces mesures, et ainsi qu'il a été dit plus haut, l'expansion des crédits bancaires aux entreprises et particuliers s'est encore accélérée pendant les premiers mois de l'année en cours, tandis que les tensions dans le système des prix et des salaires ne se sont pas allégées. C'est pourquoi la Banque Nationale a renforcé les mesures antérieures en relevant, le 3 juillet, ses taux, en demandant à la Commission bancaire d'appliquer son règlement du 21 décembre 1961 instituant un coefficient de réserve monétaire, et en rétablissant des conditions plus sévères en matière d'escompte, de visa et d'avances en compte courant.

Le relèvement des taux a porté surtout sur les traites acceptées domiciliées en banque et les warrants, dont le taux a été majoré de 4,25 à 4,75 p.c., et sur les acceptations visées, tan-

dis que la plupart des autres taux sont restés inchangés. On a ainsi cherché à préserver, au maximum, les taux à long terme du mouvement de hausse.

Le coefficient de réserve monétaire, dont la Banque Nationale a proposé l'application à la Commission bancaire, est fixé à 1 p.c. du total des engagements monétaires et quasi monétaires en francs belges des banques au 31 juillet 1964, la réserve prenant la forme de dépôts spéciaux, non productifs d'intérêt, auprès de la Banque. La mise en œuvre de cet instrument de politique monétaire ne vise pas à restreindre de façon sensible et immédiate le volume des crédits; la fixation du coefficient à un niveau peu élevé en fait foi. Il s'agit, en fait, de la mise en place du dispositif à titre de précaution, de telle manière que, si les développements en cours venaient à s'aggraver, les autorités monétaires puissent utiliser le coefficient comme un instrument de resserrement plus actif. Toutefois, dès à présent, on peut attendre que la mesure, si limitée soit-elle, exercera sur les banques une action psychologique dans le sens de la modération souhaitée.

La position différente des banques, d'une part, des institutions publiques de crédit et des caisses d'épargne privées, d'autre part, fait qu'il est logique d'appliquer aux premières seules un coefficient de réserve monétaire. Dans les caisses d'épargne privées, l'encours des crédits aux entreprises et particuliers a augmenté plus rapidement au premier semestre de 1964 qu'au premier semestre de 1963, mais il ne représente qu'une fraction de celui des crédits bancaires et, de juin 1963 à juin 1964 ⁽¹⁾, il n'a pas progressé au même rythme que lui. Quant aux institutions publiques de crédit, le Gouvernement leur avait déjà imposé, comme on l'a vu, une politique de modération.

Le relèvement des taux de la Banque Nationale et la fixation du coefficient de réserve monétaire ont été renforcés par le rétablissement de conditions plus sévères en matière d'escompte, de visa et d'avances en compte courant. Les restrictions ont trait notamment à la période qui peut s'écouler entre la date de la facture, de l'importation ou de l'exportation, et la création de l'effet, et à la durée maximum pour laquelle celui-ci peut être tracé.

(1) La comparaison doit porter sur douze mois pour ne pas être viciée par des facteurs saisonniers.

Elles n'affectent ni les durées admises en matière d'importations et d'exportations, ni le volume du financement à l'aide d'acceptations visées.

En dehors des mesures générales qui ont été énumérées ci-avant, la Banque Nationale envisage d'organiser avec les banques des contacts plus suivis encore que précédemment, en vue de conférer à sa politique monétaire toute l'efficacité et la souplesse désirables.

L'ensemble des mesures prises par les autorités monétaires s'inscrit dans la ligne des recommandations de la Commission de la Communauté Economique Européenne qui, dans son rapport relatif au premier trimestre de 1964, préconisait un renforcement de l'efficacité de la politique restrictive de crédit en Belgique.

Les phénomènes qui ont été décrits dans les pages qui précèdent, notamment l'évolution du comportement du public vis-à-vis de la détention de divers types d'actifs financiers et la forte augmentation des crédits bancaires

aux entreprises et particuliers, ainsi que les mesures que la Banque Nationale a prises, comme on vient de l'exposer, pour ralentir cette augmentation, ont influencé la situation du *marché monétaire* en 1963 et 1964. Des signes de tension sont progressivement apparus sur ce marché; en particulier, les taux d'intérêt à court terme, qui avaient encore baissé en 1962, au moins pendant les premiers mois, ont sensiblement haussé.

Le taux de l'argent au jour le jour est passé de 2 p.c. en moyenne au premier semestre de 1963 à 2,6 p.c. au second semestre et à 3,33 p.c. au premier semestre de 1964.

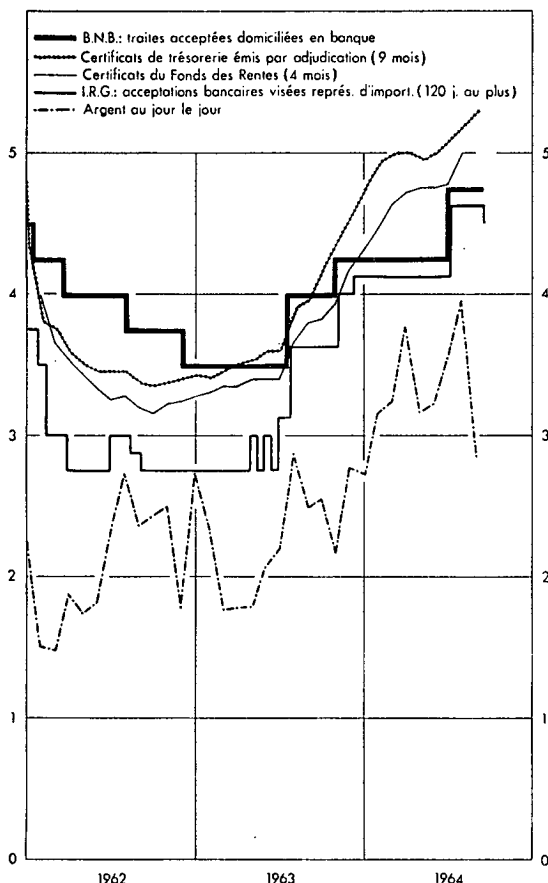
Cette évolution est attribuable dans une certaine mesure à l'augmentation des taux de la Banque Nationale. Les organismes qui empruntent habituellement de l'argent au jour le jour peuvent éventuellement se procurer des fonds auprès de la Banque à l'un ou l'autre de ces taux. Le niveau de ceux-ci influence le taux qu'ils sont disposés à payer pour de l'argent au jour le jour.

La hausse des taux de la Banque Nationale ne suffit cependant pas pour expliquer celle du taux de l'argent au jour le jour. L'écart entre ces deux catégories de taux s'est réduit d'un semestre à l'autre en 1963 et entre le second semestre de 1963 et le premier semestre de 1964. Cette réduction n'est pas seulement le signe d'un excès de la demande sur l'offre d'argent au jour le jour; elle résulte également d'une politique délibérée : on a considéré que des taux trop bas en dehors des périodes de tension risquaient de décourager l'offre et d'encourager la demande.

Au troisième trimestre de 1963, les banques ont dû faire face à des décaissements importants : c'est la période de l'année où des prélèvements saisonniers sont effectués sur les dépôts bancaires; la progression du stock monétaire s'était ralentie à partir du milieu de 1963; les crédits aux entreprises et particuliers continuaient à augmenter rapidement. Pour se faire des fonds, les banques ont notamment réduit leurs prêts d'argent au jour le jour et accru leur escompte d'acceptations bancaires visées auprès de l'Institut de Réescompte et de Garantie, lequel a eu dès lors à assurer le financement d'un portefeuille plus important, d'autant plus que, dans le même temps, l'encours des acceptations qu'il cède à des organismes non monétaires a fléchi. L'offre s'est ainsi raréfiée sur le marché de l'argent au jour le

Graphique 5.

Taux du marché monétaire
(pour cent)



jour à un moment où la demande potentielle s'y développait, et l'écart entre le taux sur ce marché et celui de la Banque Nationale pour les traites acceptées domiciliées en banque est revenu à 1,27 contre 1,49 le trimestre précédent.

Au premier semestre de 1964, l'offre s'est élargie sur le marché de l'argent au jour le jour. Au premier trimestre, cette offre supplémentaire a trouvé une contrepartie dans une demande accrue du Fonds des Rentes auquel ses adjudications hebdomadaires de certificats

ont procuré moins de ressources en 1964 que l'année précédente. Parallèlement, la nouvelle politique à laquelle il a été fait allusion plus haut sortait ses effets et l'écart entre le taux de l'argent au jour le jour et le taux de la Banque Nationale pour les traites acceptées domiciliées en banque tombait à 0,89 contre 1,62 le trimestre précédent. Au deuxième trimestre, le Fonds des Rentes n'a plus guère emprunté d'argent au jour le jour, à la suite notamment d'une contraction de son portefeuille de fonds publics, et le taux de l'argent

Tableau XIX.

Argent au jour le jour ¹

(milliards de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total des capitaux prêtés ou empruntés	Retraits de capitaux
	les banques	le Fonds des Rentes	les autres organismes	les banques	le Fonds des Rentes	l'I.R.G. (emprunts nets)	les autres organismes		
1962	1,5	1,0	1,7	1,5	...	1,4	1,3	4,2	0,3
1963	1,6	0,2	1,8	1,6	0,1	1,1	0,8	3,6	...
1963 1 ^{er} trimestre	1,8	0,2	1,7	1,4	0,2	1,2	0,9	3,7	0,2
2 ^e trimestre	1,6	0,4	1,7	1,8	0,1	1,1	0,7	3,7	...
3 ^e trimestre	1,1	0,2	1,9	1,8	...	0,9	0,5	3,2	...
4 ^e trimestre	1,9	...	2,0	1,4	0,2	1,3	1,0	3,9	...
1964 1 ^{er} trimestre	1,8	...	2,5	1,4	0,8	1,1	1,0	4,3	...
2 ^e trimestre	1,6	...	2,9	1,2	0,2	2,2	0,9	4,5	...

¹ Y compris les capitaux traités en dehors du « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ».

au jour le jour a légèrement fléchi par rapport à la moyenne des trois premiers mois de l'année.

En ce qui concerne les *effets commerciaux et acceptations*, des signes de tension sont apparus sous forme d'une hausse des taux et d'une certaine augmentation du portefeuille de la Banque Nationale.

Le portefeuille de l'Institut de Réescompte et de Garantie, y compris la partie réescomptée à la Banque Nationale, a atteint un niveau élevé au second semestre de 1963, particulièrement, pour les raisons données plus haut, au troisième trimestre. Comme il n'a pas pu emprunter davantage d'argent au jour le jour, l'Institut a dû financer une plus forte proportion de son portefeuille par réescompte à la Banque. Au surplus, ainsi qu'on l'a signalé ci-dessus, le taux de l'argent au jour le jour était plus proche des taux de la Banque qu'au premier semestre. Dans ces conditions, les taux auxquels l'Institut escompte des acceptations visées ont augmenté plus rapidement en 1963 que les taux d'escompte correspondants de la

Banque. L'écart entre le taux de la Banque et celui de l'Institut, qui était au début de l'année de 0,75 pour les acceptations bancaires visées à 120 jours au plus représentatives d'importations et de 0,25 pour les mêmes acceptations représentatives d'exportations, n'atteignait plus que 0,125 dans les deux cas à la fin de décembre. Au total, la hausse des taux de l'Institut en 1963 a été, pour ces deux types d'acceptations, respectivement de 1,375 et de 1,125.

Au premier trimestre de 1964, le portefeuille de l'Institut de Réescompte et de Garantie est revenu à un niveau moins élevé; au deuxième trimestre, il s'est accru, mais l'augmentation a pu être financée grâce à des emprunts plus importants d'argent au jour le jour. Les taux de l'Institut pour les acceptations à 120 jours au plus étaient les mêmes le 30 juin qu'à la fin de l'année précédente. Ils ont été majorés le 6 juillet de 0,50, par suite de la modification de même import apportée le 3 juillet aux taux correspondants de la Banque Nationale.

Les taux, très sensibles, du marché hors banque ont, à travers des mouvements en sens divers, été orientés à la hausse en 1963 et 1964. L'encours des effets commerciaux et des acceptations cédés par les banques qui est détenu en dehors de l'Institut de Réescompte et de Garantie et de la Banque Nationale a été assez stable en 1963, à un niveau quelque peu supérieur à celui de 1962; il a nettement augmenté au début de 1964.

Le portefeuille d'effets de commerce de la Banque Nationale a été particulièrement important au troisième trimestre de 1963, en raison surtout du montant élevé d'acceptations visées cédées par l'Institut de Réescompte et de Garantie. Au premier semestre de 1964, il a dépassé le niveau du premier semestre de 1963, par suite principalement d'un accroissement du réescompte direct d'effets commerciaux par les banques.

Tableau XX.

Localisation des effets commerciaux escomptés et des acceptations ¹

(encours en milliards de francs)

Moyennes des fins de mois	Portefeuille logé				Total
	dans les banques	à l'I.R.G. ²	dans les autres organismes du marché	à la B.N.B. ³	
1962	32,9	1,1	16,8	3,7	54,5
1963	41,4	0,7	18,0	6,0	66,1
1963 1 ^{er} trimestre	37,3	0,5	18,3	5,2	61,3
2 ^e trimestre	40,3	0,5	18,7	5,0	64,5
3 ^e trimestre	42,2	0,6	17,6	7,1	67,5
4 ^e trimestre	45,7	1,1	17,5	6,7	71,0
1964 1 ^{er} trimestre	47,1	1,2	21,2	5,6	75,1
2 ^e trimestre	48,9	1,4	21,7	6,6	78,6

¹ Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises résidentes ou à l'étranger.

² Encours du portefeuille à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la Banque Nationale.

³ Encours des crédits d'escompte des comptoirs et des effets commerciaux et acceptations bancaires réescomptés par la Banque Nationale à la demande des banques ou de l'I.R.G.

L'encours des *effets publics à court terme* que les banques financent sans recours à l'étranger était le même, soit un peu moins de 16 milliards, à la fin de juin 1964 qu'à la fin de janvier 1963. Entre ces deux dates, les moyens d'action des banques ont augmenté dans une mesure considérable, mais cet accroissement a été absorbé par le financement des crédits consentis dans le même temps aux entreprises et particuliers. A certains moments au cours du premier semestre de 1964, l'encours des effets détenus par les banques a largement dépassé le chiffre de 16 milliards; durant ce semestre, les crédits bancaires aux entreprises et particuliers ont continué à progresser rapidement, mais, comme on l'a vu plus haut, les interventions du marché dans le financement de ces crédits se sont élargies, et les banques ont pu préfinancer, par la souscription de certificats de trésorerie, les emprunts de l'Etat.

La stabilité entre janvier 1963 et juin 1964 du portefeuille des banques en effets publics à court terme recouvre une diminution de l'en-

cours du total formé par les certificats du Fonds des Rentes et les certificats de trésorerie B, d'une part, et une augmentation de l'encours des autres effets, d'autre part. Les ressources que cette augmentation a procurées au Trésor ont cependant été absorbées, et bien au-delà, par une diminution de l'encours des certificats de trésorerie détenus par les principaux organismes paraétatiques, lequel est revenu entre les deux dates considérées de 20 à 13,5 milliards. La diminution s'est surtout produite au second semestre de 1963 et dans les deux premiers mois de 1964. Ses causes sont : l'évolution progressivement moins favorable des dépôts sur livrets d'épargne des particuliers auprès de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, de gros prélèvements sur des crédits ouverts antérieurement aux entreprises par des organismes paraétatiques de crédit et, au début de 1964, la part plus large prise par divers organismes paraétatiques dans le financement des crédits accordés à leur origine par les banques aux entreprises et particuliers.

Au total, l'encours des effets publics à court terme financés par les banques sans recours aux marchés étrangers, ou détenus par les principaux organismes paraétatiques a diminué de 6,5 milliards entre janvier 1963 et juin 1964. Cette diminution a porté, à concurrence de 1,8 milliard, sur les certificats que le Fonds des Rentes émet par adjudications hebdomadaires, à concurrence de 1,1 milliard sur les certificats de trésorerie à très court terme et à concurrence de 2,6 milliards sur les certificats de trésorerie à 6, 9 et 12 mois émis par adju-

dications mensuelles. Parallèlement, les taux de ces divers effets publics ont sensiblement haussé. C'est ainsi que le taux des certificats du Fonds des Rentes est passé de 3,30 p.c. lors des adjudications de janvier 1963 à 4,80 p.c. lors des deux dernières adjudications de juin 1964, celui des certificats à très court terme à 3 mois, de 3 p.c. en janvier 1963 à 4,30 p.c. en juin 1964 et celui des certificats à 9 mois, de 3,42 p.c. lors de l'adjudication du 3 janvier 1963 à 5 p.c. lors de l'adjudication du 9 juin 1964.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juin 1964. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

GROSFILS M., Les finances privées en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 219-235.*)

2. INSTITUTIONS MONETAIRES

Banque Lambert, 1830-1964. (*Bruxelles, 1964, 58 p.*)

Evolution récente de l'activité bancaire. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, III, n° 29, juillet 1964, pp. 1-4.*)

L'évolution des dépôts bancaires en Belgique depuis 1957. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIX, n° 28, 11 juillet 1964, pp. 241-244.*)

3. INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

MUEHLEN E., La Bourse de Luxembourg. (*Cahiers économiques de l'Adusec, Luxembourg, I, n° 1, 1964, pp. 45-58.*)

VANDER EYCKEN H., De decentralisatiemogelijkheden in de sector « Openbare kredietinstellingen ». (*Tijd, Anvers, XXXIX, n° 23, 5 juin 1964, pp. 17-27.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

BUBLLOT J., Convention préventive de la double imposition entre la Belgique et la France. (*Répertoire fiscal, Bruxelles, n°s 5-6, mai-juin 1964, pp. 143-148.*)

CEULEMANS H., La Belgique et la T.V.A. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 5, mai 1964, pp. 5-20.*)

LAMFALUSSY A., Les finances publiques en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 207-218.*)

Les inspections des Finances dans les pays du Benelux. (*Secrétariat général de l'Union Economique Benelux, Bruxelles, 1964, 31 p.*)

Les marchés de travaux et de fournitures des communes. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XVIII, n° 69, juillet 1964, pp. 117-124.*)

L'Inspection des Finances, 1938-1963. (*Ministère des Finances, Bruxelles, 1964, 441 p.*)

Notice relative au calcul des cotisations à l'I.P.P. pour l'exercice d'imposition 1964. (*Bulletin des Contributions, Bruxelles, XL, n° 409, juin 1964, pp. 1277-1417.*)

PARISIS A., La politique financière belge. (*Revue des Sciences économiques, Liège, XXXIX, n° 138, juin 1964, pp. 59-75.*)

VERSTRAELEN R., Etude des impôts sur la circulation juridique des biens (suite). (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques, Liège, juin 1964, pp. 18-26.*)

WILMART J., Commentaire de l'arrêté royal du 16 janvier 1964 relatif à l'imputation d'un précompte immobilier fictif. (*Journal pratique de Droit fiscal et financier, Bruxelles, XXXVIII, n°s 5-6, mai-juin 1964, pp. 133-154.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

BAUDHUIN F., Prix, consommation et revenus. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 421-442.*)

6. DEMOGRAPHIE

BODART L., Les problèmes démographiques et de l'emploi en Hainaut. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXV, n° 3, mars 1964, pp. 127-151.*)

7. PRIX ET SALAIRES

BAUDHUIN F., Prix, consommation et revenus. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 421-442.*)

La rémunération du travail en Belgique et dans les pays voisins. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, III, n° 28, juin 1964 pp. 1-6.*)

Le coût horaire du travail ouvrier en Europe occidentale. (*Industrie, Bruxelles, XVIII, n° 6, juin 1964, pp. 442-452.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

HENNICO H., Etude du potentiel de main-d'œuvre dans la province du Luxembourg. Le canton judiciaire d'Arlon (I). (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, XXII, n° 2, mai 1964, pp. 97-145.*)

LEROY R., L'évolution de l'emploi en Wallonie. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 293-297.*)

LEROY R., Plein emploi et niveau de l'emploi en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 251-285.*)

LIGNY J., L'immigration de la main-d'œuvre. Son organisation dans l'industrie charbonnière belge. (*Reflète et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, III, n° 3, juin 1964, pp. 205-216.*)

PETIT J., Incidence des obligations militaires sur les contrats de travail. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXV, n° 3, mars 1964, pp. 164-174.*)

RENEAU L., Le chômage des travailleurs âgés. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXV, n° 4, avril 1964, pp. 325-359.*)

9. SECURITE SOCIALE

CONSAEL R., Perspectives des recettes et des dépenses de la sécurité sociale belge. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 5, mai 1964, pp. 746-753.*)

DELANNOO P., Communauté Economique Européenne - Sécurité sociale des travailleurs migrants. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 4, avril 1964, pp. 661-664.*)

DE RIDDER V., Signification de la sécurité sociale pour le circuit économique et la conjoncture. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 4, avril 1964, pp. 591-607.*)

DE SMEDT P., L'évaluation des recettes de la Sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 5, mai 1964, pp. 754-764.*)

FRANK M., Incidence de la sécurité sociale sur la redistribution des revenus et la promotion de la productivité. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 4, avril 1964, pp. 608-621.*)

HIERNAUX W., La prévision des dépenses de la sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 5, mai 1964, pp. 765-773.*)

KERVYN de LETTENHOVE A., Programmation et sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 5, mai 1964, pp. 713-721.*)

KIRSCHEN E., Sécurité sociale et politique économique. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 4, avril 1964, pp. 581-590.*)

VAN BUGGENHOUT A., Les méthodes et les instruments de l'analyse économique et financière de la sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 5, mai 1964, pp. 722-745.*)

VANDAMME J. & HUENS M., Législation sociale et relations du travail en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 237-250.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

DEBRAS R., Introduction à la reconversion des industries moyennes. (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques, Liège, juin 1964, pp. 27-41.*)

Développement régional et aménagement du territoire. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 255-260.*)

DUMOULIN A., La Wallonie et le problème de l'eau. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 298-302.*)

DUQUESNE de la VINELLE L., Problèmes économiques structurels de la Wallonie dans le cadre du Marché commun. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 261-267.*)

GROSFILS M., L'infrastructure et les problèmes wallons. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 283-289.*)

HENAUT R., Politique régionale et vie des entreprises. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 274-279.*)

LAEVAERT W., Economische toestand en ontwikkeling van de Vlaamse gewesten. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LV, n° 6, juin 1964, pp. 511-528.*)

MALDAGUE R., La décentralisation économique. (*Reflète et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, III, n° 3, juin 1964, pp. 189-196.*)

NABOKOFF N., Aspects institutionnels de la politique régionale. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 268-273.*)

NEESEN V., Het economisch expansieprogramma halfweg. (*De Christelijke Werkgever, Bruxelles, XX, n° 6, juin 1964, pp. 209-212.*)

PAELINCK J., Programmation, projection, productivité. (*Synopsis, Bruxelles, VI, n° 74, juin 1964, pp. 21-31.*)

PAQUET R., La situation énergétique de la Wallonie. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXVI, n° 308, juin-juillet 1964, pp. 303-308.*)

PERSOONS F., Pour une décentralisation effective et constitutionnelle. (*Reflète et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, III, n° 3, juin 1964, pp. 197-204.*)

Progrès et soucis de l'industrie belge. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XIX, numéro spécial, 1964, 120 p.*)

SNOY et d'OPPUERS, L'économie belge et le marché européen. (*Revue politique et parlementaire, Paris, LXVI, n° 746, juin 1964, pp. 29-36.*)

van WATERSCHOOT J., De organen van de regionaal-economische politiek. (*Tijd, Anvers, XXXIX, n° 23, 5 juin 1964, pp. 49-59.*)

11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

BILLEN L., L'industrie chimique en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 321-347.*)

BUBLOT G., L'agriculture en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 367-389.*)

- DEMEULENAERE J., Concentration et rendement des établissements industriels. (*Revue belge de Statistique et de Recherche opérationnelle, Bruxelles, V, n° 1, juin 1964, pp. 3-17.*)
- KEMPENEERS A., Het Landbouwinvesteringsfonds in België : zijn betekenis en werking. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLIX, n° 2442, 3 juin 1964, pp. 495-499.*)
- Le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz. (*Electricité, Bruxelles, n° 117, juin 1964, pp. 1-22.*)
- L'industrie belge des engrais phosphatés. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIX, n° 24, 13 juin 1964, pp. 209-212.*)
- OURY C., La sidérurgie en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 303-319.*)
- PERTINAX, Une révolution dans notre approvisionnement énergétique : le gaz naturel. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 68, mai-juin 1964, pp. 1-16.*)
- Remembrement des terres. (*Revue de l'Agriculture, Bruxelles, XVII, n° 5-6, mai-juin 1964, pp. 699-712.*)
- TYCHON L., L'industrie textile en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 349-365.*)
- Subsides directs et indirects spécifiques à l'industrie charbonnière belge 1945-1963. (*Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie, Bruxelles, Annexe de l'Aperçu de l'évolution économique, n° 6, juin 1964, 20 p.*)
- VALSCHAERTS H., Les industries du charbon, du gaz et de l'électricité en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 287-302.*)
- 12. TRANSPORTS**
- Le canal Escaut-Rhin et ses implications multiples. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 68, mai-juin 1964, pp. 17-25.*)
- 13. COMMERCE INTERIEUR**
- La distribution non spécialisée de produits alimentaires. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIX, n° 23, 6 juin 1964, pp. 197-200.*)
- 14. COMMERCE EXTERIEUR — BALANCE DES PAIEMENTS**
- TRAPPENIERS F., Le commerce extérieur en 1963. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 4, juin 1964, pp. 391-420.*)
- Un marché où nous pouvons reprendre pied : la Chine. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 68, mai-juin 1964, pp. 26-38.*)
- 15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES**
- ABS H., Aktuelle internationale Finanzierungsfragen. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Kiel, XCII, n° 2, 1964, pp. 392-395.*)
- BLOOMFIELD A., Official Intervention in the Forward Exchange Market : Some Recent Experiences. (*Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review, Rome, n° 68, mars 1964, pp. 3-42.*)
- BLOOMFIELD A., L'intervento ufficiale sul mercato dei cambi a termine : alcune esperienze recenti. (*Moneta e Credito, Rome, XVII, n° 66, juin 1964, pp. 163-207.*)
- Ce qu'est le Fonds. (*Finances et Développement, Washington, I, n° 1, juin 1964, pp. 3-16.*)
- COLLIN F., L'or thésaurisé. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIX, n° 25, 20 juin 1964, pp. 217-219.*)
- de la HAYE G., Enkele praktische beschouwingen betreffende de convertibiliteit. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires, Bruxelles, n° 97, avril 1964, 19 p.*)
- GUGLIELMI J.-L., Etalon-or ou centre de compensation internationale ? (*Revue d'Economie politique, Paris, LXXIII, n° 6, novembre-décembre 1963, pp. 977-987, et n° 3, mai-juin 1964, pp. 755-768.*)
- HARROD R., Plan to Increase International Monetary Liquidity. (*Aussenwirtschaft, St.-Gall, XIX, n° 2, juin 1964, pp. 145-164.*)
- Investment Characteristics of New Foreign Capital Borrowed in the U.S. (*Federal Reserve Bank of Cleveland Economic Review, juin 1964, pp. 2-12.*)
- JONCKHEERE V., L'unité de compte, une formule peu connue. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, XXII, n° 2, mai 1964, pp. 185-208.*)
- MACHLUP F., Plans for Reform of the International Monetary System. (*Princeton University, Princeton, 1964, 90 p.*)
- ROOSA R., The Potentialities of Our International Payments System. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of San Francisco, San Francisco, juin 1964, pp. 111-118.*)
- SEGRE C., Foreign Bond Issues in European Markets. (*Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review, Rome, n° 68, mars 1964, pp. 43-87.*)
- SIMHA S., Gold Subscriptions for I.M.F. Quotas (*The Banker, Londres, CXIV, n° 461, juillet 1964, pp. 431-435.*)
- SNIDER D., The Case for Capital Controls to Relieve the U.S. Balance of Payments. (*The American Economic Review, Menasha, Wisconsin, LIV n° 4, 1^{re} partie, juin 1964, pp. 346-358.*)
- SOHMEN E., Internationale Währungsprobleme. Eine Einführung. (*Knapp, Francfort-sur-le-Main, 1964, 133 p.*)
- STEUER A., Das Ende der Dollarlücke. (*Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1963, 183 p.*)
- TRIFFIN R., The Problem of International Monetary Reform : Major Questions and Prospective Initial Area of Agreement. (*Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review, Rome, n° 68, mars 1964, pp. 88-106.*)
- TRIFFIN R., Il problema della riforma del sistema monetario internazionale : questioni fondamentali e prospettive di una prima area d'accordo. (*Moneta e Credito, Rome, XVII, n° 66, juin 1964, pp. 208-227.*)

TRIFFIN R., The End of the Dollar Glut? (*The Banker, Londres, CXIV, n° 460, juin 1964, pp. 351-354.*)

TUGENDHAT G., Central Banks and the Key Currencies. (*The Banker, Londres, CXIV, n° 460, juin 1964, pp. 355-358.*)

WILSON G., Les activités de la Banque mondiale. (*Finances et Développement, Washington, I, n° 1, juin 1964, pp. 17-28.*)

WILSON J., The Internationalisation of Capital Markets. (*The Three Banks Review, Edimbourg, n° 62, juin 1964, pp. 3-24.*)

16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Aufgaben der Wettbewerbspolitik im Gemeinsamen Markt. (*Europa Union Verlag, Düsseldorf, 1963, 95 p.*)

Banque Européenne d'Investissement. 1958-1963. (*Banque Européenne d'Investissement, Bruxelles, avril 1964, 50 p.*)

BRONDEL G., La politique énergétique de la Communauté Européenne. (*Revue du Marché Commun, Paris, n° 69, mai 1964, pp. 225-233.*)

Comparative Aspects of Anti-Trust Law in the United States, the United Kingdom and the European Economic Community. (*Stevens, Londres, 1963, V+153 p.*)

d'ASPREMONT-LYNDEN H., La politique agricole de la Communauté Economique Européenne. (*Revue générale belge, Bruxelles, C, n° 5, mai 1964, pp. 1-18; n° 6, juin 1964, pp. 49-67.*)

de GARA J., Trade Relations between the Common Market and the Eastern Bloc. (*De Tempel, Bruges, 1964, 102 p.*)

DELANNOO P., Communauté Economique Européenne. Sécurité sociale des travailleurs migrants. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 4, avril 1964, pp. 661-664.*)

DELPEREE A., Réalisations et perspectives sociales des communautés européennes. (*Les Dossiers de l'Action sociale catholique, Bruxelles, XLI, n° 5, mai-juin 1964, pp. 361-380.*)

DEVAUX A., Quelques comparaisons relatives à certains niveaux de prix à la consommation dans les pays européens. (*Etudes et Conjoncture, Paris, XIX, n° 4, avril 1964, pp. 19-47.*)

DUJARDIN L., De quelques aspects de l'intégration financière européenne. (*Etudes économiques, Mons, n° 122, juin 1964, pp. 35-47.*)

JANSEN J., The State of Affairs and the Development of the Harmonization-Process of the E.E.C. with Respect to Indirect Taxation.

(*Bulletin de Documentation fiscale internationale, Amsterdam, XVIII, n° 5, mai 1964, pp. 177-186.*)

La conjoncture énergétique dans la Communauté. (*Bulletin de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, IX, n° 48, janvier 1964, 156 p.*)

La conjoncture énergétique dans la Communauté. Situation à la fin de 1963. Perspectives 1964. (*Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1964, 156 p.*)

MATERNE J., A propos du Règlement n° 17 du Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne portant application des articles 85 et 86 du Traité de Rome sur les restrictions à la concurrence dans le Marché Commun. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XVII, n° 2, mars 1964, pp. 169-224.*)

MEGRET J., Principes du régime applicable à l'agriculture dans le Marché Commun. (*Revue du Marché Commun, Paris, n° 70, juin 1964, pp. 267-290.*)

PFLEIDERER O., Währungsordnung und europäische Integration. (*Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel, Kiel, 1964, 19 p.*)

TOSCANO T., Il « secondo tempo » della politica agricola della CEE. (*Rivista di Politica economica, Rome, LIV, n° 6, juin 1964, pp. 944-978.*)

von MANGOLDT-REIBOLT H., Les tâches de la Banque Européenne d'Investissement dans le Marché commun. (*Bancaria, Rome, XX, n° 5, mai 1964, pp. 553-559.*)

17. DIVERS

CRABBE V., Introduction à l'histoire du droit de l'entreprise publique en Belgique. (*Res Publica, Bruxelles, VI, n° 2, 1964, pp. 125-144.*)

La fusion de communes en Belgique. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XVIII, n° 69, juillet 1964, pp. 157-160.*)

RENARD R., Ervaringen en huidige zienswijze van het Departement van Binnenlandse Zaken inzake grondpolitiek en intercommunalen. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LV, n° 6, juin 1964, pp. 500-509.*)

VAN HOLSBECK M., Le leasing ou la location de matériel. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXVIII, n° 4, 1964, pp. 356-361.*)

VAN MECHELEN F., Grondpolitiek in het kader van de ruimtelijke ordening. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LV, n° 6, juin 1964, pp. 473-485.*)

ZWAENEPOEL J., Het grondbeleid. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LV, n° 6, juin 1964, pp. 486-499.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge* au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris *in extenso*. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique comprend les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le *Journal Officiel des Communautés Européennes*.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — *Economie générale*
2. — *Monnaie, crédit et banque*
3. — *Finances publiques*
4. — *Agriculture*
5. — *Industrie*
6. — *Travail*
7. — *Commerce intérieur*
8. — *Commerce extérieur*
9. — *Transports*
10. — *Prix et salaires*
11. — *Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers*
12. — *Communauté Economique Européenne*

1. — ECONOMIE GENERALE

Loi du 18 février 1964

portant approbation des actes internationaux suivants : a) *Convention d'association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, annexe, protocoles, acte final et ses annexes*; b) *Accord relatif aux produits relevant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*; c) *Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Convention d'Association*; d) *Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté*; e) *Protocole relatif aux importations de café vert dans les pays du Benelux, signés à Yaoundé, le 20 juillet 1963 (Moniteur du 12 juin 1964, p. 6548).*

Loi du 19 mars 1964

portant approbation des actes internationaux suivants : la convention portant création d'une Organisation européenne de Recherches spatiales; le protocole financier et son annexe, annexes à ladite Convention; le protocole relatif au financement de l'Organisation pendant les huit premières années de son existence, signés à Paris, le 14 juin 1962 (Moniteur du 3 juin 1964, p. 6180).

Loi du 19 mars 1964

portant approbation des actes internationaux suivants : la Convention portant création d'une Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux et annexes; le Protocole financier et son annexe, annexes à ladite Convention; le Protocole concernant certaines responsabilités à l'égard du programme initial, faits à Londres, le 29 mars 1962 (Moniteur du 3 juin 1964, p. 6192).

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Relèvement de la garantie de l'Etat au profit de l'outillage artisanal (Moniteur du 27 juin 1964, p. 7209).

Par arrêté royal du 9 juin 1964, le montant pour lequel l'Etat garantit à la Caisse Nationale de Crédit Professionnel la bonne fin de billets à ordre, qui réunissent les conditions prévues à l'article 7, alinéa 5, du statut de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, modifié par la loi du 27 mars 1964, est porté à un milliard deux cents millions de francs, par libération d'une première tranche de deux cents millions de francs.

Institut National de Crédit Agricole

Relèvement du plafond des engagements (Moniteur du 27 juin 1964, p. 7209).

Par arrêté royal du 9 juin 1964, le plafond des engagements de l'Institut National de Crédit Agricole, fixé par la loi du 4 avril 1963, est porté par libération d'une quatrième tranche de cinq cents millions de francs, à cinq milliards de francs.

Société Nationale de Crédit à l'Industrie

Augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations à émettre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 25 juillet 1964, p. 8162).

Un arrêté royal du 10 juillet 1964 dispose que le montant nominal des bons de caisse et obligations que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre, ne peut dépasser 60 milliards de francs.

Arrêté royal du 5 mai 1964

modifiant l'arrêté du Régent du 12 août 1948 déterminant les conditions mises à l'octroi de primes à fonds perdus à la construction, par l'initiative privée, d'habitations sociales et de petites propriétés terriennes (Moniteur du 9 juin 1964, p. 6435).

Arrêté royal du 19 mai 1964

relatif à l'émission d'un nouveau billet de 20 francs (Moniteur du 13 juin 1964, p. 6614).

Arrêté royal du 21 mai 1964

modifiant les arrêtés royaux du 10 juin 1869 réglant la vérification du titre des ouvrages d'or et d'argent, et du 18 janvier 1910 concernant la garantie des matières d'or, d'argent, etc. (Moniteur du 11 juin 1964, p. 6510).

Loi du 3 juin 1964

modifiant l'arrêté royal n° 42 du 31 août 1939 réorganisant l'Office National du Ducroire et autorisant le Ministre des Finances à consentir des prêts à des Etats ou à des organismes étrangers (Moniteur du 17 juin 1964, p. 6738).

Article 1^{er}. — L'article 3 (...) est complété par les dispositions suivantes :

« L'Office peut garantir directement pour le compte de l'Etat des opérations de crédit en faveur de l'étranger qui comportent des risques dont la gravité et la durée dépassent les possibilités de l'assurance-crédit, mais dont la réalisation est cependant jugée opportune par le gouvernement.

» Les garanties prévues à l'alinéa qui précède sont comptabilisées séparément dans les écritures de l'Office. Leur montant global ne peut pas dépasser deux milliards de francs. Toutefois, le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, élever ce montant à quatre milliards de francs par deux tranches de un milliard de francs.

» Les dispositions du deuxième alinéa du présent article et de l'article 8 ne sont pas applicables aux opérations garanties directement pour le compte de l'Etat. »

.....

Art. 3. — L'article 18 (...) est complété par la disposition suivante :

« Un montant égal au dixième de la somme des garanties réelles effectivement octroyées au cours d'un exercice directement pour le compte de l'Etat est versé par prélèvement sur un crédit spécial qui est inscrit

chaque année au budget du Ministère des Finances relatif au même exercice à un fonds de réserve spécial ouvert au budget pour ordre et destiné à suppléer à l'insuffisance du fonds de réserve spécial constitué par l'Office, en application du premier alinéa du présent article. »

.....
Art. 5. — A concurrence du montant des crédits ouverts à cette fin au budget, le Ministre des Finances est autorisé à consentir des prêts à des Etats ou à des organismes étrangers ayant obtenu la garantie de leur gouvernement, de leur banque centrale ou d'une institution qui exécute la politique de développement d'un Etat étranger. Ces prêts peuvent être liés à la fourniture de prestations belges.

Arrêté royal du 4 juin 1964

portant exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes (Moniteur du 17 juin 1964, p. 6742).

Loi du 10 juin 1964

sur les appels publics à l'épargne (Moniteur du 20 juin 1964, p. 6884).

Arrêté royal du 25 juin 1964

modifiant le règlement de la Bourse de fonds publics et de change de Bruxelles (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7674).

Arrêté ministériel du 2 juillet 1964

portant approbation de l'arrêté de la Commission bancaire du 1^{er} juillet 1964 (Moniteur du 11 juillet 1964, p. 7636).

Article unique. — L'arrêté ci-annexé de la Commission bancaire du 1^{er} juillet 1964 fixant le coefficient de réserve monétaire, est approuvé.

La Commission bancaire,

Vu l'article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs, modifié par l'article 8 de l'arrêté royal n° 67 du 30 novembre 1939;

Vu son arrêté du 21 décembre 1961 instituant un coefficient de réserve monétaire, approuvé par arrêté ministériel du 21 décembre 1961;

Vu la proposition de la Banque Nationale de Belgique motivée en conclusion dans les termes suivants :

« Dans l'état actuel de haute conjoncture, l'accélération du recours au crédit par le soutien qu'elle apporte à une demande en expansion marquée, contribue au développement, dans le système des prix, des tensions susceptibles de compromettre la capacité concurrentielle de l'économie.

» La sauvegarde des bienfaits de la haute conjoncture exige le maintien de l'équilibre monétaire; il se recommande en particulier d'éviter que la création de liquidités n'excède l'augmentation des besoins d'encaisses correspondant à l'accroissement du revenu national réel qui découle, dans une situation de plein emploi, de l'amélioration de la productivité.

» La politique de crédit doit cependant conserver toute sa souplesse, afin d'épouser la courbe de l'évolution conjoncturelle; grâce à sa flexibilité, le coefficient de réserve monétaire appuyera adéquatement l'action qui sera exercée par les banques en accord avec la Banque Nationale de Belgique pour proportionner la dispensation des crédits aux besoins de l'économie. »

Vu spécialement la proposition de la Banque Nationale de Belgique de mettre le règlement du 21 décembre 1961 en application en fixant la réserve monétaire à constituer par les banques à 1 p.c. du total de leurs engagements monétaires et quasi monétaires, en stipulant que la réserve sera formée en avoirs en dépôt spécial à vue en francs belges à la Banque Nationale de Belgique et qu'elle devra être constituée pour moitié à dater du 17 août 1964 et à son niveau entier le 31 août 1964,

Arrête :

Article 1^{er}. — Par application de l'article 4, § 1^{er}, de l'arrêté de la Commission bancaire du 21 décembre 1961, le coefficient de réserve monétaire est fixé à 1 p.c. du total des engagements monétaires et quasi monétaires visés à l'article 3, § 1^{er}, dudit arrêté.

Le coefficient visé à l'alinéa précédent est réduit de moitié pour le calcul de la réserve à constituer durant la première période de quatorze jours prenant cours à l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 2. — La réserve monétaire est formée en avoirs en dépôt spécial à vue en francs belges auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le 17 août 1964.

Bruxelles, le 1^{er} juillet 1964.

Le Président,
E.G. de Barys.

Loi du 6 juillet 1964

modifiant l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935 portant création d'un Institut de Réescompte et de Garantie (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7663).

Article 1^{er}. — L'article 3, alinéa 1^{er}, de l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935, portant création d'un Institut de Réescompte et de Garantie, modifié par la loi du 22 mars 1952, est complété par la disposition suivante :

« Par voie de modification apportée aux statuts dans les formes requises par l'article 16, alinéa 2, le capital peut être porté à un milliard de francs divisé en 10.000 parts nominatives de 100.000 francs chacune. »

Art. 2. — L'article 5 du même arrêté royal, modifié par la loi du 22 mars 1952, est complété par la disposition suivante :

« Par voie de modification apportée aux statuts dans les formes requises par l'article 16, alinéa 2, cette limite peut être portée à vingt milliards de francs par libérations successives de deux tranches de quatre milliards de francs. »

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 16 mars 1964

relative au Fonds des communes (Moniteur du 2 juin 1964, p. 6117).

Loi du 27 mai 1964

contenant le budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour l'exercice 1964 (Moniteur du 17 juin 1964, p. 6727).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1964 afférentes au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur (...) des crédits s'élevant à la somme de 3.434.012.000 francs.
.....

Loi du 27 mai 1964

contenant le budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1964 (Moniteur du 25 juin 1964, p. 7046). Erratum (Moniteur du 30 juin 1964, p. 7278).

Article 1^{er}. — Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux (...) sont évaluées à 34.175.743.000 francs pour les recettes et à 34.882.183.000 francs pour les dépenses.

Art. 2. — Les opérations de trésorerie effectuées sur les fonds et comptes (...) sont évaluées à 2.477 millions 948.401.000 francs pour les recettes et à 2.482.032.710.000 francs pour les dépenses.

Art. 3. — Les recettes et les dépenses des organismes d'intérêt public (...) sont évaluées respectivement à 154.376.480.000 francs et à 153.785.780.000 francs.
.....

Arrêté royal du 4 juin 1964

transférant à l'exercice 1964 les crédits d'engagement et les crédits de paiement disponibles au 31 décembre 1963 sous le titre II (dépenses extraordinaires) du budget de l'exercice 1963 (Moniteur du 10 juin 1964, p. 6478).

Arrêtés royaux des 9 et 23 juin 1964

relatifs au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 11 et 26 juin 1964, pp. 6511 et 7151).

Arrêtés ministériels des 10, 12 et 22 juin 1964

relatifs au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 11, 13 et 25 juin 1964, pp. 6514, 6615 et 7104).

Arrêté ministériel du 17 juin 1964

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 24 juin 1964, p. 7025).

Arrêté ministériel du 18 juin 1964

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 23 juin 1964, p. 6918).

Loi du 24 juin 1964

autorisant la Société Nationale des Chemins de fer belges à émettre, en Belgique ou à l'étranger, sous la garantie de l'Etat, un ou plusieurs emprunts pour un montant effectif n'excédant pas un milliard de francs belges (Moniteur du 10 juillet 1964, p. 7593).

Article 1^{er}. — La Société Nationale des Chemins de fer belges est autorisée à émettre, en Belgique ou à l'étranger, en monnaie belge ou étrangère, un ou plusieurs emprunts pour un montant effectif n'excédant pas un milliard de francs belges, destinés à couvrir des dépenses de renouvellement du matériel roulant et des installations fixes.
.....

Art. 2. — La charge d'amortissement de ces emprunts sera répartie sur une durée de trente et un ans, à partir du 1^{er} janvier 1970, de telle manière que les emprunts soient entièrement amortis au 31 décembre 2000.

Art. 3. — Le Roi est autorisé à attacher la garantie de l'Etat au paiement des intérêts et au remboursement du capital de ces emprunts.
.....

Loi du 25 juin 1964

modifiant les lois coordonnées relatives à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles (Moniteur du 4 juillet 1964, p. 7463).

Loi du 29 juin 1964

autorisant le Roi à souscrire des actions nouvelles de la société « Eurochemic » (Moniteur du 16 juillet 1964, p. 7782).

Article unique. — Le Roi est autorisé à souscrire au maximum 46 actions nouvelles de la Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés « Eurochemic » pour un montant de 2.300.000 unités de comptes U.E.P.

Loi du 29 juin 1964

portant approbation de trois protocoles Benelux relatifs au tarif des droits d'entrée et confirmation de trois arrêtés royaux également relatifs au tarif des droits d'entrée pris au cours de l'année 1963 (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8016).

Loi du 1^{er} juillet 1964

*modifiant le Code des impôts sur les revenus en ce qui concerne la transformation de sociétés (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7661).
Erratum (Moniteur du 4 août 1964, p. 8544).*

Loi du 1^{er} juillet 1964

modifiant l'article 60² du Code des droits de timbre en ce qui concerne les titres étrangers et les certificats émis en Belgique en représentation de titres étrangers (Moniteur du 17 juillet 1964, p. 7826).

Loi du 6 juillet 1964

modifiant la loi du 9 août 1955 instituant un Fonds des Routes 1955-1969 (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7671).

Arrêté royal du 6 juillet 1964

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 17 juillet 1964, p. 7828).

Arrêté royal du 7 juillet 1964

autorisant la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à contracter, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 100.000.000 francs (Moniteur du 16 juillet 1964, p. 7786).

Article 1^{er}. — La garantie de l'Etat est attachée à un emprunt au montant effectif de cent millions de francs à émettre par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.

Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

Art. 3. — Une subvention-intérêt de 3 p.c. sur les capitaux levés est accordée à la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à charge du Fonds d'investissement agricole, la différence entre le taux de cette subvention et le taux de l'emprunt, ainsi que les amortissements de celui-ci restant à charge de ladite société.

Arrêté royal du 10 juillet 1964

modifiant l'arrêté du Régent du 18 septembre 1947 relatif à l'exécution du Code des droits de timbre (Moniteur du 17 juillet 1964 p. 7830).

Arrêté royal du 15 juillet 1964

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8017).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1964

relatif à la taxe de transmission (Moniteur du 24 juillet 1964, p. 8102).

4. — AGRICULTURE

Loi du 25 juin 1964

portant approbation de l'Accord international sur le café et des annexes, signés à New-York, le 28 septembre 1962 (Moniteur du 31 juillet 1962, p. 8412).

Arrêté ministériel du 16 juillet 1964

relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de froment utilisé pour la fabrication de biscottes, biscuits, pâtes alimentaires, aliments diététiques et de bières (Moniteur du 29 juillet 1964, p. 8289).

Arrêté ministériel du 16 juillet 1964

relatif à l'intervention en matière de froment, d'avoine et d'orge destinés à certaines fins (Moniteur du 29 juillet 1964, p. 8291).

5. — **INDUSTRIE**

Arrêté ministériel du 4 juin 1964

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 20 juin 1964, p. 6892).

Arrêtés ministériels du 2 juillet 1964

modifiant celui du 5 mars 1964 et fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur des 10 et 16 juillet 1964, pp. 7599 et 7787).

6. — **TRAVAIL**

Loi du 25 février 1964

organisant un Pool des marins de la marine marchande (Moniteur du 29 juillet 1964, p. 8269).

Arrêté royal du 18 juin et du 7 juillet 1964

modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur des 1^{er} et 24 juillet 1964, pp. 7342 et 8109).

Arrêté royal du 29 mai 1964

modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur du 13 juin 1964, p. 6634).

Loi du 6 juillet 1964

sur le repos du dimanche (Moniteur du 29 juillet 1964, p. 8273).

Loi du 8 juillet 1964

modifiant la loi du 24 décembre 1958 permettant d'instituer des conditions d'exercice de la profession dans les entreprises de l'artisanat, du petit et moyen commerce et de la petite industrie (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8015).

Arrêté ministériel du 4 juin 1964

relatif au chômage (Moniteur du 6 juin 1964, p. 6337). Errata (Moniteur du 19 août 1964, p. 8959).

Loi du 15 juillet 1964

sur la durée du travail dans les secteurs publics et privés de l'économie nationale (Moniteur du 29 juillet 1964, p. 8279).

8. — **COMMERCE EXTERIEUR**

Arrêté ministériel du 3 juin 1964

relatif aux licences d'importation pour certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 6 juin 1964, p. 6334).

Arrêtés royaux des 9 et 23 juin 1964

relatifs au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 11 et 26 juin 1964, pp. 6511 et 7151).

Arrêtés ministériels des 10, 12 et 22 juin 1964

relatifs au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 11, 13 et 25 juin, pp. 6514, 6615 et 7104).

Arrêté ministériel du 10 juin 1964

relatif à l'importation de marchandises relevant des Traités instituant les Communautés européennes et des Conventions d'association à la Communauté Economique Européenne, et annexes à l'arrêté (Moniteur des 12 et 23 juin 1964, pp. 6592 et 6920).

Arrêté ministériel du 17 juin 1964

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 24 juin 1964, p. 7025).

Arrêté ministériel du 18 juin 1964

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 23 juin 1964, p. 6918).

Arrêté ministériel du 23 juin 1964

pris en exécution de l'arrêté royal du 12 décembre 1955 relatif à l'exportation des viandes (Moniteur du 16 juillet 1964, p. 7795).

Loi du 29 juin 1964

portant approbation de trois protocoles Benelux relatifs au tarif des droits d'entrée et confirmation de trois arrêtés royaux également relatifs au tarif des droits d'entrée pris au cours de l'année 1963 (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8016).

Arrêté royal du 15 juillet 1964

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8017).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1964

relatif à la taxe de transmission (Moniteur du 24 juillet 1964, p. 8102).

9. — TRANSPORTS

Loi du 3 juillet 1964

modifiant la loi du 25 août 1891 portant révision du Code de commerce concernant les contrats de transport (Moniteur du 24 juillet 1964, p. 8097).

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté royal du 29 avril 1964

rendant obligatoire la décision du 19 février 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie verrière fixant certaines conditions de travail des ouvriers et ouvrières de l'industrie de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art (Moniteur du 16 juin 1964, p. 6675).

Arrêté royal du 5 mai 1964

rendant obligatoire la décision du 24 octobre 1963 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, abrogeant celle du 22 août 1962 et fixant les salaires horaires des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises de la sellerie et de la fabrication de courroies en cuir, d'articles industriels en cuir et d'articles de sport en cuir et peaux (Moniteur du 17 juin 1964, p. 6751).

Arrêté royal du 20 mai 1964

rendant obligatoire la décision du 3 mars 1964 de la Commission paritaire nationale de la construction métallique modifiant et complétant sa décision du 18 décembre 1963, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 26 mars 1964 fixant les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises de montage de ponts et de charpentes métalliques (Moniteur du 9 juin 1964, p. 6429).

Arrêté royal du 20 mai 1964

rendant obligatoire la décision du 25 février 1964 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières et fours à chaux et des carrières de calcaire non taillé des provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg et des arrondissements administratifs de Charleroi et de Thuin fixant les conditions de rémunérations des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises ressortissant à sa compétence (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7694).

Arrêté royal du 20 mai 1964

rendant obligatoire la décision du 1^{er} avril 1964 de la Commission paritaire nationale de la construction métallique, modifiant et complétant la décision du 23 novembre 1962 de la même commission fixant les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises d'installations électriques (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7700).

Arrêté royal du 26 mai 1964

rendant obligatoire la décision du 23 décembre 1963 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de grès et de quartzite de la province de Liège fixant les salaires des ouvriers et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 9 juin 1964, p. 6431).

Arrêté royal du 26 mai 1964

rendant obligatoire la décision du 20 février 1964 de la Commission paritaire nationale des entreprises de garage qui modifie sa décision

du 8 décembre 1960 réglant les conditions de travail des travailleurs occupés dans les entreprises relevant de sa compétence, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 7 mars 1961 (Moniteur du 9 juin 1964, p. 6433).

Arrêté royal du 26 mai 1964

rendant obligatoire la décision du 22 janvier 1964 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de petit granit et des carrières de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur fixant les conditions de travail des ouvriers (Moniteur du 10 juin 1964, p. 6481).

Arrêté ministériel du 29 mai 1964

abrogeant l'arrêté ministériel du 3 mars 1964 prescrivant une baisse de prix des viandes de veau et l'arrêté ministériel du 27 mars 1964, modifié par celui du 9 avril 1964, relatif au prix de vente au détail de la viande bovine (Moniteur du 4 juin 1964, p. 6240).

Arrêté ministériel du 29 mai 1964

prescrivant une baisse de prix des viandes porcines (Moniteur du 4 juin 1964, p. 6241).

Arrêté royal du 5 juin 1964

rendant obligatoire la décision du 25 novembre 1963 de la Commission paritaire nationale de la préparation du lin fixant les salaires des ouvriers et ouvrières relevant de cette commission et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 13 juin 1964, p. 6634).

Arrêté royal du 18 juin 1964

rendant obligatoire la décision du 31 janvier 1964 de la Commission paritaire nationale pour le commerce de combustibles fixant le salaire horaire minimum des ouvriers et ouvrières occupés dans le commerce de combustibles (Moniteur du 1^{er} juillet 1964, p. 7341).

Arrêté royal du 18 juin 1964

rendant obligatoire la décision du 22 janvier 1964 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de petit granit et des carrières de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur, fixant les salaires des apprentis tailleurs de pierres (Moniteur du 15 juillet 1964, p. 7735).

Arrêté royal du 26 juin 1964

rendant obligatoire la décision du 1^{er} avril 1964 de la Commission paritaire nationale de la construction métallique fixant les salaires

des ouvriers occupés dans les entreprises artisanales de la transformation des métaux (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7703).

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1964

prescrivant une baisse de prix des viandes porcines (Moniteur du 3 juillet 1964, p. 7431).

Arrêté royal du 2 juillet 1964

portant rajustement des tarifs téléphoniques intérieurs (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8041).

11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

Arrêté royal du 1^{er} juin 1964

modifiant l'arrêté royal du 28 avril 1958 relatif aux juridictions compétentes pour les régimes de pension de retraite et de survie des ouvriers, des employés, des marins naviguant sous pavillon belge et des assurés libres, et modifiant l'article 52 de l'arrêté du Régent du 14 septembre 1946 portant exécution des lois coordonnées relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (Moniteur du 6 juin 1964, p. 6335).

Arrêté royal du 8 juin 1964

mettant en vigueur, en ce qui concerne l'Office National de l'Emploi, les articles 7 à 15, 17 à 20 et 22 de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale (Moniteur du 12 juin 1964, p. 6599).

Arrêté royal du 9 juin 1964

modifiant l'arrêté royal du 31 décembre 1963 portant règlement des indemnités en matière d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (Moniteur du 13 juin 1964, p. 6625.)

Lois du 11 juin 1964

modifiant la loi du 12 juillet 1957 relative à la pension de retraite et de survie des employés, et complétant l'article 8 de la même loi (Moniteur du 25 juin 1964, pp. 7044-7045).

Loi du 12 juin 1964

suspendant l'application de la réduction de 7 p.c. prévue à l'article 116, § 2, de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, et arrêté royal du 19 juin 1964 relatif à l'exécution de la loi (Moniteur du 30 juin 1964, pp. 7273-7274).

Arrêté royal du 15 juin 1964

modifiant l'arrêté royal du 5 avril 1958 déterminant les modalités générales d'exécution des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés (Moniteur du 24 juin 1964, p. 7026).

Arrêté royal du 17 juin 1964

modifiant l'arrêté royal organique du 22 décembre 1938, prévu par la loi du 10 juin 1937, qui étend les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs non salariés (Moniteur du 3 juillet 1964, p. 7432).

Arrêté royal du 24 juin 1964

mettant en vigueur, pour l'Office National de Sécurité Sociale, certaines dispositions de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes public de sécurité social et de prévoyance sociale (Moniteur du 30 juin 1964, p. 7286).

Arrêté royal du 29 juin 1964

portant approbation du règlement relatif au fonctionnement de l'Office de sécurité sociale d'outre-mer, établi par le conseil d'administration de cet organisme (Moniteur du 31 juillet 1964, p. 8442).

Arrêté royal du 2 juillet 1964

fixant le montant du supplément de pension d'invalidité accordé aux ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 7 juillet 1964, p. 7505).

Loi du 2 juillet 1964

modifiant la loi du 31 août 1963 relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (Moniteur du 10 juillet 1964, p. 7594).

Loi du 6 juillet 1964

modifiant la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7670).

Loi du 6 juillet 1964

étendant l'application des lois relatives aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945, et de leurs ayants droit, aux conséquences de certains faits survenus sur les territoires du Congo (Léopoldville), du Rwanda et du Burundi (Moniteur du 25 juillet 1964, p. 8149).

Loi du 7 juillet 1964

1° majorant le taux de certaines pensions et rentes de guerre; 2° modifiant le régime de certaines pensions; 3° prévoyant la réparation des séquelles tardives de l'internement et de la déportation; 4° créant une rente viagère en faveur des prisonniers politiques de la guerre 1914-1918; 5° créant une allocation tenant lieu de pension en faveur de certains anciens militaires (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7664).

Arrêté royal du 8 juillet 1964

mettant en vigueur, pour la Caisse nationale des vacances annuelles, certaines dispositions de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8025).

Arrêté royal du 8 juillet 1964

modifiant l'arrêté du Régent du 16 janvier 1945 concernant le fonctionnement de l'Office national de sécurité sociale (Moniteur du 24 juillet 1964, p. 8104).

Arrêté royal du 8 juillet 1964

portant modification de l'arrêté royal du 9 décembre 1963 réglant le calcul des rentes et des réserves mathématiques dans le régime de pension des travailleurs indépendants (Moniteur du 14 juillet 1964, p. 7693).

Arrêté royal du 9 juillet 1964

mettant en vigueur pour l'Office national de sécurité sociale certaines dispositions de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale (Moniteur du 23 juillet 1964, p. 8027).

Arrêté royal du 9 juillet 1964

modifiant l'arrêté royal du 27 août 1957 fixant, pour l'application des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, des règles particulières en faveur des travailleurs dont les prestations hebdomadaires sont réparties sur cinq jours (Moniteur du 30 juillet 1964, p. 8368).

Arrêté royal du 15 juillet 1964

portant exécution de l'article 37 de la loi du 12 février 1963 relative à l'organisation d'un régime de pension de retraite et de survie au profit des assurés libres (Moniteur du 30 juillet 1964, p. 8370).

Arrêté royal du 20 juillet 1964

relatif aux conditions d'octroi d'une indemnité de promotion sociale aux travailleurs qui ont terminé avec succès, dans un établissement de l'Etat ou établissement subventionné ou agréé, un cycle complet de cours ressortissant à l'enseignement du soir ou du dimanche, leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle (Moniteur du 29 juillet 1964, p. 8287).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1964

déterminant, en ce qui concerne les travailleurs indépendants, le montant de la gratification au-delà duquel l'apprenti cesse de bénéficier des allocations familiales (Moniteur du 30 juillet 1964, p. 8368).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1964

déterminant, en ce qui concerne les travailleurs salariés, le montant de la gratification au-delà duquel l'apprenti cesse de bénéficier des allocations familiales (Moniteur du 30 juillet 1964, p. 8369).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Avis du Comité économique et social
du 29 avril 1964 (64/388/C.E.E.)**

concernant le « Programme d'action de la Commission en matière de politique sociale dans l'agriculture » (Journal Officiel du 9 juin 1964, p. 1400/64).

**Règlement n° 62/64/C.E.E.
du Conseil du 3 juin 1964**

portant définition des principes concernant les interventions sur le marché du beurre (Journal Officiel du 10 juin 1964, p. 1412/64).

**Avis de la Commission du 3 juin 1964
(64/406/C.E.E.)**

concernant la structure et les modalités d'application du système commun de taxe sur la valeur ajoutée (Journal Officiel du 13 juillet 1964, p. 1800/64).

1. La Commission a soumis au Conseil une proposition modifiée pour une directive en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires (doc. COM(64) 190 final).

2. Cette directive prévoit dans son article premier, que les lois nationales concernant une taxe sur la valeur ajoutée commune devront être promulguées avant le 1^{er} janvier 1968. Dans l'article 2 de la direc-

tive ont déjà été exposées certaines caractéristiques principales du système commun de taxe sur la valeur ajoutée. D'après l'article 3 de la directive, les propositions sur la structure et les modalités d'application du système commun de taxe sur la valeur ajoutée devront être soumises par la Commission au Conseil avant le 1^{er} avril 1965.

3. Il est cependant apparu souhaitable de faire connaître d'ores et déjà aux Etats membres, tout au moins dans ses grandes lignes, la structure et les modalités d'application du système commun, notamment pour les placer dans une situation telle qu'ils puissent se décider, en pleine connaissance des principes généraux envisagés pour ce système, sur le projet de directive déposé au Conseil.

4. De plus, il semble opportun, pour les pays membres qui préparent déjà maintenant l'introduction d'un système de taxe sur la valeur ajoutée, de leur donner des éléments à élaborer afin d'aboutir autant que possible à la compatibilité des modifications envisagées avec le système commun futur.

5. De ce qui précède et sur base des articles 99, 100 et 55 du traité, la Commission formule un avis sur les grandes lignes d'après lesquelles elle estime qu'il conviendrait d'établir le système commun de taxe sur la valeur ajoutée.

.....

**Décision du Conseil
du 22 juin 1964 (64/389/C.E.E.)**

relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (Journal Officiel du 29 juin 1964, p. 1598/64).

**Décision de la Commission
du 2 juillet 1964 (64/443/C.E.E.)**

*portant autorisation au Royaume de Belgique
d'introduire un contingent tarifaire pour le
plomb brut (Journal Officiel du 30 juillet
1964, p. 2073/64).*

**Décision de la Commission
du 2 juillet 1964 (64/446/C.E.E.)**

*autorisant le Royaume de Belgique, le Grand-
Duché de Luxembourg et le Royaume des
Pays-Bas à différer le relèvement des droits
de leur tarif douanier vers ceux du tarif
douanier commun en ce qui concerne les
tabacs fabriqués des sous-positions tarifaires
24.02 A, B, C et D (Journal Officiel du 30 juillet
1964, p. 2080/64).*

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1961	1962	1963
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.190	9.251	9.328
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.921		
dont : Hommes	»	2.902	2.937		
Femmes	»	2.948	2.984		
Population active ¹ :	Ministère de l'Emploi et du Travail	3.481	3.525	3.568	3.589
dont : Agriculture	»	423	249	240	230
Industries extractives	»	191	115	105	102
Industries manufacturières	»	1.311	1.235	1.259	1.267
Bâtiments et construction	»	197	249	264	276
Transports	»	243	243	240	245
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.339	1.383	1.404
Chômeurs complets	»	92	95	77	65

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Rémunération des salariés ¹ :										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	108,8	115,1	124,2	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,0	180,8
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	8,2	8,7	9,5	10,1	10,7	10,6	11,8	12,6	14,3	15,5
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	16,9	18,5	20,3	23,4	23,9	23,6	26,2	28,9	31,6	36,4
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	44,9	48,1	50,3	53,2	58,2	60,0	63,5	64,4	68,7	74,7
e) Corrections et compléments	10,7	10,7	13,0	14,7	13,2	13,3	15,3	16,4	20,8	19,3
Total ...	189,5	201,1	217,3	237,1	243,2	244,3	261,6	275,0	301,4	326,7
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	19,5	20,2	19,5	22,8	21,1	22,2	22,9	26,6	24,7	28,5
b) Professions libérales ¹	9,3	9,5	10,0	10,2	11,3	11,9	12,7	13,5	15,0	15,6
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	69,3	71,6	73,9	73,0	72,7	74,1	76,6	79,5	82,3	87,0
d) Revenu des sociétés de personnes ²	5,3	6,0	6,4	6,2	5,5	5,9	6,4	7,0	7,0	7,7
e) Ajustement statistique	1,2	0,7	1,4	1,9	1,3	0,9	0,9	—	1,0	— 1,0
Total ...	104,6	108,0	111,2	114,1	111,9	115,0	119,5	126,6	130,0	137,8
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	11,4	12,6	13,6	14,4	15,8	17,2	19,1	20,8	23,0	25,8
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	32,9	33,5	33,7	34,1	34,1	34,3	34,1	34,2	34,0	33,8
c) Dividendes, tantièmes, dons	9,3	10,8	12,4	13,4	12,3	11,4	13,2	14,3	15,6	15,0
Total ...	53,6	56,9	59,7	61,9	62,2	62,9	66,4	69,3	72,6	74,6
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,2	10,4	15,9
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	6,9	6,8	8,3	8,8	7,7	7,5	9,3	9,0	11,1	11,2
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	4,6	4,8	5,1	6,0	5,1	4,7	5,5	5,9	5,6	5,3
7. Intérêt de la dette publique	— 9,8	— 10,9	— 11,8	— 12,6	— 12,9	— 13,8	— 15,8	— 18,4	— 18,5	— 20,2
Revenu national net au coût des facteurs	358,9	379,0	403,1	425,5	424,4	431,2	457,9	480,6	512,6	551,2
8. Amortissements	36,8	38,7	42,7	45,6	50,6	53,1	56,2	58,3	62,2	66,2
Revenu national brut au coût des facteurs	395,7	417,7	445,8	471,1	475,0	484,3	514,1	538,9	574,8	617,4
9. Impôts indirects	41,7	46,2	50,8	54,2	55,3	60,3	65,4	73,2	78,6	85,2
10. Subsidés	— 5,0	— 4,1	— 6,5	— 6,5	— 6,9	— 6,6	— 7,2	— 6,7	— 7,2	— 7,8
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHE

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

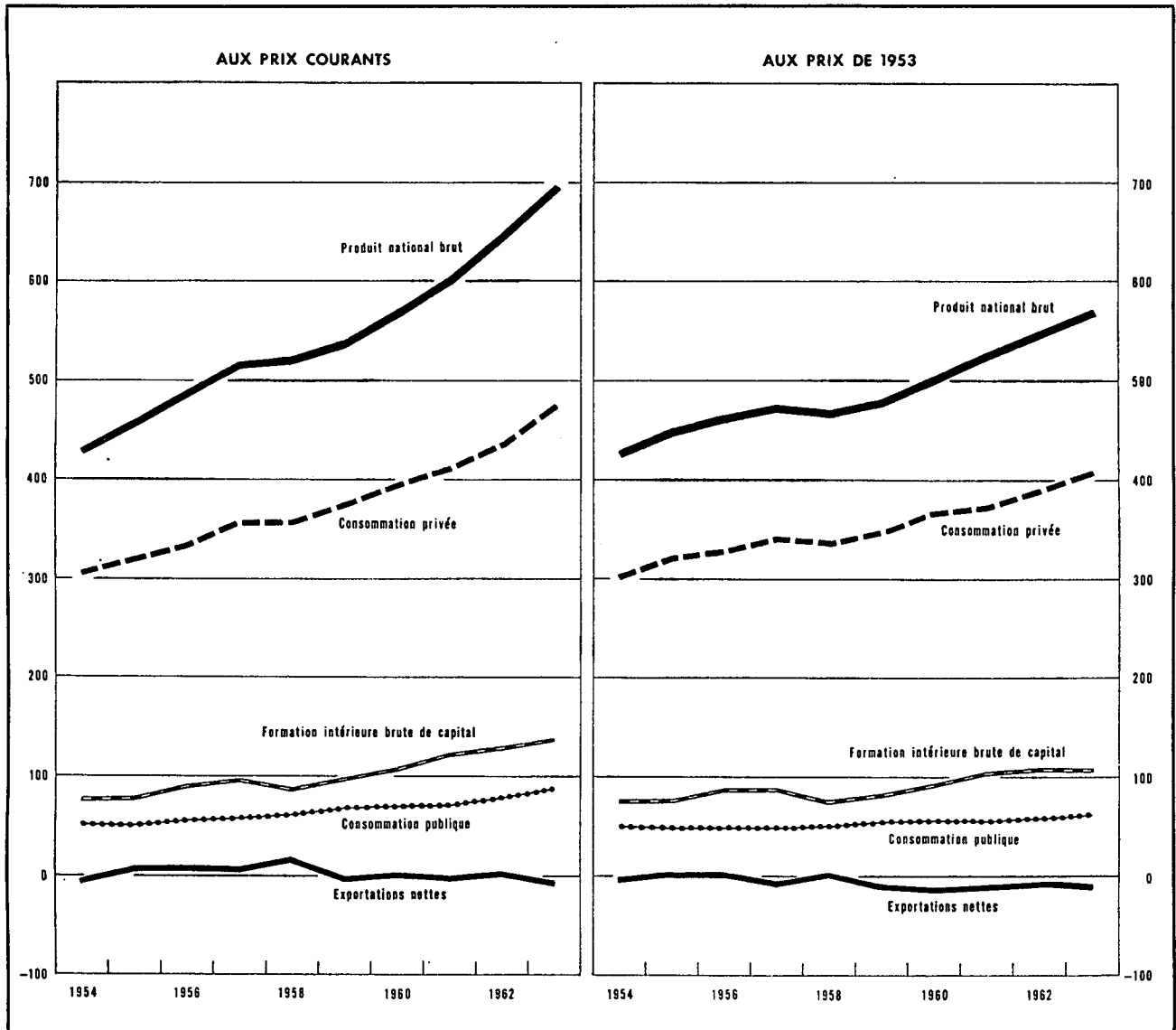
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Agriculture, sylviculture et pêche	31,2	32,5	31,8	35,4	33,8	35,0	36,1	39,9	38,3	42,8
2. Industries extractives	16,9	17,8	18,6	21,2	18,2	14,3	14,0	14,0	14,2	15,4
3. Industries manufacturières :										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	31,6	32,5	33,8	35,3	37,0	37,8	39,3	41,0	42,6	44,3
b) Textiles	13,9	13,4	14,8	15,7	12,9	14,0	15,5	16,1	16,7	18,1
c) Vêtements et chaussures	5,7	6,0	6,3	7,0	6,6	6,9	7,8	7,9	8,9	9,9
d) Bois et meubles	4,3	4,8	5,0	5,3	5,6	5,5	6,7	6,8	8,1	9,0
e) Papier, impression, édition	6,6	6,6	6,9	7,4	7,5	7,8	8,5	9,2	9,5	10,6
f) Industries chimiques et activités connexes	11,7	12,1	13,2	13,5	13,1	13,7	14,5	14,9	15,4	15,9
g) Terre cuite, céramiques, verre et ciment	6,5	7,4	8,0	8,3	8,2	9,2	10,3	10,8	11,9	12,0
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	10,5	13,6	15,5	15,8	13,3	14,5	18,6	17,4	19,0	19,6
i) Fabrications métalliques et constructions navales	29,1	29,3	31,4	35,2	33,7	33,2	36,9	42,2	46,9	51,6
j) Industries non dénommées ailleurs	8,3	9,1	9,8	10,3	10,4	11,0	12,5	13,2	14,5	16,0
<i>Total des industries manufacturières (rub. 3)</i>	<i>128,2</i>	<i>134,8</i>	<i>144,7</i>	<i>153,8</i>	<i>148,3</i>	<i>153,6</i>	<i>170,1</i>	<i>179,5</i>	<i>193,5</i>	<i>207,0</i>
4. Construction	23,4	25,0	27,7	31,2	30,7	30,7	33,2	36,9	42,0	45,7
5. Electricité, gaz et eau	8,7	8,9	9,4	10,0	10,6	10,7	11,1	11,5	12,5	13,3
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation										
a) Commerce	62,0	66,6	70,7	75,1	75,9	82,1	86,2	93,3	100,1	110,3
b) Services financiers et assurances ...	9,4	11,5	12,0	13,0	13,4	15,0	16,0	17,2	19,8	21,0
c) Immeubles d'habitation	35,9	36,9	37,6	38,5	39,1	39,9	40,5	41,1	41,7	42,3
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>107,3</i>	<i>115,0</i>	<i>120,3</i>	<i>126,6</i>	<i>128,4</i>	<i>137,0</i>	<i>142,7</i>	<i>151,6</i>	<i>161,7</i>	<i>173,6</i>
7. Transports et communications	27,3	30,3	33,1	34,4	34,8	36,3	39,4	39,5	42,6	46,2
8. Services	87,0	92,1	96,4	103,2	111,3	115,3	122,1	126,9	135,9	145,3
9. Corrections	-1,7	-2,0	0,4	-5,0	-0,3	0,2	-3,2	-0,4	0,3	0,1
Produit intérieur brut aux prix du marché	428,3	454,4	482,4	510,8	515,8	533,1	565,5	599,4	641,0	689,4
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	4,1	5,4	7,7	8,0	7,6	4,9	6,8	6,0	5,2	5,4
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	91,1	93,2	98,4	101,7	102,5	105,6	107,0	111,2	117,4	122,5
b) Boissons et tabac	22,8	23,6	24,0	26,1	27,2	28,3	29,1	30,3	31,5	32,9
c) Vêtements et autres effets personnels	30,7	31,9	33,3	36,2	34,2	35,9	38,4	40,2	42,8	48,2
d) Loyers, taxes, eau	42,2	43,5	44,5	45,9	46,8	47,5	48,2	49,1	50,3	51,7
e) Chauffage et éclairage	16,3	17,3	19,0	20,4	18,9	18,8	19,7	20,3	24,1	27,8
f) Articles ménagers durables	21,9	23,0	25,1	27,9	27,6	28,5	32,3	34,8	38,3	42,5
g) Entretien de la maison	14,7	15,2	16,0	17,1	17,5	18,3	19,0	19,7	21,4	22,9
h) Soins personnels et hygiène	16,9	17,6	18,4	19,7	22,0	23,5	25,2	26,7	28,9	31,6
i) Transports et communications	21,4	23,0	25,2	27,2	27,3	28,8	33,1	34,2	36,2	40,1
j) Loisirs	22,9	24,0	25,0	27,1	30,0	29,2	29,2	31,0	32,3	34,4
k) Autres dépenses et ajustement statistique	6,4	9,5	6,0	9,6	4,6	10,7	13,3	13,5	12,2	19,4
Total ...	307,3	321,8	334,9	358,9	358,6	375,1	394,5	411,0	435,4	474,0
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	33,9	36,2	37,6	40,0	44,0	46,3	49,8	51,1	54,7	59,5
b) Biens et services	16,2	13,1	14,0	13,9	14,8	16,6	17,4	16,8	19,7	23,6
c) Loyer net imputé	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,1	2,3	2,5	2,8
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1
Total ...	52,1	51,4	53,9	56,4	61,3	65,7	70,2	71,2	78,0	87,0
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	3,7	4,3	4,2	4,3	4,0	4,2	3,5	4,0	3,9	4,4
b) Industries extractives	2,5	2,2	3,0	3,0	2,7	1,9	1,5	2,0	1,5	1,8
c) Industries manufacturières	14,0	16,7	21,3	20,0	18,3	18,7	26,4	32,2	34,6	38,2
d) Construction	1,7	1,8	2,1	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	6,2	5,3
e) Electricité, gaz et eau	3,5	4,1	4,6	5,0	4,9	6,0	4,8	4,5	6,6	6,3
f) Commerce, banque, assurances	8,4	8,6	9,6	10,0	9,0	10,1	11,1	12,2	13,0	14,6
g) Immeubles d'habitation	20,9	19,5	21,6	24,4	22,5	24,7	29,3	32,2	30,7	29,5
h) Transports et communications	8,8	9,8	10,5	10,7	12,0	11,2	12,1	12,2	12,8	13,5
i) Pouvoirs publics et enseignements ...	7,4	8,3	9,1	8,5	8,5	12,1	12,3	13,8	16,0	18,8
j) Autres services	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,7	2,9	3,3	3,4	3,7
k) Variations de stocks	3,0	-0,4	4,0	6,6	0,8	4,0	-0,2	4,2	2,4	0,8
l) Ajustement statistique	-0,4	0,1	-0,9	-0,2	-0,6	-0,6	0,2	0,1	-0,8	0,8
Total ...	75,6	77,2	91,5	97,1	86,5	97,3	106,5	124,0	130,3	137,7
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	129,1	155,3	179,7	184,6	177,3	176,3	200,1	216,1	232,8	255,7
b) Importations totales	131,7	145,9	169,9	178,2	160,3	176,4	199,0	216,9	230,3	259,6
c) Exportations nettes	-2,6	+9,4	+9,8	+6,4	+17,0	-0,1	+1,1	-0,8	+2,5	-3,9
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1953, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	102	106	108	109	111	111	115	117	121	122
b) Boissons	99	103	103	111	109	114	117	122	125	131
c) Tabac	102	105	107	115	118	119	124	127	134	134
d) Vêtements et autres effets personnels	106	111	112	120	112	117	125	129	136	149
e) Loyers, taxes, eau	102	104	105	106	107	107	108	109	110	110
f) Chauffage et éclairage	105	111	118	117	108	110	117	123	145	161
g) Articles ménagers durables	108	116	122	131	128	134	156	165	181	194
h) Entretien de la maison	105	108	111	114	115	118	119	121	126	129
i) Soins personnels et hygiène	105	108	111	113	123	128	134	139	147	156
j) Transports	111	119	125	131	132	137	152	156	166	182
k) Communications P.T.T.	105	111	117	122	129	130	136	144	153	171
l) Loisirs	101	105	106	111	117	114	114	119	121	126
<i>Total ...</i>	<i>103</i>	<i>110</i>	<i>112</i>	<i>116</i>	<i>115</i>	<i>118</i>	<i>124</i>	<i>127</i>	<i>132</i>	<i>139</i>
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	104	107	106	106	110	115	114	115	116	119
b) Biens et services	94	73	75	71	77	86	89	86	99	116
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	100	108	115	121	127	133	141	154	167	179
<i>Total ...</i>	<i>101</i>	<i>96</i>	<i>96</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>106</i>	<i>107</i>	<i>106</i>	<i>112</i>	<i>120</i>
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche	99	113	104	106	96	98	80	89	83	92
b) Industries extractives	104	91	117	110	98	68	56	74	50	59
c) Industries manufacturières	102	118	144	127	117	118	167	202	210	222
d) Construction	112	112	126	130	105	132	145	184	340	281
e) Electricité, gaz et eau	104	118	128	132	125	156	126	117	162	145
f) Commerce, banques, assurances	105	104	111	109	97	110	120	131	135	148
g) Immeubles d'habitation	123	111	118	124	110	120	140	149	135	124
h) Transports et communications	113	121	125	122	135	127	137	135	140	143
i) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	111	113	121	111	120	150	137	142	158	198
j) Enseignement	120	163	158	123	92	201	244	303	338	318
k) Autres services	105	104	111	109	107	118	124	140	141	147
<i>Total ...</i>	<i>112</i>	<i>112</i>	<i>128</i>	<i>129</i>	<i>112</i>	<i>125</i>	<i>136</i>	<i>155</i>	<i>158</i>	<i>159</i>
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	110	127	137	139	140	149	164	179	196	211
b) Importations totales	113	125	141	144	139	155	175	187	202	220
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1953)	103,6	109,0	111,7	114,3	113,1	115,8	121,2	126,9	132,3	137,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique* (O.N.U.). — *Revue internationale du Travail* (B.I.T.). — *Annuaire des Statistiques du Travail* (B.I.T.).
 Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*, juin 1964, p. 1209. — *Cahiers Economiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Yearbook of International Accounts Statistics* (O.N.U.).

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Source : Ministère du Travail.

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Construction de matériel de transport			
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques				
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	93,8	103,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1963	104,0	60,1	107,8	105,7	119,5	131,5	113,1	100,6	99,1	108,9	
1962 2 ^e trimestre ..	102,4	62,2	105,3	105,6	107,3	125,2	113,7	99,8	96,7	107,3	
3 ^e trimestre ..	103,8	61,5	106,0	105,2	108,3	127,7	112,9	101,1	97,2	109,5	
4 ^e trimestre ..	103,0	61,6	106,6	105,7	112,3	130,3	114,4	100,2	99,1	110,0	
1963 1 ^{er} trimestre ..	98,2	60,0	105,8	103,4	113,1	127,4	113,8	97,1	99,1	83,9	
2 ^e trimestre ..	105,5	59,9	107,9	105,8	118,5	131,0	110,7	101,7	98,6	116,9	
3 ^e trimestre ..	106,1	60,2	108,3	105,5	120,8	132,8	111,9	102,8	98,6	118,8	
4 ^e trimestre ..	106,5	60,3	109,3	106,2	124,4	134,8	113,9	100,8	100,1	116,0	
1962 Décembre	102,6	61,2	106,2	105,4	113,5	129,7	113,3	100,3	99,1	109,4	
1963 Janvier	97,0	59,4	105,9	105,7	112,3	126,5	115,9	96,0	99,0	77,0	
Février	94,5	60,0	105,2	105,1	111,8	127,7	112,9	96,2	98,7	64,9	
Mars	103,2	60,7	106,3	99,5	115,1	128,1	112,6	99,1	99,5	109,9	
Avril	105,6	60,4	108,5	105,7	116,3	131,4	110,3	100,6	98,6	114,7	
Mai	105,6	59,7	107,9	105,9	119,7	130,7	110,4	102,9	98,9	117,9	
Juin	105,3	59,6	107,4	105,1	119,5	131,0	110,8	101,5	98,2	118,1	
Juillet	105,5	60,0	107,6	105,0	118,0	130,9	110,1	103,1	97,9	118,0	
Août	106,0	60,0	108,1	105,7	121,1	132,5	111,7	102,5	98,4	119,0	
Septembre ..	106,9	60,5	109,2	105,9	123,4	135,0	113,9	102,8	99,6	119,3	
Octobre	107,0	60,3	109,2	106,5	123,3	135,4	115,4	101,9	99,4	118,4	
Novembre ..	106,8	60,4	109,7	106,4	125,2	134,9	116,3	100,4	100,8	116,8	
Décembre	105,6	60,3	108,9	105,8	124,8	134,2	116,1	100,0	100,1	112,9	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reçues pendant le mois	en suspens à fin de mois
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7	70,9	27,7	13,4
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8	49,2	23,9	14,9
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962 6	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1963	250	83,1	32,9	50,2	1.731	15,7	10,0	6,0	13,1	15,3	16,5
1962 4 ^e trimestre	62	90,1	39,8	50,3	1.845	15,4	7,1	6,5	17,1	15,7	13,0
1963 1 ^{er} trimestre	65	176,1	47,0	129,1	3.816	16,9	12,0	3,4	22,3	16,6	12,2
2 ^e trimestre	61	44,1	30,0	14,1	897	15,0	5,9	7,2	10,1	18,3	19,6
3 ^e trimestre	63	35,4	24,7	10,7	743	15,4	5,8	7,4	7,9	13,6	18,9
4 ^e trimestre	61	72,1	29,0	43,1	1.467	15,0	8,8	6,8	12,0	12,5	16,0
1964 1 ^{er} trimestre	64	82,3	32,6	49,7	1.755	16,1	7,6	4,6	13,0	15,6	14,1
2 ^e trimestre	62	35,9	23,3	12,6	742	14,9	5,7	7,1	7,3	14,8	14,7
1963 Août	19	34,9	24,2	10,7	663	14,6	5,0	7,5	7,5	13,2	18,2
Septembre	25	35,4	24,8	10,6	886	16,5	6,3	7,6	8,4	16,6	19,8
Octobre	19	36,3	25,1	11,2	690	13,9	5,6	7,2	8,8	16,5	17,6
Novembre	19	41,7	28,0	13,7	793	14,1	5,6	6,4	11,3	11,0	15,4
Décembre	23	126,9	33,2	93,7	2.919	16,6	10,1	4,6	16,0	9,9	13,6
1964 Janvier	20	119,9	36,5	83,4	2.398	15,8	9,7	3,7	16,2	15,9	13,4
Février	20	62,8	33,5	29,3	1.256	15,6	5,7	4,6	13,1	15,0	14,3
Mars	24	67,1	28,6	38,5	1.610	16,9	6,3	5,4	9,7	16,0	14,5
Avril	19	40,1	26,3	13,8	762	14,5	5,9	6,7	9,1	16,5	15,0
Mai	23	35,8	23,1	12,7	823	16,0	6,0	7,2	6,7	14,0	14,4
Juin	20	32,1	20,9	11,2	641	14,2	5,2	7,4	6,0	13,9	14,9
Juillet	18	31,6	20,4	11,2	568	14,4	4,7	6,8	6,7	9,7	13,3
Août	25	29,8	19,6	10,2	744	16,8	6,1	7,1	6,3	10,0	12,5

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

5 Chômeurs complets normalement aptes.

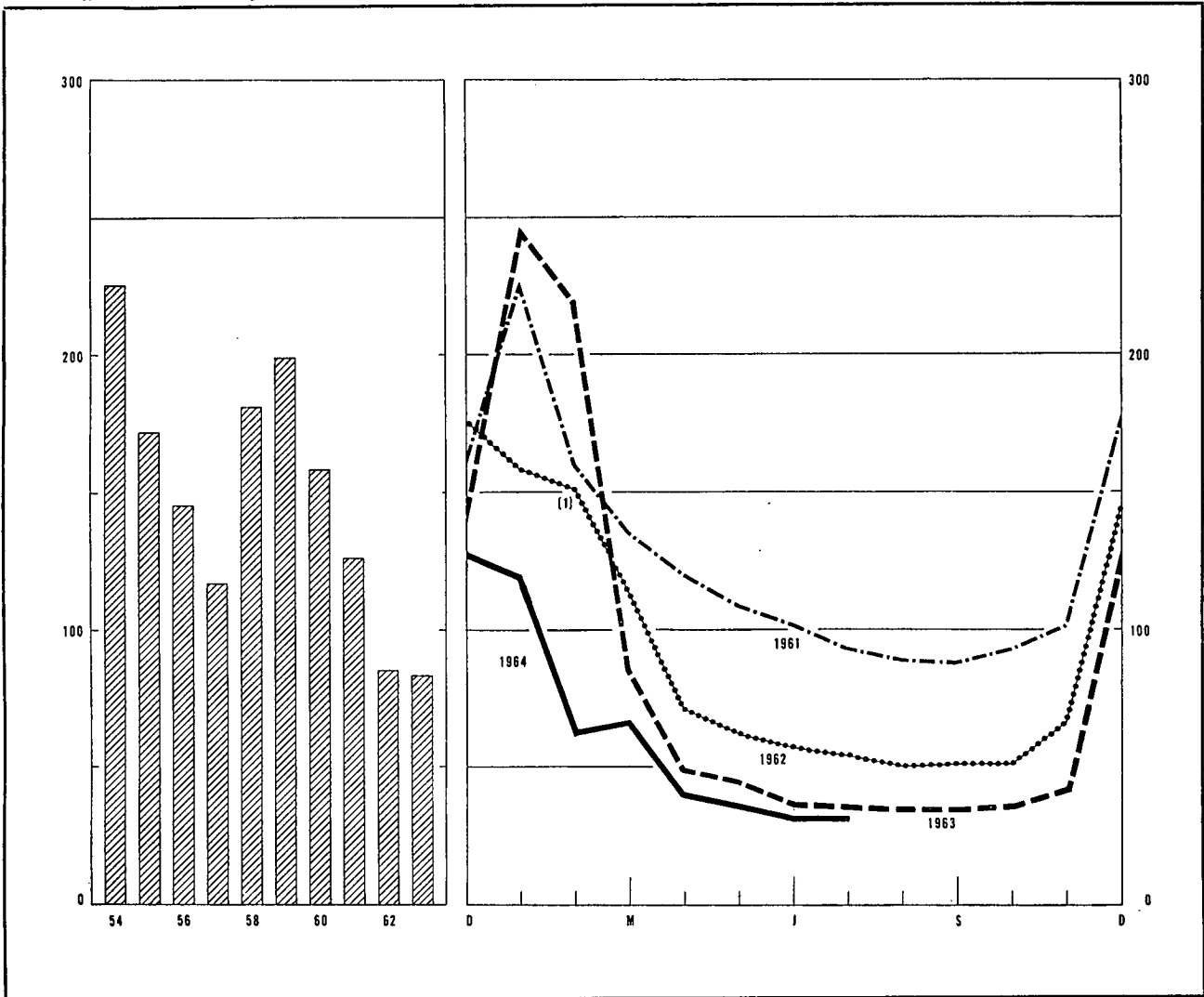
6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1961	1962	1963	1964
1955	172	280	152	116	137	Janvier	226	158	246	120
1956	145	247	122	95	115	Février	160	151 ¹	219	63
1957	117	144	96	88	138	Mars	135	113	86	67
1958	181	204	166	149	204	Avril	120	71	49	40
1959	199	292	182	150	171	Mai	109	62	45	36
1960	158	221	149	123	137	Juin	102	57	40	32
1961	126	177	111	90	124	Juillet	93	54	36	32
1962 ¹	85	141	64	52	90	Août	89	50	35	30
1963	83	176	44	35	72	Septembre	88	51	35	
1964		82	36			Octobre	93	51	36	
						Novembre	102	66	42	
						Décembre	176	144	127	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E.M. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	272	260	280	296	270	273	256	252	246
dont : froment	191	188	208	219	200	203	206	209	200
seigle	74	68	66	69	62	63	44	39	41
Céréales non panifiables	234	254	238	240	255	252	263	260	255
Plantes industrielles	98	99	92	94	88	96	92	93	94
Plantes racines et tuberculifères	152	151	145	141	134	131	120	116	114
Légumes cultivés pour la graine	13	14	13	12	12	11	11	10	10
Prés et prairies	815	818	814	811	816	819	821	829	825
Divers	147	132	137	128	137	134	142	135	134
Total ...	1.731	1.728	1.719	1.722	1.712	1.716	1.705	1.695	1.678
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	714	596	751	779	789	773	722	835	759
Autres céréales	1.013	998	969	992	1.034	1.056	1.011	1.083	1.039
Betteraves sucrières	2.495	2.305	2.600	3.200	1.500	3.063	2.703	2.019	2.135
Lin (graines et paille)	272	235	182	170	124	214	196	231	240
Chicorée à café	95	54	51	56	43	55	60	37	47
Pommes de terre	2.184	2.034	2.043	1.956	1.357	1.894	1.789	1.872	1.530
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	195	189	182	178	170	159	148	141	132
Total des bovidés	2.393	2.413	2.485	2.596	2.649	2.696	2.728	2.832	2.805
dont : vaches laitières et de trait	985	974	977	996	1.015	1.024	1.025	1.051	1.044
Porcs	1.420	1.471	1.366	1.423	1.450	1.749	1.772	2.053	1.795
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.538	1.630	1.644
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	392	400	391	412	424	441	429	462	505

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Aiglefin	546	519	445	374	282	262	285	300	221
Cabillaud	870	764	662	834	653	689	698	868	728
Plie	392	379	427	451	381	390	291	346	424
Sole	323	299	289	315	257	350	314	347	631
Raie	312	314	356	337	342	323	328	310	298
Hareng	1.650	716	254	201	260	528	409	273	153
Crevettes	178	266	84	64	89	39	80	48	76

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricole* (F.A.O.).

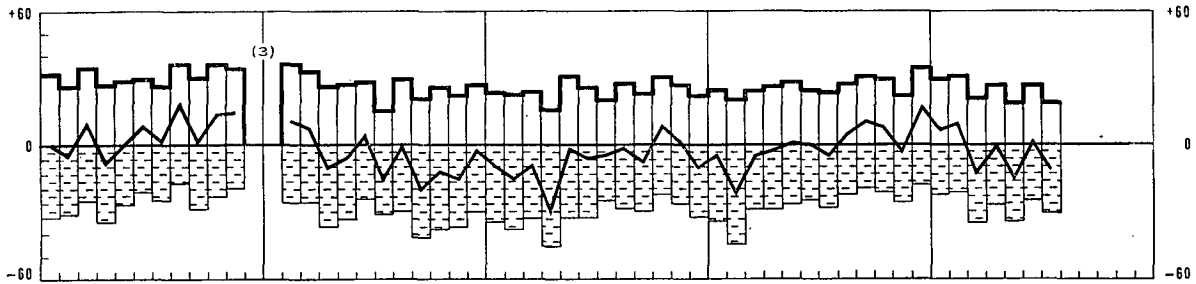
IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE (1)

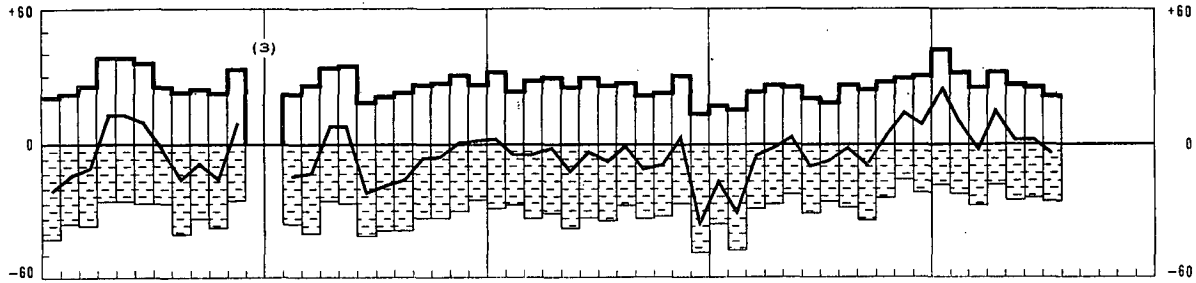
Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir.

- Pourcentage des réponses "en hausse" pour les questions A et B.
- Pourcentage des réponses "Supérieur à la normale" pour les questions C et D.
- Pourcentage des réponses "en baisse" pour les questions A et B.
- Pourcentage des réponses "Inférieur à la normale" pour les questions C et D.
- Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "en hausse" et "en baisse" pour les questions A et B.
- Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "Supérieur" et "Inférieur" à la normale pour les questions C et D.

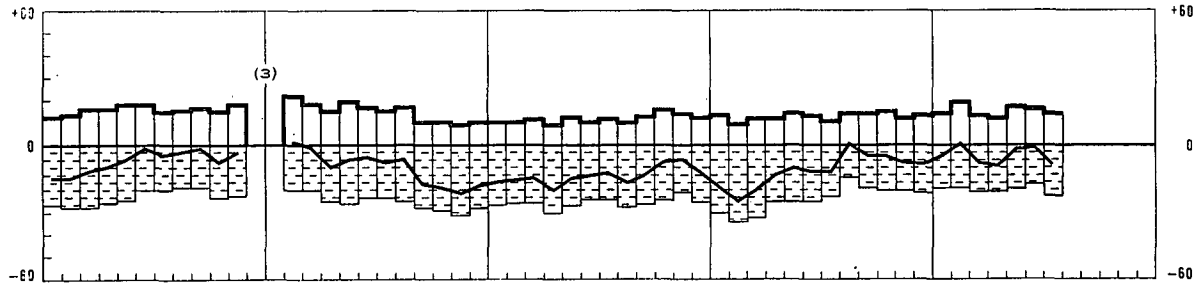
A - INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (2)



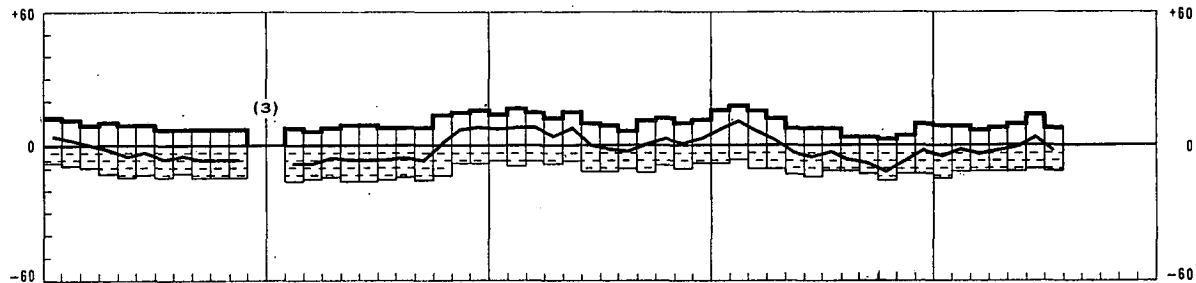
B - INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION (2)



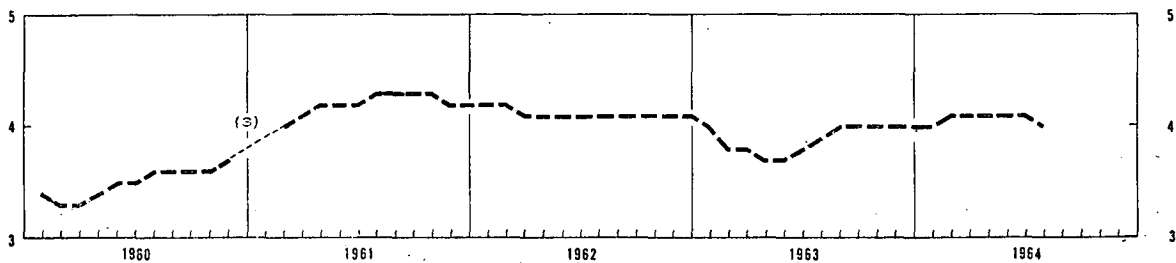
C - APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



D - APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



E - DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (en mois)



1 Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à D la variation par rapport au mois précédent.
 2 Mouvements saisonniers éliminés.
 3 Grèves dans les industries de la sidérurgie et des fabrications métalliques.

IV - 1 a. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P.		Source : Agéfi
	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général
1957	120	126	124	129	130
1958	114	121	116	122	125
1959	115	126	122	131	131
1960	125	139	129	140	143
1961	130	146	135	147	152
1962	138	155	143	157	162
1963	p 147	p 167	p 152	p 167	172
1963 1 ^{er} trimestre	p 137	p 155	p 143	p 158	164
2 ^e trimestre	p 149	p 169	p 157	p 173	173
3 ^e trimestre	p 140	p 159	p 145	p 161	166
4 ^e trimestre	p 161	p 183	p 161	p 177	184
1964 1 ^{er} trimestre	p 156	p 177	p 160	p 176	182
2 ^e trimestre					p 185
3 ^e trimestre					p 178
1963 Août	p 139	p 157	p 144	p 158	169
Septembre	p 151	p 172	p 160	p 176	172
Octobre	p 169	p 192	p 161	p 177	188
Novembre	p 155	p 176	p 162	p 177	181
Décembre	p 159	p 181	p 160	p 177	182
1964 Janvier	p 156	p 176	p 157	p 172	185
Février	p 152	p 173	p 159	p 175	179
Mars	p 159	p 181	p 165	p 182	182
Avril	p 169	p 191	p 170	p 187	190
Mai			p 165	p 181	177
Juin					p 188
Juillet					p 171
Août					p 177
Septembre					186 ¹

1 Programme.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs)

Base 1953 = 100

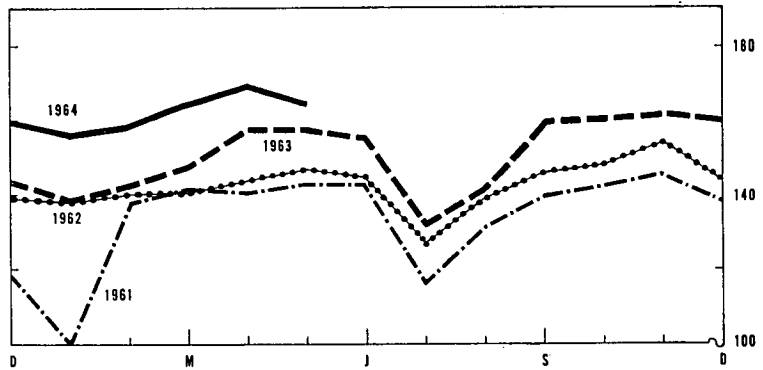
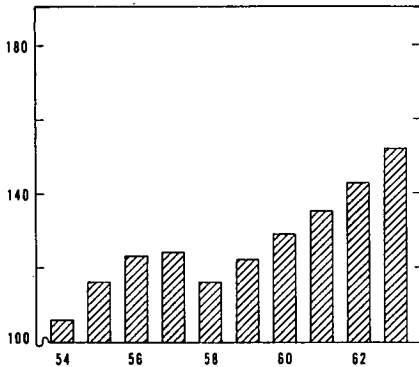
Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	dont :										
		Combustible et énergie	Matériaux de construction		Sidérurgie et métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries alimentaires	Industries textiles			Industries chimiques	
			Total	dont : verre plat				Total	Filatures	Tissages		Bonne- terie
1957	124	104	121	130	131	135	113	123	122	119	139	136
1958	116	99	117	148	126	127	115	101	100	96	123	141
1959	122	88	131	186	136	132	116	114	118	108	139	164
1960	129	89	143	212	148	140	122	122	129	117	149	180
1961	135	88	144	184	148	150	127	131	136	122	160	195
1962	143	89	156	214	156	159	135	134	139	124	169	226
1963	p 152	93	159	205	162	p 178	p 140	144	148	131	200	215
1962 4 ^e trim. .	149	94	161	218	158	166	139	147	152	134	191	225
1963 1 ^{er} trim. .	p 143	98	122	209	160	p 158	127	140	146	126	192	224
2 ^e trim. .	p 157	94	167	188	164	p 192	138	149	154	135	201	219
3 ^e trim. .	p 145	83	170	206	155	p 170	154	132	137	120	175	206
4 ^e trim. .	p 161	99	176	220	171	p 193	p 141	156	154	142	229	209
1964 1 ^{er} trim. .	p 160	p 98	p 174	237	182	p 191	p 128	p 151	p 155	p 141	198	p 211
2 ^e trim. .		p 95		p 222	p 187							
1963 Juin	p 156	88	170	184	165	p 192	142	147	149	134	196	207
Juillet	p 133	73	159	196	144	p 156	155	110	119	109	97	203
Août	p 144	85	169	206	152	p 160	164	133	137	113	204	201
Septembre .	p 160	90	182	215	168	p 194	145	152	153	138	224	215
Octobre .	p 161	96	181	208	174	p 191	p 147	157	153	142	236	208
Novembre .	p 162	100	183	227	167	p 195	p 143	159	156	145	239	204
Décembre .	p 160	101	165	224	172	p 194	p 134	153	154	139	213	215
1964 Janvier ...	p 157	102	164	241	178	p 179	p 129	147	154	136	186	220
Février ...	p 159	p 96	177	247	182	p 194	p 125	151	155	141	196	194
Mars	p 165	p 97	p 180	222	185	p 200	p 130	p 154	156	145	211	p 220
Avril	p 170	p 101	p 198	221	p 194	p 204	p 135	p 160	p 167	p 146	210	p 230
Mai	p 165	p 91	p 205	219	p 177	p 206		p 150	p 152	p 142	p 188	
Juin		p 92		p 225	p 190							

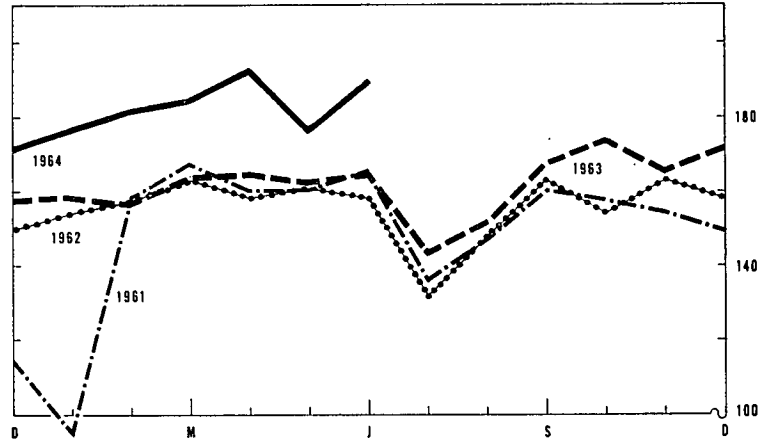
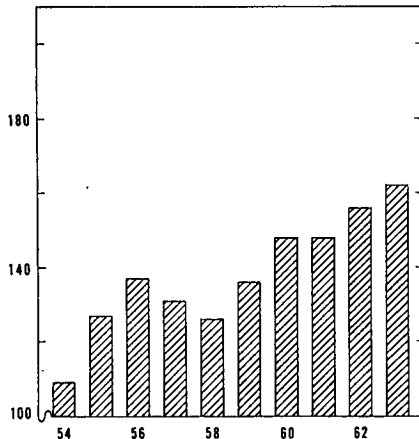
IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

Base 1953 = 100

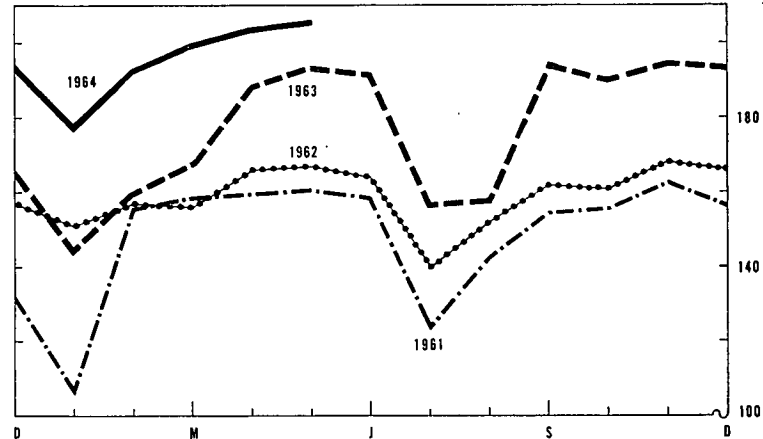
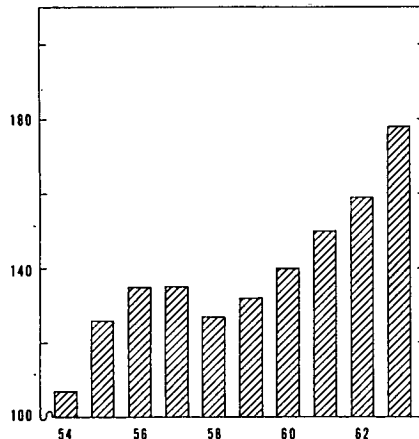
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



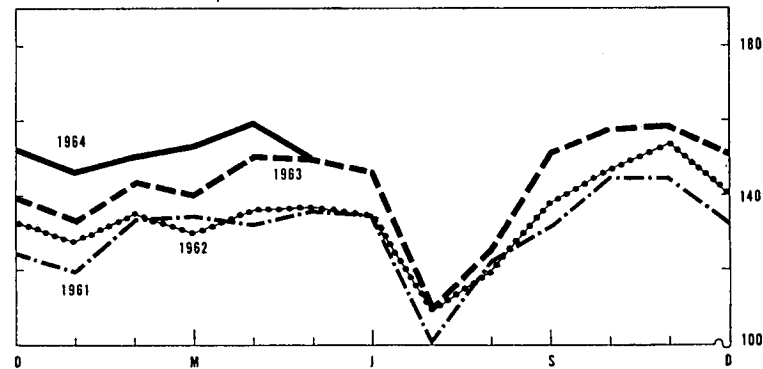
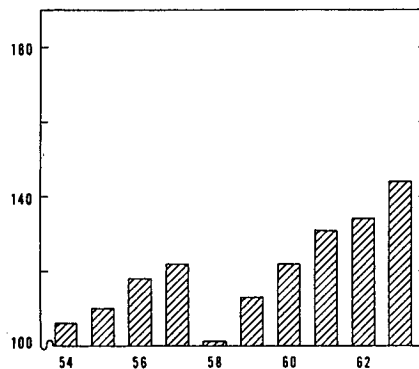
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cruë 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(milliers de tonnes)					(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	n.d.	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	n.d.	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	445	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	542	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	546	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.174	579	109	200
1961	1.794	4.394	122	2.479	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.580	1.149	1.368	705	104	214
1963	1.785	454	474	2.664	1.166	1.483	1.013	102	224
1962 3 ^e trimestre	1.615	2.002	180	2.312	1.145	1.253	688	101	189
4 ^e trimestre	1.869	1.351	309	2.807	1.187	1.565	728	105	233
1963 1 ^{er} trimestre	1.863	974	362	2.648	1.185	1.588	971	101	255
2 ^e trimestre	1.801	631	466	2.727	1.166	1.392	996	102	206
3 ^e trimestre	1.569	460	496	2.435	1.119	1.332	1.031	100	196
4 ^e trimestre	1.907	454	561	2.781	1.184	1.621	1.054	104	241
1964 1 ^{er} trimestre	p 1.873	p 901	443	2.524	p 1.175	1.647	1.022	95	259
2 ^e trimestre	p 1.814	p 1.218			p 1.162		981		
1963 Août	1.663	473	437	2.480	1.114	1.324	1.047	101	201
Septembre	1.712	460	536	2.482	1.150	1.420	1.022	101	207
Octobre	1.964	466	524	2.723	1.176	1.608	1.058	108	224
Novembre	1.855	481	549	2.790	1.176	1.553	1.045	99	220
Décembre	1.901	454	609	2.831	1.200	1.702	1.060	106	279
1964 Janvier	2.022	592	578	2.812	1.179	1.715	1.088	100	274
Février	1.799	726	422	2.401	1.172	1.555	1.090	82	233
Mars	p 1.798	p 901	328	2.358	p 1.174	1.670	889	103	269
Avril	p 2.001	p 1.049	307	p 2.583	p 1.186	1.605	1.064	108	239
Mai	p 1.643	p 1.093			p 1.155	1.461	886		
Juin	p 1.798	p 1.218			p 1.146		992		
Juillet	p 1.358	p 1.280							
Août	p 1.564	p 1.312							

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites		Expéditions totales	
			pour le marché intérieur	pour les exportations		Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	6,35	3,74	9,09	8,94
1963	627	477	p 5,91	p 4,08	p 9,99	p 10,25
1962 4 ^e trimestre	614	462	5,74	3,67	9,41	9,63
1963 1 ^{er} trimestre	612	469	p 5,05	p 3,84	p 8,89	p 8,82
2 ^e trimestre	620	483	p 5,83	p 4,03	p 9,86	p 10,78
3 ^e trimestre	615	451	p 6,28	p 4,16	p 10,44	p 9,74
4 ^e trimestre	663	504	p 6,47	p 4,28	p 10,75	p 11,67
1964 1 ^{er} trimestre	703	537	p 6,52	p 4,81	p 11,33	p 10,84
2 ^e trimestre	p 727	p 544	p 6,58	p 4,78	p 11,36	p 11,66
1963 Août	627	445	p 6,30	p 3,77	p 10,07	p 9,26
Septembre	628	489	p 6,94	p 3,73	p 10,67	p 10,74
Octobre	696	544	p 6,83	p 4,22	p 11,05	p 12,03
Novembre	630	476	p 5,50	p 4,41	p 9,91	p 10,28
Décembre	663	490	p 7,09	p 4,22	p 11,31	p 12,70
1964 Janvier	706	546	p 6,29	p 4,40	p 10,69	p 10,42
Février	682	532	p 6,55	p 5,47	p 12,02	p 10,68
Mars	722	533	p 6,73	p 4,54	p 11,27	p 11,43
Avril	759	576	p 6,57	p 4,60	p 11,17	p 12,17
Mai	p 678	p 502	p 6,08	p 4,94	p 11,02	p 10,55
Juin	p 745	p 555	p 7,10	p 4,79	p 11,89	p 12,25
Juillet	663 ¹					
Août	650 ¹					

1 Estimations sur base chiffres Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre
1954										
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530
1961	44.552	31.603	10.436	1.407	38.010	3.498	12.785	3.958	7.071	6.170
1962	39.017				32.178					5.169
1963	36.619				23.355					5.384

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1962 3 ^e trimestre	3.320	3.226	1.010	476
4 ^e trimestre	2.943	2.337	897	486
1963 1 ^{er} trimestre	3.135	656	692	158
2 ^e trimestre	3.303	2.636	940	593
3 ^e trimestre	2.901	2.426	908	490
4 ^e trimestre	2.867	2.052	745	553
1964 1 ^{er} trimestre	4.081	1.934	851	421
1963 Mai	3.280	2.875	981	712
Juin	3.195	2.779	919	655
Juillet	3.211	2.152	976	383
Août	2.989	2.354	963	555
Septembre	2.502	2.773	786	531
Octobre	2.931	2.632	802	644
Novembre	2.748	2.189	742	629
Décembre	2.923	1.336	691	387
1964 Janvier	3.637	1.265	673	385
Février	3.960	1.894	827	399
Mars	4.645	2.644	1.053	480
Avril	4.789	3.316	1.157	600
Mai	3.596	3.842	876	789

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
1 ^{er} trimestre	189	193	+ 2,1	140	143	+ 2,7	188	192	+ 2,1
2 ^e trimestre	197	209	+ 6,1	146	157	+ 8,0	203	213	+ 4,9
3 ^e trimestre	182	191	+ 4,9	138	145	+ 5,6	192	198	+ 3,1
4 ^e trimestre	207	220	+ 6,3	149	161	+ 8,3	214	226	+ 5,6
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	193	214	+ 10,9	143	160	+ 11,7	192	213	+ 10,9
2 ^e trimestre	209			157			213	227	+ 6,6
3 ^e trimestre	191			145			198		
4 ^e trimestre	220			161			226		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
1 ^{er} trimestre	196	196	—	220	233	+ 5,9	164	168	+ 2,4
2 ^e trimestre	199	213	+ 7,0	226	250	+ 10,6	170	181	+ 6,5
3 ^e trimestre	168	176	+ 4,8	206	226	+ 9,7	163	170	+ 4,3
4 ^e trimestre	207	223	+ 7,7	234	255	+ 9,0	180	192	+ 6,7
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	196	222	+ 13,3	233	250	+ 7,3	168	186	+ 10,7
2 ^e trimestre	213	226	+ 6,1	250	250	—	181	192	+ 6,1
3 ^e trimestre	176			226			170		
4 ^e trimestre	223			255			192		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar.* — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.* — *Statistiques générales (O.C.D.E.).*

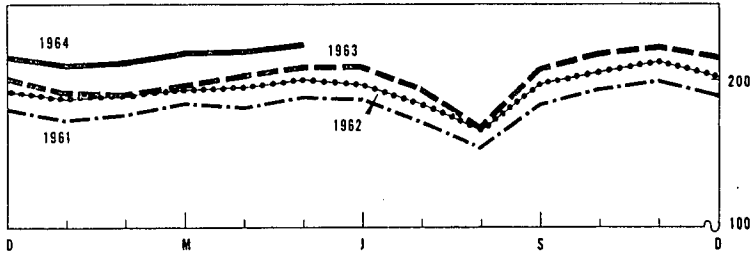
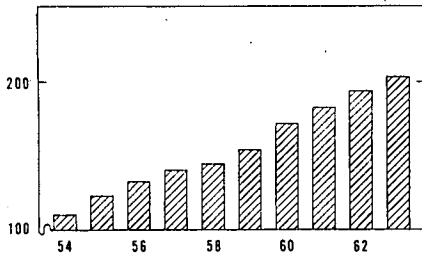
IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

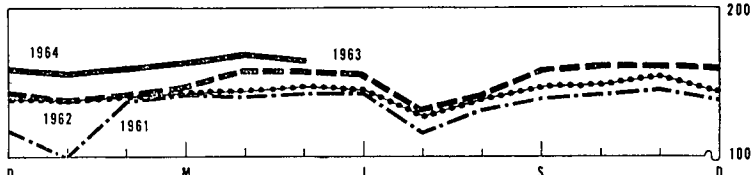
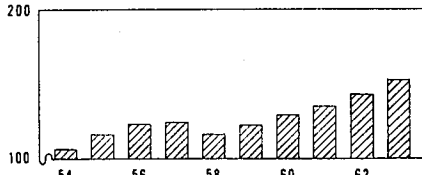
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

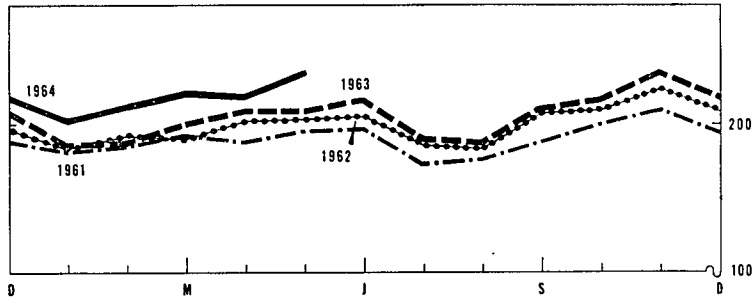
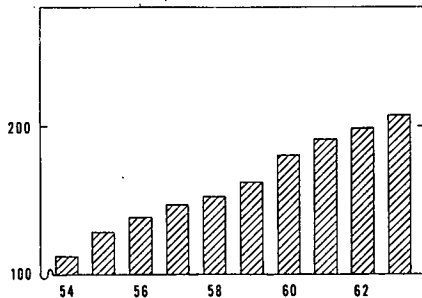
ENSEMBLE DES PAYS DE LA C.E.E.



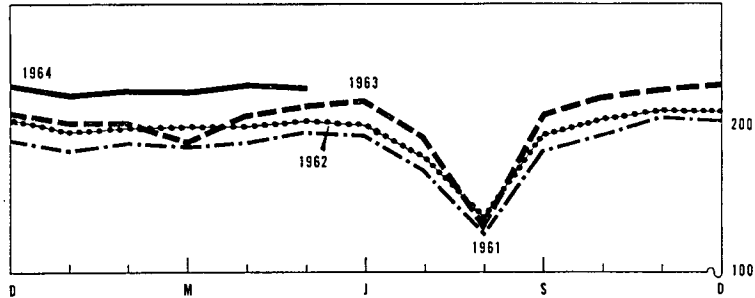
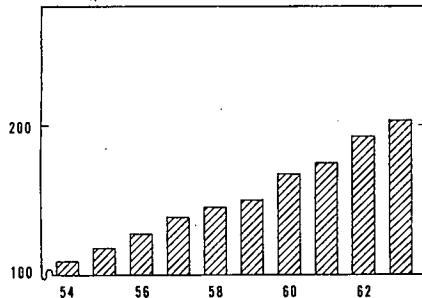
BELGIQUE



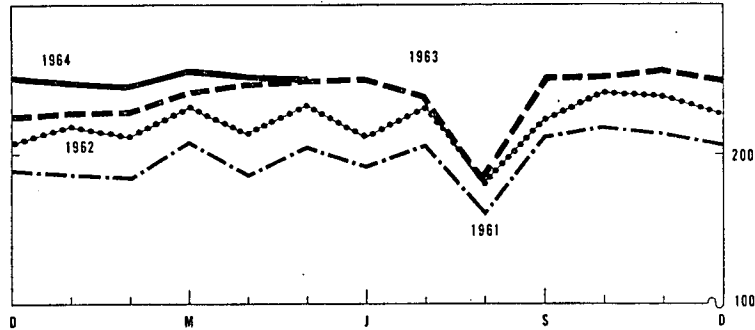
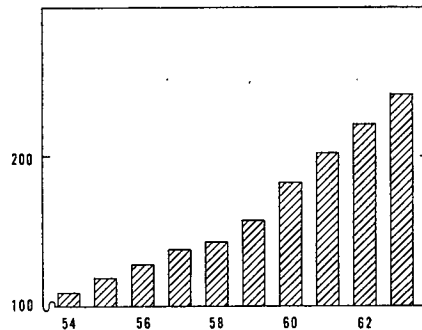
ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest)



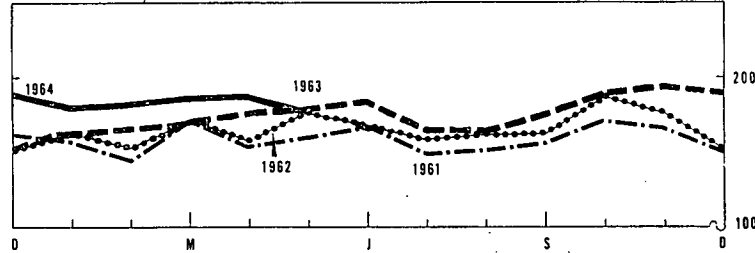
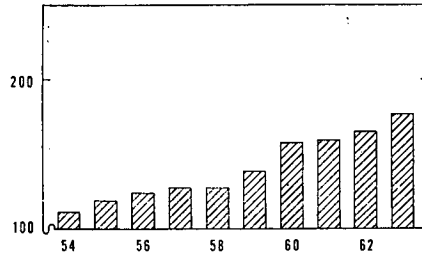
FRANCE



ITALIE



PAYS-BAS



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ² (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont		(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
	combustibles et huiles minérales				Minerais			
	(millions)		(milliers de tonnes)					
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7
1963	751	569	5.444	2.212	1.151	171	112,2	13,8
1962 4 ^e trimestre	739	569	5.499	2.149	1.198	191	88,2	11,4
1963 1 ^{er} trimestre	718	617	5.615	2.358	1.090	181	74,3	10,5
2 ^e trimestre	760	552	5.428	2.216	1.162	166	112,6	13,5
3 ^e trimestre	765	511	4.967	1.922	1.135	162	174,7	19,2
4 ^e trimestre	760	594	5.766	2.353	1.217	173	87,0	11,9
1964 1 ^{er} trimestre	p 770	585	5.566	2.125	1.234	151	87,0	12,1
2 ^e trimestre	p 755	556	5.472	1.992	1.264	163		
1963 Juin	756	522	5.153	1.995	1.162	153	147,6	16,9
Juillet	782	499	4.718	1.772	1.102	162	189,2	20,2
Août	752	507	5.022	1.977	1.158	162	175,3	19,1
Septembre	762	528	5.161	2.016	1.144	171	159,5	18,3
Octobre	764	605	6.012	2.403	1.261	186	115,0	14,4
Novembre	755	573	5.597	2.305	1.132	154	68,2	10,1
Décembre	761	604	5.689	2.351	1.258	180	77,9	11,3
1964 Janvier	p 779	618	5.837	2.416	1.241	157	82,9	11,6
Février	p 744	578	5.472	2.084	1.246	144	76,8	11,0
Mars	p 786	558	5.389	1.956	1.214	153	101,4	13,6
Avril	p 738	575	5.682	2.098	1.271	167	107,7	14,0
Mai	p 752	523	5.132	1.877	1.185	151		
Juin	p 776	571	5.601	2.000	1.335	170		
Juillet	p 723	518	4.927	1.738	1.208	137		

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers, [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70
1963	4.356	2.602	1.282	151	162	67
1962 4 ^e trimestre	4.133	2.394	1.189	146	161	71
1963 1 ^{er} trimestre	4.225	2.363	1.228	150	137	55
2 ^e trimestre	4.367	2.482	1.202	149	151	79
3 ^e trimestre	4.448	2.703	1.290	150	179	59
4 ^e trimestre	4.384	2.858	1.408	155	180	73
1964 1 ^{er} trimestre	4.558	2.968	1.573	185	178	75
2 ^e trimestre	4.570			165		
1963 Août	4.329	2.703	1.263	166	132	80
Septembre	4.630	2.814	1.258	119	198	44
Octobre	4.574	2.845	1.592	147	163	110
Novembre	4.273	2.849	1.306	163	208	24
Décembre	4.305	2.880	1.325	151	169	85
1964 Janvier	4.797	3.277	1.521	214	245	117
Février	4.436	2.845	1.665	135	136	58
Mars	4.442	2.783	1.532	206	154	49
Avril	4.639			164		
Mai	4.428			152		
Juin	4.643			178		
Juillet	4.506			186		
Août	4.489			162		

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Sources : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.426	456
5.553	452
5.400	433
5.336	452
2.699	198
6.512	532
6.493	525
5.896	478
6.405	510
6.174	504
6.903	572
5.372	431
5.414	430
5.238	429
5.684	463

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne oc.	U.S.A.
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	18
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1963	1.498	1.110	89	38	105	48	27
1962 3 ^e trimestre	3.590	2.852	199	70	238	82	38
4 ^e trimestre	412	248	30	22	16	23	16
1963 1 ^{er} trimestre	334	196	24	17	14	21	12
2 ^e trimestre	1.422	1.009	83	41	125	50	31
3 ^e trimestre	3.793	2.981	214	73	260	94	45
4 ^e trimestre	446	255	35	23	20	26	20
1964 1 ^{er} trimestre	458	267	37	22	29	26	15
1963 Mars	379	219	29	20	16	25	15
Avril	1.272	912	102	35	89	43	20
Mai	832	520	53	36	69	41	33
Juin	2.163	1.593	95	51	217	67	40
Juillet	5.066	4.224	212	70	295	82	51
Août	5.172	4.033	313	110	364	149	46
Septembre	1.142	686	117	38	122	52	37
Octobre	499	267	37	26	27	34	30
Novembre	440	254	40	22	16	26	19
Décembre	399	245	28	22	17	19	12
1964 Janvier	348	198	25	18	15	20	13
Février	360	204	29	19	15	22	14
Mars	667	399	58	30	57	37	16

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement ⁴		Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)			
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage ¹		Indice général	Hom-mes ²			Sous-vête-ments et acces-soires ³	Alimen-tation générale	Alimen-tation	Grands maga-sins
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126	
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122	
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129	
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132	
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142	
1961	161	160	164	145	165	144	168	116	163	152	145	130	147	
1962	170	172	172	154	171	152	166	142	173	172	151	135	154	
1963	180	177	185	164	179	161	p 186	p 139	p 179	193	156	140	p 156	
1962 4 ^e trimestre	205	195	209	153	191	167	181	159	187	193	155	140	164	
1963 1 ^{er} trimestre	156	182	148	155	157	160	p 158	147	169	189	150	140	157	
2 ^e trimestre	176	167	195	165	171	159	p 224	138	p 176	186	160	142	p 155	
3 ^e trimestre	171	159	174	172	182	153	p 161	121	p 183	185	156	136	p 153	
4 ^e trimestre	216	199	224	166	206	173	p 200	p 150	p 187	214	158	140	p 157	
1964 1 ^{er} trimestre	174	190	165	184	187	165	p 197	p 171	p 181	210	162	141	p 160	
2 ^e trimestre	188	178	207	180	188		p 249	p 128	p 194	p 213	165		p 164	
1963 Juillet	178	147	198	177	187	147	p 175	148	p 185	180	151	132	p 157	
Août	172	167	164	162	185	158	p 150	108	p 181	186	169	144	p 149	
Septembre	163	162	159	176	175	153	p 158	108	p 183	189	149	131	p 153	
Octobre	188	183	211	162	188	165	p 222	154	p 190	202	155	136	p 164	
Novembre	211	188	199	160	182	158	p 180	p 126	p 170	196	160	141	p 157	
Décembre	250	227	262	177	249	195	p 199	p 171	p 202	244	158	144	p 150	
1964 Janvier	166	179	164	176	174	169	p 175	p 244	p 182	195	150	141	p 160	
Février	173	191	153	193	206	162	p 170	p 124	p 168	215	175	145	p 156	
Mars	182	199	179	182	181	165	p 246	p 144	p 192	219	161	137	p 165	
Avril	187	189	196	184	189	165	p 287	p 128	p 195	p 211	159	142	p 166	
Mai	193	181	217	184	190	168	p 262	p 131	p 183	p 215	168	144	p 156	
Juin	185	165	208	172	186		p 199	p 126	p 204	p 212	167		p 169	
Juillet	190	164	202	181	205		p 186	p 222	p 200	p 207	153		p 160	

¹ Articles de ménage et appareils ménagers. — ² Comprend principalement des vêtements de dessus. — ³ Sous-vêtements : hommes et/ou femmes. — ⁴ Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1961 2 ^e semestre	1.430	625	169	636	11,75	2,92	3,80	5,03	4,99	1,67	1,51	1,81
1962 1 ^{er} semestre	1.405	634	170	601	11,86	3,15	3,91	4,80	5,29	1,73	1,65	1,91
2 ^e semestre	1.373	646	163	564	11,94	3,30	3,96	4,68	5,24	1,87	1,47	1,90
1963 1 ^{er} semestre	1.361	641	166	554	12,74	3,60	4,19	4,95	5,70	2,03	1,73	1,94
2 ^e semestre	1.404	699	171	534	13,67	4,05	4,51	5,11	6,28	2,16	1,93	2,19

2° Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1961 2 ^e semestre	50	26	1	23	81,8	30,0	5,9	45,9
1962 1 ^{er} semestre	53	27	1	25	84,6	30,3	6,2	48,1
2 ^e semestre	54	31	1	22	87,9	33,8	7,6	46,5
1963 1 ^{er} semestre	57	32	1	24	100,1	35,7	8,3	56,1
2 ^e semestre	53	31	2	20	93,5	35,2	7,9	50,4

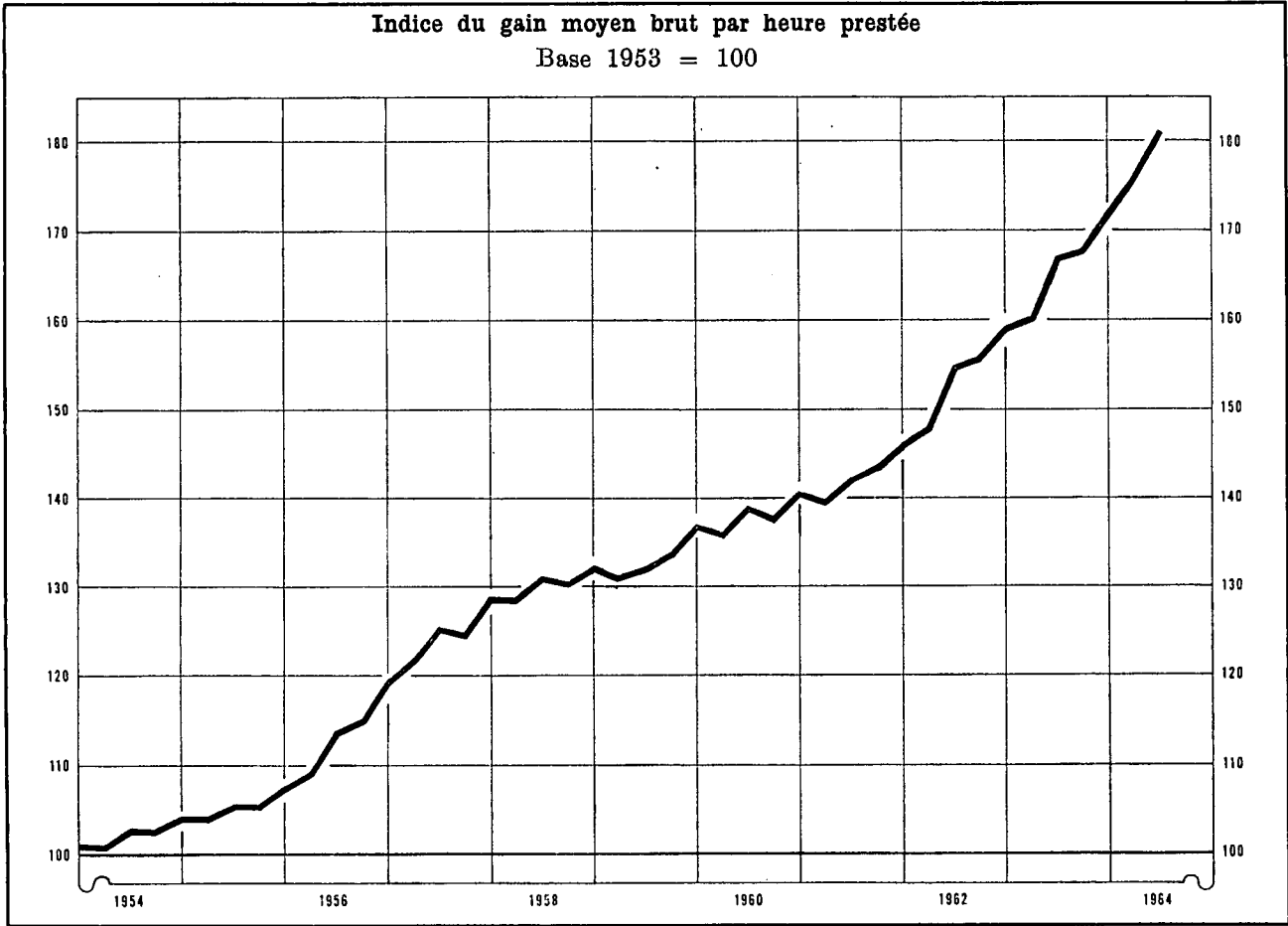
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, motos, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités ci-dessus	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules de moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
		Nombre de contrats (milliers)										
1961 2 ^e semestre	829	3,5	1,2	2,6	24,4	12,6	14,4	433,1	19,6	9,5	299,1	8,9
1962 1 ^{er} semestre	742	3,7	1,2	2,8	30,5	15,3	15,8	337,6	21,4	8,0	300,6	5,1
2 ^e semestre	781	3,5	1,1	2,2	26,6	14,1	15,6	368,6	17,3	7,2	319,2	5,1
1963 1 ^{er} semestre	732	4,1	1,2	1,8	35,3	16,4	14,0	347,8	19,7	8,2	277,7	5,9
2 ^e semestre	846	4,2	1,2	1,7	34,6	16,9	14,8	401,1	16,2	9,3	342,9	3,4
Crédit accordé (millions de francs)												
1961 2 ^e semestre	4.991	419	66	123	1.268	334	124	354	39	444	1.751	69
1962 1 ^{er} semestre	5.290	475	76	89	1.626	411	122	294	45	423	1.689	40
2 ^e semestre	5.238	463	66	106	1.407	353	108	384	38	428	1.855	30
1963 1 ^{er} semestre	5.696	636	81	82	1.820	442	108	308	42	473	1.656	48
2 ^e semestre	6.280	712	84	103	1.873	462	105	326	40	538	1.994	44
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1961 2 ^e semestre	100,0	8,4	1,3	2,4	25,4	6,7	2,5	7,1	0,8	8,9	35,1	1,4
1962 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,4	1,7	30,7	7,8	2,3	5,6	0,8	8,0	31,9	0,8
2 ^e semestre	100,0	8,8	1,3	2,0	26,9	6,7	2,1	7,3	0,7	8,2	35,4	0,6
1963 1 ^{er} semestre	100,0	11,2	1,4	1,4	32,0	7,8	1,9	5,4	0,7	8,3	29,1	0,8
2 ^e semestre	100,0	11,3	1,3	1,6	29,8	7,4	1,7	5,2	0,6	8,6	31,8	0,7

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.).* — *Chronique des transports (bimensuel).* — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.).* — *Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).*

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen par heure prestée	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2	Indice du coût de la main-d'œuvre 3
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	160
1963	167	161	163	158	p 175
1962 Déc.	159	153	154		165
1963 Mars	160	156	158		168
Juin	167	160	162		176
Sept.	168	163	165		177
Déc.	172	163	166		p 183
1964 Mars ... p	177	169	173		189
Juin ... p	181	174	177		191

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1955	29,91	90,1	93,4	71,9	n.d.	84,2
1956	32,68	89,7	97,6	72,5	n.d.	82,4
1957	35,67	92,2	93,7	70,4	n.d.	78,7
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	80,7
1960	39,71	105,2	98,4	73,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	82,4	96,3	82,0
1962	44,72	119,6	93,9	84,5	93,8	89,3
1963	49,20	116,3	93,3	82,9	p 97,6	p 98,5
1960 Août-Octobre	39,93	106,7	99,5	75,6	n.d.	81,4
1961 Février-Avril	41,20	107,4	100,0	78,0	96,6	82,4
Août-Octobre	42,32	116,8	101,3	83,6	97,7	81,7
1962 Février-Avril	43,72	120,0	100,3	84,6	99,9	88,4
Août-Octobre	45,73	119,2	97,5	84,7	99,3	90,1
1963 Février-Avril	48,09	115,4	94,6	83,3	98,6	95,7
Août-Octobre	50,30	117,1	92,1	82,6	p 98,4	p 101,3

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XV^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE

(hommes + femmes — en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1958 octobre	1959 octobre	1960 octobre	1961 octobre	1962 octobre	1963 avril	1963 octobre
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction de charbon (fond et surf.) ¹	39,24	39,89	40,09	41,29	45,70	46,26	48,39
Carrières ¹	30,99	31,83	34,61	34,79	37,58	38,53	39,84
Total des industries extractives ¹	38,63	39,36	39,72	40,81	45,10	45,69	47,76
<i>Industries manufacturières :</i>							
Déterminées alimentaires (sauf boissons)	24,25	25,24	25,98	27,67	29,41	30,73	32,75
Boissons	27,79	29,05	29,21	30,27	32,30	32,93	34,80
Tabac	21,10	21,54	22,27	22,94	26,12	26,64	29,50
Industries textiles	23,09	23,96	25,04	26,94	27,55	30,26	31,16
Chaussures, habillement	18,92	19,20	20,09	21,23	23,16	24,11	25,39
Bois (sauf meubles)	25,13	25,07	26,67	28,25	30,47	31,42	32,82
Industrie du meuble	26,14	26,08	27,59	30,05	31,38	33,56	35,27
Papier, articles en papier	27,82	26,99	28,98	30,85	33,39	35,07	35,87
Impressions et reliures	31,85	32,58	32,85	34,97	37,02	38,86	39,47
Cuir (sauf chaussures, habillement)	22,53	23,25	24,34	25,80	27,82	29,03	30,90
Industrie du caoutchouc	28,50	30,19	30,85	31,65	34,16	35,78	36,93
Industries chimiques	29,14	30,92	31,64	32,84	35,08	37,66	38,49
Dérivés du pétrole et du charbon	42,54	44,20	45,29	47,48	49,97	54,25	53,74
Produits minéraux non métalliques	28,03	29,23	30,37	32,05	34,43	35,84	37,31
Industries métallurgiques de base	37,45	39,19	41,11	42,13	45,11	45,98	47,96
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport	31,61	30,12	31,08	32,72	35,92	37,89	38,85
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	32,36	32,46	33,66	34,92	37,70	40,79	40,42
Industrie électrotechnique	28,44	28,89	29,60	30,18	33,57	35,45	35,48
Construction de matériel de transport ...	37,06	36,61	37,36	37,58	42,06	44,68	45,07
Industrie du diamant	23,88	24,90	25,42	25,99	26,72	28,01	31,50
Total des industries manufacturières	27,91	28,56	29,59	31,01	33,26	35,11	36,20
dont : hommes	31,60	32,20	33,30	34,63	37,13	38,95	40,10
femmes	18,58	19,13	20,00	21,10	22,78	24,39	25,45
Construction ¹	30,42	30,72	32,76	33,17	36,21	37,81	38,66
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes)	29,75	30,24	31,36	32,40	35,00	36,67	37,82
dont : hommes	32,51	32,98	34,16	35,14	37,99	39,60	40,81

¹ Hommes seulement

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).
— Rapports annuels de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Le coût de la main d'œuvre dans l'industrie européenne,
Etudes et Documents nouvelle série, n° 52, 1959 (B.I.T.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price no 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par barril	
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,86
1962	267	34,0	93	35,4	23	234	897	29,4	2,89
1963	269	34,3	107	35,4	21	234	910	27,0	2,89
1962 4 ^e trimestre	273	33,5	93	34,9	24	234	863	25,0	2,89
1963 1 ^{er} trimestre	279	33,9	103	35,5	23	234	853	28,3	2,89
2 ^e trimestre	273	33,5	107	35,9	22	234	898	28,7	2,89
3 ^e trimestre	253	33,6	104	35,2	20	234	913	25,3	2,89
4 ^e trimestre	270	35,8	111	35,1	20	235	976	25,7	2,89
1964 1 ^{er} trimestre	272	47,3	117	35,3	20	253	1.072	29,7	2,89
2 ^e trimestre	255	47,8	106	35,4	20	302	1.093	33,3	2,89
1963 Août	252	33,8	103	35,1	20	234	905	25,0	2,89
Septembre	259	33,8	102	35,0	20	234	934	26,0	2,89
Octobre	269	33,2	106	34,9	20	234	940	26,0	2,89
Novembre	270	36,8	115	35,9	21	234	975	25,0	2,89
Décembre	272	37,3	113	35,2	20	236	1.010	26,0	2,89
1964 Janvier	275	45,4	115	35,3	19	238	1.041	29,0	2,89
Février	273	46,7	119	35,3	20	252	1.109	29,0	2,89
Mars	267	49,9	118	35,4	20	270	1.073	31,0	2,89
Avril	275	48,9	111	35,4	20	312	1.043	32,0	2,89
Mai	269	47,5	102	35,4	20	300	1.054	33,5	2,89
Juin	220	46,8	104	35,4	21	293	1.183	34,5	2,89
Juillet	205	46,9		34,6	p 21	310	1.251		
Août	p 209	p 45,6		p 33,3	p 21	p 359	p 1.265		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Frêt Royaume Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90	100	103	95	104
1962 4 ^e trimestre	85	89	97	101	89	83
1963 1 ^{er} trimestre	91	90	99	102	93	91
2 ^e trimestre	94	91	100	103	95	101
3 ^e trimestre	92	89	100	102	94	101
4 ^e trimestre	98	90	103	104	100	125
1964 1 ^{er} trimestre	98	92	104	105	100	110
2 ^e trimestre	96	91	103	106	97	105
1963 Août	91	88	99	102	92	100
Septembre	91	88	100	102	94	106
Octobre	97	90	102	103	100	129
Novembre	99	90	103	104	101	123
Décembre	98	90	103	104	100	122
1964 Janvier	99	94	104	104	102	123
Février	98	91	104	105	100	106
Mars	96	90	104	105	99	102
Avril	97	91	104	106	99	105
Mai	96	92	103	106	98	106
Juin	94	89	102	106	94	103
Juillet	93	89	102	106	93	
Août	94	89	103	107	93	

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

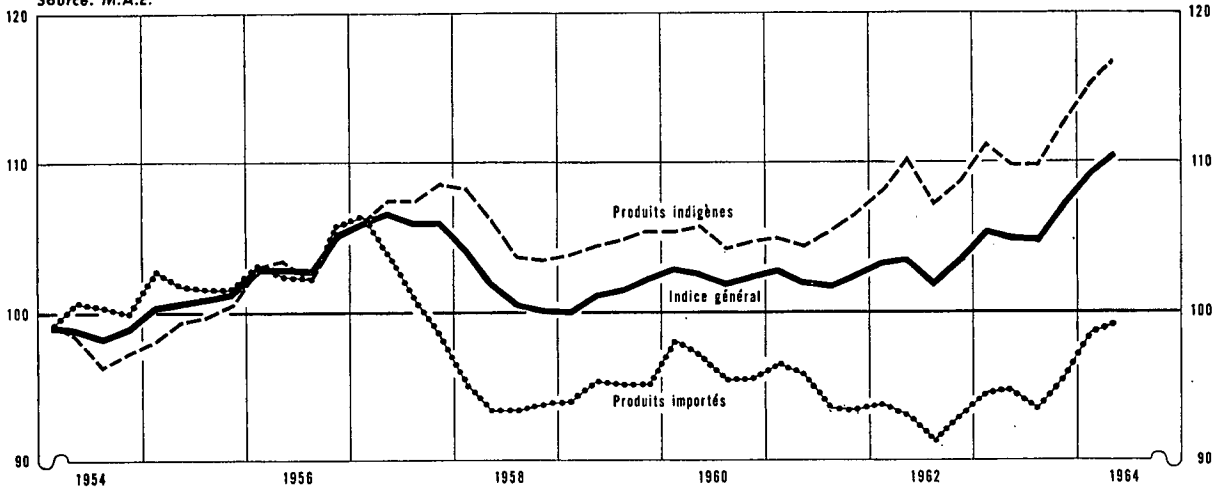
Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels						Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.		
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indices général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	102,9	103,9	102,0
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,2	107,0	104,7
1957	106,3	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	103,9	111,9	105,6	109,2	109,2
1958	101,8	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	96,3	102,4	108,4
1959	101,4	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	96,3	102,4	107,8
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	101,4	103,0	108,9
1961	102,4	105,0	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	100,2	103,0	108,5
1962	103,2	108,7	92,7	100,7	106,9	95,1	103,8	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	97,5	103,1	108,6
1963	105,8	110,9	94,5	107,0	117,8	97,5	105,4	99,7	109,4	95,4	105,1	130,0	98,8	104,6	110,7
1962 4 ^e trimestre .	103,6	108,7	92,9	102,0	108,7	95,9	104,0	98,2	108,2	91,0	104,4	128,6	97,3	103,1	109,3
1963 1 ^{er} trimestre .	105,5	111,3	94,5	108,2	114,5	102,3	104,9	98,3	108,5	94,4	105,8	129,0	98,2	103,9	110,2
2 ^e trimestre .	105,1	109,9	94,7	104,9	113,5	97,2	105,1	99,6	108,9	94,4	105,3	130,0	98,4	103,9	110,6
3 ^e trimestre .	105,0	109,9	93,5	105,2	118,7	93,7	104,9	99,4	109,7	94,6	103,9	130,1	97,6	104,1	110,5
4 ^e trimestre .	107,4	112,6	95,6	109,7	125,1	96,9	106,9	101,9	110,6	98,4	105,3	131,1	100,9	106,3	111,5
1964 1 ^{er} trimestre .	109,3	115,3	98,5	109,3	126,2	95,3	109,3	103,0	113,1	100,6	108,1	135,4	103,5	108,4	114,0
2 ^e trimestre .	110,5	116,7	99,1	110,8	125,4	98,4	110,4	103,7	115,4	98,6	108,7	139,9	103,9	109,9	115,3
1963 Mai	105,0	109,6	95,2	104,5	113,6	96,4	105,1	99,6	109,0	94,3	105,5	129,9	98,3	104,0	110,6
Juin	105,2	110,0	94,3	105,5	116,3	96,1	105,1	99,9	108,9	95,2	104,1	130,1	98,7	104,0	110,4
Juillet	104,7	109,5	93,4	104,3	115,7	94,5	104,8	99,1	109,6	94,6	103,9	130,1	97,6	104,0	110,4
Août	104,8	109,5	93,4	104,6	119,7	92,0	104,8	99,2	109,7	94,4	104,0	130,1	97,5	104,2	110,3
Septembre ...	105,4	110,7	93,6	106,7	120,8	94,7	105,0	99,9	109,9	94,9	103,8	130,1	97,7	104,2	110,8
Octobre	106,2	111,3	94,4	107,7	120,8	96,8	105,9	100,6	110,2	96,5	104,6	130,6	99,2	105,2	111,0
Novembre ...	107,4	112,5	95,5	109,0	124,3	96,1	107,0	101,8	110,6	99,1	105,1	130,6	101,4	106,5	111,4
Décembre	108,7	113,9	96,8	112,4	130,1	97,9	107,8	103,4	110,0	99,7	106,2	132,1	102,2	107,3	112,1
1964 Janvier	109,2	115,6	97,7	112,5	129,7	98,3	108,4	102,9	111,6	100,3	107,7	132,1	102,7	107,6	112,9
Février	109,2	115,0	98,6	107,2	123,5	93,7	109,6	103,3	113,5	101,1	108,2	136,2	104,1	108,6	114,3
Mars	109,6	115,3	99,2	108,1	125,3	94,0	109,9	102,9	114,1	100,3	108,3	137,3	103,7	109,1	114,9
Avril	110,2	116,3	98,6	110,4	124,1	98,8	110,1	103,0	114,6	99,1	109,3	138,2	103,5	109,7	114,9
Mai	110,3	116,3	99,1	110,8	126,5	97,7	110,1	103,9	115,1	98,4	108,3	138,2	104,1	109,7	114,7
Juin	111,1	117,4	99,6	111,1	125,7	98,8	111,0	104,3	116,5	98,3	108,5	143,2	104,2	110,3	116,4
Juillet	110,7	116,4	100,1	108,2	125,8	93,7	111,3	105,2	117,4	98,9	106,2	143,2	105,2	111,1	115,8
Août	111,3	116,6	101,2	108,6	126,6	93,9	111,9	105,4	117,4	100,6	106,3	143,2	106,4	111,3	116,2

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1958 = 100

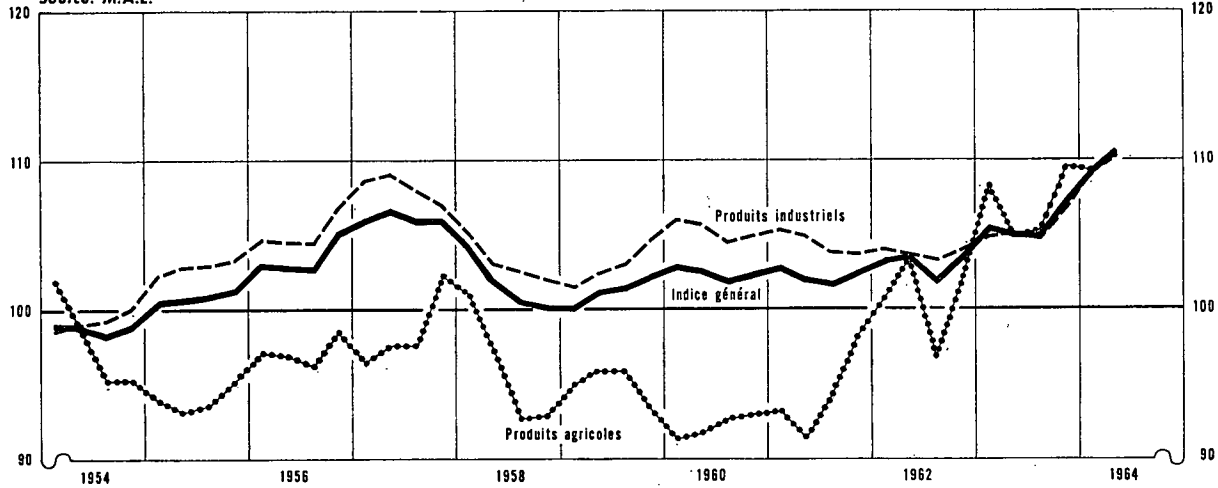
Source. M.A.E.

PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



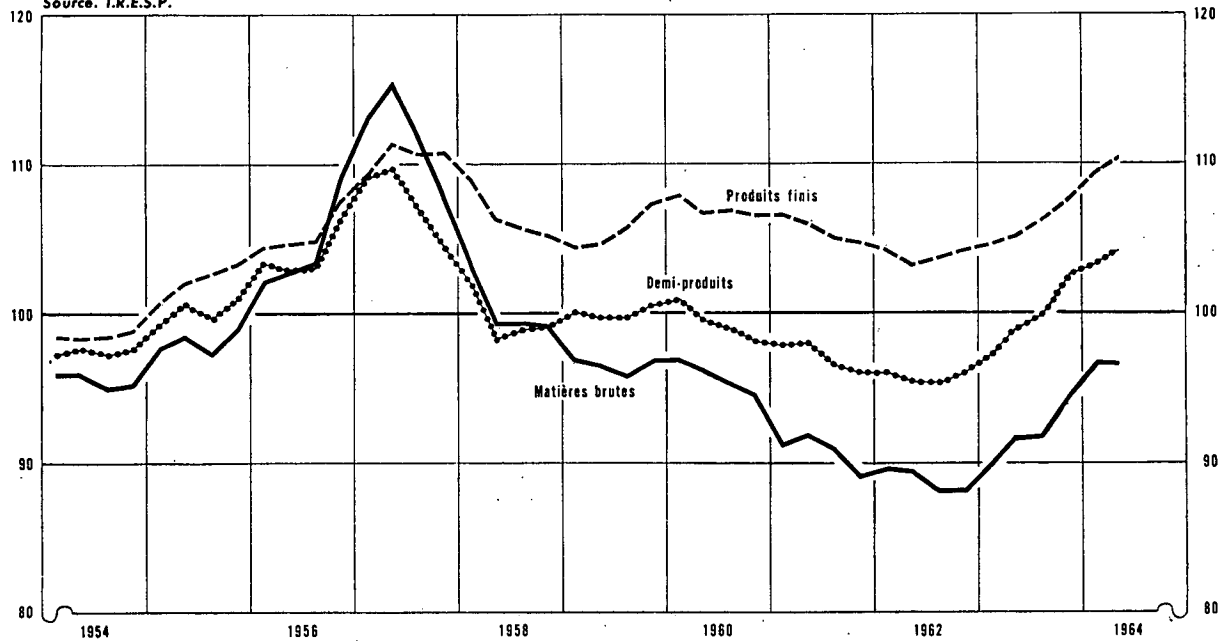
Source. M.A.E.

PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source. I.R.E.S.P.

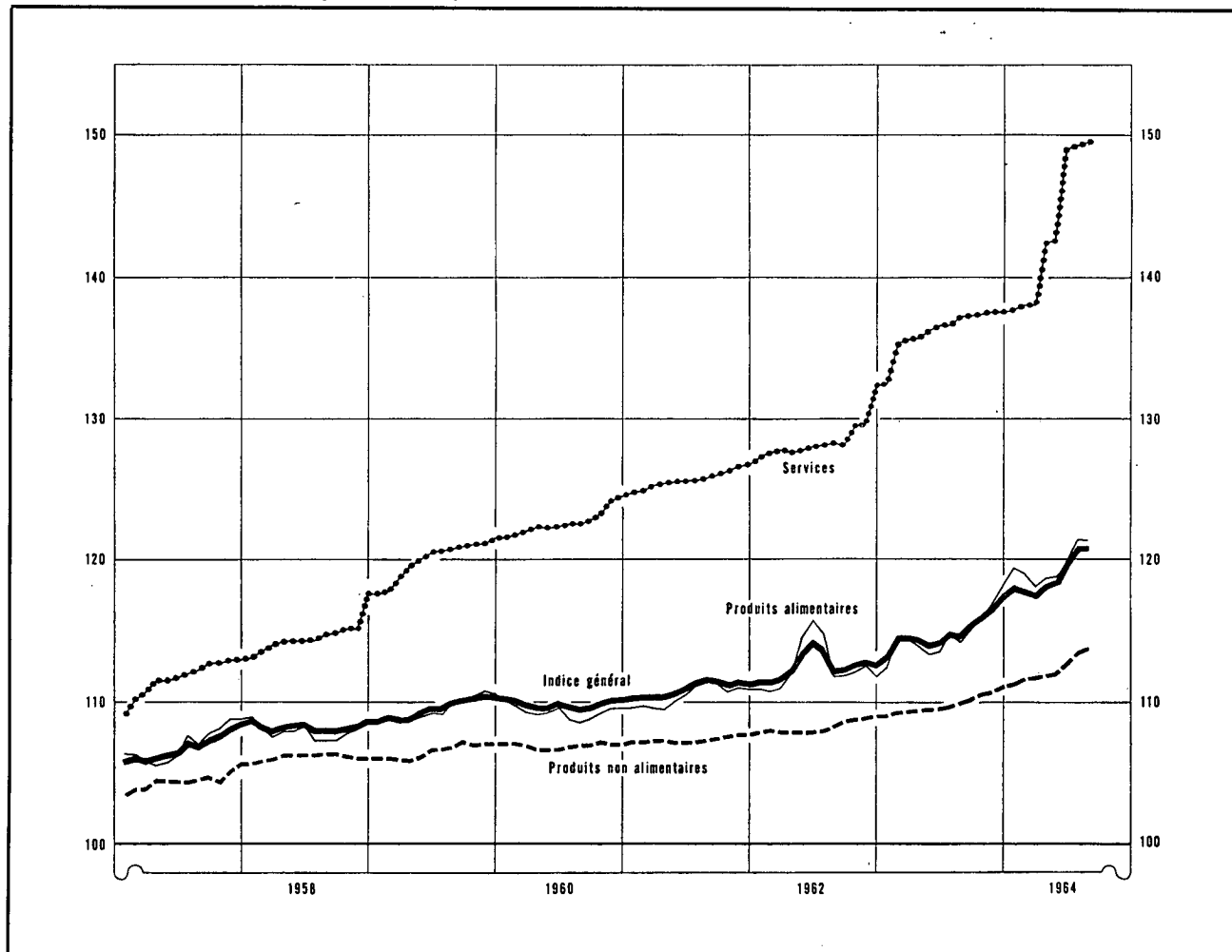
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

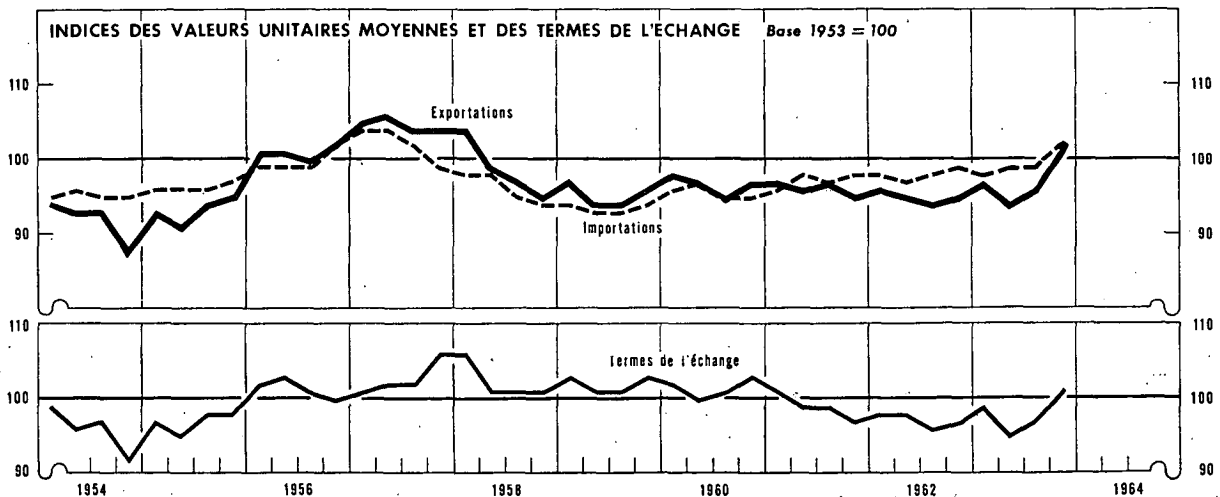
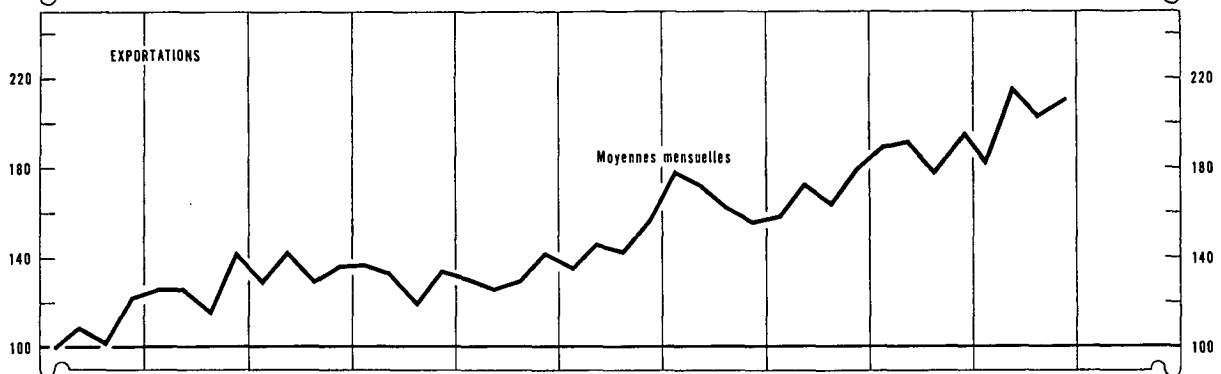
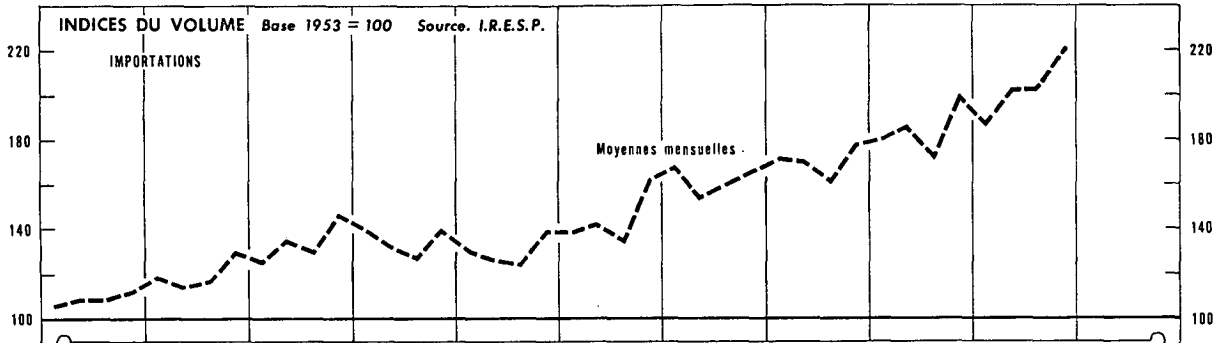
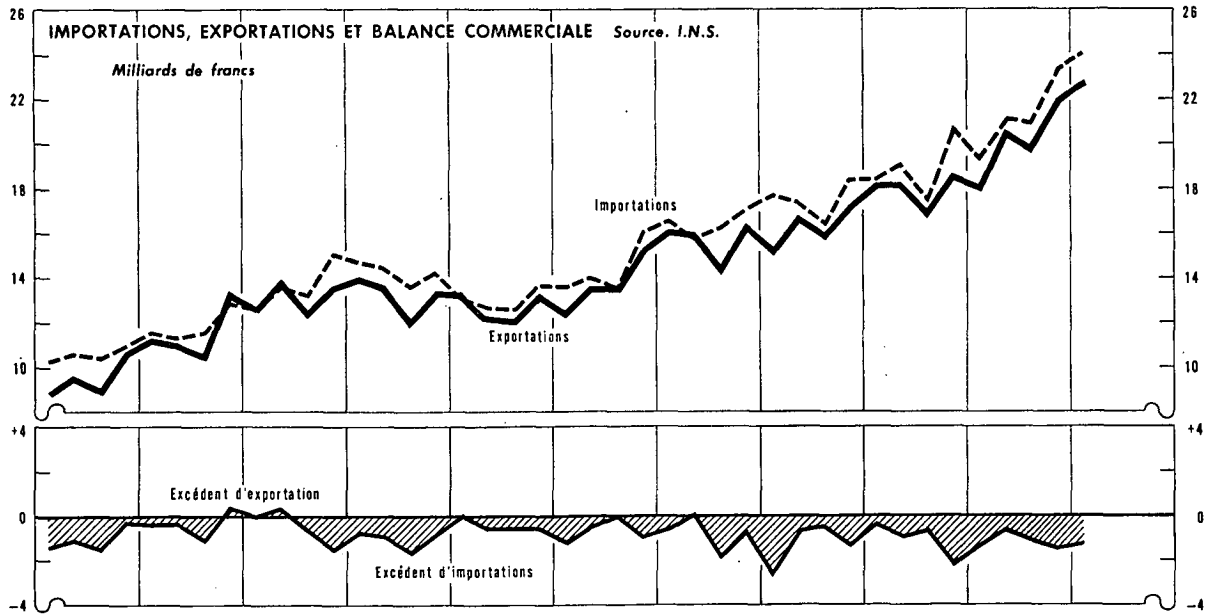
Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1962	112,62		112,5		108,3		128,5	
1963	115,05		114,7		109,9		136,3	
		1963		1964		1963		1964
1 ^{er} trimestre	114,13	117,90	113,7	118,8	109,3	111,6	134,5	137,9
2 ^e trimestre	114,26	118,86	113,6	119,1	109,6	112,2	136,2	144,6
3 ^e trimestre	115,07	120,87	114,6	121,3	110,0	113,8	137,0	149,5
4 ^e trimestre	116,70		117,0		110,8		137,5	
Janvier	113,19	118,11	112,4	119,4	109,1	111,3	132,5	137,6
Février	114,58	117,98	114,4	119,0	109,3	111,7	135,4	138,0
Mars	114,63	117,61	114,4	118,0	109,4	111,8	135,6	138,0
Avril	114,42	118,21	113,9	118,6	109,5	111,9	135,8	142,4
Mai	114,10	118,50	113,3	118,8	109,6	112,0	136,2	142,5
Juin	114,27	119,88	113,5	119,8	109,6	112,8	136,6	149,0
Juillet	114,91	120,84	114,7	121,4	109,7	113,5	136,6	149,3
Août	114,77	120,84	114,1	121,3	110,0	113,8	137,2	149,5
Septembre	115,54	120,93	115,1	121,2	110,3	114,2	137,3	149,8
Octobre	116,02		115,9		110,6		137,4	
Novembre	116,57		116,8		110,8		137,5	
Décembre	117,51		118,2		111,1		137,5	

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *L'industrie textile belge*, revue de Febeltex. — *Der Volkswirt*. — *Wirtschaft und Statistik*. — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.)*. — *Monthly Digest of Statistics*. — *Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E.* — *Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Journaux financiers : Agfji, Het Finansiële Dagblad, The Financial Times, L'Information*.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1958 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à l'échange 1		
				importations	importations	exportations	l'importation	l'exportation	des termes de l'échange 1
1956	18,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	18,0	12,7	- 0,8	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	160	164	96	97	102
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	171	169	97	96	99
1962	19,0	18,0	- 1,0	95	185	189	98	95	97
1963	21,3	20,2	- 1,1	95	203	204	99	97	98
1962 4 ^e trimestre	20,8	18,7	- 2,1	90	200	196	98	95	97
1963 1 ^{er} trimestre	19,4	18,1	- 1,3	93	188	183	98	96	98
2 ^e trimestre	21,2	20,6	- 0,6	98	202	216	99	94	95
3 ^e trimestre	21,0	19,9	- 1,1	95	201	203	99	96	97
4 ^e trimestre	23,6	22,0	- 1,6	93	222	211	101	102	101
1964 1 ^{er} trimestre	24,3	22,8	- 1,5	94					
2 ^e trimestre	25,1	23,4	- 1,7	93					
1963 Janvier-juin	20,3	19,4	- 0,9	96					
1964 Janvier-juin	24,8	23,1	- 1,7	93					
Janvier-juillet		23,0							
1963 Juillet	20,0	21,0	+ 1,0	105					
Août	20,6	18,1	- 2,5	88					
Septembre	20,9	20,5	- 0,4	98					
Octobre	24,2	24,7	+ 0,5	102					
Novembre	22,1	20,3	- 1,8	92					
Décembre	22,8	21,0	- 1,8	92					
1964 Janvier	24,6	22,5	- 2,1	92					
Février	23,7	22,4	- 1,3	94					
Mars	24,2	23,4	- 0,8	97					
Avril	25,7	24,5	- 1,2	95					
Mai	23,9	21,3	- 2,6	89					
Juin	25,8	24,4	- 1,4	95					
Juillet		22,7							

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, les chiffres des trimestres et les chiffres des x premiers mois ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1963	3,21	5,03	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,43	20,16
1962 3 ^e trimestre	3,03	4,19	1,18	2,72	1,20	0,22	0,47	0,47	0,78	0,62	2,14	17,02
4 ^e trimestre	3,14	4,35	1,42	3,16	1,25	0,22	0,41	0,51	0,88	0,96	2,35	18,65
1963 1 ^{er} trimestre	2,99	4,34	1,33	3,04	1,33	0,16	0,51	0,47	0,90	0,91	2,16	18,14
2 ^e trimestre	3,35	5,35	1,62	3,23	1,49	0,28	0,67	0,47	0,90	0,80	2,49	20,65
3 ^e trimestre	3,24	4,96	1,61	3,02	1,41	0,26	0,80	0,53	0,96	0,80	2,39	19,88
4 ^e trimestre	3,25	5,46	1,71	3,65	1,60	0,29	0,66	0,55	1,08	1,03	2,71	21,99
1964 1 ^{er} trimestre	3,67	6,07	1,68	3,63	1,52	0,32	0,69	0,59	1,10	0,74	2,79	22,80
1963 Mai	3,30	5,99	1,54	3,23	1,46	0,27	0,79	0,49	1,15	0,72	2,47	21,11
Juin	3,27	4,95	1,60	3,18	1,50	0,24	0,63	0,43	0,79	0,71	2,41	19,71
Juillet	3,43	5,75	1,60	3,07	1,45	0,24	0,75	0,53	1,02	0,74	2,45	21,03
Août	3,18	4,30	1,23	2,73	1,43	0,26	0,91	0,49	0,60	0,72	2,28	18,13
Septembre	3,10	4,81	1,69	3,26	1,35	0,27	0,74	0,56	1,27	0,96	2,46	20,47
Octobre	3,71	6,06	1,93	4,14	1,84	0,28	0,78	0,60	1,13	1,33	2,91	24,71
Novembre	2,96	5,14	1,43	3,26	1,42	0,28	0,63	0,51	1,11	0,91	2,62	20,27
Décembre	3,08	5,13	1,33	3,55	1,51	0,31	0,57	0,53	1,01	0,86	2,62	21,00
1964 Janvier	3,70	5,95	1,66	3,53	1,61	0,37	0,78	0,58	1,01	0,78	2,57	22,54
Février	3,61	5,77	1,64	3,64	1,48	0,37	0,71	0,57	1,11	0,70	2,84	22,44
Mars	3,69	6,50	1,74	3,72	1,47	0,23	0,58	0,62	1,19	0,75	2,93	23,42
Avril	4,02	6,30	1,90	3,92	1,75	0,39	0,64	0,58	1,17	0,83	2,99	24,49
Mai	3,64	5,64	1,68	3,22	1,56	0,21	0,63	0,52	1,01	0,54	2,66	21,31

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV^e année, vol. II, n° 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, n° 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, n° 1, août 1961; de l'année 1961 : XXXVII^e année, vol. II, n° 1, juillet 1962; de l'année 1962 : XXXVIII^e année, vol. II, n° 1-2, juillet-août 1963.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement 13	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production					Total	non durables			durables 12		
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 9	autres produits 10		alimentaires				autres 11	
													liquides 8	autres					produits animaux					produits végétaux
Ancienne série																								
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74			541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624	
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488	
1960 2 ^e trimestre	11.707	3.931	1.214	1.216	912	342	170	293	107	232		894	672	696		1.028	3.109	380	761	315	1.653	1.897	16.713	
Nouvelle série																								
1960 *	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.571	18.981
1963	14.395	4.700	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	4.019	462	920	360	2.277	2.886	21.300
1962 2 ^e trimestre	13.115	4.461	1.566	1.523	792	206	182	226	100	259	72	765	396	765	766	313	723	3.411	346	914	313	1.838	2.542	19.068
3 ^e trimestre	11.948	4.233	1.316	1.239	686	344	171	239	102	271	57	474	368	720	702	293	683	3.268	365	754	319	1.830	2.370	17.586
4 ^e trimestre	14.127	4.597	1.761	1.541	874	323	215	263	114	268	92	768	438	923	835	330	785	3.731	432	936	321	2.042	2.900	20.758
1963 1 ^{er} trimestre	13.373	4.435	1.666	1.485	843	168	234	220	109	203	84	855	520	756	809	304	682	3.582	394	808	336	2.044	2.449	19.404
2 ^e trimestre	14.187	4.723	1.561	1.297	945	291	217	260	118	309	87	898	366	1.013	941	344	817	4.011	374	1.003	372	2.262	2.976	21.174
3 ^e trimestre	14.051	4.494	1.621	1.373	913	434	194	277	121	319	71	986	312	973	848	344	771	4.018	512	892	354	2.260	2.949	21.018
4 ^e trimestre	15.968	5.147	1.798	1.763	1.052	369	231	304	127	329	87	994	375	1.097	993	386	916	4.463	568	975	376	2.544	3.174	23.605
1964 1 ^{er} trimestre	16.056	4.920	2.005	1.822	1.110	270	275	266	125	330	96	956	543	987	1.059	415	877	4.922	610	1.079	405	2.828	3.286	24.264

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement ».

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960 : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée.

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1962				1963			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
										IMPORTATIONS (C.I.F.)							
Biens de production	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5	95,9	94,5	94,7	95,5	94,7	93,7	94,3	94,4	94,6	93,7	95,9
Biens de consommation	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3	93,3	93,2	94,2	93,0	94,7	93,3	94,3	93,6	93,0	94,5	94,9
Biens d'équipement	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1	102,8	108,4	110,4	108,8	108,1	110,3	108,4	111,1	112,2	115,4	110,6
Ensemble ...	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6	96,1	95,7	96,3	96,5	96,1	95,3	95,7	96,0	96,2	96,3	97,2
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1	102,4	97,4	94,9	98,5	97,6	96,6	96,8	95,8	94,7	94,4	94,6
Fabrications métalliques	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8	98,6	99,1	104,0	100,0	99,3	99,7	99,3	101,8	100,7	102,1	106,6
Métaux non ferreux	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5	92,5	91,4	92,9	92,8	91,8	90,1	91,1	91,1	92,0	93,0	94,4
Textiles	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1	83,1	82,7	85,2	82,8	82,8	82,7	82,6	83,2	83,8	85,6	87,9
Produits chimiques	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2	89,6	85,9	83,8	87,1	87,7	85,4	85,5	86,0	84,0	82,1	84,6
Industrie houillère	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8	89,3	91,4	104,1	86,7	89,2	93,5	97,3	104,0	104,0	101,5	106,5
Industrie pétrolière	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4	172,4	168,3	163,4	171,5	170,5	166,2	167,6	166,1	159,7	165,6	162,7
Verres et glaces	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7	112,5	111,0	107,4	113,3	112,2	110,1	108,7	105,5	105,7	108,1	110,4
Produits agricoles	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7	106,9	111,9	121,9	112,5	116,6	109,0	112,2	134,1	117,6	118,8	123,5
Ciments	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0	101,6	100,9	101,2	105,2	100,8	100,6	98,2	104,2	97,1	100,6	104,8
Carrières	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3	116,3	114,7	113,1	119,0	113,0	116,6	112,6	118,9	112,9	113,1	111,9
Céramiques	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5	103,7	108,9	114,6	104,4	109,0	111,4	108,4	113,9	114,8	113,9	114,8
Bois et meubles	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5	102,5	100,1	102,2	98,1	100,2	100,1	100,7	102,3	103,2	101,3	102,2
Peaux, cuirs et chaussures	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1	94,8	93,5	88,3	98,3	93,2	93,5	96,2	91,7	86,7	86,9	88,8
Papier et livre	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3	89,3	92,1	89,8	92,6	92,5	92,8	90,4	90,9	87,7	90,1	90,7
Tabacs manufacturés	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3	93,8	104,2	98,6	97,9	103,8	114,7	101,5	101,5	98,9	99,2	95,9
Caoutchouc	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1	78,4	76,4	73,6	76,4	78,4	76,0	74,6	73,1	73,8	73,2	75,1
Industries alimentaires	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5	83,5	82,1	86,3	82,7	81,3	82,2	84,0	84,3	85,3	83,3	89,5
Divers	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7	92,3	90,0	91,2	86,9	99,8	85,6	93,2	88,9	90,5	93,0	93,8
Ensemble ...	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1	96,2	94,9	96,4	95,5	95,4	94,5	94,9	96,1	94,9	95,6	98,0
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6	100,1	99,2	100,1	99,0	99,3	99,2	99,2	100,1	98,6	99,3	100,8

¹ Indices des termes de l'échange : indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)
indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1962				1963			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.)																	
Biens de production	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	172,3	191,6	210,2	186,9	192,1	178,3	206,6	196,8	206,7	207,3	231,1
Biens de consommation	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	165,6	170,4	197,0	168,4	169,7	165,8	188,0	177,0	200,9	200,4	219,3
Biens d'équipement	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	209,4	228,9	254,3	219,7	227,2	215,7	243,5	218,8	259,8	252,0	283,6
Ensemble ...	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	175,2	191,5	212,6	186,9	191,7	180,1	207,3	195,3	211,6	211,0	234,6
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	165,4	179,1	184,1	182,1	187,7	171,4	176,6	170,0	192,9	186,8	187,3
Fabrications métalliques	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	210,6	245,6	261,1	250,2	263,7	232,3	237,3	226,2	273,4	255,2	273,1
Métaux non ferreux	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	161,0	165,0	184,0	167,0	174,5	145,9	172,8	162,9	196,4	179,5	200,8
Textiles	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	170,4	194,3	208,3	194,3	194,3	180,5	211,6	200,9	212,0	193,7	228,1
Produits chimiques	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	198,7	209,8	243,2	219,4	223,1	205,5	202,3	216,3	247,4	239,6	259,7
Industrie houillère	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	71,6	69,5	67,6	76,8	71,1	66,8	63,4	42,9	77,0	72,9	77,6
Industrie pétrolière	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	166,4	183,4	264,3	193,5	185,5	186,7	164,1	199,2	276,4	316,5	265,0
Verres et glaces	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	231,7	269,5	270,6	275,3	283,1	246,8	272,0	256,3	256,3	280,3	288,1
Produits agricoles	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	211,2	263,8	302,6	250,9	216,1	295,5	320,4	310,8	308,1	298,4	373,3
Ciments	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	73,6	72,3	65,7	57,7	78,5	73,8	79,0	33,8	80,8	75,8	72,7
Carrières	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	152,7	178,7	201,8	149,5	191,3	195,5	188,7	120,8	230,5	229,5	232,8
Céramiques	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	259,0	221,7	233,5	229,0	245,5	206,9	235,4	176,9	234,8	242,8	281,8
Bois et meubles	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	325,5	454,7	553,4	417,3	460,9	427,1	545,5	422,4	595,2	546,5	651,6
Peaux, cuirs et chaussures	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	185,2	203,3	226,1	195,8	207,4	197,2	204,1	206,1	214,1	224,0	256,8
Papier et livre	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	288,7	333,2	374,2	328,0	334,6	343,6	373,3	346,2	376,5	363,2	419,5
Tabacs manufacturés	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	527,8	493,5	637,6	548,4	425,9	474,5	524,1	527,1	614,4	614,4	794,0
Caoutchouc	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	248,4	277,7	313,5	274,5	281,7	259,3	304,3	313,5	308,5	300,2	326,3
Industries alimentaires	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	154,6	186,4	210,6	179,0	185,4	170,1	213,5	211,4	232,4	211,0	219,6
Divers	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	128,4	133,4	134,6	156,3	96,6	155,0	125,2	139,3	121,4	127,1	146,7
Ensemble ...	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	175,0	195,3	212,5	197,7	200,4	186,9	198,8	191,4	219,5	210,1	227,1

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1963	4,10	3,73	- 0,37	3,20	2,94	- 0,26	3,14	4,55	+ 1,41
1962 4 ^e trimestre	3,79	3,56	- 0,23	3,10	2,53	- 0,57	3,07	4,36	+ 1,29
1963 1 ^{er} trimestre	3,56	3,25	- 0,31	2,93	2,59	- 0,34	2,92	3,98	+ 1,06
2 ^e trimestre	4,09	3,90	- 0,19	3,31	3,12	- 0,19	3,12	4,72	+ 1,60
3 ^e trimestre	4,10	3,78	- 0,32	2,89	2,72	- 0,17	3,10	4,54	+ 1,44
4 ^e trimestre	4,66	4,00	- 0,66	3,70	3,32	- 0,38	3,42	4,98	+ 1,56
1964 1 ^{er} trimestre	4,70	4,19	- 0,51	3,92	3,53	- 0,39	3,61	5,24	+ 1,63
2 ^e trimestre	5,04	4,69	- 0,35	3,74	3,65	- 0,09	3,55	5,42	+ 1,87
1963 Juin	3,86	3,68	- 0,18	3,11	2,91	- 0,20	2,96	4,49	+ 1,53
Juillet	3,88	3,60	- 0,28	2,95	2,92	- 0,03	2,80	5,15	+ 2,35
Août	3,99	3,75	- 0,24	2,74	2,09	- 0,65	2,97	3,91	+ 0,94
Septembre	4,36	3,99	- 0,37	2,91	3,15	+ 0,24	3,44	4,55	+ 1,11
Octobre	4,66	4,36	- 0,30	3,95	3,39	- 0,56	3,74	5,36	+ 1,62
Novembre	4,52	3,81	- 0,71	3,36	3,25	- 0,11	3,29	4,79	+ 1,50
Décembre	4,57	3,82	- 0,75	3,74	3,34	- 0,40	3,18	4,78	+ 1,60
1964 Janvier	4,45	3,80	- 0,65	3,75	3,54	- 0,21	3,71	5,04	+ 1,33
Février	4,64	4,16	- 0,48	3,98	3,56	- 0,42	3,48	5,13	+ 1,65
Mars	4,99	4,62	- 0,37	4,03	3,48	- 0,55	3,59	5,55	+ 1,96
Avril	5,18	4,72	- 0,46	3,88	3,73	- 0,15	3,74	5,84	+ 2,10
Mai	4,79	4,64	- 0,15	3,56	3,34	- 0,22	3,37	4,71	+ 1,34
Juin	5,14	4,71	- 0,43	3,79	3,87	+ 0,08	3,56	5,73	+ 2,17
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,73	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1963	0,74	1,04	+ 0,30	11,18	12,26	+ 1,08	14,33	15,51	+ 1,18
1962 4 ^e trimestre	0,57	0,86	+ 0,29	10,53	11,31	+ 0,78	13,68	14,45	+ 0,77
1963 1 ^{er} trimestre	0,62	0,93	+ 0,31	10,03	10,75	+ 0,72	12,94	13,83	+ 0,89
2 ^e trimestre	0,71	0,99	+ 0,28	11,23	12,73	+ 1,50	14,40	16,05	+ 1,65
3 ^e trimestre	0,82	1,08	+ 0,26	10,91	12,12	+ 1,21	13,85	15,21	+ 1,36
4 ^e trimestre	0,79	1,14	+ 0,35	12,57	13,44	+ 0,87	16,14	16,97	+ 0,83
1964 1 ^{er} trimestre	0,90	1,00	+ 0,10	13,13	13,96	+ 0,83	16,51	17,36	+ 0,85
2 ^e trimestre	1,02	0,86	- 0,16	13,35	14,62	+ 1,27	17,11	18,11	+ 1,00
1963 Juin	0,68	1,04	+ 0,36	10,61	12,12	+ 1,51	13,85	15,34	+ 1,49
Juillet	0,78	0,98	+ 0,20	10,41	12,65	+ 2,24	13,24	15,86	+ 2,62
Août	0,82	1,02	+ 0,20	10,52	10,77	+ 0,25	13,54	13,88	+ 0,34
Septembre	0,80	1,25	+ 0,45	11,51	12,94	+ 1,43	14,34	15,91	+ 1,57
Octobre	0,95	1,33	+ 0,38	13,30	14,44	+ 1,14	17,05	18,67	+ 1,62
Novembre	0,70	1,07	+ 0,37	11,87	12,92	+ 1,05	15,27	15,75	+ 0,48
Décembre	0,72	1,01	+ 0,29	12,21	12,95	+ 0,74	15,60	16,48	+ 0,88
1964 Janvier	0,83	0,96	+ 0,13	12,74	13,34	+ 0,60	16,05	17,01	+ 0,96
Février	0,95	1,03	+ 0,08	13,05	13,87	+ 0,82	16,52	17,13	+ 0,61
Mars	0,91	1,00	+ 0,09	13,52	14,65	+ 1,13	16,87	17,93	+ 1,06
Avril	1,02	0,94	- 0,08	13,82	15,23	+ 1,41	17,34	18,97	+ 1,63
Mai	1,08	0,74	- 0,34	12,80	13,43	+ 0,63	16,24	16,50	+ 0,26
Juin	0,96	0,89	- 0,07	13,45	15,20	+ 1,75	18,85	18,85	+ 0,00

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,94	0,81	- 0,13
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1963	1,97	1,71	- 0,26	1,76	1,16	- 0,60	1,29	0,81	- 0,48
1962 4 ^e trimestre	2,00	1,52	- 0,48	1,65	0,99	- 0,66	1,17	0,78	- 0,39
1963 1 ^{er} trimestre	1,77	1,53	- 0,24	1,69	1,04	- 0,65	1,19	0,86	- 0,33
2 ^e trimestre	1,97	1,72	- 0,25	1,84	1,23	- 0,61	1,37	0,80	- 0,57
3 ^e trimestre	1,90	1,83	- 0,07	1,62	1,11	- 0,51	1,42	0,73	- 0,69
4 ^e trimestre	2,23	1,77	- 0,46	1,89	1,24	- 0,65	1,19	0,84	- 0,35
1964 1 ^{er} trimestre	2,17	1,88	- 0,29	1,80	1,24	- 0,56	1,41	0,99	- 0,42
2 ^e trimestre	2,15	1,97	- 0,18	2,02	1,17	- 0,85			
1963 Juin	2,07	1,53	- 0,54	1,94	1,23	- 0,71	1,16	0,76	- 0,40
Juillet	1,88	2,00	+ 0,12	1,60	1,21	- 0,39	1,49	0,85	- 0,64
Août	1,88	1,54	- 0,34	1,64	1,09	- 0,55	1,35	0,68	- 0,67
Septembre	1,86	1,96	+ 0,10	1,54	1,04	- 0,50	1,00	0,67	- 0,33
Octobre	2,23	2,42	+ 0,19	2,06	1,54	- 0,52	0,93	0,96	+ 0,03
Novembre	2,08	1,44	- 0,64	1,85	0,94	- 0,91	1,06	0,71	- 0,35
Décembre	2,27	1,47	- 0,80	1,71	1,26	- 0,45	1,28	0,83	- 0,45
1964 Janvier	2,24	1,88	- 0,36	1,70	1,39	- 0,31	1,65	1,09	- 0,56
Février	2,15	1,90	- 0,25	1,88	1,24	- 0,64	1,20	0,99	- 0,21
Mars	2,12	1,86	- 0,26	1,82	1,09	- 0,73	1,42	0,88	- 0,54
Avril	2,18	2,16	- 0,02	2,00	1,32	- 0,68	1,77	0,86	- 0,91
Mai	2,21	1,79	- 0,42	1,98	0,96	- 1,02	1,49	0,77	- 0,72
Juin	2,07	1,97	- 0,10	2,07	1,22	- 0,85			
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,53	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,66	0,55	- 0,01
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,61	0,50	- 0,11
1963	0,92	0,46	- 0,46	0,71	0,21	- 0,50	0,67	0,46	- 0,21
1962 3 ^e trimestre	0,83	0,55	- 0,28	0,77	0,20	- 0,57	0,65	0,46	- 0,19
4 ^e trimestre	0,91	0,51	- 0,40	0,71	0,16	- 0,55	0,78	0,44	- 0,34
1963 1 ^{er} trimestre	0,89	0,44	- 0,45	0,72	0,17	- 0,55	0,52	0,38	- 0,14
2 ^e trimestre	0,86	0,45	- 0,41	0,67	0,18	- 0,49	0,63	0,47	- 0,16
3 ^e trimestre	0,98	0,46	- 0,52	0,72	0,20	- 0,52	0,76	0,47	- 0,29
4 ^e trimestre	0,96	0,51	- 0,45	0,72	0,27	- 0,45	0,78	0,53	- 0,25
1964 1 ^{er} trimestre	0,92	0,56	- 0,36	0,79	0,27	- 0,52	0,62	0,52	- 0,10
1963 Mai	0,90	0,44	- 0,46	0,89	0,17	- 0,72	0,63	0,56	- 0,07
Juin	0,74	0,47	- 0,27	0,30	0,20	- 0,10	0,72	0,41	- 0,31
Juillet	0,93	0,48	- 0,45	0,63	0,19	- 0,44	0,71	0,46	- 0,25
Août	1,01	0,52	- 0,49	0,85	0,18	- 0,67	0,84	0,41	- 0,43
Septembre	0,95	0,38	- 0,57	0,61	0,23	- 0,38	0,68	0,52	- 0,16
Octobre	1,06	0,59	- 0,47	0,79	0,26	- 0,53	0,75	0,52	- 0,23
Novembre	0,74	0,44	- 0,30	0,70	0,31	- 0,39	0,63	0,44	- 0,19
Décembre	0,83	0,50	- 0,33	0,53	0,23	- 0,30	0,81	0,62	- 0,19
1964 Janvier	1,05	0,59	- 0,46	0,92	0,28	- 0,64	0,75	0,55	- 0,20
Février	0,93	0,58	- 0,35	0,86	0,29	- 0,57	0,60	0,43	- 0,17
Mars	0,76	0,52	- 0,24	0,59	0,24	- 0,35	0,52	0,58	+ 0,06
Avril	1,06	0,57	- 0,49	1,05	0,20	- 0,85	0,58	0,62	+ 0,04
Mai	1,14	0,47	- 0,67	0,77	0,32	- 0,45	0,62	0,50	- 0,12

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : *Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L.* — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Industrie, revue de la F.I.B.* — *L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex.* — *Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg.* — *Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.).* — *Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.).* *Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *cf. N.B. du tableau VIII - 2.*

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE *

Chiffres annuels — Ancienne série
(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
A. Transactions sur biens et services.										
1. Opérations sur marchandises ¹ :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger ^{1 3}	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,6
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,8
B. Transferts.										
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,5
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,7
C. Mouvements des capitaux.										
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ⁵	+ 1,2	- 3,0	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics ..				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	- 0,1	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé ..	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières ⁴ :										
a) valeurs belges ..	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 0,5	+ 1,5
b) valeurs étrang.	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4,5	- 4,7
15.3 Autres ^{1 3 4}	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ⁵	- 4,9	- 0,3	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,9	+ 2,4	- 2,6
D. Opérations non déterminées¹	-	-	-	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,6
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques pour toutes les années couvertes par le présent tableau. Une telle ventilation est possible cependant pour 1961 et elle a été effectuée au tableau IX-2. Elle n'a, par contre, pas été effectuée dans le présent tableau, car si elle l'avait été, les chiffres de 1961 n'auraient plus été comparables à ceux des années antérieures.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

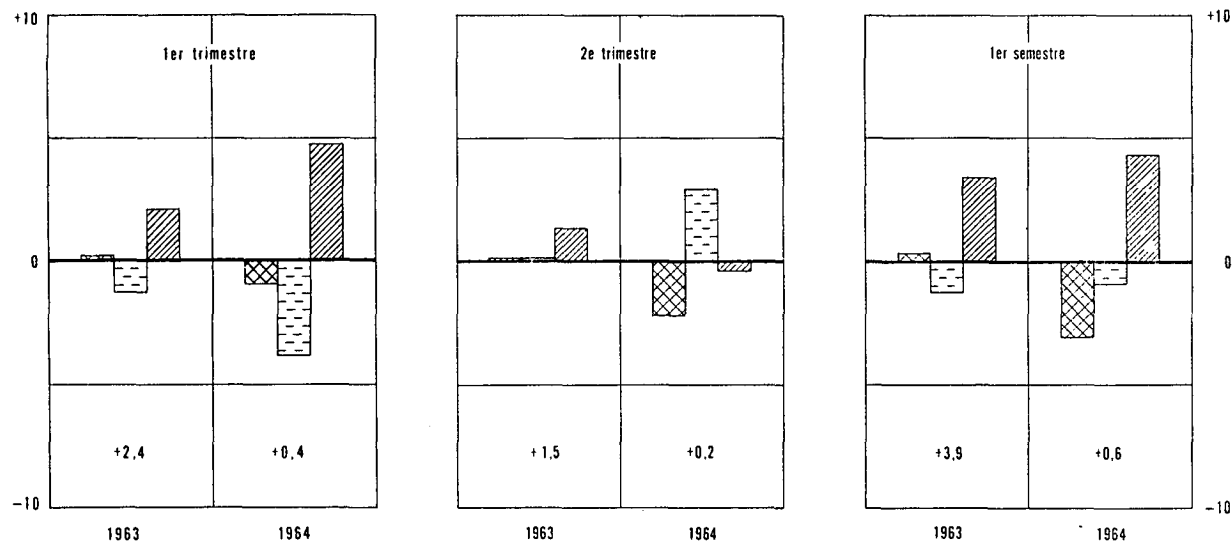
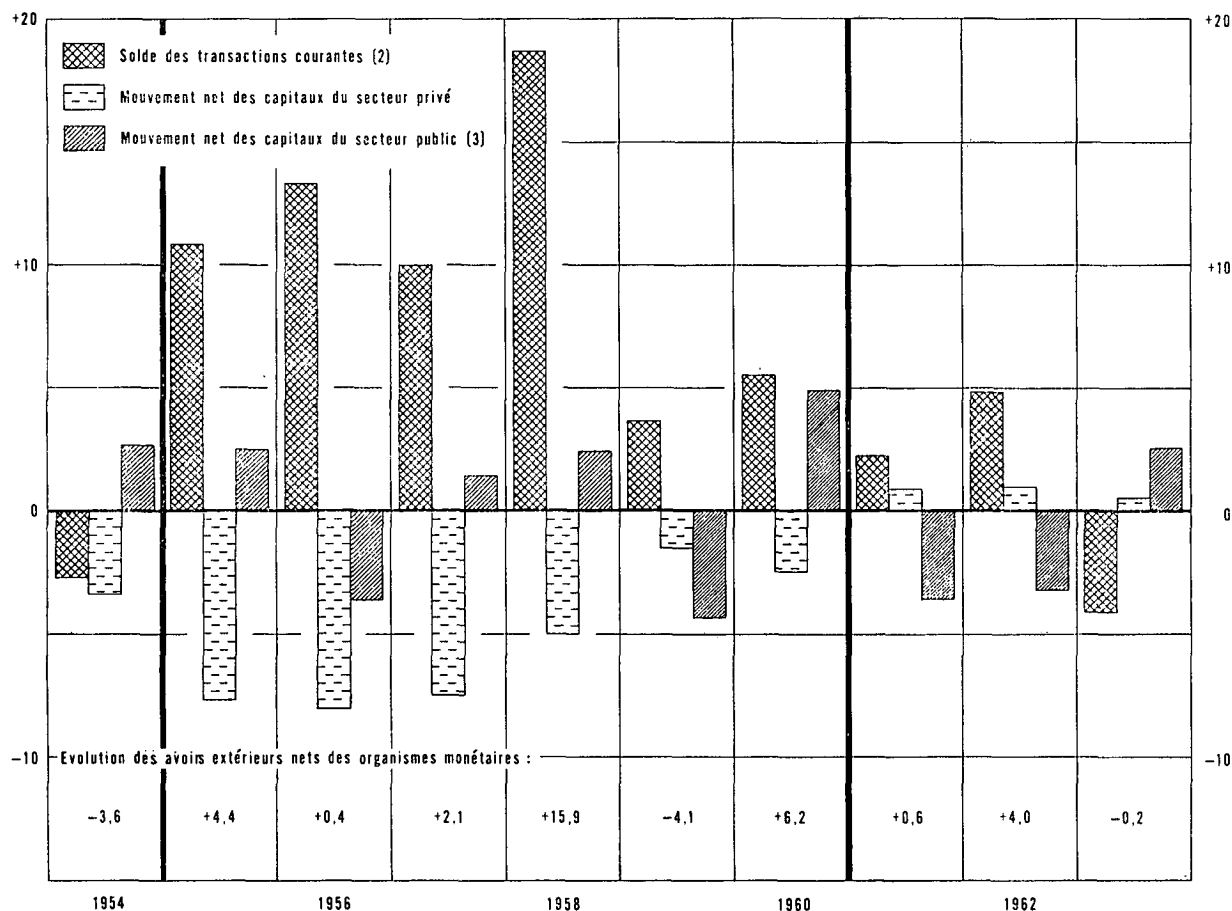
³ Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.3 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

⁴ Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3) ; pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

⁵ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrit par des résidents belgo-luxembourgeois ; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

IX — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹

(milliards de francs)



¹ La balance de l'année 1954 n'est pas strictement comparable à celles des années suivantes. En outre, les balances des années 1961 à 1963 ne peuvent être rapprochées exactement de celles des années antérieures en raison notamment de la ventilation, pour ces trois années, de la rubrique « Opérations non déterminées » entre le « Solde des transactions courantes » et le « Mouvement net des capitaux du secteur privé ».

² Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

³ Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paraétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres semestriels et annuels — Nouvelle série *

(milliards de francs)

	1961		1962			1963	
	Année	1er semestre	2e semestre	Année	1er semestre	2e semestre	Année
A. Transactions sur biens et services :							
1. Opérations sur marchandises :							
1.1 Exportations et importations ¹	- 6,1	- 2,9	- 3,5	- 6,4	- 2,7	- 5,6	- 8,3
1.2 Travail à façon	+ 2,7	+ 2,0	+ 1,8	+ 3,8	+ 1,7	+ 1,6	+ 3,3
1.3 Opérations d'arbitrage	+ 2,3	+ 2,0	+ 1,1	+ 3,1	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,4
2. Or non monétaire	- 0,9	- 0,2	- 0,3	- 0,5	- 0,1	- 0,6	- 0,7
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,4 ³	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,7	...	- 0,3	- 0,3
4. Autres frais de transport	- 0,4	- 0,1	- 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8
5. Déplacements à l'étranger	- 2,4	- 1,2	- 1,0	- 2,2	- 1,1	- 2,1	- 3,2
6. Revenus d'investissements	+ 1,8	- 0,4	+ 1,1	+ 0,7	- 0,7	+ 0,1	- 0,6
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	- 0,4	+ 0,6	- 1,2	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 1,4
8. Autres :							
8.1 Ouvriers frontaliers	+ 3,3	+ 1,9	+ 1,8	+ 3,7	+ 1,9	+ 2,1	+ 4,0
8.2 Autres	+ 1,8	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,6	- 0,5	+ 0,1
Total des transactions sur biens et services	+ 1,7	+ 2,8	+ 0,8	+ 3,6	+ 0,2	- 4,1	- 3,9
B. Transferts :							
9. Transferts privés	+ 3,0	+ 1,3	+ 1,3	+ 2,6	+ 1,4	+ 1,1	+ 2,5
10. Transferts de l'Etat	- 2,1	- 0,7	- 0,7	- 1,4	- 1,3	- 1,4	- 2,7
Total des transferts ...	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,2
C. Mouvement des capitaux :							
11. Etat	- 5,8	- 1,3	- 1,5	- 2,8	+ 2,9	- 0,9	+ 2,0
12. Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 0,1	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	+ 1,9	+ 0,3	- 0,4	- 0,1	...	- 0,1	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,2	- 0,6	- 0,1	- 0,7	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,7
15. Autres :							
15.1 Court terme recensé	- 1,3	- 0,3	+ 0,1	- 0,2	- 0,8	+ 0,8	...
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières :							
a) valeurs belges	+ 1,5	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8
b) valeurs étrangères	- 4,7	- 1,4	- 1,6	- 3,0	- 2,7	- 2,4	- 5,1
15.3 Autres	+ 5,4	+ 1,8	+ 1,6	+ 3,4	+ 1,9	+ 3,0	+ 4,9
Total du mouvement des capitaux ...	- 2,7	- 0,6	- 1,6	- 2,2	+ 2,2	+ 1,1	+ 3,3
16. Erreurs et omissions	+ 0,7	+ 1,3	+ 0,1	+ 1,4	+ 1,4	- 0,8	+ 0,6
17. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 0,6	+ 4,1	- 0,1	+ 4,0	+ 3,9	- 4,1	- 0,2

* Diverses modifications, apportées pour suivre les prescriptions du « Balance of Payments Manual » du Fonds Monétaire International ont eu pour effet de rompre la continuité des séries statistiques disponibles en matière de balance des paiements.

La nouvelle série diffère essentiellement de la série 1955-1961 du tableau IX-1 sur les points suivants :

- les importations comprennent désormais la valeur de certaines marchandises qui étaient antérieurement considérées comme étant travaillées à façon et les exportations, cette même valeur majorée du coût du transport depuis le pays d'origine jusqu'en U.E.B.L. et du coût de la transformation;
- les frais de transport et d'assurances sont actuellement ventilés suivant le nouveau schéma prévu par la 3^e édition du « Balance of Payments Manual »;
- la méthode employée antérieurement pour obtenir une évaluation f.o.b. des importations a été abandonnée. Il en résulte qu'une partie des dépenses de transport et d'assurances afférentes aux importations est actuellement comprise dans celles-ci;
- les transactions qui étaient rangées antérieurement sous la rubrique « Opérations non déterminées » ont pu actuellement être ventilées en « Opérations sur marchandises » (rubrique 1) « Déplacements à l'étranger » (rubrique 5) et « Autres mouvements de capitaux » (rubrique 15);
- les dépenses courantes d'institutions européennes dont le siège est en U.E.B.L. ont été transférées de la rubrique 8 « Autres services » à la rubrique 7 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ».

Une description plus complète des écarts entre la nouvelle et les anciennes séries est donnée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de mai 1963, pp. 432 à 435.

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Pour 1961, sont seuls disponibles des chiffres couvrant à la fois les rubriques 3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 3 et 4 pour 1962. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, en 1962, sont incluses dans la rubrique 8, ni les achats et ventes des provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes qui, en 1962, sont inclus dans la rubrique 4.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1962				1963				1964	
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre p	2e trimestre p
A. Transactions sur biens et services										
1. Opérations sur marchandises :										
Exportations	44,6	44,7	43,9	47,9	45,8	50,3	50,8	54,5	55,3	56,4
Importations ¹	44,9	47,3	44,7	50,6	47,3	51,5	52,8	58,1	58,0	60,7
Solde ...	- 0,3	- 2,6	- 0,8	- 2,7	- 1,5	- 1,2	- 2,0	- 3,6	- 2,7	- 4,3
Autres opérations sur marchandises	+ 1,9	+ 2,1	+ 1,6	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,6	+ 2,3	+ 2,7
Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1	...	- 0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,4	- 0,1
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,2
4. Revenus d'investissements	- 0,4	+ 0,4	+ 0,7	- 0,1	- 0,6	...	+ 0,1	- 0,1	- 0,9
5. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,4	+ 0,2	...	- 1,2	- 0,2	- 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,9	- 0,4
6. Autres	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,1	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,6	- 0,6	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,9
Total des transactions sur biens et services	+ 2,9	- 0,1	+ 1,3	- 0,5	+ 0,6	- 0,4	- 1,8	- 2,3	- 1,2	- 2,3
B. Transferts										
7. Transferts privés	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,7
8. Transferts de l'Etat	- 0,3	- 0,4	- 0,2	- 0,5	- 1,0	- 0,3	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,7
Total des transferts ...	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,4	- 0,4	+ 0,5	+ 0,2	- 0,5	+ 0,3	...
C. Mouvement des capitaux										
9. Etat	+ 2,5	- 3,8	+ 1,8	+ 0,3	+ 1,7	+ 1,2	- 1,0	+ 0,1	+ 0,2	- 0,2
10. Autres pouvoirs publics, parastataux de crédit et d'exploitation ...	+ 0,4	- 0,4	...	- 0,4	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 4,5	- 0,2
11. Mouvement des capitaux du secteur privé :										
Court terme recensé	- 1,2	+ 0,9	- 1,7	+ 1,8	- 1,0	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,4	- 1,7	+ 0,7
Autres	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,8	- 1,6	- 0,3	- 0,1	+ 0,9	+ 0,1	- 2,1	+ 2,1
Total du mouvement des capitaux ...	+ 2,2	- 2,8	- 1,7	+ 0,1	+ 0,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,9	+ 2,4
12. Erreurs et omissions	+ 1,0	+ 0,3	- 0,6	+ 0,7	+ 1,4	...	- 1,0	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,1
13. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 6,6	- 2,5	- 0,8	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	- 2,2	- 1,9	+ 0,4	+ 0,2
Banque Nationale	- 2,2	- 0,9	- 1,0	+ 2,4	+ 4,4	+ 3,2	+ 1,0	+ 2,6	- 0,4	+ 1,4
Autres	+ 8,8	- 1,6	+ 0,2	- 1,7	- 2,0	- 1,7	- 3,2	- 4,5	+ 0,8	- 1,2

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Exportations et importations » (cf. note 1).

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1951-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXIX^e année, vol. I, no 5, page 517 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1963 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1963* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français ou 100 fr. français anciens	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	{13,19 ¹ 13,85 ² }	11,54	{11,95 ¹ 12,51 ² }	8,03	9,65	6,98	7,22	{50,469 ³ 48,153 ⁴ }	{50,468 ³ 48,149 ⁴ }	174,21	192,32
1962	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77
1963	49,86	10,18	139,62	13,85	11,54	12,51	8,02	9,61	6,97	7,22	46,227	46,226	174,05	193,09
1963 2 ^e trimestre	49,86	10,17	139,64	13,87	11,53	12,51	8,03	9,61	6,98	7,22	46,277	46,276	174,06	193,10
3 ^e trimestre	49,90	10,18	139,69	13,84	11,55	12,53	8,03	9,62	6,98	7,23	46,164	46,163	174,09	193,37
4 ^e trimestre	49,87	10,18	139,50	13,84	11,56	12,54	8,01	9,60	6,97	7,22	46,244	46,243	173,95	192,99
1964 1 ^{er} trimestre	49,82	10,17	139,39	13,82	11,52	12,54	8,00	9,63	6,96	7,21	46,118	46,118	173,80	192,83
2 ^e trimestre	49,80	10,16	139,33	13,78	11,53	12,53	7,97	9,69	6,97	7,21	46,073	46,072	173,70	192,79
1963 Août	49,89	10,18	139,69	13,83	11,56	12,52	8,04	9,61	6,98	7,22	46,075	46,073	174,09	193,37
Septembre	49,90	10,18	139,61	13,83	11,56	12,54	8,02	9,62	6,97	7,23	46,196	46,196	173,98	193,37
Octobre	49,93	10,19	139,70	13,86	11,57	12,55	8,02	9,61	6,98	7,23	46,320	46,320	174,11	193,23
Novembre	49,85	10,17	139,46	13,84	11,55	12,54	8,01	9,60	6,96	7,22	46,251	46,250	173,94	192,77
Décembre	49,83	10,17	139,34	13,83	11,55	12,54	8,01	9,59	6,96	7,22	46,162	46,160	173,79	192,91
1964 Janvier	49,82	10,16	139,40	13,83	11,54	12,53	8,00	9,60	6,96	7,21	46,114	46,114	173,84	192,87
Février	49,82	10,17	139,37	13,82	11,52	12,54	8,00	9,61	6,96	7,20	46,133	46,134	173,76	192,81
Mars	49,82	10,17	139,40	13,82	11,51	12,54	7,99	9,68	6,96	7,22	46,108	46,107	173,81	192,80
Avril	49,79	10,16	139,36	13,80	11,52	12,53	7,97	9,69	6,97	7,22	46,061	46,060	173,74	192,72
Mai	49,77	10,16	139,33	13,78	11,53	12,52	7,97	9,69	6,96	7,21	46,049	46,048	173,71	192,69
Juin	49,85	10,17	139,29	13,77	11,55	12,55	7,98	9,70	6,97	7,21	46,110	46,109	173,65	192,97
Juillet	49,78	10,16	138,89	13,77	11,52	12,53	7,97	9,68	6,96	7,20	46,036	46,034	173,15	192,84
Août	49,74	10,15	138,61	13,76	11,51	12,51	7,96	9,68	6,94	7,18	46,108	46,107	172,79	192,73

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961. — ² Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — ⁴ Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 31 août 1964

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	pour :
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C. dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C. dan.
France	4,93706 FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,333	- 0,333	—	—	—
Islande	43,— C. isl.	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor.
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— Lt.	+ 0,889	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ ²	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9575	142,0575	1 £

1 Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

2 Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

3 Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

4 (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

5 (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses ⁴	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde		Emprunts consolidés intérieurs	Dette flottante intérieure	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs	Fonds de tiers	Encaisse et autres opérations de trésorerie ³
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1961	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4
1962	130,1	131,2	+ 1,1	17,8	0,5	-17,3	-16,2	+20,1	+ 6,0	- 9,3	- 0,5	- 0,1
1963	143,0	139,5	- 3,5	22,1	0,5	-21,6	-25,1	+17,4	+ 2,4	+10,5	- 3,7	- 1,5 ²
1962 3 prem. mois	37,6	30,9	- 6,7	3,3	0,1	- 3,2	- 9,9	+ 7,2	+ 4,1	- 1,8	- 0,7	+ 1,1
6 prem. mois	68,6	61,7	- 6,9	7,2	0,2	- 7,0	-13,9	+ 7,7	+13,6	- 6,7	- 1,0	+ 0,3
9 prem. mois	97,7	93,8	- 3,9	11,7	0,3	-11,4	-15,3	+ 9,9	+14,3	- 8,4	- 0,3	- 0,2
1963 3 prem. mois	39,8	32,6	- 7,2	5,5	0,2	- 5,3	-12,5	+ 4,9	+ 6,3	+ 3,6	- 2,6	+ 0,3
6 prem. mois	73,4	63,8	- 9,6	9,2	0,3	- 8,9	-18,6	+ 6,0	+ 7,5	+ 6,7	- 1,6	+ 1,2 ²
9 prem. mois	105,3	103,8	- 1,5	15,4	0,3	-15,1	-16,6	+10,1	+ 3,4	+ 7,5	- 5,4	- 1,9 ²
1964 3 prem. mois	40,6	38,4	- 2,2	5,7	0,1	- 5,6	- 7,8	+11,8	- 4,3	+ 1,3	+ 0,4	- 1,4 ²
1963 Avril	11,9	10,0	- 1,9	1,3	0,1	- 1,2	- 3,1	...	+ 3,5	+ 0,6	- 1,4	+ 0,5
Mai	9,4	10,7	+ 1,3	1,2	...	- 1,2	+ 0,1	...	- 1,9	+ 2,1	+ 0,3	- 0,5 ²
Juin	12,3	10,5	- 1,8	1,1	...	- 1,1	- 2,9	+ 1,1	- 0,2	+ 0,3	+ 2,1	- 0,4 ²
Juillet	14,1	18,8	+ 4,7	2,4	...	- 2,4	+ 2,3	+ 4,1	- 3,7	+ 0,3	- 1,6	- 1,4 ²
Août	7,7	10,4	+ 2,7	2,1	...	- 2,1	+ 0,6	...	- 1,1	+ 0,3	- 0,5	+ 0,8 ²
Septembre	10,1	10,8	+ 0,7	1,7	...	- 1,7	- 1,0	...	+ 0,7	+ 0,2	+ 1,2	- 1,2 ²
Octobre	12,9	12,0	- 0,9	2,3	...	- 2,3	- 3,2	+ 7,3	- 2,9	+ 1,5	- 2,3	- 0,4 ²
Novembre	10,0	10,2	+ 0,2	2,3	...	- 2,3	- 2,1	...	- 0,5	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,0 ²
Décembre	14,8	13,5	- 1,3	2,0	0,1	- 1,9	- 3,2	...	+ 2,4	+ 0,7	+ 0,3	- 0,2 ²
1964 Janvier	14,6	15,7	+ 1,1	1,2	0,1	- 1,1	+ 1,4	- 0,2	- 1,2	...
Février	12,8	11,3	- 1,5	2,5	...	- 2,5	- 4,0	+11,8	- 9,2	+ 1,5	...	- 0,1 ²
Mars	13,2	11,4	- 1,8	2,0	...	- 2,0	- 3,8	...	+ 3,5	...	+ 1,6	- 1,3 ²
Avril	14,5	12,3	- 2,2	1,9	...	- 1,9	- 4,1	...	- 0,2	+ 0,5	- 1,6	+ 5,4 ²

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

² Y compris les avances à des collectivités.

³ Augmentation : -; diminution : +.

⁴ A partir de l'année 1963, y compris les dépenses de la Caisse Autonome de Dommages de guerre financées par le budget ordinaire.

XI - 2. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	+ 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1963	54,2	+ 1,0	25,9	- 0,1	52,5	+ 1,0	132,6	+ 1,9	
1963 6 premiers mois	16,5	- 0,1	12,1	- 0,1	24,7	- 0,2	53,3	- 0,4	
1964 6 premiers mois	19,9	+ 1,4	13,2	+ 0,1	29,9	+ 3,0	63,0	+ 4,5	
Exercice 1963	1963 Juillet	11,1	+ 0,8	2,0	- 0,2	4,3	...	17,4	+ 0,6
	Août	3,7	+ 0,7	2,4	+ 0,2	4,4	+ 0,3	10,5	+ 1,2
	Septembre	3,6	- 0,1	2,2	...	4,6	+ 0,3	10,4	+ 0,2
	Octobre	4,2	+ 0,1	2,4	+ 0,2	4,9	+ 0,3	11,5	+ 0,6
	Novembre	3,1	- 0,3	2,1	- 0,1	4,5	...	9,7	- 0,4
	Décembre	3,4	- 0,1	2,3	- 0,1	5,0	+ 0,3	10,7	+ 0,1
1964	1964 Janvier	5,7	+ 0,4	0,5	+ 0,1	6,2	+ 0,5
	Février	1,6	1,6	...
	Mars	1,3	- 0,3	1,3	- 0,3
Ex. 1964	1964 Janvier	2,9	+ 0,1	1,8	+ 0,1	4,6	+ 0,3	9,3	+ 0,5
	Février	2,2	+ 0,2	2,2	+ 0,1	4,7	+ 0,6	9,1	+ 0,9
	Mars	2,1	+ 0,2	2,2	- 0,2	5,3	+ 0,7	9,6	+ 0,7
	Avril	3,9	+ 0,4	2,5	+ 0,2	5,3	+ 0,6	11,7	+ 1,2
	Mai	3,7	+ 0,3	2,3	...	4,9	+ 0,4	10,9	+ 0,7
Juin	5,1	+ 0,2	2,2	- 0,1	5,1	+ 0,4	12,4	+ 0,5	
Juillet	13,8	+ 1,2	2,4	+ 0,2	5,0	+ 0,5	21,2	+ 1,9	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 3. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1963 ²		Exercice 1963 : juillet 1963		Exercice 1964 : juillet 1964	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes	54,2	53,2	11,1	10,3	13,8	12,6
précompte immobilier	0,8	0,9	0,1	0,1	0,1	0,1
précompte mobilier	4,4	5,0	0,2	0,5	0,6	0,4
précompte professionnel	22,1	20,6	1,6	1,9	2,6	2,2
versements anticipés	11,3	8,5	8,1	6,5	9,5	8,2
impôts des personnes physiques (rôles)	—	—	—	—	...	—
impôts des sociétés (rôles)	0,6	2,3	...	—	0,1	0,8
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	3,3	3,3	0,3	0,3	0,3	0,3
contribution foncière	0,2	0,1	—	—
taxe mobilière	0,6	0,4
taxe professionnelle	6,5	7,0	0,4	0,6	0,4	0,3
impôt complémentaire personnel	3,3	3,5	0,2	0,3	0,2	0,2
contribution nationale de crise	0,2	0,2
divers ³	0,9	1,4	0,2	0,1	...	0,1
II. Douanes et accises	25,9	26,0	2,0	2,2	2,4	2,2
dont : douanes	7,0	6,8	0,5	0,5	0,7	0,5
accises	17,6	18,9	1,4	1,7	1,7	1,7
taxes spéciales de consommat.	1,0		0,1		...	
III. Enregistrement	52,5	51,5	4,3	4,3	5,0	4,5
dont : enregistrement	4,7	4,4	0,4	0,4	0,5	0,4
successions	2,4	2,4	0,3	0,2	0,2	0,2
timbres et taxes assimilées	44,8	44,2	3,6	3,7	4,2	3,8
Total ...	132,6	130,7	17,4	16,8	21,2	19,3
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 1,9		+ 0,6		+ 1,9

Différence par rapport aux éval. budgét.

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1963, commencé le 1^{er} janvier 1963 a été clôturé le 31 mars 1964.

³ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ³	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,69
1963	4,4	2,1	4,4	10,9	0,98
1962 6 premiers mois	3,9	2,0	3,9	9,8	0,25
9 premiers mois	4,1	2,0	3,9	10,0	0,71
1963 3 premiers mois	4,4	2,0	3,9	10,3	0,65
6 premiers mois	3,9	2,1	4,1	10,1	0,41
9 premiers mois	4,7	2,1	4,2	11,0	1,18
1964 3 premiers mois	5,2	2,3	4,9	12,4	0,71
6 premiers mois	4,7	2,3	5,0	12,0	0,49
1963 Juillet	11,1	2,0	4,3	17,4	8,14
Août	3,7	2,4	4,4	10,5	0,04
Septembre	3,6	2,2	4,6	10,4	0,03
Octobre	4,2	2,4	4,9	11,5	0,23
Novembre	3,1	2,1	4,5	9,7	0,03
Décembre	3,4	2,3	5,0	10,7	0,20
1964 Janvier	8,6	2,3	4,6	15,5	1,95
Février	3,7	2,3	4,7	10,7	0,06
Mars	3,4	2,2	5,2	10,8	0,12
Avril	3,9	2,5	5,3	11,7	0,28
Mai	3,7	2,3	4,9	10,9	0,10
Juin	5,1	2,2	5,1	12,4	0,41
Juillet	13,8	2,4	5,0	21,2	9,48

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

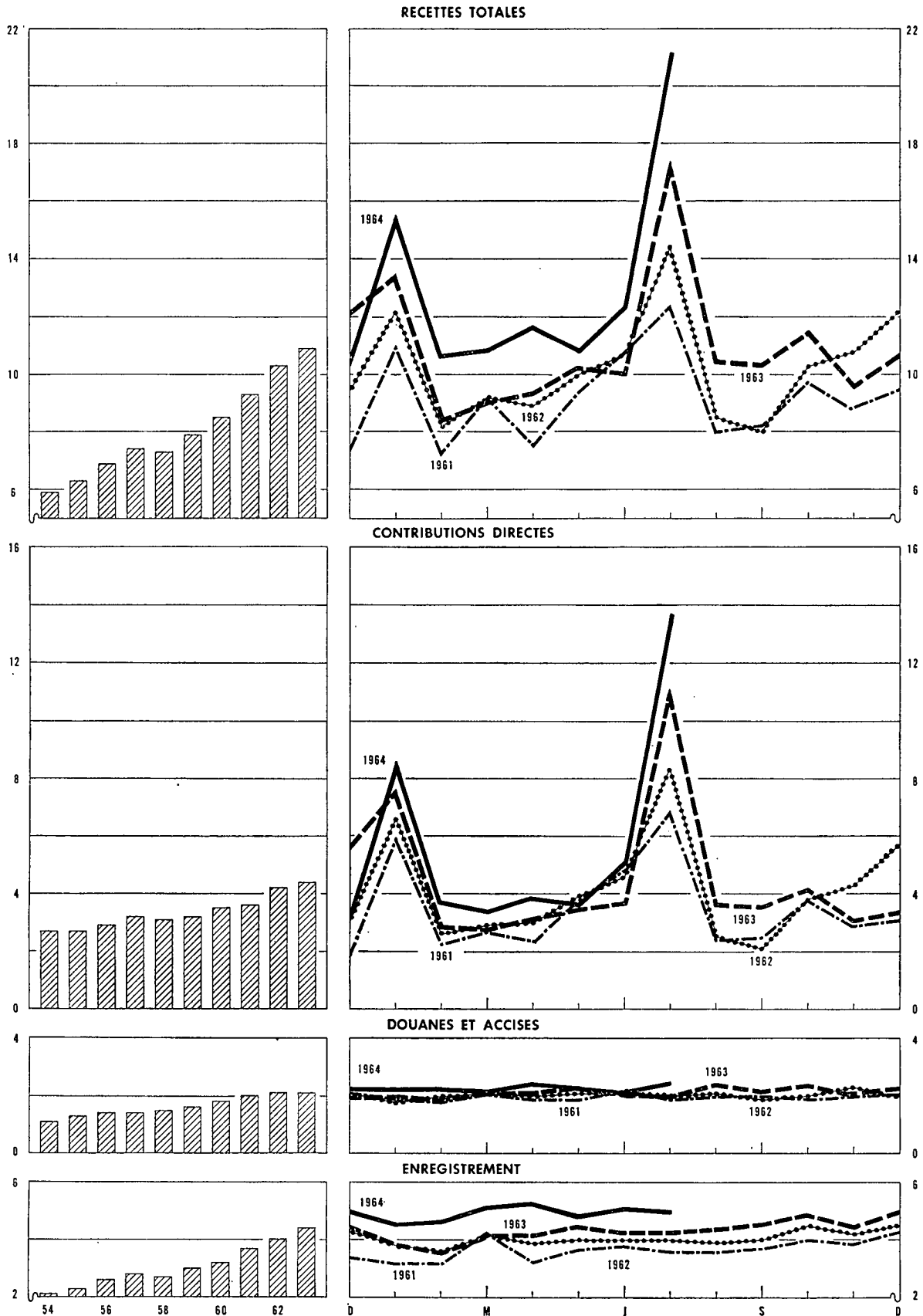
² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

³ Il s'agit uniquement des chiffres annuels et trimestriels.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1963 : « Les budgets de 1963 et 1964 ».

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE

1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1960 ¹

Source : Banque Nationale de Belgique.

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE													Total des dettes (13) = (1) à (12)
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements	
		Entreprises et particuliers	Parastatistiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Etranger		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)		
données non disponibles															
... nihil ou inférieur à 50 millions															
— opération non effectuée															
Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	...	26,1	—	2,4	—	2,9	6,6	38,0	
		Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	...	25,2	—	0,2	—	0,1	...	25,6	
		Obligations	8,0	0,2	...	—	1,0	13,1	22,4	
		Autres emprunts à moyen et long terme	10,4	0,1	—	68,2	22,9	68,2	...	169,8	
		Divers	4,3	1,1	1,5	0,2	7,5	...	—	1,6	6,3	0,5	...	23,0	
		(Actions et parts)	(154,6)	(0,1)	(...)	...	(...)	(0,4)	(—)	(0,7)	(2,0)	(—)	(...)	(157,8)	
		Total ...	22,8	1,2	1,5	0,2	7,5	0,2	51,3	—	73,5	42,3	71,7	6,6	278,8
	Parastatistiques d'exploitation (2)		Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1
			Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	0,7	—	0,1	...	0,9
			Engagements en comptes courants ou d'avances	1,0	—	0,1	...	1,1
		Obligations accessibles à tout placeur	15,2	0,1	3,0	1,5	0,7	3,1	4,9	0,6	...	29,2	
		Obligations non accessibles à tout placeur	...	0,3	...	0,1	0,1	0,3	...	1,5	3,1	...	0,2	5,6	
		Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	1,4	...	—	...	0,2	2,2	0,1	4,0	
		Divers	5,1	...	4,3	0,1	1,0	...	—	0,4	11,0	
	(Actions et parts)	(0,7)	...	(13,2)	(3,2)	(...)	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	(18,0)		
	Total ...	20,3	0,4	4,3	0,4	0,1	5,6	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	0,7	51,9	
Etat (Trésor) (3)		Fonds de tiers	1,9	...	—	0,6	...	31,0	0,4	5,4	39,4	
		Certificats à court terme	—	0,3	—	2,5	...	42,3	2,6	2,0	0,3	10,2	— 0,1	93,8	
		Obligations accessibles à tout placeur	101,5	2,2	—	1,4	0,5	8,3	26,3	3,7	27,3	34,5	5,3	1,4	212,4
		Obligations non accessibles à tout placeur	1,3	0,3	—	...	0,5	11,5	37,2	...	2,5	2,6	0,5	0,8	57,2
		Divers	...	0,6	—	...	0,5	0,1	1,7	0,1	...	3,0
	Total ...	104,8	3,3	—	4,5	1,6	53,6	136,9	6,3	31,9	39,0	16,5	7,5	405,8	
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)		Argent à très court terme	—	...	—	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	2,1	—	2,1	
		Obligations accessibles à tout placeur	16,1	0,3	...	0,2	...	0,5	1,1	1,0	1,0	6,2	1,0	— 0,6	26,6
		Obligations non accessibles à tout placeur	2,8	7,1	9,9
		Autres emprunts à moyen et long terme	...	4,2	0,6	...	39,4	...	44,1
		Divers	1,5	0,4	3,3	1,6	6,9
	Total ...	17,6	4,9	3,3	0,2	...	0,5	3,2	1,0	4,3	13,3	40,4	1,0	89,6	
Sécurité sociale (5)		Réserves de sécurité sociale	9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,4	
		Divers	3,2	...	1,9	0,6	...	1,0	6,8	
		Total ...	12,6	...	1,9	0,6	...	1,0	16,2	
Etranger (6)		Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	0,2	0,2	
		Acceptations et effets commerciaux	5,1	—	0,4	...	1,7	0,6	7,8	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	1,1	—	1,1	
		Autres emprunts à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	84,9	—	84,9	
		Obligations	9,5	...	1,0	0,9	0,9	0,4	3,3	0,2	— 0,1	16,0
		Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	15,8	—	—	—	4,4	—	—	—	—	—	20,2
		Divers	...	1,3	9,0	0,5	...	10,8
		(Actions et parts)	...	(0,1)	(0,4)	(—)	(0,8)	(—)	(...)	(1,2)	(—)	(...)	...
	Total ...	9,5	1,3	25,8	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	0,5	141,1	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers													
		Organismes monétaires													
		Fonds des Rentes													
		Intermédiaires financiers													
		Secteurs Indéterminés et Ajustements													
Organismes monétaires (7)	Monnaie	205,3	1,9	2,3	7,4	0,7	—	—	—	1,6	0,9	0,4	...	220,5	
	Argent à très court terme	—	...	—	0,2	1,3	...	0,7	2,3	
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	21,5	—	—	—	—	—	...	21,5	
	Dépôts en devises des résidents	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	7,2	
	Dépôts sur livrets des résidents	15,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	15,6	
	Dépôts à terme des résidents	18,7	—	—	...	—	—	—	—	—	0,3	—	...	19,1	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,2	—	—	—	8,0	...	—	—	8,3	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	7,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	7,6	
	Divers	0,2	...	0,2	7,5	7,9	
	(Actions et parts)	(5,8)	—	(0,2)	—	—	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	...	(6,6)	
	Total ...	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	7,5	309,9	
	Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—	—
		Certificats à court terme	—	—	—	—	—	5,8	—	—	—	—	—	...	5,8
Engagements en comptes courants ou d'avances		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations à réméré		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dotation		—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	...	2,8	
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1		
Total ...	—	...	2,8	5,8	—	0,1	8,7		
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	2,7	0,1	...	—	...	0,3	0,3	3,4	
	Dépôts sur livrets	104,3	...	—	—	104,3	
	Dépôts à terme	0,6	0,6	3,1	...	—	...	0,1	...	0,4	...	4,8	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	8,0	—	8,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	0,4	
	Divers	4,0	...	0,2	0,2	...	0,1	1,7	6,1	
	(Actions et parts)	(1,1)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	(1,1)	
Total ...	120,0	0,6	0,2	...	3,2	...	0,2	...	0,2	0,4	0,3	2,1	127,0		
Organi. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)	Obligations accessibles à tout placeur	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,8	...	0,2	4,3	...	0,4	5,9	
	Réserves de sécurité sociale	16,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,7	
	Réserves mathématiques	118,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	118,8	
	Divers	0,2	...	0,6	...	0,9	0,5	...	0,4	...	2,6	
Total ...	135,7	...	0,6	...	1,0	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	0,8	144,1		
Organismes publiques de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	0,9	0,4	—	1,4	
	Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	0,1	...	0,1	...	0,4	...	0,8	
	Dépôts sur livrets	3,3	...	—	3,3	
	Dépôts à terme	0,9	0,2	...	2,3	3,5	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	0,5	0,5	
	Obligations accessibles à tout placeur	54,6	0,2	0,8	1,7	5,4	0,4	9,1	12,8	0,2	...	85,1	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	7,8	8,6	...	1,9	18,8	
	Divers	2,6	...	10,1	0,2	0,2	3,0	16,0	
(Actions et parts)	(0,6)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(1,5)		
Total ...	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	5,3	129,4		
Secteurs Indéterminés et Ajustements (12)		— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	—	7,4	
	(13) = (1) à (12)	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	33,1	1.709,9	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 1 Pour les années 1957 à 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963.

XII - 1 b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE													Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (6)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)			
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatistiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pourvois subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes monétaires (7)		Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit de non monétaires (11)					
													données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée				
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	—	...	30,5	—	1,9	—	3,3	7,8	43,5	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	—	—	28,9	—	0,2	—	0,1	...	29,2
			Obligations	8,1	0,2	—	1,0	13,3	22,6
			Autres emprunts à moyen et long terme	10,4	0,1	—	76,2	26,4	75,5	...	188,7
			Divers	4,7	1,0	1,6	0,2	7,9	—	1,8	6,8	0,5	...	24,4
			(Actions et parts)	(162,1)	(0,1)	(...)	...	(0,1)	...	(0,5)	(—)	(0,7)	(2,2)	(—)	(...)	(...)	(165,8)
			Total ...	23,2	1,1	1,6	0,2	7,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	7,8	308,3	
		Secteurs nationaux non financiers	Parastatistiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	0,1	—	0,1
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	0,7	—	0,1	—	0,5	...	1,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	1,3	—	0,1	...	1,3	
	Obligations accessibles à tout placeur			14,5	0,1	2,3	1,6	0,6	3,2	4,9	0,5	...	27,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur			...	0,3	...	0,1	...	2,8	1,0	...	1,3	3,5	...	— 0,2	8,8	
	Autres emprunts à moyen et long terme			0,1	...	1,1	0,2	2,5	0,1	4,1	
	Divers	5,1	...	4,5	0,2	...	1,6	0,1	0,4	11,7			
	(Actions et parts)	(0,7)	...	(13,8)	(4,2)	(...)	...	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	(0,9)	(19,5)		
			Total ...	19,6	0,5	4,5	0,4	...	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	0,3	55,0	
		Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	1,9	...	—	0,2	31,1	0,4	7,0	40,5	
	Certificats à court terme			...	0,3	—	2,7	...	19,9	51,5	1,1	4,3	0,6	12,2	— 0,1	92,5	
	Obligations accessibles à tout placeur			105,4	2,2	—	1,4	0,8	9,0	30,3	3,8	28,5	35,6	6,4	1,4	224,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur			...	0,3	—	...	0,5	16,7	36,8	...	2,5	2,7	0,5	0,6	60,5	
Divers	...			0,8	—	...	0,4	0,1	0,6	0,1	...	1,9		
		Total ...	107,3	3,6	—	4,3	1,6	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	8,8	420,4		
	Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pourvois subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
Engagements en comptes courants ou d'avances	3,4	—	3,4		
Obligations accessibles à tout placeur			15,3	0,4	...	0,1	...	0,5	0,6	1,2	1,1	6,0	1,1	— 0,1	26,1		
Obligations non accessibles à tout placeur			2,7	7,4	...	10,1		
Autres emprunts à moyen et long terme			...	4,4	0,5	...	44,2	...	49,1	
Divers	1,6	0,4	3,7	3,7	9,4			
		Total ...	16,9	5,1	3,7	0,1	...	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	3,6	98,1		
	Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	9,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,6		
Divers			2,4	...	2,3	...	—	—	—	—	—	0,6	...	1,1	6,5		
		Total ...	12,1	...	2,3	...	—	—	—	—	—	0,6	...	1,1	16,1		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—		
Acceptations et effets commerciaux		—	—	5,4	—	1,0	...	2,6	0,7	9,7		
Engagements en comptes courants ou d'avances	2,0	—	2,0		
Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)		96,2		
Obligations		9,0	...	0,9	1,5	0,9	0,4	3,9	0,2	— 0,5	16,4		
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique		20,2		
Divers		...	1,1	10,7	0,4	...	12,2		
(Actions et parts)		...	(0,1)	(0,4)	(—)	(0,9)	(—)	(...)	(1,3)	(—)	(...)	...		
		Total ...	9,0	1,1	23,8	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	0,3	156,7		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

Secteurs intéressés et ajustements (12)	(13) = (1) à (12)	Intermédiaires financiers											Total		
		Organismes publics de crédit non monétaires (11)		Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)		Fonds des Rentés (8)		Organismes monétaires (7)					
		Dépôts à vue	1,0	0,5	1,5
		Argent à très court terme	—	...	—	0,4	...	0,5	0,2	1,4
		Dépôts sur livrets	3,8	...	—	3,8
		Dépôts à terme	1,4	0,4	...	2,5	4,3
		Engagements en comptes courants ou d'avances	0,5	0,1	...	0,6
		Obligations accessibles à tout placeur	62,6	0,1	...	0,1	1,0	2,0	6,7	0,5	8,9	14,4	0,3	...	96,7
		Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	0,3	0,5	...	7,6	9,8	...	2,1	20,7
		Divers	2,5	...	10,3	0,2	0,3	3,3	16,7
		(Actions et parts)	(0,8)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(1,7)
		Total ...	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	5,7	145,8
			— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	—	8,4
		Total des créances	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	40,0	1.877,2

Notes : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1961 ¹

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE																
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes (13) = (1) à (12)			
		Entreprises et particuliers	Para-étatiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Organismes monétaires		Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires						
													(1)			(2)	(3)	(4)
données non disponibles																		
... nihil ou inférieur à 50 millions																		
— opération non effectuée																		
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	-----	-----	-----	-----	-----	...	+ 4,4	---	- 0,5	-----	+ 0,4	+ 1,2	+ 5,4		
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	...	+ 4,6	---	- 0,1	-----	+ 3,6
			Obligations	+ 0,1	---	---	...	+ 0,2	+ 0,2
			Autres emprunts à moyen et long terme	---	---	+ 8,1	+ 3,4	+ 7,3	...	+ 18,7
			Divers	+ 0,3	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	---	---	---	---	---	+ 0,2	+ 0,3	---	...	+ 0,6
		(Actions et parts)	(+ 4,2)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(+ 0,2)	(-)	(...)	(...)	(...)	(+ 6,0)	
		Total ...	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	...	+ 8,0	---	+ 7,7	+ 3,9	+ 7,7	+ 1,2	...	+ 28,5		
		Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	---	+ 0,1	---	...	- 0,1	---	---	---	---	---	---	+ 0,3	...	+ 0,4	
			Acceptations, effets commerciaux et promesses	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	---	+ 0,1	-----	---	---	+ 0,2	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	---	---	---	---	---	+ 0,2	
	Obligations accessibles à tout placeur		- 0,6	- 0,7	+ 0,1	- 0,1	---	---	---	- 0,1	---	- 1,5		
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 2,7	+ 0,7	---	---	- 0,2	+ 0,4	---	- 0,4	+ 3,2		
	Autres emprunts à moyen et long terme	-----	-----	-----	-----	-----	- 0,3	---	---	---	---	---	+ 0,3	---	...			
	Divers	+ 0,2	+ 0,6	---	---	---	---	---	---	---	+ 0,8			
	(Actions et parts)	(...)	(+ 0,5)	(+ 1,0)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)			
	Total ...	- 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	- 0,1	+ 2,2	+ 0,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,4	+ 0,6	- 0,5	...	+ 3,1			
	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	- 0,1	...	---	- 0,5	+ 0,1	---	---	---	...	+ 1,6	+ 1,2			
		Certificats à court terme	---	---	+ 0,2	...	- 9,9	+ 9,2	- 1,5	+ 2,3	+ 0,3	+ 2,0	- 0,3	+ 2,3			
		Obligations accessibles à tout placeur	+ 4,6	+ 0,1	---	---	- 0,2	+ 0,6	+ 4,0	+ 0,1	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,1	+ 12,4			
		Obligations non accessibles à tout placeur	- 1,3	...	---	---	...	+ 5,1	- 0,8	---	- 0,1	+ 0,1	---	+ 0,3	+ 3,3			
Divers	---	+ 0,2	---	---	- 0,2	---	---	---	---	---	- 1,2	---	- 1,1					
Total ...	+ 3,2	+ 0,3	---	- 0,3	- 0,4	- 4,2	+ 12,5	- 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 1,6	+ 18,1					
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	---	...	---	---	---	---	---	---	---	---	...				
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	---	---	---	---	+ 1,3				
	Obligations accessibles à tout placeur	- 0,7	+ 0,1	---	---	+ 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,1	---	- 0,5				
	Obligations non accessibles à tout placeur	---	---	---	- 0,1	+ 0,3	---	---	+ 0,2				
	Autres emprunts à moyen et long terme	-----	+ 0,1	-----	-----	-----	-----	-----	---	---	---	+ 4,8	---	+ 5,0				
Divers	+ 0,4	---	---	---	---	---	---	---	---	+ 2,1	+ 2,5					
Total ...	- 0,7	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 2,1	+ 8,5					
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 0,2	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	+ 0,2				
	Divers	- 1,3	...	+ 0,4	---	---	---	---	---	---	---	---	---	- 0,8				
Total ...	- 1,1	...	+ 0,4	---	---	---	---	---	---	---	---	---	- 0,7					
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	---	...	---	...	---	---	- 0,1	---	---	---	---	---	- 0,1				
	Acceptations et effets commerciaux	-----	-----	-----	-----	-----	-----	+ 0,3	---	+ 0,6	-----	+ 0,8	+ 0,1	+ 1,9				
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	-----	-----	-----	-----	-----	-----	+ 0,9	---	-----	-----	---	---	+ 0,9				
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	---	---	---	---	---	---				
	Obligations	- 0,1	---	---	---	+ 11,3	---	---	---	---	---	+ 11,3				
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	---	---	---	---	---	---	+ 0,1	---	---	+ 0,7	---	- 0,4	+ 0,3				
	Divers	---	---	---	---	---	---	+ 3,6	---	---	---	---	- 3,6	---				
(Actions et parts)	(- 1,7)	(...)	(...)	---	---	---	(-)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(...)	+ 1,4				
Total	- 0,2	+ 1,6	...	---	---	---	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	- 3,8	+ 15,6				

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers																
		Organismes monétaires (7)																
		Fonds des Rentés (8)																
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)																
		Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)																
		Organismes publics de crédit non monétaires (11)																
Secteurs indétectés et ajustements (12)																		
(1) à (12)		Total des créances																
	Monnaie	+11,8	+ 0,8	+ 1,0	+2,9	+ 16,7
	Argent à très court terme	—	...	—	+ 2,4
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 14,3
	Dépôts en devises des résidents	+ 0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,7
	Dépôts sur livrets des résidents	+ 0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,6
	Dépôts à terme des résidents	+ 8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,0
	Engagements non rangés ailleurs	...	—	- 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 5,5
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	+ 1,0
	Divers	+ 1,0
	(Actions et parts)	(+ 0,4)	...	(...)	(+ 0,3)
	Total ...	+22,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	+14,2	+ 2,7	+ 5,8	- 0,2	+ 0,2	...	+ 0,9	+ 50,3	
	Argent à très court terme	—	...	—
	Certificats à court terme	—	—	—	+ 5,2	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 5,2
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Dotation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Total ...	—	+ 5,2	—	+ 5,2
	Dépôts à vue	+ 0,1	+ 0,2	—	...	+ 0,2	- 0,4
	Dépôts sur livrets	+ 9,1	...	—	—	+ 9,1
	Dépôts à terme	...	+ 0,1	- 0,2	—	+ 0,1	...	- 0,1
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	—	+ 1,0
	Reserves mathématiques des sociétés de capitalisation	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Divers	+ 0,3	...	- 0,2	+ 0,3	...	+ 0,4
	(Actions et parts)	(+ 0,1)	(+ 0,1)
	Total ...	+10,5	+ 0,1	- 0,2	+ 0,3	...	+ 0,4	+ 10,9
	Obligations accessibles à tout placeur
	Obligations non accessibles à tout placeur
	Reserves de sécurité sociale	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,2
	Reserves mathématiques	+ 8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,7
	Divers	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 0,2	+ 0,9
	Total ...	+ 9,0	+ 0,1	...	+ 0,1	...	- 0,2	+ 1,0	...	+ 0,8	+ 10,8
	Dépôts à vue	+ 0,1	—	+ 0,1
	Argent à très court terme	—	...	—	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,6
	Dépôts sur livrets	+ 0,6	...	—	—	+ 0,6
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 0,5	+ 0,1	...	+ 0,2	—	+ 0,8
	Dépôts à terme	—	+ 0,1	+ 0,1
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 8,0	+ 0,1	...	- 0,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 1,4	+ 0,1	- 0,2	+ 1,6	+ 0,1	+ 11,6
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,3	+ 0,5	...	- 0,2	+ 1,1	+ 1,9
	Divers	- 0,1	...	+ 0,2	—	+ 0,1	+ 0,6
	(Actions et parts)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,2)
	Total ...	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 2,8	+ 0,3	+ 0,3	+ 16,4
		...	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 1,3	—	—	—	—	—	- 2,4
	Total des créances	+52,0	+ 1,7	+ 3,7	+ 2,4	- 0,3	+ 9,4	+51,4	+ 5,0	+11,8	+ 7,9	+16,1	+ 3,0	+164,3

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 1 Pour les années 1958 et 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963.

XII - 3. a) ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1960

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	22,8	1,2	1,5	0,2	7,5	33,2	0,2	51,3	—	73,5	42,3	71,7	238,8	6,6	278,8
2. Paraétatiques d'exploitation	20,3	0,4	4,3	0,4	0,1	25,4	5,6	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	20,2	0,7	51,9
3. Etat (Trésor)	104,8	3,3	—	4,5	1,6	114,2	53,6	136,9	6,3	31,9	39,0	16,5	230,6	7,5	405,8
4. Secteur public non compris ailleurs	17,6	4,9	3,3	0,2	...	26,0	0,5	3,2	1,0	4,3	13,3	40,4	62,1	1,0	89,6
5. Sécurité sociale	12,6	...	1,9	...	—	14,5	0,6	...	0,6	1,0	16,2
6. Total des secteurs nationaux non financiers	178,0	9,8	11,0	5,3	9,2	213,3	59,9	194,9	8,0	114,2	103,6	131,6	552,4	16,8	842,3
7. Etranger	9,5	1,3	25,8	36,6	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	104,0	0,5	141,1
8. Organismes monétaires	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	267,3	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	13,3	7,5	309,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	5,8	—	5,8	0,1	8,7
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	120,0	0,6	0,2	...	3,2	124,0	...	0,2	...	0,2	0,4	0,3	1,0	2,1	127,0
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	135,7	...	0,6	...	1,0	137,2	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	5,9	0,8	144,1
12. Organismes publics de crédit non monétaires	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	77,1	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	45,1	5,3	129,4
13. Total des intermédiaires financiers	572,6	2,7	16,4	10,6	6,2	608,5	23,8	21,6	0,4	20,4	27,8	0,9	71,1	15,8	719,1
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	— 2,9	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	6,0	—	7,4
15. Total des créances	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	855,4	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	733,5	33,1	1.709,9
16. Solde des créances et des dettes .	+ 477,1	— 35,9	— 351,5	— 75,0	— 1,6	+ 13,1	— 53,2	+ 10,5	+ 1,0	+ 8,9	— 9,7	+ 3,6	+ 14,4	+ 25,7	—

XII - 3. b) — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectués	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	23,2	1,1 ^p	1,6	0,2	7,9	33,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	266,4	7,8	308,3
2. Paraétatiques d'exploitation	19,6	0,5	4,5	0,4	...	25,0	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	21,9	0,3	55,0
3. Etat (Trésor)	107,3	3,6	—	4,3	1,6	116,8	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	249,0	8,8	420,4
4. Secteur public non compris ailleurs	16,9	5,1	3,7	0,1	...	25,9	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	68,2	3,6	98,1
5. Sécurité sociale	12,1	...	2,3	...	—	14,4	0,6	...	0,6	1,1	16,1
6. Total des secteurs nationaux non financiers	179,1	10,3	12,0	5,0	9,6	216,0	54,2	217,5	6,7	125,4	108,6	148,0	606,2	21,5	897,9
7. Etranger	9,0	1,1	23,8	33,9	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	122,5	0,3	156,7
8. Organismes monétaires	277,3	2,7	3,6	10,3	0,6	294,5	35,3	12,0	5,8	2,2	1,4	0,4	21,8	8,5	360,2
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	11,0	—	11,0	0,1	13,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	130,5	0,6	3,4	134,5	...	0,2	...	0,1	0,6	0,2	1,2	2,2	137,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	146,1	...	0,6	...	1,1	147,7	0,1	0,9	...	0,1	5,8	...	6,9	1,8	156,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	87,1	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	50,4	5,7	145,8
13. Total des intermédiaires financiers	625,4	3,8	17,3	13,6	6,6	666,7	38,1	31,3	6,7	19,9	32,1	1,1	91,2	18,2	814,2
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	— 3,2	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	7,4	—	8,4
15. Total des créances	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	913,3	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	827,4	40,0	1.877,2
16. Solde des créances et des dettes	+ 500,9	— 37,3	— 366,0	— 81,0	— 1,2	+ 15,4	— 60,2	+ 11,6	+ 0,9	+ 9,9	— 12,6	+ 3,3	+ 13,2	+ 31,6	—

XII - 4. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
1. Entreprises et particuliers	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	...	+ 8,0	—	+ 7,7	+ 3,9	+ 7,7	+ 27,3	+ 1,2	+ 28,5
2. Paraétatiques d'exploitation	- 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	- 0,1	- 0,4	+ 2,2	+ 0,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,7	- 0,5	+ 3,1
3. Etat (Trésor)	+ 3,2	+ 0,3	—	- 0,3	- 0,4	+ 2,8	- 4,2	+ 12,5	- 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 17,9	+ 1,6	+ 18,1
4. Secteur public non compris ailleurs	- 0,7	+ 0,2	+ 0,4	- 0,2	...	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 6,6	+ 2,1	+ 8,5
5. Sécurité sociale	- 1,1	...	+ 0,4	...	—	- 0,7	-----	- 0,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 1,1	+ 0,6	+ 1,0	- 0,3	- 0,6	+ 1,7	- 2,0	+ 22,7	- 1,4	+ 11,2	+ 4,5	+ 16,4	+ 53,4	+ 4,4	+ 57,6
7. Etranger	- 0,2	+ 1,6	+ 1,4	—	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	+ 18,0	- 3,8	+ 15,6
8. Organismes monétaires	+ 22,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	...	+ 26,7	+ 14,2	+ 2,7	+ 5,8	- 0,2	+ 0,2	...	+ 8,4	+ 0,9	+ 50,3
9. Fonds des Rentes	—	+ 5,2	—	+ 5,2	...	+ 5,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 10,5	+ 0,1	- 0,2	+ 10,3	-----	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 0,4	+ 10,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	+ 9,0	+ 0,1	+ 9,1	...	+ 0,1	...	- 0,2	+ 1,0	...	+ 1,0	+ 0,8	+ 10,8
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 9,9	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 2,8	+ 0,3	+ 5,3	+ 0,3	+ 16,4
13. Total des intermédiaires financiers	+ 50,9	+ 1,1	+ 0,9	+ 3,0	+ 0,2	+ 56,1	+ 15,0	+ 9,8	+ 6,4	- 0,5	+ 4,2	+ 0,2	+ 20,1	+ 2,4	+ 93,6
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	+ 0,4	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 1,3	+ 0,8	—	- 2,4
15. Total des créances	+ 52,0	+ 1,7	+ 3,7	+ 2,4	- 0,3	+ 59,6	+ 9,4	+ 51,4	+ 5,0	+ 11,8	+ 7,9	+ 16,1	+ 92,3	+ 3,0	+ 164,3
16. Solde des créances et des dettes .	+ 23,5	- 1,4	- 14,4	- 6,1	+ 0,4	+ 2,0	- 6,2	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	- 2,9	- 0,3	- 1,3	+ 5,4	—

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics 6	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1958 Septembre 3	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,8	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,9
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin	214,0	29,2	3,1	0,7	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2 4	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,0	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5 4	74,8	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,0
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1 4	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 4	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 4	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	+ 6,3	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	+ 6,8	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	3,2	5,6	156,1	61,7	73,9	- 9,1	+ 7,0	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	4,4	5,5	161,8	63,5	77,8	- 9,8	+ 8,9	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	5,8	6,6	167,2	66,8	78,6	- 10,4	+ 9,0	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	149,0	7,0	7,7	163,7	72,9	86,7	- 11,1	+ 10,1	- 5,7
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	83,8	159,8	7,2	6,0	173,0	74,5	88,6	- 11,1	+ 10,3	- 9,7
Juin est 5	273,2	51,3	8,3	...	332,8	84,4	164,5	7,5	6,4	178,4	78,7	92,5	- 11,2	+ 10,2	- 7,7
<i>Nouvelle série 5</i>															
Juin	272,3	51,3	8,2	...	331,8	81,6	167,6	7,5	5,0	180,1	79,0	92,8	- 11,2	+ 10,2	- 7,9
Septembre	267,8	53,1	8,4	...	329,3	79,1	166,6	6,9	5,1	178,6	82,2	95,7	- 11,3	+ 10,1	- 9,4
Décembre	279,0	55,0	9,1	...	343,1	77,6	171,7	7,4	5,8	184,9	91,1	104,1	- 11,4	+ 11,0	- 10,1
1964 Mars	274,3	58,3	10,1	...	342,7	p 77,1	p 174,6	7,0	p 4,9	p 186,5	90,3	107,6	- 11,2	p+ 9,9	p- 9,9
Juin	287,1	58,3	8,1	...	353,5	p 77,4	p 178,6	8,9	p 6,1	p 193,6	p 94,8	111,2	- 11,2	p+ 9,9	p- 11,0

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

3 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre et décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier et février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

6 Y compris les créances sur les fonds de pension.

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64		
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6		
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	7,0	7,0	8,2	8,2		
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,6	2,4	0,9	2,7	1,2	2,4	0,3	2,3	0,8	3,8	3,0	3,1	3,8	4,1	3,0	4,7		
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1		
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ²	5,6	7,8	6,2	12,6	15,5	19,9	19,3	20,4	18,2	13,4	14,3	12,8	17,8	19,5	19,6	21,6	20,9	19,8		
b) en francs belges ²	0,1	...	0,4	0,2	...	0,1	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Total des créances sur l'étranger .	74,8	77,8	70,5	81,5	80,6	83,4	87,0	93,8	91,1	90,4	89,4	92,0	96,4	99,5	100,5	103,0	102,6	104,0		
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3		
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
b) sur les organismes publics	0,4	0,1	0,1	0,2		
c) sur les banques de dépôts	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	1,5	0,3	...	0,1		
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	9,0	8,4	9,4	6,0	8,4	7,2	9,7	6,5	6,4	8,1	9,9	5,2	8,8	9,9	8,2	9,3	9,6	9,8		
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4		
— autres	84,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0		
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3		
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,2	1,0	0,2	2,7	0,1	...	0,5	1,7	...	0,9		
b) effets commerciaux	2,5	2,4	3,5	3,4	2,8	2,1	1,7	2,5	2,0	1,7	1,7	3,6	2,4	2,5	1,5	3,5	3,0	3,2		
c) avances	0,1	0,4		
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur		
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	1,0	...	0,6	0,6	—	—		
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,6	0,3	0,8		
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur		
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
D. Autres	6,5	8,4	12,5	22,0	25,6	26,6	28,6	28,6	27,0	23,6	22,6	19,9	28,2	33,4	34,4	36,4	36,5	39,1		
TOTAL DE L'ACTIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1		

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64		
<i>A. Engagements envers l'étranger :</i>																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	
b) en francs belges ¹	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6	0,5	0,8	0,9	0,4	0,6	0,5	0,8	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	1,0	1,1	0,6	0,8	0,7	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8		
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>																				
1. Pièces et billets ²	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,4	2,3	2,4	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,8	3,2	3,0		
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics	
c) envers les banques de dépôts	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1		
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>																				
1. Monnaie fiduciaire ³	113,9	117,1	118,5	121,7	120,4	122,6	123,8	126,7	125,5	129,7	131,0	135,9	138,0	143,8	144,1	147,7	145,4	150,9		
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,4	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4		
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1	
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	2,7	2,9	1,6	1,9	6,4	3,2	3,2	2,1	1,7	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	7,9	9,7	13,8	23,9	26,9	28,3	29,8	30,6	29,0	25,3	24,3	21,1	30,5	34,9	36,1	38,2	37,3	38,9		
TOTAL DU PASSIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1		

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

3 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

4 Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	31-12-62	31-1-63	28-2-63	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	31-12-63	31-1-64	29-2-64	31-3-64	30-4-64	31-5-64	30-6-64	31-7-64
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	68,3	68,1	68,2	68,6	68,6	68,6	68,6	67,7	68,2	68,4	68,3	68,3	68,6	68,6	68,7	68,8	69,4	69,6	69,6	69,7
2. Participation au F.M.I.	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,5	6,8	6,8	7,0	7,1	7,1	7,0	7,1	7,1	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	3,8	3,5	1,6	3,0	2,7	2,3	3,1	5,0	4,2	3,8	4,0	3,0	4,1	3,1	1,5	3,0	3,1	2,2	4,7	3,9
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ²	12,8	14,4	15,7	17,8	19,0	19,4	19,5	20,3	20,2	19,6	20,9	21,5	21,6	21,2	21,0	20,9	20,0	20,9	19,8	20,1
b) en francs belges ²	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	92,0	93,0	92,5	96,4	97,3	98,8	99,5	101,5	101,1	100,5	102,0	101,6	103,0	101,7	100,0	102,6	102,4	102,6	104,0	103,6
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,1	...	0,1	0,1	0,3	...	0,2	0,2	0,7	0,2	...	0,1
c) sur les banques de dépôts	1,3	0,1	...	0,3	0,2	1,1	0,4	1,5	0,8	0,3	0,3	1,0	0,9	...	1,2	...	0,1	...
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	5,2	7,3	9,2	8,8	8,6	9,3	9,9	6,1	9,2	8,2	8,0	9,2	9,3	6,4	7,8	9,6	9,0	9,9	9,8	8,9
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	2,7	0,1	1,0	...	0,5	0,3	...	1,7	0,9	...
b) effets commerciaux	3,6	2,5	2,4	2,4	2,2	2,1	2,5	3,1	2,4	1,5	1,9	1,7	3,5	3,1	3,2	3,0	2,7	2,8	3,2	8,0
c) avances
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	1,0	0,2	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,6	0,3	...	0,3	0,3	0,3	...	0,1	0,5	0,8	0,7	0,2
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	19,9	21,5	26,6	28,2	30,5	31,6	33,4	33,9	33,8	34,4	35,2	36,4	36,4	36,2	37,2	36,5	36,5	39,4	39,1	37,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	162,7	161,6	167,6	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	31-12-62	31-1-63	28-2-63	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	31-12-63	31-1-64	29-2-64	31-3-64	30-4-64	31-5-64	30-6-64	31-7-64
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,8	0,7	0,7	0,8	0,6	0,5	0,6	0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	1,0	0,9	0,9	1,0	0,8	0,7	0,8	0,6	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	2,6	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,3	2,6	2,5	2,4	2,8	2,4	2,5	3,2	2,6	2,7	3,0	2,8
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	1,6	0,1	0,1	2,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,3	0,1	0,1	1,4	0,1	0,1	0,1	0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	135,9	134,7	136,9	138,0	139,7	141,8	143,8	144,7	144,7	144,1	144,5	144,7	147,7	145,8	145,6	145,4	147,5	148,7	150,9	153,0
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,5	0,3	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	0,4
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	21,1	23,2	27,0	30,5	32,3	33,7	34,9	35,6	35,6	36,1	37,1	38,2	38,2	37,8	36,9	37,3	37,7	39,1	38,9	37,8
TOTAL DU PASSIF ...	162,7	161,6	167,6	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 2	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,1
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,1
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique
b) sur les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,3	...	0,4	0,4	0,2
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	29,2	30,9	32,0	34,4	33,2	33,4	34,2	34,0	34,9	36,6	36,8	37,5	40,0	41,2	41,2	40,2	44,3	42,9	44,3	...
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	4,8	4,9	4,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,7	5,7	5,7	5,8
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	2,1	1,9	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4	...
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,1	2,1	0,4	0,4	0,8	1,2	0,8	1,8	0,1	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2
b) effets commerciaux	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,7	0,7
c) avances	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,4
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	3,4	3,9	3,5	2,8	3,7	3,6	4,4	5,0	4,8	4,6	4,7	4,7	5,0	5,2	4,5	3,1	3,1	3,6	4,2	...
TOTAL DE L'ACTIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,3	56,9	60,4	...

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres »; à partir du 30 juin 1963, nouvelle série, cette contrepartie est rangée sous la rubrique « C5a — Créances sur les paraétatiques de crédit à un an au plus ».

² Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 5	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64		
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0		
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0		
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3		
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1		
b) envers les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1		
c) envers les banques de dépôts	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,7	0,6	0,6	0,5	3,3	2,3	1,0		
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	4,9	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	6,2		
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	25,5	26,8	25,6	28,2	27,2	28,6	28,5	29,5	29,3	30,6	31,1	32,4	33,2	34,5	33,8	32,6	34,1	33,8	37,4		
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4		
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,9	2,5	1,9	1,9	1,1	1,8	1,1	0,7	0,3	0,1	...	0,1	0,1		
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	...	0,3	0,1	...	0,1	0,1	0,3	0,3		
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
D. Autres	0,1	0,2	0,2	0,3		
TOTAL DU PASSIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,3	56,9	60,4		

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passifs à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n^o 8, septembre 1968, pp. 174 à 176.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64		
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	0,7	1,0	0,9	0,9	1,2	1,3	1,3	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	0,8	0,9	p 0,9	p 0,9		
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	2,2	2,2	2,1	0,8	1,1	2,1	2,1	1,7	1,2	1,6	1,4		
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	9,4	10,4	12,4	11,8	12,2	14,0	14,2	15,2	16,0	15,7	16,3	19,5	19,3	23,9	24,0	25,4	23,4	p28,5	p29,3		
b) en francs belges ²	2,2	2,3	2,8	2,4	2,2	2,4	2,3	1,9	2,2	2,5	2,2	2,2	3,3	3,4	3,8	4,1	4,0	4,5	4,8		
7. Ajustement statistique	-0,7	-0,3	-0,3	-0,9	-0,5	-0,2	-0,3	-0,4	+0,3	-0,4	+0,6	+0,1	+0,7	-0,1	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	12,5	14,2	16,3	14,7	15,7	18,0	18,2	18,8	22,0	21,2	22,3	23,7	25,5	30,4	30,6	32,0	29,5	p35,5	p36,4		
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,8	3,1	2,9		
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1		
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,8	0,5	0,5	0,4	3,3	2,3	1,0		
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,2	3,4	3,3	4,2	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5		
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'État :																					
a) à un an au plus	33,1	35,0	39,4	32,9	39,0	45,6	46,8	42,1	39,0	39,4	39,0	14,4	19,1	22,1	22,1	24,0	22,4	p25,5	p26,6		
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	18,1	17,6	17,7	18,0	18,3	19,3	19,7	20,7	22,9	23,6	25,0	28,5	29,9	29,2	32,2	32,0	32,3	p32,6	p33,8		
— autres	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	2,4	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7	21,9	20,2	20,3	20,3	20,3	21,3	p22,0	p22,0		
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	1,5	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,9	1,8	1,2	1,6	0,3	0,4	0,3	p 0,3	p 0,3		
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	p 1,2	p 1,2		
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	1,0	0,8	0,6	1,4	1,2	1,1	1,5	2,1	3,8	4,1	5,1	3,0	3,5	4,9	4,9	4,3	3,9	3,8	4,3		
b) effets commerciaux	18,6	17,2	17,0	20,3	19,6	21,0	22,0	24,1	25,1	25,4	27,2	26,9	32,2	32,9	33,4	35,1	38,1	38,8	40,8		
c) avances	24,8	25,9	25,6	26,2	26,4	28,1	28,1	30,0	30,0	31,1	31,8	35,6	35,1	37,5	37,3	39,7	42,4	43,5	44,8		
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	p 1,9	p 1,8		
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	p 1,1	p 1,0		
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	6,4	6,5	7,9	7,9	6,3	6,8	—	—		
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,1	0,1	...		
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	p 9,6	p 9,2		
— autres	0,3	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	p 0,5	p 0,5		
D. Autres	20,2	22,0	20,5	21,9	22,0	23,6	23,7	24,4	25,4	29,6	28,1	31,1	29,7	32,5	31,4	31,5	31,7	p37,5	p41,0		
TOTAL DE L'ACTIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2		

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64		
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7		
b) en francs belges ^{2 3}	9,2	10,0	10,7	11,2	10,8	10,5	10,9	11,5	10,9	11,1	11,2	12,4	12,3	13,5	16,1	17,6	16,9	16,7	17,5		
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—		
Total des engagements envers l'étranger	14,0	16,5	19,0	19,3	22,5	32,4	33,5	32,2	26,3	26,6	28,3	32,5	34,6	42,2	45,2	50,0	51,3	57,2	59,2		
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	0,2	1,5	0,3	...	0,1		
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	...	0,3	0,3	0,2		
c) envers les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,1	3,4	3,3	4,3	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5		
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers	60,4	62,4	55,8	57,4	60,7	61,4	60,9	65,1	66,1	68,3	67,5	69,3	72,9	76,0	75,8	73,6	78,5	77,3	79,8		
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6		
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,7	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7		
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1		
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2		
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,6	0,9	2,2	0,7	0,8	0,5	1,3	0,7	...	0,2	0,2	0,2	—	—		
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4	0,6	1,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3		
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	30,4	32,2	32,7	33,3	32,8	34,1	37,2	37,7	39,6	42,5	43,5	44,2	46,0	48,0	45,6	45,5	46,3	46,2	50,5		
TOTAL DU PASSIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2		

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-9-63 4	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64		
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,4	68,8	68,8	68,8	69,6		
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2		
3. Obligations	0,8	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,4	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	0,8	0,9	1,0	p 1,0	p 1,0	1,0		
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,1	2,2	2,0	3,3	3,2	4,4	3,5	3,5	2,9	4,7	3,1	4,8	4,2	5,3	5,3	5,5	5,5	4,7	6,1		
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1		
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	15,0	18,2	18,6	24,4	27,7	33,9	33,5	35,6	34,2	29,1	30,6	32,3	37,1	43,4	43,5	45,0	44,9	p 49,4	p 49,1		
b) en francs belges ²	2,3	2,3	3,2	2,4	2,2	2,6	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,2	3,3	4,9	5,3	5,6	5,5	6,0	6,3		
7. Ajustement statistique	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,9	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 0,4	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1	-	-	-	-	-		
Total des créances sur l'étranger .	88,5	92,9	87,7	96,6	98,0	102,2	106,8	113,1	113,3	111,8	111,9	115,9	122,0	130,0	130,2	132,5	132,7	p138,2	p140,4		(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3		
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1		
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,6	3,1	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,9	0,6	0,6	0,6	3,4	2,4	1,1		
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	3,4	2,1	2,3	2,8	3,7	3,3	3,4	3,2	3,4	4,9	4,5	4,7	4,3	7,4	5,0	5,3	4,8		
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	71,3	74,3	80,8	73,3	80,6	86,2	90,7	82,6	80,3	84,1	85,7	57,1	67,9	73,2	73,2	72,4	76,0	p 78,0	p 80,7		(7)
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	25,2	24,8	24,8	25,4	25,6	26,7	27,1	28,1	30,4	31,1	32,4	36,1	37,7	37,0	40,1	40,0	40,3	p 40,6	p 42,0		(7)
— autres	37,1	37,1	37,1	37,2	37,2	36,4	36,4	36,8	36,6	36,6	36,7	55,9	54,2	54,3	54,3	54,3	55,3	p 56,0	p 56,0		(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	2,1	1,8	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4		(9)
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,3	2,1	1,6	1,9	0,5	0,6	0,5	p 0,6	p 0,5		(9)
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	p 1,2	p 1,2		(9)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	2,1	2,9	2,2	2,8	2,0	2,3	2,3	4,1	3,9	4,6	5,3	5,8	3,8	5,0	5,0	4,9	6,1	4,0	5,2		(11)
b) effets commerciaux	21,5	20,0	20,9	24,0	23,0	23,7	24,2	27,1	27,7	27,8	29,6	31,4	35,4	36,1	36,6	37,4	42,4	42,7	p 44,8		(11)
c) avances	24,9	26,3	25,7	26,2	26,4	28,1	28,1	30,1	30,1	31,2	31,9	35,7	35,2	37,6	37,4	39,8	42,5	43,6	44,9		(11)
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	p 1,9	p 1,8		(15)
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	p 1,1	p 1,0		(15)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ³	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	7,0	7,5	7,9	7,9	6,9	7,4	—	—		(8)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,7	0,3	0,8	0,1	0,4		(14)
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	p 9,6	p 9,2		(14)
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	p 0,6	p 0,6		(14)
D. Autres	30,1	34,3	36,5	46,7	51,3	53,8	56,7	58,0	57,2	57,8	55,4	55,7	62,9	71,1	69,3	69,0	71,2	p 77,6	p 84,3		(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,4	p511,5	p526,7		

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle
le la rubrique est comprise

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

³ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

⁴ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 7	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64		
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2		
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7		
b) en francs belges ^{1 2}	10,5	11,6	12,0	13,5	12,7	12,3	13,0	14,4	13,3	13,7	13,7	15,1	15,7	16,7	19,3	20,9	20,6	20,4	21,1		
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—		
Total des engagements envers l'étranger	15,6	18,4	20,5	21,8	24,6	34,4	35,8	35,3	28,9	29,4	31,0	35,4	38,2	45,6	48,6	53,5	55,2	61,1	63,0		
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ³	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3		
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	2,1	0,1	1,3	0,4	0,3	0,3	1,6	0,3	...	0,1		
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	0,3	...	0,3	0,3	...	0,1	0,1	0,3		
c) envers les banques de dépôts	6,1	4,0	4,2	5,9	6,2	4,4	6,2	8,8	6,7	4,2	4,4	7,5	7,2	4,8	4,4	6,5	10,3	9,0	5,6		
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ⁴	118,8	122,1	123,6	126,9	125,5	127,9	129,1	132,2	131,0	135,3	136,7	141,7	143,8	149,7	149,7	150,1	153,7	151,4	157,1		(1)
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	86,2	89,6	81,9	86,4	88,4	90,4	89,8	95,2	95,8	99,3	99,0	102,2	106,4	110,8	109,9	106,5	113,1	111,6	117,6		(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4		(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6		(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,6	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7		(2)
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1		(3)
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1		(4)
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2		(13)
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	4,2	5,4	4,4	6,0	8,2	5,8	4,8	4,1	2,7	0,1	0,2	0,3	0,3	—	—		(8)
b) envers les parastatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,5	0,6	1,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,3		(14)
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		(7)
D. Autres	38,4	42,1	46,7	57,5	59,7	62,4	67,0	68,3	68,6	67,8	67,8	65,3	76,5	82,9	80,5	81,6	84,5	83,5	89,4		(15)
TOTAL DU PASSIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,4	511,5	526,7		

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise (6)

¹ Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 8a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 8b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

³ B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. *Organismes publics monétaires* : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

⁴ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

⁵ B.N.B. : y compris les comptes à vue des parastatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C 5a ou D « Autres ». *Organismes publics monétaires* : y compris les comptes à vue des parastatiques, sauf ceux de certains parastatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

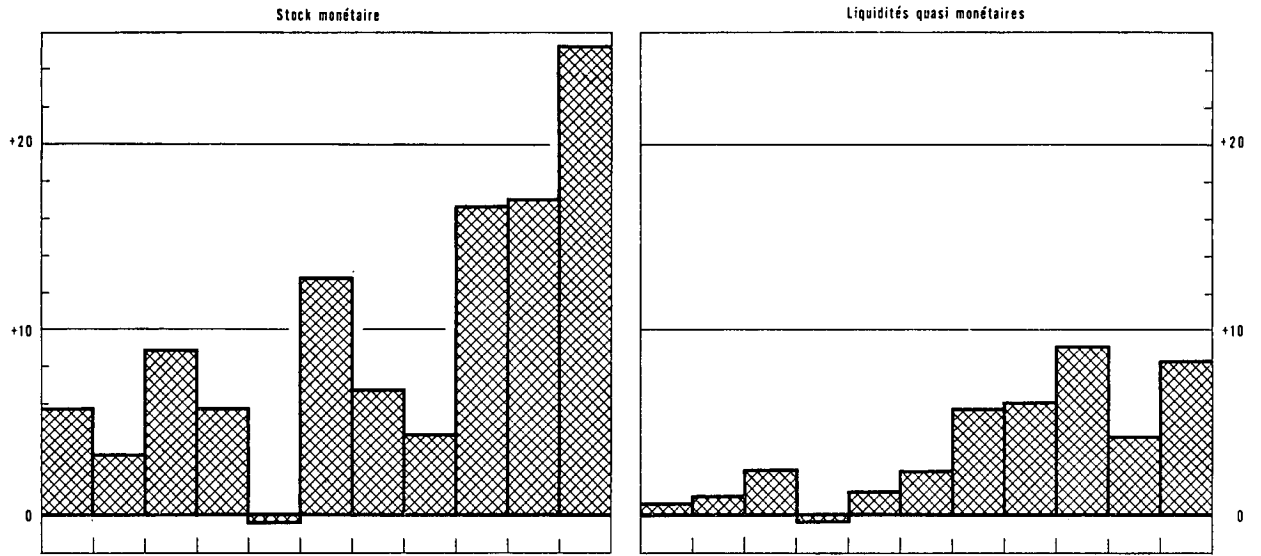
⁶ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

⁷ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

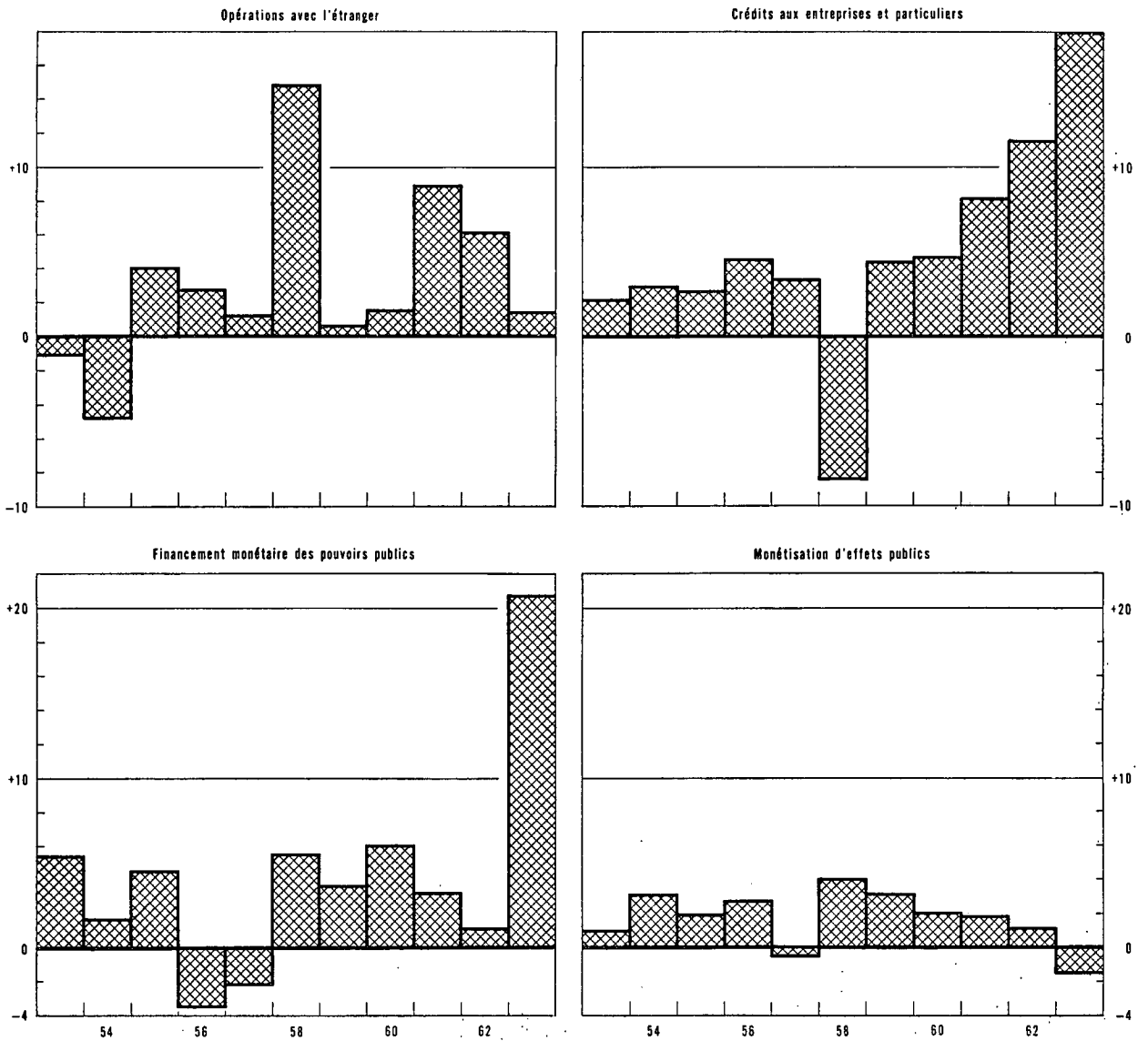
XIII - 3. — STOCK MONETAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONETAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations aux entre- prises et particuliers résidant en Belgique	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Divers
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics 3	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'inter- médiaire du Fonds des Rentes				
					par cession de titres de la dette	par cession nette de devises							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1958 2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 2,7 ¹	+ 0,7 ¹	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+12,9 ¹	+ 2,4 ¹	+15,3 ¹	+14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,8	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	...	+ 0,6	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	...	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,2	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,9	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,6	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,2 ²	+ 2,8 ²	- 2,4 ²	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,7	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,4	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,1 ²	...	+ 6,1 ²	+ 1,6	- 5,2	+ 5,3	+ 1,3	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,4	- 0,5
Total ...	+ 4,4 ²	+ 6,1 ²	+10,5 ²	+ 1,6	+ 3,0	+ 0,9	+ 2,2	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	- 0,1	- 3,2
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,1 ²	+ 3,3 ²	+ 5,4 ²	- 1,5	+ 5,2	...	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,8
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,4	+ 5,9	- 6,4	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,7
3 ^e trimestre	+ 1,7 ²	+ 3,6 ²	+ 5,3 ²	+ 4,7	+ 3,6	- 1,7	- 0,4	+ 0,4	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 8,8 ²	+ 1,8 ²	+10,6 ²	+ 5,7	- 6,2	+ 0,5	+ 2,5	+ 0,1	+ 0,6	+ 6,6	- 0,2	+ 0,5	+ 0,5
Total ...	+16,7 ²	+ 9,1 ²	+25,8 ²	+ 9,3	+ 8,5	- 7,6	+ 2,1	+ 1,5	+ 0,4	+ 8,2	- 1,0	+ 2,4	+ 2,0
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 4,0	- 1,2	+ 2,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 0,4	- 0,5	- 0,2	- 1,1
2 ^e trimestre	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 2,1	+ 4,0	- 4,2	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	- 0,7	+ 2,3	+ 2,4
3 ^e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 0,5	+ 4,4	- 2,3	+ 0,9	+ 0,4	- 0,1	+ 3,3	- 0,6	- 0,2	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 0,1	- 4,3	...	+ 1,6	- 0,7	+ 0,9	+ 6,1	- 0,6	+ 0,6	+ 1,9
Total ...	+17,1	+ 4,3	+21,4	+ 6,5	+ 2,9	- 4,2	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	+11,6	- 2,4	+ 2,5	+ 1,1
1963 1 ^{er} trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+10,3	+ 3,1	+ 9,8	+ 0,7	- 1,3	- 0,2	+ 0,2	+ 1,6	- 0,1	+ 0,5	- 4,0
2 ^e trimestre (est.)	+10,6	+ 1,5	+12,1	+ 0,5	+ 5,2	+ 0,7	+ 0,1	- 0,4	+ 0,9	+ 4,2	- 0,1	...	+ 1,0
3 ^e trimestre	- 4,5	+ 1,9	- 2,6	- 0,9	- 0,6	- 1,4	+ 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 3,2	- 0,1	- 0,2	- 1,5
4 ^e trimestre	+11,1	+ 2,7	+13,8	- 1,0	+ 7,3	- 0,9	+ 0,9	- 0,1	- 0,9	+ 9,0	- 0,1	+ 0,3	- 0,7
Total ...	+25,3	+ 8,3	+33,6	+ 1,7	+21,7	- 0,9	- 0,2	- 1,6	- 0,1	+18,0	- 0,4	+ 0,6	- 5,2
1964 1 ^{er} trimestre	- 4,7	+ 4,3	- 0,4	p - 2,3	p + 3,2	p ...	p + 0,1	p - 1,6	+ 0,1	- 0,9	+ 0,2	p + 0,4	p + 0,4
2 ^e trimestre	+12,8	- 2,0	+10,8	p + 1,8	p + 5,4	p - 0,9	p + 1,6	p + 0,2	- 0,5	+ 4,6	- 0,1	p ...	p - 1,3

N.B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Les comptes bancaires à plus d'un mois des sociétés financières qui jusqu'en juillet 1958 étaient englobés dans le stock monétaire ont pu être reclassés dans les liquidités quasi monétaires à partir d'août 1958. Les chiffres qui figurent aux colonnes (1) et (2) du présent tableau pour les variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires au 3^e trimestre de 1958 et durant l'année 1958 font abstraction des mouvements comptables qui ont résulté de cette modification de la statistique. — 2 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,8 0,2 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent aux colonnes (1) à (8) du présent tableau. — 3 Y compris les fonds de pension.

XIII - 4. — STOCK MONÉTAIRE
(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²		Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (8) + (9)	(11) = (8) : (10)	
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 ⁴	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Juin (est.) ⁶	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série⁶</i>											
Juin	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	77,3	109,9	122,7	272,3	54,9
1963 Août	6,3	147,1	150,7	10,1	0,3	30,9	75,2	106,4	116,5	267,2	56,4
Septembre	6,3	146,8	150,1	11,2	0,3	31,3	74,9	106,5	117,7	267,8	56,1
Octobre	6,3	146,9	150,4	9,3	0,2	33,3	75,4	108,9	118,2	268,6	56,0
Novembre	6,3	147,1	150,6	10,8	0,3	31,1	77,0	108,4	119,2	269,8	55,8
Décembre	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	79,8	113,2	125,3	279,0	55,1
1964 Janvier	6,3	147,7	151,3	9,5	0,3	34,1	76,0	110,4	119,9	271,2	55,8
Février	6,3	148,1	151,6	10,5	0,4	31,8	75,8	108,0	118,5	270,1	56,1
Mars	6,3	148,6	151,4	11,3	0,4	32,6	78,6	111,6	122,9	274,3	55,2
Avril	6,3	150,2	153,6	10,0	0,3	35,2	77,0	112,5	122,5	276,1	55,6
Mai	6,3	151,5	154,8	11,8	0,4	33,7	81,3	115,4	127,2	282,0	54,9
Juin	6,4	153,9	157,1	12,4	0,3	35,8	81,5	117,6	130,0	287,1	54,7
Juillet	6,5	155,9	159,2	9,1	0,3	36,6	77,5	114,4	123,5	282,7	56,3

¹ Y compris des organismes para-étatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4).

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

⁶ Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES
(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (8) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Transferts et opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics) (9) = (6) - (7) - (8)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements [col. (11)] 5 (10)	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (11)
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 Année	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 Année	75,5	- 3,4	72,1	+ 17,1	- 0,8	+ 16,3	+ 1,4	...	+ 14,9	- 0,4	+ 15,9
1959 2 ^e trimestre ..	73,5	- 3,8	69,7	+ 2,9	- 3,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre ..	74,7 ^{7b}	- 3,5	71,2 ^{7b}	- 1,6 ^{7b}	+ 0,9	- 0,7 ^{7b}	+ 0,3	- 0,7 ^b	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre ..	72,3 ⁷	- 1,6	70,7 ⁷	- 2,5 ⁷	+ 1,9	- 0,6 ⁷	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
				- 6,1 ^{7b}	+ 2,0	- 4,1 ^{7b}	- 4,0	- 0,8 ^b	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre ..	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre ..	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre ..	69,7	- 2,5 ⁹	67,2 ⁹	- 6,6	+ 0,3 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre ..	80,5	- 5,7 ⁹	74,8 ⁹	+ 10,8	- 3,7 ⁹	+ 7,1 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,6	...	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,9 ⁹	+ 4,3 ⁹	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,6	+ 1,9	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre ..	79,7	- 6,4 ⁹	73,3 ⁹	- 0,8	- 1,0 ⁹	- 1,8 ⁹	...	- 0,3	- 1,5	+ 0,6	- 1,2
2 ^e trimestre ..	82,6	- 14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,4	+ 0,3	+ 0,4	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre ..	86,0	- 15,1 ⁹	70,9 ⁹	+ 3,4	- 0,4 ⁹	+ 3,0 ⁹	- 1,7	...	+ 4,7	- 0,8	+ 2,2
4 ^e trimestre ..	92,7	- 14,9 ⁹	77,8 ⁹	+ 6,7	- 0,4 ⁹	+ 6,3 ⁹	+ 0,5	+ 0,1	+ 5,7	- 0,3	+ 6,0
				+ 12,2	- 10,4 ⁹	+ 1,8 ⁹	- 7,6	+ 0,1	+ 9,3	- 1,2	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre ..	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,3	+ 0,3	+ 4,0	...	+ 6,6
2 ^e trimestre ..	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 4,2	...	+ 2,1	- 0,4	- 2,5
3 ^e trimestre ..	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,7	- 1,7	- 2,3	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,9	- 0,8
4 ^e trimestre ..	91,0	- 10,5	80,5	+ 2,4	- 2,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,8	+ 0,7
				- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 4,2	+ 0,4	+ 6,5	+ 1,3	+ 4,0
1963 1 ^{er} trimestre ..	95,4	- 11,6	83,8	+ 4,4	- 0,6	+ 3,8	+ 0,7	...	+ 3,1	- 1,4	+ 2,4
2 ^e trim. (est.) ..	98,6	- 14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 0,7	...	+ 0,5	+ 0,3	+ 1,5
<i>Nouvelle série 10</i>											
2 ^e trimestre ..	98,6	- 17,0	81,6								
3 ^e trimestre ..	99,6	- 20,5	79,1	+ 1,0	- 3,3	- 2,3	- 1,4	...	- 0,9	+ 0,1	- 2,2
4 ^e trimestre ..	102,2	- 24,6	77,6	+ 2,6	- 4,4	- 1,8	- 0,9	+ 0,1	- 1,0	- 0,1	- 1,9
				+ 11,2	- 10,3	+ 0,9	- 0,9	+ 0,1	+ 1,7	- 1,1	- 0,2
1964 1 ^{er} trimestre ..	101,8	p-24,7	p77,1	- 0,4	+ 0,1	p- 0,3	p ...	p+ 2,0	p- 2,3	p+ 0,7	p+ 0,4
2 ^e trimestre ..	103,2	p-25,8	p77,4	+ 1,4	- 1,5	p- 0,1	p- 0,9	p- 1,0	p+ 1,8	p+ 0,3	p+ 0,2

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 8.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

5 Cette différence comprend : a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960, les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.; d) depuis le 3^e trimestre 1963 l'ensemble des avoirs nets des résidents luxembourgeois auprès des banques belges.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 8^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux ou financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 2^e et 3^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

10 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n^o 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (A.R. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	—	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	—
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	—	—	—	—	1	1	1	2
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (A.R. des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	203	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) comptes d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (depuis 1959)

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre
ACTIF					
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	68.248	68.566
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	12.848	21.532
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	10.924
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	—	—	—	—	1.500
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)					
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	251	118
b) A.M.E.
c) F.M.I.	4.388	4.388	7.989	6.738	7.064
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	21.093
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	10.083	9.290
Avances sur nantissement	102	51	74	3.022	1.655
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- ventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	8.215	6.040	6.515	5.140	9.275
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	326	247
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.080	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.703
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.593	1.657
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430
Divers	515	698	544	1.778	1.186
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241
Compte d'ordre :					
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500
PASSIF					
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	138.481	150.508
Comptes courants :					
compte ordinaire ...	7	24	1	5	3
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	17
compte spécial liqui- dation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	387	309
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	3.474	3.298
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)					
a) A.M.E.	344	249	200	185	126
b) autres accords	224	263	365	413	333
<i>Total des engagements à vue ...</i>	122.808	127.726	138.452	142.972	154.594
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	15.271	32.000
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430
Divers	767	938	1.007	1.016	1.453
Capital	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.364
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241
Compte d'ordre :					
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1963 10 juin	1964 8 juin	1963 8 juillet	1964 6 juillet	1963 5 août	1964 10 août	1963 9 septembre	1964 7 septembre
ACTIF								
Encaisse en or	68.665	69.607	68.643	69.658	67.691	69.750	68.197	69.798
Monnaies étrangères	20.237	21.146	20.523	20.459	20.307	21.837	20.523	20.555
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	9.355	13.113	9.867	12.965	9.476	13.537	10.258	12.423
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P.	175	94	170	90	138	83	134	79
b) A.M.E.
c) F.M.I.	6.738	8.214	6.488	8.215	6.814	8.215	6.814	8.405
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	19.955	20.725	20.642	20.249	19.929	21.232	20.547	19.642
Effets de commerce	3.868	4.680	8.341	10.252	7.151	7.663	4.889	8.926
Avances sur nantissement	280	2.297	1.156	3.785	1.272	1.569	608	4.450
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	9.500	9.900	6.325	8.050	8.200	9.925	9.200	8.775
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	328	255	312	278	315	320	325	305
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	1	2	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.702	2.793	2.703	2.792	2.702	2.793	2.702	2.793
Immeubles, matériel et mobilier	1.593	1.657	1.593	1.657	1.593	1.657	1.593	1.657
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.338	1.503	1.347	1.512	1.345	1.510	1.339	1.505
Divers	1.073	1.104	1.368	1.564	1.204	1.814	1.642	1.759
Compte d'ordre :	181.309	192.590	184.979	197.028	183.639	197.407	184.272	196.574
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.128	727	903	611	757	405	581	278
PASSIF								
Billets en circulation	143.934	151.325	147.730	156.004	147.468	154.645	146.233	155.041
Comptes courants :								
Banques belges : compte ordinaire ...	12	...	10	10	13	4	8	17
Trésor public { taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	25	15	24	14	25	14	26	19
compte spécial liquidation U.E.P.
Banques à l'étranger : compte ordin.	263	303	257	346	256	354	250	425
Comptes courants divers	2.122	768	695	853	655	881	884	966
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	114	102	127	134	107	83	116	68
b) autres accords	321	330	302	352	296	369	342	416
Total des engagements à vue ...	146.791	152.843	149.145	157.713	148.820	156.350	147.859	156.952
Banques belges, réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	1.146
Monnaies étrangères et or à livrer	29.292	33.886	30.490	33.249	29.388	34.797	30.849	32.128
Caisse de Pensions du Personnel	1.338	1.503	1.347	1.512	1.345	1.510	1.339	1.505
Divers	1.185	1.565	1.294	1.761	1.383	1.956	1.522	2.049
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.303	2.393	2.303	2.393	2.303	2.394	2.303	2.394
Compte d'ordre :	181.309	192.590	184.979	197.028	183.639	197.407	184.272	196.574
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.128	727	903	611	757	405	581	278

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
(fin de période)	(moyennes journalières) ³				(milliards de francs)				
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	27,0	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,0	111,2	314,2	92
1962	907	43,4	31,7	49,8	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1963	933	47,9	34,8	54,8	130,5	54,6	130,5	370,3	92
1962 4 ^e trimestre	907	44,2	31,5	54,7	128,4	52,8	128,4	364,3	92
1963 1 ^{er} trimestre	913	48,8	34,5	52,1	127,5	52,9	127,5	359,8	93
2 ^e trimestre	915	46,8	35,0	52,0	121,8	51,5	121,8	347,0	92
3 ^e trimestre	924	48,5	34,5	56,6	133,8	57,6	133,8	381,7	91
4 ^e trimestre	933	47,7	35,0	58,4	139,0	56,4	139,0	392,7	93
1964 1 ^{er} trimestre	937	49,1	36,1	57,8	140,0	58,5	140,0	396,4	93
2 ^e trimestre	939	50,1	36,9	62,3	146,0	61,5	146,0	415,8	93
1963 Août	919	45,8	34,4	49,9	123,6	53,4	123,6	350,3	89
Septembre	924	46,2	33,9	50,8	118,2	49,5	118,2	336,7	92
Octobre	929	48,0	34,6	60,0	145,9	59,0	145,9	410,7	93
Novembre	931	45,9	34,8	51,5	127,4	53,0	127,4	359,2	92
Décembre	933	49,1	35,5	63,7	143,7	57,2	143,7	408,3	93
1964 Janvier	935	51,6	36,6	61,7	153,6	64,9	153,6	433,8	93
Février	936	47,5	35,9	53,9	132,7	55,8	132,7	375,2	93
Mars	937	48,3	35,7	57,9	133,7	54,9	133,7	380,2	93
Avril	937	49,8	36,3	63,0	150,1	63,1	150,1	426,4	93
Mai	938	48,8	37,3	58,7	139,0	58,3	139,0	395,1	93
Juin	939	51,8	37,2	65,1	148,9	63,0	148,9	425,9	93
Juillet	941	57,8	38,0	76,9	175,3	77,0	175,3	504,5	93
Août	945	49,7	36,9	56,8	136,4	60,7	136,4	390,4	93

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

³ Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1963 30 juin	1964 30 juin	1963 31 juillet	1964 31 juillet
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux, C.N.C.P.	5.933	7.533	6.523	7.851	3.428	4.210	3.433	3.911
Prêts au jour le jour	1.277	1.214	1.272	2.095	951	1.399	364	2.005
Banquiers	8.103	10.782	13.192	16.665	15.988	23.792	16.340	21.563
Maison-mère, succursales et filiales	3.236	4.287	4.717	6.286	5.784	5.818	5.141	4.124
Autres valeurs à recevoir à court terme	6.017	6.742	8.248	8.787	10.444	10.092	8.463	8.301
Portefeuille-effets	55.155	66.088	46.685	72.460	68.499	79.277	67.873	75.391
a) Effets publics ²	33.627	40.213	16.569	29.415	29.935	33.815	29.794	31.300
b) Effets commerciaux ³	21.528	25.875	30.116	43.045	38.564	45.462	38.079	44.091
Reports et avances sur titres	1.168	1.237	1.317	1.230	1.154	1.210	1.195	1.220
Débiteurs par acceptations	12.682	14.318	17.927	18.784	19.012	20.675	19.081	21.098
Débiteurs divers	26.064	30.726	38.608	45.661	41.471	47.893	43.705	49.377
Portefeuille-titres	39.274	53.444	75.148	72.105	71.149	72.801	71.037	72.652
a) Valeurs de la réserve légale	401	429	468	541	538	596	537	596
b) Fonds publics belges ^{2 4}	36.199	50.094	71.460	67.875	67.356	68.513	67.268	67.994
c) Fonds publics étrangers ⁴	275	473	317	556	319	496	294	481
d) Actions de banques	1.291	1.261	1.232	1.545	1.549	1.602	1.548	1.602
e) Autres titres	1.108	1.187	1.621	1.588	1.392	1.589	1.390	1.979
Divers	1.570	1.552	2.339	2.576	1.961	2.509	2.199	2.421
Capital non versé	7	9	9	—	9	—	9	—
<i>Total disponible et réalisable ...</i>	160.486	197.932	215.985	254.500	239.850	269.676	238.840	262.063
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	20	19	17	18	20	42	21	42
Immeubles	1.190	1.251	1.801	1.434	1.370	1.537	1.417	1.546
Participations dans les filiales immobilières	258	273	265	255	265	265	265	273
Créances sur les filiales immobilières	345	278	312	336	316	356	312	336
Matériel et mobilier	153	166	200	289	210	304	214	313
<i>Total de l'immobilisé ...</i>	1.966	1.987	2.095	2.332	2.181	2.504	2.229	2.510
Total de l'actif ...	162.452	199.919	218.080	256.832	242.031	272.180	241.069	264.573

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Depuis juin 1963, la rubrique « Effets publics » comprend les valeurs émises à un an au plus par l'Etat belge ou sous sa garantie. Elle comprend donc, outre les effets publics réescomptables à la B.N.B. ou mobilisables auprès de cette institution à concurrence de 95 %, les effets publics libellés en devises étrangères et les effets à un an au plus émis avec la garantie de l'Etat, actifs qui, jusqu'à présent, étaient repris parmi les fonds publics belges.

³ Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(millions de francs)

1960 31 décembre	6.547	1962 31 décembre	8.486	1963 30 juin	7.574	1964 30 juin	11.488
1961 31 décembre	6.999	1963 31 décembre	8.673	1963 31 juillet	8.492	1964 31 juillet	15.247

⁴ La rubrique « Fonds publics belges » se voit, en outre, réduite à partir de juin 1963 de la fraction des titres de la dette congolaise qui, n'étant pas émis sous la garantie de l'Etat belge, sont désormais comptés parmi les Fonds publics étrangers.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

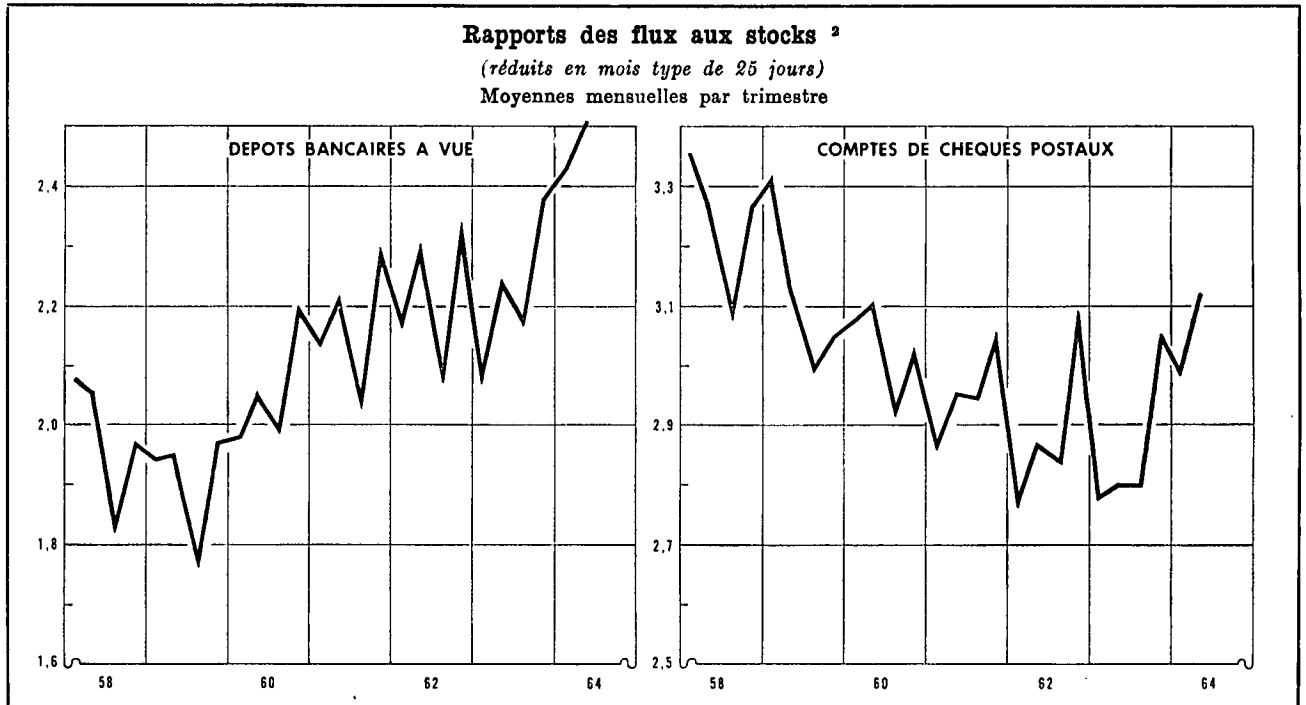
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1960	1961	1962	1963	1963	1964	1963	1964
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	30 juin	30 juin	31 juillet	31 juillet
A. Opérations d'épargne (art 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	330	398	1.747	804	1.155	489	1.532	359
Emprunts au jour le jour	1.332	2.110	871	1.406	1.980	1.947	2.053	2.015
a) Garantis par des sûretés réelles	1.247	1.986	815	1.232	1.819	1.633	1.934	1.785
b) Non garantis par des sûretés réelles	85	124	56	174	161	314	119	230
Banquiers	14.208	28.067	26.553	38.661	33.949	47.974	35.494	44.430
Maison-mère, succursales et filiales	3.165	3.911	4.300	7.884	6.334	5.951	6.251	5.485
Acceptations	12.683	14.319	17.928	18.784	19.012	20.675	19.081	21.099
Autres valeurs à payer à court terme	2.382	2.776	3.875	4.901	5.202	5.997	5.128	4.127
Créditeurs pour effets à l'encaissement	990	967	1.095	1.216	1.129	1.266	1.081	1.209
Dépôts et comptes courants	103.790	121.118	130.986	150.290	141.949	154.157	138.695	151.328
a) A vue	61.080	66.746	71.259	81.543	78.231	83.042	74.655	78.068
b) A un mois au plus	4.873	6.112	5.532	5.159	5.960	5.579	5.844	6.605
c) A plus d'un mois	19.200	27.902	29.392	30.007	29.732	28.790	29.062	29.387
d) A plus d'un an	956	1.529	2.201	1.138	1.564	879	1.590	873
e) A plus de deux ans	1.975	2.495	2.671	3.049	2.997	3.063	3.019	3.035
f) Carnets de dépôts	14.115	14.613	17.937	27.355	21.412	30.813	22.484	31.367
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.591	1.721	1.994	2.039	2.053	1.991	2.041	1.993
Obligations et bons de caisse	7.573	8.619	11.060	11.433	11.183	11.244	11.245	11.283
Montants à libérer sur titres et participations	635	615	689	672	703	686	696	1.004
Divers	4.940	6.007	6.104	6.809	5.717	7.010	6.000	6.646
Total de l'exigible ...	152.028	188.907	205.208	242.860	228.313	257.396	227.256	248.984
C. Non exigible :								
Capital	6.201	6.520	7.636	8.221	8.041	8.594	8.135	9.396
Fonds indisponibles par prime d'émission	284	292	785	838	793	959	793	959
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	406	428	467	541	537	595	537	595
Réserve disponible	3.363	3.652	3.828	4.179	4.161	4.330	4.161	4.330
Provisions	170	120	156	193	186	306	187	309
Total du non exigible ...	10.424	11.012	12.872	13.972	13.718	14.784	13.813	15.589
Total du passif ...	162.452	199.919	218.080	256.832	242.031	272.180	241.069	264.573

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut	réduit en mois type de 25 jours	
	(milliards de francs)			dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴
1956	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1963	132,5	107,1	239,6	2,25	2,23	2,85
1962 4 ^e trimestre	130,1	105,3	235,4	2,36	2,34	3,09
1963 1 ^{er} trimestre	117,8	103,8	221,6	2,12	2,09	2,78
2 ^e trimestre	133,8	105,6	239,4	2,24	2,26	2,80
3 ^e trimestre	131,1	104,8	235,9	2,24	2,18	2,80
4 ^e trimestre	147,4	114,0	261,4	2,41	2,38	3,05
1964 1 ^{er} trimestre	150,2	115,0	265,2	2,46	2,43	2,99
2 ^e trimestre	159,2	124,4	283,6	2,51	2,51	3,12
1963 Juillet	143,6	113,2	256,8	2,47	2,38	2,93
Août	118,9	103,8	222,7	2,08	2,00	2,81
Septembre	130,7	97,5	228,2	2,17	2,17	2,66
Octobre	139,9	111,8	251,7	2,46	2,28	3,03
Novembre	138,2	113,0	251,2	2,16	2,25	3,07
Décembre	164,1	117,1	281,2	2,60	2,60	3,04
1964 Janvier	146,3	120,5	266,8	2,42	2,33	3,10
Février	154,2	114,9	269,1	2,52	2,52	3,03
Mars	150,1	109,7	259,8	2,45	2,45	2,85
Avril	159,3	122,3	281,6	2,64	2,54	3,13
Mai	154,6	131,9	286,5	2,26	2,45	3,32
Juin	163,8	119,1	282,9	2,63	2,53	2,91
Juillet	157,8	130,3	288,1	2,62	2,52	3,18

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptes extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B.* — *Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N.B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIARIES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	1	2	3						Avances	Escompte de bons de caisse 2
	valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie							
	1 3	valeur nominale								
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.927
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.582	623	2.700	1	—	4.608	72	—
1960	6.653	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...
1962 Janvier	6.149	200	...	6.831	75	9.996	...	—
Février	6.235	220	...	3.300	2.696	9.253	...	—
Mars	6.188	130	...	3.188	1.600	7.961	...	—
Avril	6.112	1.018	...	3.521	1.878	9.391	...	—
Mai	6.215	280	...	3.003	2.192	8.492	...	—
Juin	6.701	11	...	2.108	2.923	8.589	...	—
Juillet	6.887	438	...	2.069	1.972	8.336	...	—
Août	6.803	200	1.175	2.041	1.401	8.593	...	—
Septembre ...	6.910	248	1.100	1.724	1.681	8.623	...	—
Octobre	7.233	572	1.200	796	2.564	9.248	...	—
Novembre ...	7.946	1.175	2.100	1	790	8.905	...	—
Décembre	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963 Janvier	7.061	550	1.457	6.020	...	—
Février	6.941	1.159	900	...	154	6.054	...	—
Mars	8.212	1.663	100	...	706	6.471	...	—	979	...
Avril	8.387	1.330	...	70	973	7.702	...	—
Mai	8.604	1.319	...	390	1.408	8.650	...	—
Juin	9.008	1.058	500	...	489	7.949	...	—
Juillet	8.690	1.100	71	6.828	...	—
Août	8.396	1.315	126	6.569	...	—	228	...
Septembre ...	8.646	1.370	6.282	...	—	639	...
Octobre	8.543	1.629	6.459	572	—
Novembre ...	8.562	1.721	6.851	280	—
Décembre	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...

1 Y compris les opérations à réméré.

2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

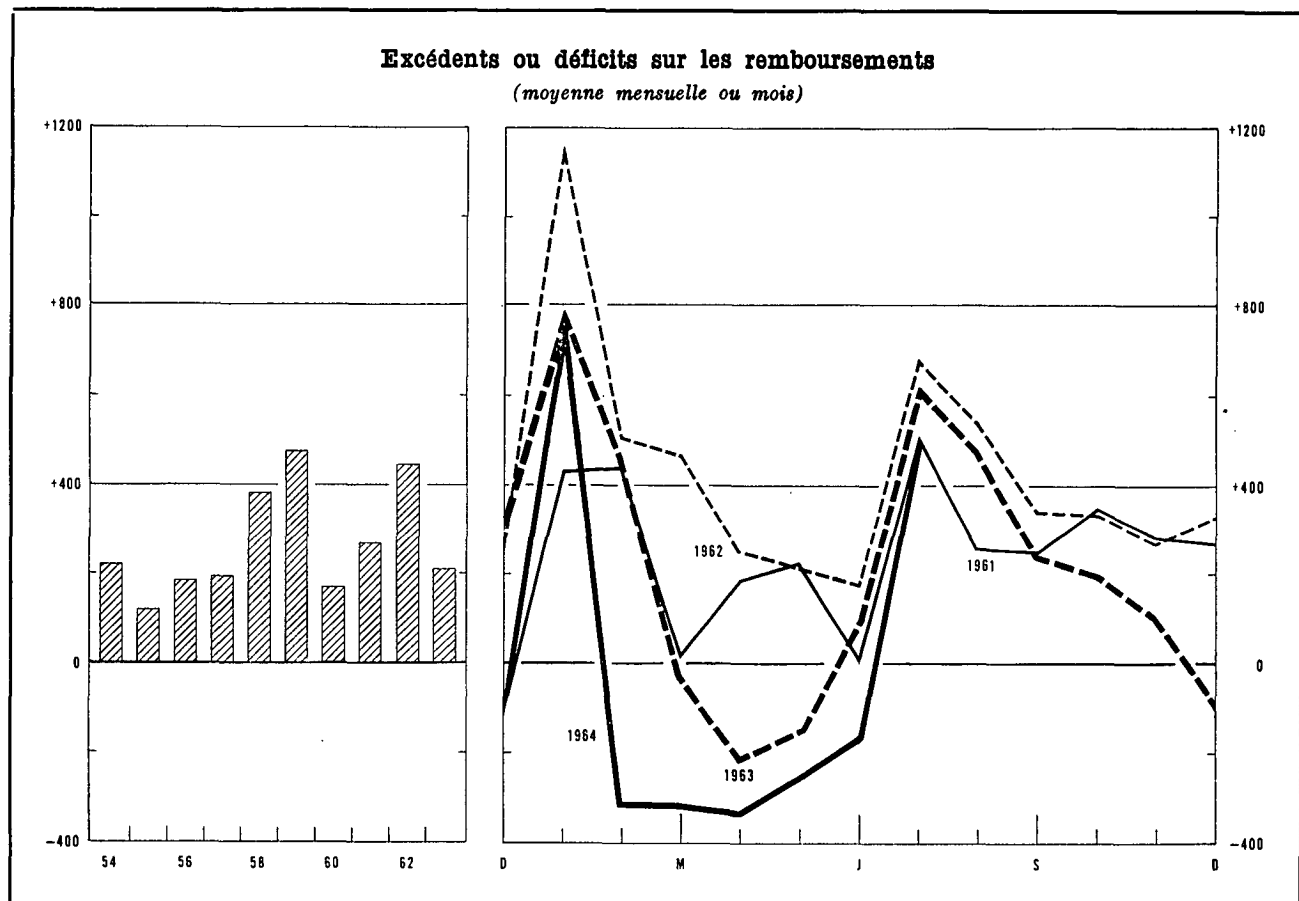
3 Il s'agit des valeurs nominales pour les chiffres de fin d'année et des valeurs comptables pour les autres mois.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.192 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.840		19.786		2.054		78.887 ¹	
1961	22.799		19.585		3.214		84.693 ¹	
1962	25.995		20.717		5.278		92.654 ¹	
1963	26.388		23.788		2.600		97.980 ¹	
	1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964
Janvier	2.388	p 2.798	1.600	p 2.032	788	p 766	93.442	p 98.746
Février	2.020	p 2.207	1.556	p 2.517	464	p -310	93.906	p 98.436
Mars	2.016	p 2.115	2.047	p 2.431	- 31	p -316	93.875	p 98.120
Avril	2.051	p 2.225	2.260	p 2.558	-209	p -333	93.666	p 97.787
Mai	2.168	p 2.108	2.303	p 2.356	-135	p -248	93.531	p 97.539
Juin	2.198	p 2.356	2.095	p 2.522	103	p -166	93.634	p 97.373
Juillet	2.640	p 2.652	2.013	p 2.142	627	p 510	94.261	p 97.883
Août	2.254	p 2.174	1.765	p 1.896	489	p 278	94.750	p 98.161
Septembre	2.122		1.877		245		94.995	
Octobre	2.293		2.082		211		95.206	
Novembre	2.047		1.927		120		95.326	
Décembre	2.191		2.262		- 71		97.980 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Disponible ¹	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	7,6	7,7	9,1	10,8	12,4	15,1
Avances à l'industrie	—	2,0	3,3	5,2	7,3	8,6
Crédit d'exportation	—	...	0,2	0,4	0,5	0,7
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,4	1,6	1,7	2,4	2,5	3,0
Certificats de Trésorerie	1,5	5,2	4,3	2,0	4,3	6,2
Prêts au jour le jour	1,3	0,8	1,1	0,8	0,7	0,9
Total des placements provisoires ...	10,8	17,3	19,7	21,6	27,7	34,5
Placements définitifs :						
Rentes belges directes	18,4	17,3	19,7	20,0	20,2	23,4
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	13,6	15,4	16,5	17,8	16,6	14,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6
et communes	1,5	1,2	1,2	1,0	1,0	0,9
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Avances à l'Etat résultant du paiement des alloca-	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
tions complémentaires aux prisonniers politiques, et	2,8	2,9	3,3	3,8	4,3	4,8
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8
guerre	18,3	19,9	21,3	22,2	22,7	24,0
Prêts hypothécaires	60,8	62,8	68,2	71,0	71,0	74,1
Crédit agricole						
Avances à la Société nationale du logement, aux						
sociétés agréées et aux communes en vue de la						
construction d'habitations sociales						
Total des placements définitifs ...						

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	60,0	66,5	74,3	78,7	84,5	92,5
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,6	4,9	3,8	3,7	3,7	4,9
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	...
Total des dépôts sur livrets ...	65,0	71,8	78,5	82,8	88,5	97,6
Dépôts en comptes courants ²	1,9	3,5	3,7	3,0	3,4	4,1
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotations, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	6,2	6,7	7,3	7,9	8,7	9,4

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	7,2	7,5	7,7	7,3	7,1	6,4
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,1	10,1	11,0	11,6	12,5	13,9
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0
Obligations de sociétés belges	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9
Prêts hypothécaires	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	19,5	20,5	21,5	21,5	22,0	22,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	13,2	13,5	13,8	13,1 ¹	13,4	13,6
Réserves mathématiques ²	6,7	7,4	8,2	8,8	9,4	10,1
Total ...	19,9	20,9	22,0	21,9	22,8	23,7

* La C.G.E.R. publie séparément :

- a) *Depuis 1957* :
- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie.
 - 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation. En vertu de la loi du 3 avril 1962, cette gestion est reprise par la Caisse Nationale des Pensions pour Employés. Le transfert des fonds correspondant a été effectué en 1963 conformément à la situation de clôture au 31 décembre 1962.
 - 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois, depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.
- b) *Depuis 1958* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).
- c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 » et, ultérieurement, par la loi du 3 avril 1962, conçues selon le principe de capitalisation.
- 1 Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».
- 2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	2,0	1,9	2,2	3,0	2,9	2,8
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,7	1,1	1,3	2,0	2,6	3,4
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	3,6	4,0	4,5	6,0	6,5	7,1
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ¹	2,7	2,9	3,2	4,6 ¹	4,9	5,3
Fonds de réserve	1,0	1,2	1,4	1,5	1,8	2,0

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions », les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962 1 ^{er} trimest.	24,1	6,7	5,5	36,3	2,2	20,9	0,5	23,6	7,6	0,2	0,1	0,4	0,4	6,6	15,3	38,9
2 ^e trimest.	24,8	7,0	5,7	37,5	2,2	21,9	0,5	24,6	7,6	0,3	0,1	0,4	0,4	7,2	16,0	40,6
3 ^e trimest.	25,7	7,2	5,9	38,8	2,4	22,7	0,5	25,6	8,1	0,3	0,1	0,5	0,5	7,3	16,8	42,4
4 ^e trimest.	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963 1 ^{er} trimest.	28,3	8,0	6,3	42,6	2,9	24,3	0,6	27,8	9,4	0,4	...	0,5	0,6	7,9	18,8	46,6
2 ^e trimest.	29,0	8,7	6,3	44,0	3,0	24,9	0,5	28,4	9,8	0,4	...	0,5	0,6	8,3	19,6	48,0
3 ^e trimest.	29,9	9,3	6,2	45,4	3,2	25,7	0,4	29,3	10,2	0,5	...	0,5	0,5	8,6	20,3	49,6
4 ^e trimest.	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	20,6	51,1
1964 1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	6,2	48,5	4,0	27,2	0,4	31,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	52,7
Nouvelle série 1																
1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	9,9	52,2	4,0	31,2	0,4	35,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	56,7
2 ^e trimest.	32,6	10,7	10,0	53,3												

1 L'écart que l'on constate pour le 1^{er} trimestre 1964 entre les deux séries résulte de la prise en considération dans la nouvelle série de sociétés récemment agréées.

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	6,7	8,6	9,8	10,5	10,9	11,7
2 ^o garantis par banques et sociétés financières ...	5,1	5,5	6,2	6,7	7,2	8,0
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	7,1	7,8	10,5	13,1	15,7	19,6
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	1,9	2,0	1,8	1,7	1,6	1,5
Crédits commerciaux à moyen terme	1,0	0,8	0,8	1,3	1,0	1,5
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	1,3
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,4	2,5	2,7	2,7	2,8	2,7
PASSIF						
Obligations	21,4	24,9	30,1	35,9	37,5	39,4
Bons de caisse	4,1	5,7	6,3	6,9	7,3	8,4
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7	1,4
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	0,7	0,8	1,1	1,2	1,2	1,3

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'Aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : *Crédit Communal de Belgique.*

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal											Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)		
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »											Moyenne des soldes globaux journaliers		
	Solde disponible au début de la période	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	créditeurs			
		Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires					Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
1954	1.320	3.650		2.146	5.796	165	5.250	5.415	1.701	22.868	1.850	1.785	349	15.518
1955	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	26.192	1.563	1.700	388	14.061
1956	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.356	2.288	24.877
1963	3.880	7.481	1.517	1.351	10.349	241	9.572	9.813	4.416	58.516 ¹	6.827	1.589	3.214	26.300
1962 Août	3.837	715	105	126	946	34	758	792	3.991		6.536	1.334	2.368	1.458
Septembre	3.991	521	125	105	751	17	881	898	3.844		6.855	1.188	2.543	1.460
Octobre	3.844	682	147	114	943	24	917	941	3.846		6.682	1.067	3.234	2.338
Novembre	3.846	633	154	83	870	40	827	867	3.849		6.654	1.164	3.456	1.390
Décembre	3.849	551	118	146	815	31	753	784	3.880	52.178	7.337	1.333	3.086	2.247
1963 Janvier	3.880	479	155	56	690	13	784	797	3.773	52.158	7.352	1.059	4.235	3.781
Février	3.773	675	214	140	1.029	15	607	622	4.180	53.033	6.848	1.273	3.778	1.944
Mars	4.180	820	154	78	1.052	15	758	773	4.459	53.984	7.632	1.419	3.797	1.992
Avril	4.459	599	69	110	778	26	415	441	4.796	54.035	7.582	1.496	3.282	2.401
Mai	4.796	566	28	82	676	20	757	777	4.695	54.611	7.930	1.689	2.824	1.743
Juin	4.695	562	59	65	686	17	788	805	4.576	55.174	8.156	1.644	3.081	1.574
Juillet	4.576	724	125	173	1.022	27	880	907	4.691	55.672	7.892	1.557	3.512	3.470
Août	4.691	432	130	103	665	13	794	807	4.549	56.216	7.999	1.692	3.299	1.121
Septembre	4.549	692	112	110	914	16	922	938	4.525	57.066 ¹	7.736	1.726	3.002	1.842
Octobre	4.525	689	148	192	1.029	38	1.053	1.091	4.463	57.385 ¹	7.323	1.628	2.892	2.589
Novembre	4.463	516	160	67	743	17	750	767	4.439	58.061 ¹	6.962	1.922	2.459	1.583
Décembre	4.439	727	163	175	1.065	24	1.064	1.088	4.416	58.516 ¹	6.827	1.959	2.409	2.260
1964 Janvier	4.416	891	174	114	1.179	11	870	893	4.714	58.883 ¹	6.724	1.489	2.817	4.967
Février	4.714	651	219	96	966	19	759	778	4.902	59.731 ¹	6.813	1.945	2.339	2.512
Mars	4.902	538	159	148	845	26	1.047	1.073	4.674	60.404 ¹	6.616	1.657	2.386	2.214
Avril	4.674	664	151	80	895	25	760	785	4.784	60.599 ¹	7.305	1.614	2.504	2.469
Mai	4.784	578	130	97	805	19	955	974	4.615	61.294 ¹	7.603	2.187	1.999	1.687
Juin	4.615	673	258	121	1.052	23	1.089	1.112	4.555	61.177 ¹	7.719	1.878	2.355	2.138
Juillet	4.555	1.047	141	163	1.351	27	1.144	1.171	4.735	62.977 ¹	7.139	1.278	3.234	3.853
Août	4.735	692	147	140	979	29	1.076	1.105	4.609	63.784 ¹	8.366	1.880	2.446	1.711

¹ Dont consolidation de déficits ordinaires des comptes communaux.

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	1,7	2,3	2,6	3,1	3,5	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7
Prêts hypothécaires	7,8	9,0	10,5	11,4	12,1	2,0	2,3	2,7	3,2	3,6
Prêts sur police	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	3,5	4,8	5,3	5,7	5,9	3,1	3,2	3,4	3,6	3,7
Valeurs étrangères	0,8	1,3	1,9	1,5	1,9	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Titres garantis par le Congo	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	3,1	4,2	4,2	4,6	5,0	0,4	0,7	0,7	0,8	0,8
Titres des autres organismes										
parastataux	1,2	1,4	1,4	1,6	1,6	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1
Titres des provinces et com-										
munes	1,7	1,4	1,7	1,8	1,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Obligations de sociétés belges	7,2	7,2	7,4	8,1	9,0	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,7	2,1	2,2	2,3	2,9	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7
Total des valeurs mobilières ...	19,6	22,5	24,2	25,7	28,3	6,5	6,7	7,2	7,7	7,9

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	31,0	35,3	38,7	41,7	45,3	9,8	10,7	11,6	12,6	13,6

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1962	3,03
1963	3,33
1962 4 ^e trimestre .	3,41
1963 1 ^{er} trimestre .	3,05
2 ^e trimestre .	2,99
3 ^e trimestre .	3,48
4 ^e trimestre .	3,80
1964 1 ^{er} trimestre .	3,68
2 ^e trimestre .	4,06

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Modalités d'épargne	1954		1955		1956		1957		1958		1959		1960		1961		1962	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	5,0		5,0		6,0		5,5		9,8		9,9		6,6		9,3		14,2	
Banques	3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0		10,4		5,9	
Institutions parastatales de crédit ..	0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3		1,2		1,7		1,7	
Total ...	8,3		7,0		5,6		6,1		16,6		15,3		11,8		21,4		21,8	
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,4		3,7		3,5		5,1		5,0		3,2		2,5		3,0		1,9	
Organismes d'assurance contre les accidents de travail	1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7		1,1		1,0	
Caisses de vacances annuelles	0,1		0,3		0,1		0,4		-0,1		-0,1		-0,1		-0,1		0,2	
Organismes d'assurances sur la vie ..	3,1		3,4		3,5		3,5		3,8		5,4		6,8		4,9		4,6	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,1		0,2		0,2		0,2		0,2		0,1		0,2		0,2		0,2	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,4		0,5		1,2	
Total ...	7,9		9,0		8,8		10,6		10,3		9,9		10,5		9,6		9,1	
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,9		2,9		1,8		2,1		1,8		1,8		1,1		2,4		3,3	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	5,2		6,2		6,5		7,0		7,4		8,5		9,2		9,9		12,5	
Constructions d'habitations (capitales investies par les particuliers)	7,3		7,9		7,4		8,9		9,1		10,3		11,4		12,5		13,8	
Total ...	15,4		17,0		15,7		18,0		18,3		20,6		21,7		24,8		29,6	
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public	13,1		10,5		7,9		13,6		16,2		13,4		17,0		13,8		18,1	
Total (1 à 4) ...	44,7		43,5		38,0		48,3		61,4		59,2		61,0		69,6		78,6	
Doubles emplois ² ...	0,6		0,2		-0,6		0,2		-1,4		0,6		0,1		0,1		-0,2	
Total net (1 à 4) ...	45,3		43,7		37,4		48,5		60,0		59,8		61,1		69,7		78,4	
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0		35,9		34,3	
Epargne nette	7,8 ³		9,6 ³		10,0		9,2		5,2		5,2		7,7		8,4		6,0	
Total ...	31,6		35,0		38,5		40,1		35,0		35,9		42,7		44,3		40,3	
Total général (1 à 5) ...	76,9		78,7		75,9		88,6		95,0		95,7		103,8		114,0		118,7	

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC
1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹
(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (8) = (1) - (2)						
1. Etat (dette directe uniquement)	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9
	1963	18,6	13,5	5,1	—	5,1	0,7	2,9	- 2,2	2,9
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7
	1960	0,9	1,3	- 0,4	...	- 0,4	2,7	0,4	2,3	1,9
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	r 3,9	0,7	r 3,2	r 5,1
	1963	3,0	1,4	1,6	...	1,6	3,4	1,0	2,4	4,0
3. Organismes paraétatiques de crédit	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0
	1963	0,4	0,1	0,3	4,1	4,4	2,8	1,2	1,6	6,0
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	6,4
	1963	2,9	2,5	0,4	2,6	3,0	3,0
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	1,3	0,2	1,1	4,2
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1
	1963	2,7	1,0	1,7	—	1,7	0,2	0,4	- 0,2	1,5
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,9	3,0	3,9	32,5
	1960	35,9	20,7	15,2	8,8	24,0	7,5	2,3	5,2	29,2
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4
6. Congo et Rwanda-Burundi	1958	4,0	0,4	3,6	...	3,6	3,6
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5
	1961
	1962
	1963
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Rwanda-Burundi	1958	27,9	13,9	14,0	10,2	24,2	5,8	3,5	2,3	26,5
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,9	3,0	3,9	31,9
	1960	35,9	22,2	13,7	8,8	22,5	7,5	2,3	5,2	27,7
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4
7. Rectifications à apporter pour :	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
a) obtenir l'évolution de l'encours des titres accessibles à tout placeur d'une part et des titres non accessibles à tout placeur d'autre part — corrections : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables ⁶	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—
b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — corrections : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁷	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	...
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	- 0,5
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	- 0,2
	1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	- 0,4
	1962	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	- 0,5
	1963	- 0,3	—	- 0,3	—	- 0,3	—	—	—	- 0,3

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 3,0; en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,3; en 1963 : 8,8.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et la Société Nationale des Distributions d'Eau.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ Dans le courant de l'année 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée.

⁷ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *
Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ¹ (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1962	Février	1	Etat belge 1962-1982, 1 ^{re} série	5,00-5,25-5,50 ²	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	7.450	5,54
	Mars	1	Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75 ³	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29	R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2	S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28	Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14	Etat belge 1962-1982, 2 ^e série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	8.100	5,26
	Août	27	Ville d'Anvers 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,37
	Septembre	24	Fonds des Routes	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,20
	Novembre	12	Etat belge 1962-1982, 3 ^e série	4,75-5,00-5,25 ⁵	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	10.480	5,06
1963	Mars	4	Etat belge 1963-1983, 1 ^{re} série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.900	5,09 ⁶
	Avril	18	R.T.T. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.350	5,55 ⁶
	Mai	16	S.N.C.B. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.300	5,55 ⁶
	Mai	30	C.N.C.P. 1963-1968-1973	5,20 — 5,50 ⁷	100,00	à 5 ou 10 ans	350	5,49 ⁶
	Juin	20	Etat belge 1963-1983, 2 ^e série	5,50 — 5,75 ⁹	99,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.250	5,72 ⁶
	Septembre	3	Ville de Liège 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	1.000	5,90 ⁶
	Septembre	3	Ville de Gand 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	600	5,90 ⁶
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983, 3 ^e série	5,50-5,75 ⁹	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	3.232	5,80 ⁶
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983	6,00	100,00	à 20 ans	4.270	6,00 ⁶
	Novembre	18	Fonds des Routes 1963-1983	6,00	99,00	à 20 ans	2.500	6,12 ⁶
	Décembre	11	Ville de Brux. 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	516	6,14 ⁶
	Décembre	11	Ville d'Anvers 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	781	6,14 ⁶
1964	Février	17	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	12.000	6,44 ⁶
	Avril	13	Fonds des Routes 1964-69-74	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	5.000	6,44 ⁶
	Mai	25	Etat belge 1964-75	6,25 — 6,50 ¹³	100,00	à 5 ans 6 m. ou 11 ans 3 m.	7.085	6,41 ⁶
	Septembre	2	S.N.C.B. 1964-69-74	6,25 — 6,50 ¹²	99,50	à 5 ou 10 ans	1.500	6,58 ⁶
	Octobre	12	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	11.000	6,44 ⁶

¹ Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.

² Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

³ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

⁴ Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.

⁵ Intérêts : 4,75 % pendant les 10 premières années, 5 % pendant les 5 années suivantes et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

⁶ Rendement sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.

⁷ Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 dernières années.

⁸ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

⁹ Intérêts : 5,50 % pendant les 10 premières années, 5,75 % pendant les 10 dernières années.

¹⁰ Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,40 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

¹¹ Intérêts : 5,30 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

¹² Intérêts : 6,25 % pendant les 5 premières années, 6,50 % pendant les 5 dernières années.

¹³ Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 pendant 5 ans 9 mois.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté ¹		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1961	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00 ²
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ²
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61 ²
	Novembre	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981 ³	5,00	100,0	20 ans	FLux 250	5,06
1962	Mars	27	Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 30	5,55
1963	Mai	10	Etat belge	4,875	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	4,97 ^{2,4}
	Septembre	20	Etat belge	5,00	100,0	35 mois	U.S. \$ 11	5,24 ⁴
1964	Août	31	Etat belge ³	5,25	100,0	35 mois	U.S. \$ 16,5	5,60 ⁴

¹ La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

² Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

³ Emprunt de conversion.

⁴ Cet emprunt est exempt de tous impôts et taxes, présents et futurs au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.

* Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues), qui ont fait l'objet d'un arrêté au Moniteur belge.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe ²	Dette indirecte	Dette totale ²
	intérieure				extérieure						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	conso- lidée 2	à moyen et court terme	totale 2			
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	167,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1
1961	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Août	223,6	20,0	82,0	32,3	357,9	19,8	19,0	38,8	396,7	25,2	421,9
Septembre	223,4	20,0	82,8	32,4	358,6	19,7	18,4	38,1	396,7	25,2	421,9
Octobre	222,9	22,0	82,3	33,1	360,3	19,7	17,0	36,7	397,0	27,5	424,5
Novembre	232,2	20,9	76,3	33,0	362,4	19,7	16,7	36,4	398,8	27,5	426,3
Décembre	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2
1963 Janvier	250,7	16,7	56,1	37,4	360,9	19,5	18,1	37,6	398,5	27,5	426,0
Février	249,9	16,8	60,2	34,4	361,3	19,5	19,1	38,6	399,9	27,5	427,4
Mars	254,6	16,7	60,5	35,4	367,2	19,3	21,2	40,5	407,7	27,5	435,2
Avril	253,9	16,3	63,4	36,4	370,0	19,2	21,9	41,1	411,1	27,4	438,5
Mai	253,8	16,2	61,9	35,8	367,7	19,2	24,0	43,2	410,9	27,4	438,3
Juin	254,0	16,2	61,4	36,1	367,7	19,0	24,3	43,3	411,0	27,4	438,4
Juillet	257,7	15,8	56,0	37,8	367,3	18,9	24,6	43,5	410,8	27,2	438,0
Août	257,5	15,7	58,3	34,3	365,8	18,9	24,9	43,8	409,6	27,2	436,8
Septembre	256,7	15,7	58,3	35,2	365,9	18,7	25,1	43,8	409,7	27,1	436,8
Octobre	263,5	13,3	55,9	37,4	370,1	18,6	26,6	45,2	415,3	27,0	442,3
Novembre	262,3	13,7	57,1	35,1	368,2	18,6	27,4	46,0	414,2	27,9	442,1
Décembre	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0
1964 Janvier	260,2	14,3	56,7	38,9	370,1	18,4	27,9	46,3	416,4	29,2	445,6
Février	270,6	9,0	55,0	36,6	371,2	18,4	29,3	47,7	418,9	29,2	448,1
Mars	270,1	9,8	55,0	38,2	373,1	18,1	29,3	47,4	420,5	29,1	449,6
Avril	269,3	6,0	56,2	39,6	371,1	18,1	29,8	47,9	419,0	34,1	453,1
Mai	269,0	6,0	57,9	38,0	370,9	18,1	30,4	48,5	419,4	34,0	453,4
Juin	275,4	5,8	54,6	39,9	375,7	17,9	30,4	48,3	424,0	33,9	457,9
Juillet	274,6	5,8	48,8	41,6	370,8	17,8	30,2	48,0	418,8	33,8	452,6
Août	274,3	5,8	52,9	38,3	371,3	17,7	30,6	48,3	419,6	33,7	453,3

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur ¹					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
A. Secteur public belge (fonds publics belges) :															
1. Etat ²	170,6	187,7	204,2	216,2	231,8	48,7	45,9	44,9	42,5	66,6 ⁷	219,3	233,6	249,1	258,7	298,4 ⁷
2. Organismes publics de crédit non monétaires ..	64,9	74,2	84,5	96,1	106,0	15,6	17,3	18,9	20,2	21,9	80,5	91,5	103,4	116,3	127,9
3. Paraétatiques d'exploitation	23,5	26,8	26,2	25,4	26,5	4,1	5,3	5,5	6,0	6,5	27,6	32,1	31,7	31,4	33,0
4. Fonds de pension	—	—	—	—	—	3,1	4,4	5,9	7,1	9,8	3,1	4,4	5,9	7,1	9,8
5. Secteur public non compris ailleurs	26,2	27,0	26,2	25,7	26,2	8,3	9,2	9,9	10,1	10,6	34,5	36,2	36,1	35,8	36,8
B. Trésor congolais (fonds publics congolais)	12,8	12,2	10,8	10,8	10,8	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	14,1	13,5	12,1	12,1	12,1
Total ...	298,0	327,9	351,9	374,2	401,3	81,1	83,4	86,4	87,2	116,7	379,1	411,3	438,3	461,4	518,0

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur ¹					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
A. Secteurs nationaux non financiers :															
1. Entreprises privées et particuliers ³	163,4	180,2	194,9	207,0	214,7	9,9	8,7	6,3	5,5	7,7	173,3	188,9	201,2	212,5	222,4
2. Paraétatiques d'exploitation	1,7	2,2	2,5	2,8	3,1	0,2	0,2	0,5	0,5	0,4	1,9	2,4	3,0	3,3	3,5
3. Secteur public non compris ailleurs ⁴	1,4	1,6	1,8	1,6	1,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,5	1,7	1,9	1,7	1,8
4. Sécurité Sociale	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	0,6	0,6	1,0	1,0	0,9	1,7	1,6	2,0	2,3	2,3
B. Etranger : Congo et Rwanda-Burundi ⁵	4,1	4,0	3,4	2,6	2,6	1,1	0,7	0,3	0,3	0,2	5,2	4,7	3,7	2,9	2,8
C. Intermédiaires financiers :															
1. Organismes monétaires ⁶	31,5	35,4	35,6	41,1	49,9	36,5	36,3	37,7	37,6	59,6	68,0	71,7	73,3	78,7	109,5 ⁷
2. Fonds des Rentes	3,3	4,5	6,6	6,9	7,8	—	—	—	—	—	3,3	4,5	6,6	6,9	7,8
3. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	34,6	38,8	40,7	41,9	45,4	12,7	13,6	14,8	14,2	14,8	47,3	52,4	55,5	56,1	60,2
4. Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	51,4	53,7	58,3	60,8	64,8	20,0	23,2	25,7	28,0	30,7	71,4	76,9	84,0	88,8	95,5
5. Organismes publics de crédit non monétaires ..	5,5	6,5	7,1	8,2	9,9	—	—	—	—	2,3	5,5	6,5	7,1	8,2	12,2
Total ...	298,0	327,9	351,9	374,2	401,3	81,1	83,4	86,4	87,2	116,7	379,1	411,3	438,3	461,4	518,0

¹ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire.

² Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

³ Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique Etranger « Congo et Rwanda-Burundi ».

⁴ A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

⁵ Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Rwanda-Burundi.

⁶ A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

⁷ Y compris l'emprunt spécial de conversion de 1962 soit 19,8 milliards.

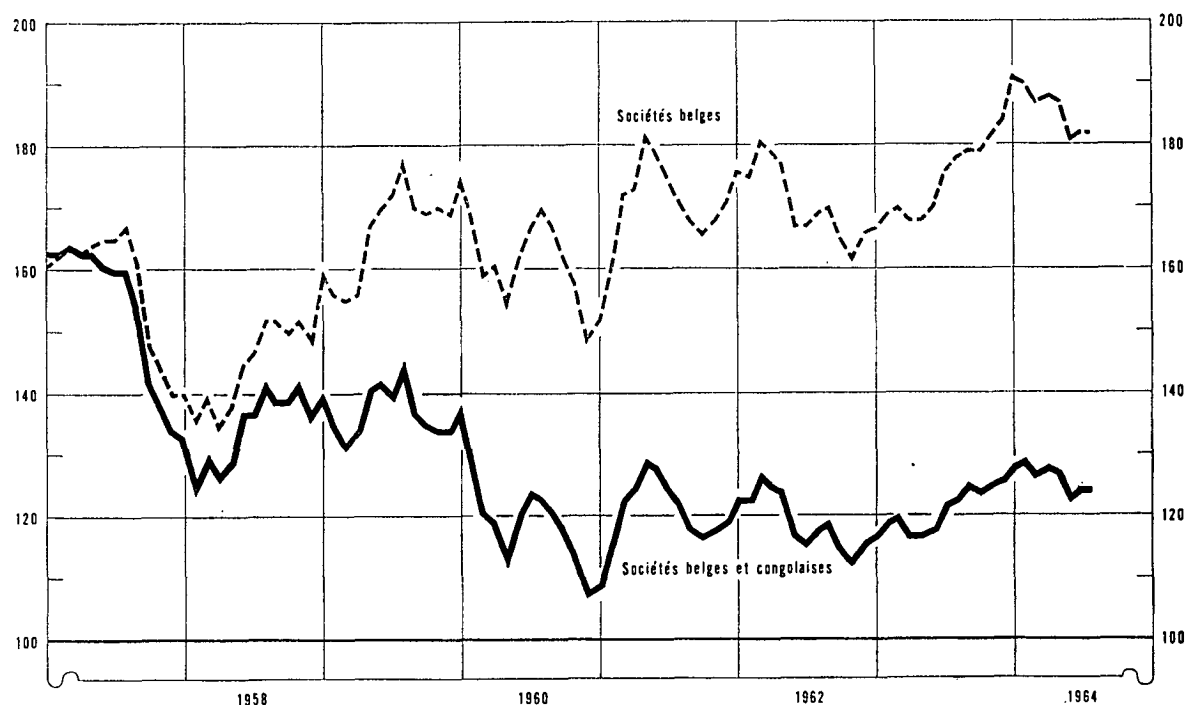
Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol II, n° 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ». — XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1968 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES

Indice des cours des actions au comptant

(Base 1953 = 100)



Périodes	Capitaux traités		Indice global du cours des actions				Taux de rendement % ³					
	moyennes par séances - (millions de francs) ^{1 5}		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises ^{4 6}	Valeurs belges ⁵					
			Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges								
(Base 1953 = 100) ^{2 4}												
1954 Moyenne mensuelle	110		118	116	108	3,3	n.d.					
1955 Moyenne mensuelle	152		157	146	141	3,0	n.d.					
1956 Moyenne mensuelle	113		164	158	139	3,3	n.d.					
1957 Moyenne mensuelle	106		155	158	133	3,6	n.d.					
1958 Moyenne mensuelle	70		135	145	117	3,9	n.d.					
1959 Moyenne mensuelle	105		137	166	129	3,4	2,9					
1960 Moyenne mensuelle	93		121	162	116	4,5	2,8					
1961 Moyenne mensuelle	103		120	169	115	4,5	3,1					
1962 Moyenne mensuelle	82		119	171	113	3,2	3,2					
1963 Moyenne mensuelle	88		121	174	116	2,7	3,0					
		1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964	
Janvier	93	137	117	128	167	191	113	118	2,9	2,4	3,2	2,7
Février	89	118	119	129	169	190	117	115	2,9	2,5	3,1	2,7
Mars	79	83	120	127	170	187	116	113	2,9	2,5	3,2	2,8
Avril	89	82	117	128	168	188	114	117	2,9	2,5	3,2	2,9
Mai	83	85	117	127	168	187	114	115	2,8	2,6	3,1	3,0
Juin	83	72	118	123	170	181	114	110	2,7	2,6	3,0	3,0
Juillet	89	75	122	124	176	182	116	115	2,5	2,6	2,9	3,0
Août	84	68	123	124	178	182	118	112	2,5	2,6	2,8	3,0
Septembre	87		125	125	179	183	119	113	2,5		2,8	
Octobre	85		124		179		116		2,4		2,8	
Novembre	95		125		182		117		2,4		2,7	
Décembre	98		126		184		117		2,4		2,7	

¹ Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

² Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.

³ Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

⁴ Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

⁵ Bourse de Bruxelles.

⁶ Jusqu'en 1958, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1955	50	3.265	2.704	644	1,1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	37,6	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	10.700	447
1963	51	6.349	4.402	1.552	0,1	676	60	p11.082	514

Sociétés financières et immobilières ⁵

1955	1.927	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	12.883	602
1963	1.557	34.172	19.038	3.594	230	2.282	135	p13.739	665

Industrie des fabrications métalliques

1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	1.918	117
1963	1.310	17.850	13.235	3.406	367	2.063	144	p 1.848	118

Métallurgie du fer

1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	5.427	286
1963	95	16.168	15.004	1.335	78	546	36	p 5.764	321

Industrie textile

1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	340	24
1963	975	11.117	10.123	1.114	447	319	67	p 339	21

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : *Institut National de Statistique* (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	760	52
1963	725	10.340	7.186	1.556	161	622	59	p 802	49
Industrie chimique									
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	964	66
1963	558	16.331	8.440	2.038	265	1.132	84	p 856	55
Electricité									
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	2,6	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	0,1	1.690	82	7.188	340
1963	32	20.412	3.630	2.163	—	1.657	85	p 8.602	443
Industrie du charbon									
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	398	27
1963	39	7.661	1.574	209	244	184	21	p 253	23
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}									
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	45.434	2.259
1963	14.234	193.465	121.935	25.219	3.202	13.006	1.256	p49.172	2.510

Notes : voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.888	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.628	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	834	35
1963	313	40.710	27.336	2.863	664	1.196	98	712	30

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	46.268	2.294
1963	14.547	234.175	149.271	28.082	3.866	14.202	1.354	49.884	2.540

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligatoire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959 12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961 12 mois	13.957	172,8	109,1	24,3	3,9	13,1	2,4
1962 3 premiers mois	2.198	19,9	12,9	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.582	55,9	33,5	8,9	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.506	122,1	71,5	17,7	2,5	9,2	1,8
6 premiers mois	11.500	139,6	84,6	20,8	2,8	10,6	2,2
7 premiers mois	12.189	147,2	91,0	22,1	3,0	11,2	2,6
8 premiers mois	12.408	148,1	91,6	22,2	3,0	11,2	2,9
9 premiers mois	12.786	150,0	92,9	22,5	3,0	11,3	3,2
10 premiers mois	13.369	157,2	96,7	23,6	3,2	11,8	3,6
11 premiers mois	13.760	171,2	107,5	25,1	3,7	12,8	3,9
12 mois	14.174	186,2	115,2	26,9	3,9	14,1	4,3
1963 Janvier	132	2,2	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	351	3,1	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.225	21,1	12,6	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.525	55,6	32,5	8,1	1,0	4,3	0,8
5 premiers mois	9.355	123,4	75,4	15,9	2,1	8,2	1,1
6 premiers mois	11.383	146,6	91,7	19,7	2,6	10,0	1,3
7 premiers mois	12.058	152,0	96,9	20,3	2,7	10,4	1,6
8 premiers mois	12.374	153,5	97,8	20,6	2,8	10,4	1,7
9 premiers mois	12.829	155,5	99,1	20,9	2,8	10,5	1,8
10 premiers mois	13.414	165,4	105,8	22,1	3,0	10,9	2,1
11 premiers mois	13.825	177,0	113,4	23,5	3,1	11,7	2,3
12 mois	14.258	193,8	122,0	25,2	3,2	13,0	2,6
1964 Janvier	p 116	2,1	1,0	0,3	0,1	0,1	0,4
2 premiers mois	p 283	2,9	1,9	0,9	0,1	0,2	0,8

Note : Voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960 12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 12 mois	340	41,7	19,2	7,2	1,0	4,4	0,1
1962 3 premiers mois	17	0,3	0,1
4 premiers mois	41	1,3	0,5	0,1
5 premiers mois	87	19,8	11,8	4,4	0,1	2,4	...
6 premiers mois	194	30,0	14,4	5,4	0,2	2,8	...
7 premiers mois	237	33,5	16,2	5,6	0,3	2,9	...
8 premiers mois	240	33,6	16,2	5,6	0,3	2,9	...
9 premiers mois	250	34,3	17,1	5,6	0,5	2,9	...
10 premiers mois	267	34,7	17,2	5,6	0,5	2,9	...
11 premiers mois	285	37,1	18,2	5,8	0,6	3,0	...
12 mois	305	38,9	19,4	5,9	0,6	3,1	0,1
1963 Janvier	3	0,1
2 premiers mois	7	0,1
3 premiers mois	27	1,6	0,6
4 premiers mois	50	2,9	1,0	0,1	0,1
5 premiers mois	96	20,3	15,9	2,1	0,1	0,8	...
6 premiers mois	216	32,0	22,4	2,7	0,3	1,1	...
7 premiers mois	252	35,2	24,2	2,8	0,4	1,1	...
8 premiers mois	255	35,2	24,3	2,8	0,4	1,1	...
9 premiers mois	265	35,6	24,3	2,8	0,4	1,1	...
10 premiers mois	280	36,6	24,8	2,8	0,5	1,1	...
11 premiers mois	298	39,4	26,4	2,8	0,7	1,2	...
12 mois	317	41,5	27,7	2,9	0,7	1,2	...
1964 Janvier	4	0,1	0,1
2 premiers mois	8	0,1	0,1

C. — Total général ⁴

1959 12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 12 mois	14.297	214,5	128,3	31,5	4,9	17,5	2,5
1962 3 premiers mois	2.215	20,2	13,0	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.623	57,2	34,0	9,0	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.593	141,9	83,3	22,1	2,6	11,6	1,8
6 premiers mois	11.694	169,6	99,0	26,2	3,0	13,4	2,2
7 premiers mois	12.426	180,7	107,2	27,7	3,3	14,1	2,6
8 premiers mois	12.648	181,7	107,8	27,8	3,3	14,1	2,9
9 premiers mois	13.036	184,3	110,0	28,1	3,5	14,2	3,2
10 premiers mois	13.636	191,9	113,9	29,2	3,7	14,7	3,6
11 premiers mois	14.045	208,3	125,8	30,9	4,3	15,8	3,9
12 mois	14.479	225,1	134,6	32,8	4,5	17,2	4,4
1963 Janvier	135	2,3	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	358	3,2	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.252	22,7	13,2	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.575	58,5	33,5	8,2	1,1	4,3	0,8
5 premiers mois	9.451	143,7	91,3	18,0	2,2	9,0	1,1
6 premiers mois	11.599	178,6	114,1	22,4	2,9	11,1	1,3
7 premiers mois	12.310	187,2	121,1	23,1	3,1	11,5	1,6
8 premiers mois	12.629	188,7	122,1	23,4	3,2	11,5	1,7
9 premiers mois	13.094	191,0	123,4	23,7	3,2	11,6	1,8
10 premiers mois	13.694	202,0	130,6	24,9	3,5	12,0	2,1
11 premiers mois	14.123	216,4	139,8	26,3	3,8	12,9	2,3
12 mois	14.575	235,3	149,7	28,1	3,9	14,2	2,6
1964 Janvier	120	2,2	1,1	0,3	0,1	0,1	0,4
2 premiers mois	291	3,0	2,0	0,9	0,1	0,2	0,8

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I., et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans les statistiques les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)				(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.066	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	6.014	1.667	1.645	22	844	866	6.880	12.660
1962	19.173	p 7.707	3.375	1.860	1.515	1.762	3.277	p 10.984	14.614
1963	p 14.956	6.244	4.628	1.646	2.982	375	3.357	9.601	11.964

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	209	82	...	85	— 85	— 24	— 109	— 27	— 64
1962	398	p 204	4	32	— 28	...	— 28	p 176	167
1963	p 232	40	...	76	— 76	— 14	— 90	— 50	— 51

Total général

1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.042	1.514	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.222	6.096	1.667	1.730	— 63	820	757	6.853	12.596
1962	19.571	p 7.911	3.379	1.892	1.487	1.762	3.249	p 11.160	14.782
1963	p 15.188	6.284	4.628	1.722	2.906	361	3.267	9.551	11.913

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 3).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28
6 premiers mois ...	6.873	1.847	357	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
12 mois	19.013	3.681	777	4.458	209	45	...	45
1962 3 premiers mois ...	3.181	1.267	220	1.487	219	30	...	30
6 premiers mois ...	6.691	2.877	1.564	4.441	256	31	...	31
9 premiers mois ...	13.945	5.084	1.590	6.674	395	196	...	196
12 mois	19.172	6.519	1.840	8.359	399	196	...	196
1963 3 premiers mois ...	1.614	693	706	1.399
6 premiers mois ...	5.805	2.829	2.360	5.189	232	40	...	40
9 premiers mois ...	8.721	3.852	2.917	6.769	232	40	...	40
12 mois	14.956	5.244	3.960	9.204	232	40	...	40
1962 Novembre	958	155	50	205	4
Décembre	3.067	490	200	690
1963 Janvier	422	129	102	231
Février	500	200	100	300
Mars	692	364	504	868
Avril	1.526	1.042	1.475	2.517
Mai	1.724	843	96	939	200	40	...	40
Juin	940	251	83	334	32
Juillet	800	193	210	403
Août	463	132	95	227
Septembre	1.654	698	252	950
Octobre	1.145	328	120	448
Novembre	2.149	273	212	485
Décembre	3.154	791	711	1.502
1964 Janvier	1.543	377	139	516	15
Février p	886	272	...	272
Mars p	2.530	481	...	481
Avril p	2.046	825	...	825
Mai p	1.182	411	...	411
Juin p	2.752	1.731	...	1.731
Juillet p	2.797	1.064	...	1.064
Août p	445	174	...	174

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

Références bibliographiques : Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques Economiques belges 1941-1950 (B.N.B.). — Bulletin Mensuel des Statistiques (Commission de la Bourse de Bruxelles). — Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (8) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraits de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1954	2.330	...	21	2.985	19	2.295	2.733	289	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	2.807	2.556	253	5.639	43
1956	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959	2.191	159	...	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.083	37
1961	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1962	1.518	943	10	1.593	1.517	1	1.275	1.271	4.064	307
1963	1.585	202	73	1.568	1.600	122	925	781	3.428	49
1962 4 ^e trimestre	1.509	820	26	1.431	1.279	...	1.134	1.373	3.786	92
1963 1 ^{er} trimestre	1.780	221	46	1.651	1.430	163	1.198	907	3.698	174
2 ^e trimestre	1.608	373	25	1.609	1.822	56	1.000	737	3.615	20
3 ^e trimestre	1.115	169	64	1.493	1.766	19	591	465	2.841	3
4 ^e trimestre	1.855	51	155	1.523	1.384	252	923	1.025	3.584	...
1964 1 ^{er} trimestre	1.810	...	162	1.862	1.426	765	677	966	3.834	45
2 ^e trimestre	1.585	7	2.072	...	1.243	111	2.310	...	3.664	...
1963 Juin	1.246	382	31	1.662	1.948	...	784	589	3.321	...
Juillet	944	343	40	1.471	1.713	...	511	574	2.798	9
Août	1.058	52	119	1.737	1.926	5	672	363	2.966	...
Septembre	1.358	96	35	1.276	1.662	55	599	449	2.765	...
Octobre	1.800	...	12	1.532	1.171	420	827	926	3.344	...
Novembre	1.114	60	304	1.646	1.767	159	334	864	3.124	...
Décembre	2.585	100	177	1.400	1.271	153	1.560	1.278	4.262	...
1964 Janvier	2.033	...	127	2.118	1.288	705	1.264	1.021	4.278	...
Février	1.712	...	196	2.119	1.626	1.084	392	925	4.027	141
Mars	1.669	...	165	1.352	1.380	523	333	950	3.186	...
Avril	1.853	20	12	1.717	980	270	1.622	730	3.602	...
Mai	1.399	...	42	2.779	1.713	53	1.678	776	4.220	...
Juin	1.470	...	1.801	...	1.123	...	2.148	...	3.271	...
Juillet	2.062	...	2.194	...	1.539	...	2.717	...	4.256	...
Août	2.174	...	2.161	...	1.465	588	2.282	...	4.335	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1955	38	2	193	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1963	39	2	129	510	226	512	355	311	73	823	428
1962 2 ^e trimestre	39	3	169	474	182	477	351	282	65	759	416
3 ^e trimestre	39	3	172	436	198	439	370	276	68	715	438
4 ^e trimestre	39	3	143	504	231	507	374	304	73	811	447
1963 1 ^{er} trimestre	39	3	140	451	206	454	346	285	72	739	418
2 ^e trimestre	39	3	133	505	206	508	339	308	71	816	410
3 ^e trimestre	39	2	112	508	239	510	351	312	72	822	423
4 ^e trimestre	39	2	132	576	253	578	386	339	77	917	463
1963 Juin	39	2	116	471	188	473	304	284	65	757	369
Juillet	39	3	118	546	272	549	390	340	76	889	466
Août	39	2	112	468	225	470	337	283	66	753	403
Septembre	39	2	106	509	220	511	326	314	72	825	398
Octobre	39	2	134	596	283	598	417	352	80	950	497
Novembre	39	2	103	512	232	514	335	300	69	814	404
Décembre	39	2	160	620	244	622	404	363	82	985	486
1964 Janvier	39	2	157	597	262	599	419	340	83	939	502
Février	39	2	128	535	265	537	393	312	78	849	471
Mars	39	2	109	589	252	591	360	352	79	943	439
Avril	39	3	142	619	287	622	429	370	83	992	512
Mai	39	2	139	537	235	539	374	320	72	859	446
Juin	39	3	130	644	281	647	411	391	86	1.038	497
Juillet	39	3	166	620	293	623	459	368	84	991	543
Août	39	2	156	541	248	543	404	324	81	867	485

¹ Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 ou 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

² Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXX^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie		certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 866 jours	autres effets publics	
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		émis à maximum 866 jours 1				
1958 28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %		Taux du Certificat +5/16 % minimum 2,25 %	5,25	
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—				5,—	
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75				4,75	
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25				5,—	
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25				6,25	
		représentatives d'importations d'exportations									
10 novembre .	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	6,25			6,25	
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—			6,—	
								Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 866 jours	
28 décembre .	4,50	4,50	3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25
9 août	3,75	3,75	3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	3,75	4,25	5,—
6 décembre .	3,50	3,50	2,75	4,—	4,50	5,—	5,—	—	3,50	4,—	5,—
1963 18 juillet	4,—	4,—	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	—	4,—	4,50	5,50
31 octobre ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,50	5,25	6,25
1964 4 février ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,75	5,50	6,50
3 juillet	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,00	5,50	6,50

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 31 août 1964

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyenne 1	
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1962	2,13
1963	2,28
1963 Septembre	2,55
Octobre	2,16
Novembre	2,78
Décembre	2,73
1964 Janvier	3,16
Février	3,24
Mars	3,77
Avril	3,16
Mai	3,22
Juin	3,56
Juillet	3,95
Août	2,85

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 2				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 3	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 7		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			6 mois	9 mois	12 mois
1958					4,75				
1959 Du 1-1 au 16-11 ...					4,25	1959 6 janv.	3,898	3,646	3,860
Du 17-11 au 31-12 ...						1960 5 janv.	4,171	*	4,354
1960	4,—	4,25	4,50	4,75		1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961	3,50	3,75	4,—	4,25		1962 4 janv.	4,283	4,364	*
1962	2,50	2,75	3,—	—	3,80 3,27	1963 3 janv.	3,860	3,416	3,450
1962	2,50	2,75	3,—	—	3,80 3,80	1963 12 nov.	*	*	4,500
1963 Août ...	2,80	3,10	3,40	—	3,85 3,82	10 déc.	*	4,600	4,750
Sept. ...	2,85	3,15	3,45	—	4,— 3,92	1964 14 janv.	4,75	4,80	4,75
Oct. ...	3,25	3,50	3,75	—	4,20 4,18	11 févr.	4,85	4,95	5,05
Nov. ...	3,30	3,60	3,90	—	4,35 4,81	10 mars	4,90	5,00	*
Déc. ...	3,50	3,80	4,10	—	—	14 avril	4,95	5,00	5,10
1964 Janvier	3,60	3,90	4,20	—	4,55 4,46	12 mai	4,95	4,95	5,10
Févr. ...	3,65	3,95	4,25	—	4,75 4,72	9 juin	4,95	5,00	*
Mars ...	3,75	4,00	4,25	—	4,80 4,77	14 juil.	5,00	*	5,20
Avril ...	3,80	4,05	4,30	—	5,— 5,—	11 août	5,15	*	*
Mai ...	3,80	4,05	4,30	—	—	8 sept.	5,15	5,30	5,40
Juin ...	3,80	4,05	4,30	—	—				
Juillet ...	4,—	4,25	4,50	—	—				
Août ...	4,—	4,25	4,50	—	—				

1 Les moyennes publiées ci-dessous sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. Jusqu'au 16 novembre 1959, moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers. Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 8239).

3 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8030). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches (10.000, 5.000 et 4.826 millions) portant intérêt au taux de 3,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 81-12-1966 et 81-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de Trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

5 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

6 Taux unique, valable pour tous les certificats adjudgés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

7 Jusqu'à la fin de 1963, taux moyens pondérés par les montants des certificats adjudgés. A partir de janvier 1964, taux uniques valables pour tous les certificats adjudgés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 ¹ Comptes de dépôt à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis ²	Terme ²			jusqu'à 100.000 F	de 100.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,00	1,50	0,50
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,00	1,50	0,50
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,00 ³	2,00	2,00
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,00 ³	2,00	2,00
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,00 ³	2,00	2,00
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1961	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1962	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1963	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1963 Juillet	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1963 Août	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1963 Septembre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1963 Octobre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1963 Novembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1963 Décembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	2,00 ³
1964 Janvier	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Février	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Mars	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Avril	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Mai	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Juin	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Juillet	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Août	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴	2,00 ⁴

¹ Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — ² De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — ³ Prime de fidélité égale à 10 % des intérêts acquis sur toutes sommes restées en dépôt pendant l'année civile entière. Pour les sommes jusqu'à 250.000 F, pas de majoration en 1959. Pour les dépôts excédant 250.000 F, la prime de fidélité est appliquée depuis le 1-1-1960. — ⁴ Depuis le 1-1-1964, prime de fidélité comprise, taux 3,40 % pour les dépôts jusqu'à 250.000 F et 2,30 % pour les dépôts au-delà de 250.000 F.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dettes unifiées (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
	4% 1 ^{re} s.	8,5 à 5,25 %	4 à 5,5 %	4 à 5,75 %	3 à 6 %	
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
1963	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94
1963 Août	4,02	4,71	4,50	5,03	4,95	4,95
1963 Septembre	4,02	4,74	4,47	5,02 ³	4,95 ³	4,94 ³
1963 Octobre	4,02	4,84	4,67	5,12 ³	5,01 ³	5,03 ³
1963 Novembre	4,03	4,89	4,82	5,17 ³	5,08 ³	5,09 ³
1963 Décembre	4,03	4,99	4,87	5,26 ³	5,16 ³	5,18 ³
1964 Janvier	4,04	5,04	4,92	5,32 ³	5,21 ³	5,23 ³
1964 Février	4,09	5,36	5,16	5,54 ³	5,38 ³	5,45 ³
1964 Mars	4,07	5,34	5,18	5,51 ³	5,44 ³	5,44 ³
1964 Avril	4,00	5,37	5,25	5,50 ³	5,47 ³	5,45 ³
1964 Mai	4,07	5,49	5,32	5,57 ³	5,50 ³	5,52 ³
1964 Juin	4,07	5,48	5,37	5,60 ³	5,55 ³	5,55 ³
1964 Juillet	4,06	5,44	5,42	5,62 ³	5,53 ³	5,54 ³
1964 Août	4,06	5,42	5,43	5,62 ³	5,55 ³	5,54 ³
1964 Septembre	4,06	5,42	5,43	5,65 ³	5,54 ³	5,55 ³

* Sauf indication contraire, le taux de rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — ² Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %. — ³ Uniquement pour les emprunts émis avant le 1^{er} décembre 1962.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXI^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai															15	2,50
Juillet ...											17	4,25	11	5,—		
Août			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—								
Avril							26	4,50			25	4,—	6	4,50		
Juin													8	4,—		
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50	18	3,50		
Juin													14	4,—		
Juillet ...			17	3,50												
Novembre .					14	4,—										
1964 Janvier ...											6	4,—	31	4,50		
Février ...							27	5,—								
Juin											4	4,50				
Juillet ...															3	2,50

1 Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir «International Financial Statistics» (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1963 8 août	1964 6 août	1963 5 septembre	1964 10 septembre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	5.744	9.985	13.355	17.448	16.368	19.256	16.748	19.482
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	1.314	2.546	2.627	2.531	3.034	2.556	2.897
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>			2.204	2.263	2.189	2.692	2.214	2.579
<i>Autres opérations</i>			342	364	342	342	342	318
Annuités de Prêt de la B.I.R.D.	—	—	—	630	630	613	630	613
Monnaies divisionnaires	23	18	8	28	11	35	18	18
Comptes courants postaux	561	553	481	911	737	801	739	772
Prêts à l'Etat ²	6.500	6.500	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	901	2.358	3.221	3.316	4.370	4.427	4.370	4.427
Portefeuille d'escompte	18.851	18.675	20.608	20.007	17.733	17.221	17.608	17.201
Effets représentatifs de crédits à court terme :								
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.118	5.846	6.310	7.030	8.654	6.417	8.220	5.812
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1	1	1	...
<i>Effets garantis par l'Office des céréales</i> ⁴	878	797	1.223	575	129	34	136	70
<i>Obligations cautionnées</i>						939		2.693
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :								
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>	12.864	12.031	13.074	12.402	8.950	5.867	9.251	5.173
<i>Autres crédits à moyen terme</i>						3.964		3.453
Effets négociables achetés en France ⁵	3.554	2.878	2.412	3.220	3.312	5.164	2.732	3.688
Avances à 30 jours sur effets publics ...	205	187	166	72	62	28	78	17
Avances sur titres	70	74	67	71	63	96	67	83
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	529	553	870	1.656	469	599	451	767
Divers	764	834	885	1.468	1.110	1.459	1.234	1.125
Total ...	42.680	48.251	54.391	61.226	57.168	62.505	57.003	60.862
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	39.320	44.348	50.082	55.781	53.414	58.363	53.227	56.987
Comptes créditeurs :	2.066	2.590	2.718	3.479	2.138	2.230	1.995	1.974
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	...	1	1	1	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	967	1.561	200	238	212	186	191	156
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises</i> .			1.291	1.789	799	300	714	727
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>			1.098	1.029	1.226	1.451	1.127	1.244
Capital de la Banque	150	150	150	250	250	250	250	250
Divers	1.144	1.163	1.441	1.716	1.366	1.662	1.531	1.651
Total ...	42.680	48.251	54.391	61.226	57.168	62.505	57.003	60.862

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 3 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1961 28 February	1962 28 February	1963 28 February	1964 29 February	1963 7 August	1964 5 August	1963 4 September	1964 9 September
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.237	2.313	2.338	2.438	2.538	2.738	2.438	2.638
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	1
Amount of Fiduciary Issue	2.250	2.325	2.350	2.450	2.550	2.750	2.450	2.650
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.550	2.750	2.450	2.650

Notes Issued :

In Circulation	2.212	2.302	2.309	2.430	2.504	2.705	2.421	2.591
In Banking Department	38	23	41	20	46	45	29	59
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.550	2.750	2.450	2.650

Banking Department

Government Securities	425	507	266	298	188	189	234	226
Other Securities :								
Discounts and Advances	28	44	54	32	69	68	57	36
Securities	19	20	22	25	21	25	22	27
Notes	38	23	41	20	46	45	29	59
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	511	595	384	376	325	328	343	349

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	4	4	4
Public Deposits	18	13	11	10	11	14	12	11
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	155	241	—	—	—	—	—	—
Other Deposits :								
Bankers	251	249	280	276	223	213	243	239
Others Accounts	68	73	74	71	73	82	69	80
Total ...	511	595	384	376	325	328	343	349

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1961 81 December	1962 81 December	1963 31 December	1963 7 August	1964 5 August	1963 4 September	1964 9 September
ASSETS							
Gold certificate account	15.445	14.430	13.819	14.031	13.730	13.971	13.709
Redemption fund for F.R. notes	1.170	1.266	1.418	1.305	1.454	1.320	1.474
Total gold certificates reserves ...	16.615	15.696	15.237	15.336	15.184	15.291	15.183
Cash	320	288	182	349	140	342	148
Discounts and advances	130	38	63	1.059	735	212	142
Acceptances :							
Bought outright	48	52	70	39	41	37	38
Held under repurchase agreement	3	58	92	—	25	—	22
U.S. Government securities :							
Bought outright :							
Bills	3.193	2.442	4.142	3.359	5.398	3.179	5.112
Certificates	1.699	13.182	7.066	14.464	...	10.732	...
Notes	19.984	10.717	17.729	9.870	24.912	14.010	25.064
Bonds	3.846	4.137	4.645	4.623	4.741	4.438	5.097
Total bought outright ...	28.722	30.478	33.582	32.316	35.051	32.359	35.273
Held under repurchase agreement	159	342	11	53	207	335	360
Total U.S. Government securities ...	28.881	30.820	33.593	32.369	35.258	32.694	35.633
Total loans and securities	29.062	30.968	33.818	33.467	36.059	32.943	35.835
Cash items in process of collection	6.125	6.518	6.435	4.922	5.330	4.991	5.247
Bank premises	111	104	104	102	101	102	102
Other assets	237	357	400	454	530	307	472
Total assets ...	52.470	53.931	56.176	54.630	57.344	53.976	56.987
LIABILITIES							
Federal Reserve notes	28.802	30.151	32.381	30.716	32.764	30.925	33.217
Deposits :							
Member bank reserves	17.387	17.454	17.049	17.176	17.584	16.684	17.143
U.S. Treasurer - general account	465	597	880	941	828	844	839
Foreign	279	247	171	198	129	154	121
Other	320	424	291	187	186	199	206
Total deposits ...	18.451	18.722	18.391	18.502	18.727	17.881	18.309
Deferred availability cash items	3.825	3.584	3.835	3.791	4.093	3.542	3.646
Other liabilities and accrued dividends ...	59	73	82	76	104	85	139
Total liabilities ...	51.137	52.530	54.689	53.085	55.688	52.433	55.311
CAPITAL ACCOUNTS							
Capital paid in	445	467	497	484	516	486	517
Surplus	888	934	990	934	990	934	990
Other capital accounts	127	150	123	169
Total liabilities and capital accounts ...	52.470	53.931	56.176	54.630	57.344	53.976	56.987
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	126	86	92	85	137	93	130
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined ...	34,8 %	31,8 %	29,7 %	30,9 %	29,2 %	31,1 %	29,2 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. note liabilities combined » includes \$ 495 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK
(miljoenen guldens)

	1960 31 december	1961 31 december	1962 31 december	1963 31 december	1963 5 augustus	1964 10 augustus	1963 9 september	1964 7 september
ACTIVA								
Goud	5.487	5.698	5.698	5.770	5.698	5.770	5.698	5.770
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.107	484	586	1.081	737	1.013	613	1.000
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	40	14	7	15	4	38	4	39
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	48	17	45	4	24
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	249	523	597	729	523	545	523	536
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen)	12	52	72	25	4	5	2	8
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	51	21	13	16	15	12	18	14
Belegging van kapitaal en reserves	174	183	183	178	187	186	185	187
Gebouwen en inventaris	1	1	1	...	1	...	1	...
Diverse rekeningen	12	8	10	11	9	16	10	13
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.195	7.630	7.058	7.591

PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	4.900	5.279	5.758	6.225	6.000	6.534	5.883	6.565
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.603	1.421	1.036	1.261	753	738	779	685
's Rijks schatkist	934	995	620	1.095	383	258	451	435
Banken in Nederland	519	283	283	122	272	442	231	183
Andere ingezetenen	150	143	133	44	98	38	97	67
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	59	77	112	76	130	104	101	86
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	48	71	106	70	127	102	96	81
Andere niet-ingezetenen	11	6	6	6	3	2	5	5
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	320	14	18	16	74	13	56	13
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	164	168	168	168	168	167	168	167
Diverse rekeningen	67	53	55	59	50	54	51	55
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.195	7.630	7.058	7.591
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	110	69	63	62	62	62	61	62

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1960 dicembre	1961 dicembre	1962 dicembre	1963 dicembre	1963 giugno	1964 giugno	1963 luglio	1964 luglio
Oro in cassa	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	—	—	—	—	—	—	—	—
Cassa ¹	10	13	12	25	29	28	22	19
Portafoglio ²	443	500	616	942	674	1.028	650	909
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	64	107	260	337	364	386	251	305
Prorogati pagamenti	7	6	12	42	29	63	11	13
Ufficio italiano dei cambi	1.257	1.810	2.146	1.770	2.063	1.543	2.102	1.561
Disponibilita in divisa all'estero	63	63	63	65	64	64	64	64
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	75	83	244	168	222	290	185	272
Immobili
Debitori diversi	119	123	132	229	136	208	127	195
Partite varie	2	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	64	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	485	485	485	440	440	410	440	410
Emissioni per forze alleate	—	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	20	—	—	—	—	—	—	—
C/c servizio tesoreria	—	—	—	506	—	451	71	608
Servizi diversi per conto dello Stato	—	1	—	—	—	10	—	27
Spese	43	45	56	71	35	37	38	40
Totale attivo ...	3.652	4.236	5.026	5.595	5.056	5.518	4.961	5.423
Circolazione dei biglietti ⁵	2.424	2.779	3.235	3.699	3.204	3.445	3.281	3.530
Vaglia assegni e debiti a vista ⁶	23	39	43	62	21	71	29	24
Conti in correnti liberi	117	118	122	87	73	118	46	38
Conti correnti vincolati	694	797	988	1.305	1.297	1.373	1.287	1.358
Creditori diversi	170	189	237	352	254	465	242	424
C/c servizio tesoreria	159	263	320	—	135	—	—	—
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	16	—	18	10	29	—	30	—
Capitale
Fondo di riserva ordinario	3	4	4	5	5	5	5	6
Fondo di riserva straordinario	2	2	2	3	3	3	3	3
Rendite	44	45	57	72	35	38	38	40
Totale passivo e patrimonio ...	3.652	4.236	5.026	5.595	5.056	5.518	4.961	5.423
Depositanti di titoli e valori	4.407	4.775	4.845	4.273	4.560	4.918	4.537	4.899
1 Comprese monete di Stato	5	6	8	5	8	5	7	4
2 Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :								
— aziende di credito	} 437	246	298	343	297	364	297	365
— istituti speciali		235	290	274	280	278	271	280
3 Comprese anticipazioni a :								
— aziende di credito	n. d.	104	256	334	362	383	248	302
— privati	3	3	4	2	2	2	2	2
4 Compresi BOT per investimento riserve obbligatorie	n. d.	n. d.	81	7	40	50	33	50
5 Compresi biglietti presso il Tesoro	1	2	3	2	2	2	2	2
6 Compresi vaglia e assegni	14	21	18	29	15	17	19	16

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1961 31 Dezember	1962 31 Dezember	1963 31 Dezember	1968 7 August	1964 7 August	1968 6 September	1964 7 September
AKTIVA							
Gold	14.426	14.490	15.138	14.816	16.257	14.817	16.347
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	11.387	10.929	12.894	11.926	11.666	12.062	11.398
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	292	329	417	329	485	309	474
Kredite an internationalen Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.442	2.289	2.122	2.164	2.000	2.164	2.000
<i>darunter : a) aus der Abwicklung der</i> <i>E.Z.U.</i>	1.038	897	751	783	640	782	639
<i>b) an Weltbank</i>	1.342	1.342	1.342	1.342	1.343	1.342	1.343
Deutsche Scheidemünzen	57	45	81	85	124	86	126
Postcheckguthaben	281	546	376	187	167	142	239
Inlandswechsel	1.146	1.967	1.647	1.825	3.250	1.708	3.664
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	125	...	85	...	152
Lombardforderungen	220	158	208	21	30	19	19
Kassenkredite	167	739	1.749	361	16	520	34
Wertpapiere	1.484	1.369	1.222	1.334	1.177	1.334	1.173
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	3.432	4.958	3.990	4.690	4.611	4.543	5.104
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	2.636	2.156	2.294	2.164	2.845	2.214	2.779
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Währungsparität ...	3.778	3.703	3.595	3.595	3.456	3.595	3.456
Sonstige Aktiva	307	253	406	271	398	311	349
	42.055	43.931	46.264	43.768	46.567	43.824	47.314

PASSIVA							
Banknotenumlauf	22.992	24.147	25.426	23.999	26.077	24.537	26.071
Einlagen von	16.600	16.795	18.006	17.006	17.447	16.506	18.170
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck- und Postsparkassenämter)</i>	11.615	12.232	13.607	11.570	13.265	11.997	14.440
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	4.733	4.284	4.126	5.155	3.883	4.241	3.453
<i>Andere inländischen Einlegern</i>	252	279	273	281	299	268	277
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	368	374	270	307	357	304	245
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	274	353	234	277	330	281	186
<i>Sonstige</i>	94	21	36	30	27	23	59
Rückstellungen	867	950	1.076	1.076	1.260	1.076	1.260
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	588	638	701	701	776	701	776
Sonstige Passiva	350	737	495	389	360	410	502
	42.055	43.931	46.264	43.768	46.567	43.824	47.314

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1963 7 août	1964 7 août	1963 7 septembre	1964 7 septembre
ACTIF								
Encaisse or	9.455	11.078	11.078	12.204	10.607	10.988	10.607	10.956
Devises	583	842	867	1.083	804	1.294	816	1.309
Portefeuille effets sur la Suisse	53	70	124	142	57	79	54	76
<i>Effets de change</i>	53	70	79	107	57	79	54	75
<i>Rescriptions de la Confédération suisse</i>	45	35	1
Avances sur nantissement	38	66	72	97	15	32	14	23
Bons du Trésor de l'étranger en FS	—	—	207	207	207	432	207	432
Titres	43	43	43	52	43	59	43	59
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	17	16	...	16	1	16	1
<i>autres</i>	42	26	27	52	27	58	27	58
Correspondants :	52	65	88	71	27	38	18	31
<i>en Suisse</i>	45	58	78	62	15	4	8	15
<i>à l'étranger</i>	7	7	10	9	12	38	10	16
Autres postes de l'actif	30	30	41	35	41	47	43	48
Total ...	10.254	12.194	12.985	13.891	11.801	12.964	11.802	12.934

PASSIF								
Fonds propres	52	53	54	55	55	56	55	56
Billets en circulation	6.854	7.656	8.506	9.035	7.975	8.675	7.992	8.715
Engagements à vue	2.756	2.947	2.800	3.188	2.116	2.328	2.097	2.247
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.288	1.996	2.294	2.700	1.759	1.818	1.753	1.727
<i>Autres engagements à vue</i>	468	951	506	488	357	510	344	520
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme	390	293	373	357	400	625	400	625
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	—	—	—	—	—	3	—	5
Autres postes du passif	202	210	217	221	220	242	223	251
Total ...	10.254	12.194	12.985	13.891	11.801	12.964	11.802	12.934

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	31 décembre 1962	31 décembre 1963	31 juillet 1963	31 juillet 1964	31 août 1963	31 août 1964
I. Or en lingots et monnayé	1.883	1.603	2.520	2.839	2.472	2.964
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	49	40	37	47	36	45
III. Portefeuille réescomptable	667	729	199	231	198	222
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	9	96	6	69	6	69
V. Dépôts à terme et avances :	1.344	1.666	1.308	1.618	1.361	1.513
a) à 3 mois au maximum	1.184	1.427	1.133	1.228	1.061	772
b) à 3 mois au maximum (or)	3	3	3	3	4	3
c) de 3 à 6 mois	121	227	117	226	238	550
d) de 6 à 9 mois	29	9	45	70	55	79
e) de 9 à 12 mois	4	—	10	82	3	90
f) à plus d'un an	3	—	—	9	—	19
VI. Autres effets et titres :	740	1.195	803	1.409	860	1.435
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	3	161	182	277	252	320
b) de 3 à 6 mois	10	—	47	23	15	16
c) de 6 à 9 mois	75	69	—	23	6	21
d) de 9 à 12 mois	87	41	10	2	—	—
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	65	380	131	609	201	792
b) de 3 à 6 mois	367	445	270	380	233	131
c) de 6 à 9 mois	34	14	64	4	57	12
d) de 9 à 12 mois	28	24	29	7	26	17
e) à plus d'un an	71	60	70	84	70	126
VII. Actifs divers	1	1	1	1	2	1
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68
<i>Total actif ...</i>	4.761	5.398	4.962	6.282	5.003	6.317

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : ²

	31 décembre 1962	31 décembre 1963	31 juillet 1963	31 juillet 1964	31 août 1963	31 août 1964
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des postes (échus)	221	221	221	221	221	221
2. Effets de bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1958, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	31 décembre 1962	31 décembre 1963	31 juillet 1963	31 juillet 1964	31 août 1963	31 août 1964
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
II. Réserves	25	25	25	26	25	26
1. Fonds de Réserve légale	12	12	12	13	12	13
2. Fonds de réserve générale	13	13	13	13	13	13
III. Dépôts (or) :	2.214	2.733	2.286	2.972	2.288	3.034
1. Banques centrales :						
a) de 9 à 12 mois	38	21	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	21	—	21
c) de 3 à 6 mois	10	10	10	10	—	—
d) à 3 mois au maximum	559	764	254	202	265	161
e) à vue	1.479	1.825	1.967	2.566	1.967	2.667
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
d) à 3 mois au maximum	—	—	—	69	—	69
e) à vue	128	113	55	104	56	116
IV. Dépôts (monnaies) :	2.160	2.180	2.168	2.546	2.226	2.504
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an	84	48	49	79	49	79
b) de 9 à 12 mois	—	—	107	73	1	8
c) de 6 à 9 mois	69	82	—	15	113	95
d) de 3 à 6 mois	272	364	476	512	457	505
e) à 3 mois au maximum	1.343	1.364	1.230	1.499	1.254	1.462
f) à vue	19	19	18	25	16	18
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	—	6	29	34	59	65
d) à 3 mois au maximum	359	275	239	281	254	237
e) à vue	14	22	20	28	23	35
V. Effets :	—	—	104	359	104	372
De 9 à 12 mois	—	—	—	149	—	161
à 3 mois au maximum	—	77	104	210	104	211
VI. Divers	40	54	29	41	31	43
VII. Comptes de profits et pertes	8	8	8	9	8	9
VIII. Provisions pour charges éventuelles	189	196	197	204	196	204
<i>Total passif ...</i>	4.761	5.398	4.942	6.282	5.003	6.317

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités ²	153	153	153	153	153	153
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76	76	76	76	76	76
Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² La banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement économiques.
O.N.E.M.	Office National de l'Emploi.
O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiotélévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2		
3. Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché	I - 3		
4. Affectation du produit national :			
a) Estimations à prix courants	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1953	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2		
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. a) Indices généraux de la production industrielle ...	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6		
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
2. Gain horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2		
VII. — Prix et indices de prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Chiffres semestriels et annuels (nouvelle série)	IX - 2		
3. Chiffres trimestriels	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1		
2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2		
XI. — Finances Publiques.			
1. Situation de Trésorerie	XI - 1		
2. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 2		
3. Détail des recettes fiscales	XI - 3		
4. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4		
XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.			
1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960	XII - 1a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961	XII - 1b		
2. Mouvements des créances et des dettes en 1961	XII - 2		
3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960 (totaux sectoriels)	XII - 3a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 3b		
4. Mouvement des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :			
a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a		
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b		
c) Banques de dépôts	XIII - 2c		
d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951-1958)	XIII - 6		
Bilans de la B.N.B. (depuis 1959)	XIII - 6		
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 6		
7. Comptes de chèques postaux	XIII - 7		
8. Situation globale des banques	XIII - 8		
9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9		

Numérotation
des tableaux

Numérotation
des tableaux

XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10

XV. — Principales modalités de l'épargne disponible à l'intérieur du pays

XV

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2
3. Dettes de l'Etat	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.

1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3

4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5

XX. — Banques d'Émission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9

Principales abréviations utilisées.

Liste des graphiques :

I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4a et b
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 1
IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
IX - — Balance des paiements de l'U.E.B.L. .	IX
XI - 4. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel	{	Belgique, 250 francs.
	}	Etranger, 300 francs.
Prix du numéro séparé	{	Belgique, 25 francs.
	}	Etranger, 30 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
16 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 6